

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1807.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX
DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

Pendant l'année 1875-76.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX
DE
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1875-76.



ROUEN,

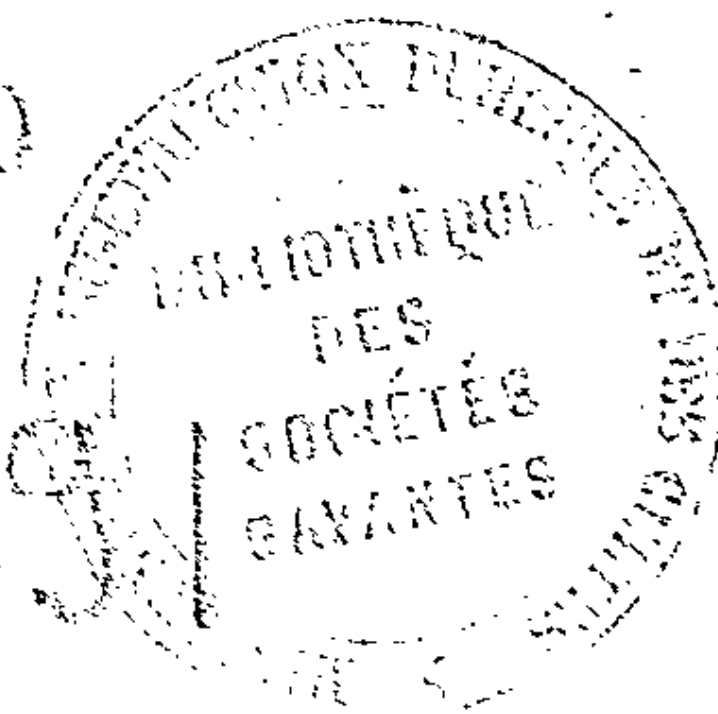
IMPRIMERIE DE H. BOISSEL, SUCC^r DE A. PÉRON,

PARIS.—E. DERACHE, rue Montmartre, 48.

—
1876

Per. 80

123



SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,

TENUE LE MERCREDI 2 AOUT 1876,

DANS LA GRANDE SALLE DE L'HÔTEL-DE-VILLE.

PRÉSIDENCE DE M. BUCHÈRE.

L'Académie a tenu sa séance publique annuelle, à l'Hôtel-de-Ville, le 2 août, à sept heures et demie du soir, en présence d'une assemblée nombreuse et choisie qui remplissait la salle. Sur l'estrade avaient pris place : M. Limbourg, préfet de la Seine-Inférieure; M. Nétien, maire de Rouen; M. Delahaye grand-vicaire, délégué par Mgr le Cardinal absent; plusieurs magistrats et membres du parquet, ainsi qu'un grand nombre de notabilités et de délégués des Sociétés savantes de cette ville. Au bureau sié-

geaient M. A. Buchère, président; M. le docteur Levasseur, vice-président; M. de Beaurepaire, archiviste, et M. Malbranche, secrétaire.

La séance étant déclarée ouverte, M. le Président a chargé MM. Samuel Frère et le docteur Rousselin d'introduire le récipiendaire, M. Félix, auquel la parole a été donnée immédiatement, pour lire son discours de réception.

Après avoir remercié l'Académie de l'honneur qu'elle lui avait fait en l'admettant dans son sein, M. Félix aborde le sujet de son discours : *Une page de l'histoire des femmes au XVIII^e siècle.* Dans une étude spirituelle, pleine de fines railleries et de piquantes anecdotes, le récipiendaire a montré, en s'appuyant sur les documents historiques, le rôle que les femmes ont joué dans la grande lutte des parlements et de la royauté sous le chancelier Maupeou. A plusieurs reprises les bravos de l'Assemblée ont témoigné à l'orateur le plaisir qu'elle prenait à sa lecture.

M. le président Buchère a répondu en faisant ressortir au contraire la charité et le dévouement de la femme dans la société moderne, opposant ainsi à quelques travers qu'il ne nie pas, les qualités qui distinguent la femme et lui assurent une influence que nul n'a la prétention de lui contester.

M. d'Estaintot a lu ensuite le rapport sur le prix fondé par M. de la Reinty, pour un ouvrage sur

l'histoire ou le commerce des Antilles. Dans un exposé rapide et lucide du seul travail envoyé au concours, le rapporteur a fait voir qu'il était l'œuvre d'un écrivain érudit et convaincu, et il a justifié la décision de l'Académie, décision ratifiée par les acclamations de l'assistance, lorsque l'on a fait connaître le nom de l'auteur, M. Pierre Margry, conservateur adjoint des archives au ministère de la Marine.

M. le docteur Levasseur a succédé à M. d'Estaintot, pour faire connaître l'attribution du prix Dumanoir. Ce prix a été décerné à Victoire Grenet, modèle d'attachement et de fidélité à une famille cruellement éprouvée. Elle est venue recevoir sa récompense des mains de M. le Préfet, aux applaudissements de l'auditoire, qui saluaient une longue vie de sacrifices et de dévouement.

Enfin, M. Decorde a pris la parole pour lire une pièce de vers intitulée *l'Habit*. Cette poésie, écrite et récitée avec finesse, a clos gaiement la séance, et on s'est séparé sous le charme de cette spirituelle satire des mœurs contemporaines.

Pour le Secrétaire des Lettres absent,

A. MALBRANCHE.

DISCOURS DE RÉCEPTION

De M. FÉLIX.

UNE PAGE DE L'HISTOIRE DES FEMMES AU XVIII^e SIÈCLE.

Introduit à la cour de Louis XIV, l'ambassadeur de Gênes, à qui l'on demandait ce qu'il avait trouvé de plus singulier à Versailles, répondit : « C'est de m'y « voir. » J'ai peine, Messieurs, à me défendre d'un sentiment analogue en venant occuper la place qu'une indulgence excessive m'a réservée dans vos rangs : ma timidité, justifiée par vos précédents, me disait qu'il ne suffit pas pour être admis parmi vous d'aimer l'histoire, les lettres et les arts ; vos suffrages lui ont infligé un démenti trop flatteur pour ne point me combler d'une satisfaction dont je tiens à vous exprimer le témoignage avec une naïve franchise. La reconnaissance que m'inspire l'honneur de votre choix m'imposait pourtant le devoir d'en rechercher respectueusement le motif, votre bonté m'autorise-

rait à dire : le prétexte. J'ai cru le découvrir dans les annales de votre passé. A chaque page de ce livre d'or où rayonnent les illustrations scientifiques et littéraires de la Normandie, je lisais les noms de membres du Bailliage, du Parlement, de la Cour d'appel, qui, cédant à un attrait traditionnel dont la puissance sollicite encore beaucoup de ceux qui exercent les mêmes fonctions, savaient allier à la pratique austère de leurs devoirs ces études qui charment l'existence en élevant l'esprit et en ennoblissant le cœur, liste ininterrompue sur laquelle vous venez d'inscrire leur obscur collègue, attestant plus fermement par cet humble exemple l'encouragement permanent dont votre Compagnie récompense une tendance qui mérite sa haute approbation. Un érudit aussi savant que le lieutenant-civil Haillet de Couronne, un lettré aussi ingénieux que le conseiller de Cideville, ont rarement des successeurs dignes d'eux ; mais vous ne voulez point que la chaîne qui rattache les magistrats modernes à leurs ancêtres se trouve brisée, bien que l'anneau qui la termine soit d'un métal moins pur : le confrère absent est suppléé, le fauteuil inoccupé est rempli pour un temps, et celui que vous appelez à s'y asseoir tient en quelque sorte l'emploi qui jadis était assigné au passe-volant, ce soldat d'un jour, qui, figurant pendant une revue, comblait un vide jusqu'au moment où les cadres se garnissaient utilement.

Tels sont sans doute, Messieurs, les titres qui pouvaient m'enhardir à concevoir l'espérance de vous appartenir ; les efforts, rarement trompés en pareille occurrence, d'un amour-propre facilement inventif ne

m'en ont point révélé d'autres : si minimes qu'ils soient, votre faveur les a découverts, et la complaisante appréciation qui les a accueillis m'est d'autant plus sensible qu'elle m'associe à des travaux où, par un partage généreux, votre libéralité me donnera plus que mon concours ne peut vous apporter. Cette collaboration, je le vois, n'est pas sans danger : l'épreuve périlleuse par laquelle vos usages m'obligent à l'inaugurer ferait naître dans mon esprit de craintives préoccupations, si je ne me rassurais en comptant sur votre appui protecteur et si (laissez-moi vous avouer une ruse tentée par ma faiblesse), je n'avais essayé, par le choix seul du sujet dont je viens vous entretenir, de me concilier un intérêt sympathique parmi la partie qui n'est pas la moins redoutable de cet auditoire d'élite que vos séances annuelles ont rendu à bon droit exigeant.

Un homme d'esprit (1) a publié un livre où il a réuni le bien et le mal qu'on a dit des femmes : les deux volumes qui le composent sont d'une semblable grosseur, impartialité moins courtoise que prudente, dont la galanterie comme la justice auraient dû contraindre l'auteur à se départir. Je ne veux et n'ose point détruire cet équilibre des plateaux habilement égalisés d'une balance où les défauts sont exactement compensés par les mérites ; mon intention aujourd'hui se borne à indiquer, en détachant un léger feuillet de notre histoire au siècle dernier, la participation des femmes à notre vie publique, notam

(1) Deschanel, *Le Bien qu'on a dit des Femmes. — Le Mal qu'on a dit des Femmes.*

ment pendant l'un des épisodes les plus curieux de la querelle des Parlements et de la Royauté, de 1770 à 1774, me gardant bien de céder à la tentation de discuter une thèse délicate où l'éloge comme la critique font présumer une fatuité satisfaite ou mécontente.

Les hommes sont-ils d'ailleurs des juges irrécusables et infaillibles en pareille matière? La supériorité masculine est-elle aussi incontestable que certains d'entre nous se complairaient à la voir incontestée? L'égalité des sexes n'est point une théorie contemporaine, elle a été souvent préconisée par les réformateurs dont le sol fertile de la France n'est pas avare. D'où vient la stérilité de leurs efforts, et pourquoi le drapeau de l'émancipation que ces champions convaincus déployaient avec une ardeur si communicative n'a-t-il pas rallié sous ses plis toute une armée féminine, jalouse de reconquérir des privilèges abusivement confisqués par une force tyrannique? Faut-il croire qu'avocats maladroits ils plaident une cause depuis longtemps gagnée, qu'ils compromettent par leurs bruyantes revendications le mystère d'un ascendant qui emprunte surtout sa puissance à la réserve sous laquelle il se dissimule et que, semblables à l'astrologue de la fable, ils cherchaient à discerner dans les astres l'aurore prochaine d'une rénovation sociale, alors que leurs regards, en s'abaissant sur la terre, auraient pu apercevoir, sans les secours de l'optique, les victimes, dont ils prêchaient la délivrance, maîtresses de l'opinion et exerçant, loin d'y être soumises, une action que mon zèle, non moins sincère quoique plus discret, se contentera d'appeler influente?

Dès le xvii^e siècle, en effet, cette affirmation pédantesque :

Du côté de la barbe est la toute puissance (1) !

soulevait une hilarité dont les Agnès même ne savaient se défendre, et le règne de Louis XV devait offrir le spectacle d'une société où, nouvelles Egéries, les femmes, dans les salons, dans la rue, dans les écrits qu'elles inspiraient quand elles ne les publiaient pas, donnèrent le ton à l'esprit public, ne craignant point d'exposer leur robe au milieu des luttes politiques, religieuses ou judiciaires.

« Moi qui ne suis qu'une femme (tels sont les
« termes dans lesquels une marquise théologienne est
« censée discuter les refus de sacrements et les pré-
« tentions du jansénisme), et qui me suis plus occu-
« pée dans ma vie, comme vous le jugez bien, des
« amusements du siècle que des disputes de l'Ecole,
« j'ai été blessée de vos contradictions.
« Qu'était la bulle dans son berceau (2) ? » Vous me
savez gré, Messieurs, de vous épargner la suite de la
citation : elle vous ferait sans doute regretter que
cette dame, qui reproche à son correspondant « d'avoir
« entrepris de raisonner sur des matières qu'il n'en
« tend pas, » n'ait pas davantage sacrifié aux distrac-
tions profanes du monde, dût même l'explication des
lois canoniques souffrir de l'abstention d'une de leurs

(1) Molière, *l'École des Femmes*.

(2) Lettre de M^{me} la Marquise de..., en réponse à la lettre du Chevalier de..., à Monsieur..., conseiller au Parlement, 1755.

plus zélées, et, à son avis, de leurs plus compétentes interprètes.

Dans le même temps une querelle surgit entre le barreau et le Parlement de Normandie, et la malignité des lecteurs s'égaie de la lettre d'une demoiselle de Rouen (1), dont les études mythologiques ne semblent pas avoir été négligées, et que ses « vingt-quatre ans » n'empêchent point de signaler les qualités de l'avocat général Levaillant de Leupartie, « jeune
« homme qui, après avoir suivi avec honneur l'école
« du dieu Mars, a pris la résolution de suivre celle
« de Thémis. » Elle explique sérieusement son intervention dans un conflit où sa présence, il faut le reconnaître, demandait à être justifiée, et sa raison combat ainsi les scrupules que le préjugé objectait vainement à sa détermination patriotique : « Mais
« convient-il, me direz-vous, à une jeune fille, de
« traiter une matière aussi délicate ? lui convient-il
« de paraître sçavante ? Oui, Madame, il convient à
« tout le monde d'avoir de la raison et du bon sens ;
« ces talents sont de tout sexe comme de tout âge.
« J'ai vécu jusques à présent sous les loix d'une mère
« qui a pris soin de cultiver ma jeunesse par la lecture de bons livres ; j'ai demeuré pendant six mois
« avec un parent qui exerce la profession d'avocat :
« c'est là où j'ai appris à bégayer le jargon de Thémis. La curiosité, vice ordinaire des personnes
« de mon sexe, (est-ce bien une femme qui écrit ?)

(1) Lettre d'une demoiselle de Rouen à une dame de Caen, contenant un détail circonstancié de l'affaire des avocats du Parlement de Normandie, 1744.

« m'a portée plusieurs fois à assister aux audiences
« solennelles du Parlement; j'ai entendu, goûté et
« admiré nos orateurs; c'est ce qui m'a donné une
« légère teinture des affaires du barreau. Ainsi,
« Madame, je suis, grâce au ciel, en état de raison-
« ner sensément sur une affaire qui intéresse le
« Parlement, les avocats et le public. »

Ces écrits portaient peut-être quelquefois une étiquette menteuse et n'émanaient pas toujours de la plume de celles qui les couvraient de leur patronage pseudonyme; mais la signature féminine leur assurait une vogue qui suffit à marquer la part que le beau sexe avait su acquérir dans la discussion et la direction de la politique. Un événement notable vint bientôt, en surexcitant les passions, susciter une polémique dans laquelle ce rôle prépondérant se manifesta encore plus clairement. Par une réforme courageuse, qui attend encore un jugement impartial, le chancelier Maupeou abolissait la vénalité des charges, rendait la justice gratuite, et, brisant les résistances que les parlements opposaient aux ordres royaux, les remplaçait par des conseils supérieurs, dont deux, vous le savez, furent établis à Bayeux et à Rouen.

Les protestations furent nombreuses. « Les femmes
« surtout (dit le baron de Besenval, derrière lequel
« je tiens à abriter ma responsabilité contre des ré-
« clamations difficiles à affronter), se firent remar-
« quer par leur acharnement; les femmes, cette moi-
« tié de la société à laquelle il n'a été adjugé aucune
« part, aucun droit pour sa conduite, ni sa législa-
« tion, qu'on y a renfermées dans les devoirs de la
« retenue, de la modestie et du gouvernement inté-

« rieur des ménages, et qui cependant y décident
« souverainement de tout; arbitres d'autant plus dan-
« gereux, que, n'étant chargées de rien, elles ne
« sont responsables d'aucun événement, et que, ne
« courant nul risque, leurs goûts, leurs passions,
« leurs caprices et surtout leur amour-propre sont
« les seuls motifs qui les décident, toujours certaines
« de réussir par l'ascendant invincible qu'elles ont
« sur les hommes qu'elles font agir à leur gré.....
« elles ne manquèrent pas une si belle occasion de se
« faire le soutien de ce qu'elles appelaient *les consti-*
« *tutions fondamentales de l'Etat*. Dans les conversa-
« tions, dans les soupers, on ne parlait d'autre chose,
« et ces assemblées de société et de plaisirs étaien-
« devenues de petits états-généraux, où les femmes,
« transformées en législateurs, débitaient des maxi-
« mes de droit public, des citations historiques, éta-
« blissaient des principes, avec l'assertion et l'audace
« que leur donne le désir de dominer et de se faire
« remarquer, désir encore échauffé par l'importance
« de la matière et sa célébrité (1). »

Dans cette Fronde judiciaire, dont Maupeou fut le Mazarin, il coula, comme au siècle précédent, beaucoup plus d'encre que de sang : en vain la poésie chargeait ses pinceaux des plus sombres couleurs et étalait devant le chancelier ce tableau terrifiant :

Le fer à tes yeux étincelle,
La balle siffle autour de toi.
Tu n'as pas un ami fidelle
Que tu puisses voir sans effroi.

(1) *Mémoires du baron de Besenval*, tome II.

Dans un sommeil rare et pénible,
Dans un repos inaccessible,
Le poison peut finir ton sort.
Contre toi l'univers conspire,
Et l'air que ta bouche respire
Est peut-être un arrêt de mort (1).

Les perspectives sinistres évoquées pour le troubler n'avaient point le don d'émouvoir le ministre; il avait le mauvais goût d'y rester insensible, et sa résolution ne faiblissait pas plus que celle du souverain. Celui-ci avait déclaré que sa volonté était immuable, et M^{me} Dubarry le répétait au duc de Nivernais, l'un des opposants aux nouvelles mesures : « Vous l'avez entendu, monsieur le Duc, le Roi a dit qu'il ne changerait jamais. — Oui, Madame, répondait le rusé courtisan, conciliant la grâce du langage avec la fidélité à ses opinions, mais il vous regardait (2). »

Les formes aimables de discussion devenaient rares cependant. Dans le camp féminin on le prenait de très haut : les salons se fermaient aux « traîtres, aux vils esclaves (3) » qui consentaient à se faire liquider ou à entrer dans les conseils supérieurs, et l'on citait la conduite d'une dame qui, furieuse de l'indécision de son mari à prendre parti contre le chancelier, l'avait menacé, disait un libelle, « de se faire murer chez elle de façon qu'il n'y pût jamais ren-

(1) Odes et pièces fugitives à la louange de M. Maup...

(2) Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres, avril 1771.

(3) Avis aux dames.

« trer, s'il avisait, pour obéir au Roi, de se pré-
« senter à la porte avec une robe rouge au lieu d'une
« robe noire (1). »

« Ne frappez pas une femme, disent les Orientaux,
« eût-elle fait cent fautes, même avec une fleur. » La
polémique française ne profita guère de la leçon con-
tenue dans cet indulgent proverbe; les rieurs com-
mençaient à oublier la déférence due à un sexe qui ne
se montrait plus toujours assez sévère vis-à-vis de lui-
même et qui obéissait moins désormais aux inspira-
tions du cœur qu'il ne cédait aux excitations de l'es-
prit ou aux suggestions de l'amour-propre : ce résultat
fâcheux de la querelle politique, cet amoindrissement
de notre courtoisie nationale avaient été prédits par
l'auteur d'un arrêté burlesque rendu « par les prési-
« dentes, conseillères, élues, avocates, procureuses
« et autres dames de haute et basse bourgeoisie, no-
« bles et roturières, sur le rapport un peu long de
« M^{me} la marquise de ***, » et contenant ce motif trop
justifié par les incidents de la querelle : « considérant
« que l'habit long doit être un talisman sacré, dont il
« faut soigneusement soutenir les immunités, même
« dans l'autre sexe, attendu que si l'on s'habitue une
« fois à manquer d'égards à la robe des hommes,
« on pourrait bientôt ne plus respecter celle des
« femmes (2). » — Un autre écrit faisant allusion à
l'édit qui permettait les remontrances, mais enjoignait
la soumission si elles n'étaient pas admises, pressen-
tait l'impression qu'il produirait sur ces esprits mu-

(1) Protestation et arrêté des dames.

(2) Idem., idem.

tinés : « Les femmes des magistrats auront de la peine
« à digérer cet article. Je crains qu'elles ne fassent
« comme les dames de Gênes, qui, voyant que le
« royaume de Corse allait échapper à la République,
« disaient rudement à leurs maris : nous ne serons
« donc plus reines (1) ? » — « Vos charmes sont-ils
« dédaignés ou négligés ? leur demandait-on encore ;
« le nouvel édit vous borne-t-il, comme en Angle-
« terre, au simple Département de la Toilette et du
« Thé ? Rien n'a changé pour vous ; votre empire a
« le même éclat : affaires, honneurs, récompenses,
« toutes les sources de la gloire et du crédit sont
« toujours dans vos mains (2). »

Ces plaisanteries mordantes ne calmaient point une exaltation qui touchait au ridicule sans l'apercevoir. L'antiquité elle-même était mise à contribution pour défrayer une indépendance sans périls de comparaisons entre les héros qui l'avaient illustrée et les martyrs nouveaux dont la désobéissance était punie d'un exil dans leurs terres, châtiment dont la rigueur mitigée s'atténuait encore par des distractions peu compatibles avec l'austérité de leurs fonctions. C'est ainsi que l'on s'ingéniait à admirer le mot de M^{me} Nègre à son fils, magistrat mandé à Versailles, « propos mémorable, avance gravement le chroni-
« queur, et qui peut s'assimiler à celui d'une femme
« lacédémonienne. Mon fils, lui dit cette mère cou-
« rageuse, laissez à la Cour, s'il le faut, votre robe
« et votre charge et rapportez votre honneur. » (3).

(1) Lettres américaines sur les Parlements.

(2) Avis aux dames.

(3) Journal historique de la révolution opérée dans la consti-

On le comprend, de pareilles exagérations provoquaient de nombreuses réponses (1) et la critique la moins narquoise trouvait à s'exercer sur ces mères qui engageaient leurs fils à ne plus plaider (2) ou sur ces épouses (3) disposées à abandonner avec trop peu de regrets le toit conjugal, si elles n'entraînaient leurs maris dans le scandale d'une résistance d'autant moins dangereuse que leur éloignement du Palais était compensé par le remboursement de la finance de leurs offices. « Il y a des gens lourds, » c'est ainsi que se termine un avis aux dames, (assurément elles ne l'avaient pas demandé), « qui
« ne marchent pas avec leur siècle, mais il faut con-
« venir, mesdames, que vous devancez le vôtre ;
« nous n'en sommes pas encore à cette transfusion de
« facultés qui brouille les espèces et met les femmes

tution de la monarchie française, par M. de Maupeou, chancelier de France, 22 avril 1771.

(1) Au public abusé. — Entretien d'un militaire et d'un avocat sur les affaires présentes, etc., etc.

(2) Le Palais moderne.

(3) La raillerie n'était pas toujours du goût le plus pur. Pour n'en citer que quelques exemples, l'auteur de la *Lettre du maître perruquier au procureur-général concernant les magistrats de Rouen et les dames de Paris*, propose de faire subir à celles-ci la correction humiliante que l'on inflige aux enfants indociles ; il insiste, comme le rédacteur des *Remontrances de la Bazoche*, sur l'inconduite féminine qui devrait imposer plus de réserve aux aimables pécheresses, et les *Remontrances du beau sexe* se terminent par cet appel sardonique adressé au Roi :

« Un pouvoir étranger nous otant nos époux,
« Vous devez nous les rendre ou les remplacer tous,
« Mais si contre nos vœux il n'est point de remèdes,
« Pour nous faire oublier la rigueur de vos coups,
« Sire, laissez-nous donc au moins la Cour des Aides, »

« à la place des hommes : je ne sais si la philosophie
« nous mènera jusques-là; en attendant, décidez de nos
« plaisirs, commandez à nos goûts, rendez nos mœurs
« aussi douces que votre empire; en un mot, soyez les
« Reines du monde, mais souffrez que nous respec-
« tions des Rois » (1).

Le sarcasme revêtait une forme plus piquante en empruntant le nom de la bazoche, cette joyeuse compagnie des clercs du Palais, et en lui attribuant de prétendues remontrances au Roi (2). « Nous ne pou-
« vons pas ignorer, leur faisait-on dire, que Votre
« Majesté doit avoir un furieux dégoût pour les
« remontrances. L'imprimeur Simon et toute l'Eu-
« rope savent bien pourquoi. Nous osons toutefois
« nous flatter que vous aurez encore la patience de sup-
« porter les nôtres, qui probablement seront les
« dernières, à moins que les poissardes ne prennent
« aussi la liberté de porter leurs gémissements aux
« pieds du trône. » L'invasion de la halle dans les affaires publiques n'était pas, hélas ! une prédiction téméraire, et un avenir prochain devait la voir se produire avec son cortège obligé de vulgaires trivialités.
« Nous n'avons; ajoutaient les spirituels praticiens,
« d'autre qualité que celle de clercs; mais il y a plus
« de trois cents ans que le Parlement a reconnu que
« les magistrats ne sont eux-mêmes que gens *clercs* et
« lettrés pour vaquer et entendre au fait de la justice.
« (Registres du Parlement au 17 janvier 1484.)

(1) Avis aux dames.

(2) Très humbles et très respectueuses remontrances de la communauté des clercs du Palais, dite la Bazoche, au Roi.

« , Nous ne vous représenterons pas l'af-
« fliction où sont aujourd'hui tant de jolies femmes
« de cette capitale qui dictaient des arrêts et ne vi-
« vaient que d'épices.... Quelque intérêt que nous
« prenions à nos Dames les Procureuses, nous ne
« vous dirons pas combien il sera dur pour la plu-
« part d'entre elles de quitter leurs coteries et d'al-
« ler se claquemurer avec leurs chastes époux dans
« une province où l'on respire sans doute un meilleur
« air qu'à Paris, mais où l'on ne pourra pas se don-
« ner les mêmes airs, un air de rouge, un air de dia-
« mans, un air de carrosse.

« Telles sont, Sire, (pardonnez-moi la citation, qui
« date l'acte de naissance d'un mot familier) les
« maximes sacrées que nous avons sucées au palais
« avec le lait de la procédure et du chic. »

J'abuserais, Messieurs, d'une bienveillance à la-
quelle je dois encore demander plus d'un gage, si je
m'attardais à compléter ces emprunts faits aux écrits
contemporains; leur bibliographie suffirait à former
la matière d'un livre et peu d'événements fécondèrent
autant de plumes. Dans cette mêlée où les colpor-
teurs eurent à déployer une activité souvent déjouée
par les investigations de la police, le gouvernement
conservait la fermeté nécessaire au succès de l'œuvre
qu'il avait entreprise. Les obstacles n'étaient pas
d'ailleurs insurmontables et des récriminations fu-
tiles faisaient sous leur nombre disparaître les griefs
sérieux : si la noblesse et plus rarement le clergé se
montraient hostiles à des projets qui semblaient sa-
crifier un contrôle dont les citoyens avaient le droit
de réclamer la garantie, la bourgeoisie remarquait

que les plus ardents à la lutte étaient ceux dont les intérêts se trouvaient atteints. Les idées du chancelier ne provoquaient point ses répugnances (1) et elle s'associait avec réserve, on le conçoit, aux reproches adressés aux nouveaux magistrats dont l'origine roturière était le texte sur lequel s'exerçait la verve des pamphlétaires. Comment eût-elle partagé des passions, qui, par une de ces contradictions dont la mauvaise foi politique offre si fréquemment le triste spectacle, n'hésitaient point à rabaisser la naissance obscure, les connaissances et les mœurs de ceux qui avaient fait partie des compagnies supprimées avant d'entrer dans les conseils supérieurs et qui naguères encore étaient jugés dignes par leurs adversaires de s'asseoir sur les hauts sièges ? (2).

A ce concert de méchancetés la voix des femmes ne refusait pas son concours : la raillerie des salons se donnait une ample carrière à l'égard des gens de robe qui avaient le tort impardonnable de compter des marchands dans leur famille ; les élégantes

(1) Je lis dans une lettre qui fait partie de ma collection et qui est écrite par le sieur Cornillot, à Versailles, le 31 décembre 1771, à Leral, procureur à la Cour des Comptes de Normandie : « Quant à votre état, mon très cher, j'ay été bien aise de
« voir que vous pouviez reprendre vos fonctions auprès du conseil
« supérieur, non pas avec les mêmes avantages que ceux que
« vous perdez, pour les commencements, sans doute, qui seront
« toujours pénibles, lors d'un changement de jurisprudence,
« mais quand votre capacité, votre probité et votre mérite seront
« connus, je me persuade que vous recouvrierez bientôt ce que
« vous avez perdu. »

(2) Voir notamment pour la Normandie : *Le Coup d'Œil purin et les Élrennes supérieures de Normandie*. Pour le Parlement de Paris : *Les Œufs rouges de Monseigneur*.

riaient volontiers de quelques dames du Palais qui ne dédaignaient point d'acheter de leurs mains les provisions destinées à leur maison et leur malignité n'épargnait pas les moqueries à l'initiation difficile de Madame Gin, formée aux belles manières et aux usages du monde par sa Présidente, madame Berthier de Sauvigny, qui s'impatientait des dispositions médiocres de son élève et lui répétait avec vivacité pendant sa première leçon de maintien : « Faites donc un peu la conseillère » (1).

La mode, qui, si elle impose ses caprices, obéit aussi aux entraînements de l'opinion, a sa place marquée dans cette esquisse d'une époque où, comme celles qui l'inspirent, elle exerçait un empire presque absolu. De tout temps la parure a su refléter les sentiments de la politique : les fleurs ont vu leur langage accepté par les partis ; la rose blanche et la rose rouge ont servi aux Anglais de signes de ralliement et plusieurs de nos contemporains se souviennent des querelles soulevées aux premières années de ce siècle entre les amis des lys et ceux dont la boutonnière s'ornait d'un bouquet de violettes. Les emblèmes sont des armes que la coquetterie prête même quelquefois au patriotisme vaincu et vous permettrez à un enfant de la Lorraine de rappeler ici la courageuse protestation des femmes de son pays, attestant par leurs rubans aux couleurs nationales, symbole d'affection, de regret et d'espoir, leur fidélité inébranlable à cette France d'autant plus aimée qu'elle a souffert davantage.

(1) Lettres du sieur Sorhouët au sieur de Maupeou.

Les révolutions de la toilette étaient donc destinées sous Louis XV à ressentir le contre-coup des péripéties que traversaient les affaires publiques. La victoire du maréchal de Richelieu à Minorque avait inspiré la coiffure à la *Port-Mahon*, les mémoires de Beaumarchais favorisèrent l'invention du *Quesaco*, « panache en plumes que les élégantes portaient sur le derrière de la tête » (1), sans doute plus commodément que la création étrange destinée à occuper sa place et dont j'oserai reproduire les détails, avec la confiance de décourager toute tentative d'imitation. « Le *Pouff au Sentiment* est une coiffure qui a succédé « au *Quesaco* et qui lui est infiniment supérieure par « la multitude de choses qui entrent dans sa composition et par le génie qu'elle exige pour la varier « avec art. On l'appelle *Pouff* à raison de la confusion « d'objets qu'elle peut contenir, et *au Sentiment* parce « qu'ils doivent être relatifs à ce qu'on aime le plus. « La description de celui de M^{me} la duchesse de « Chartres rendra plus sensible cette définition fort « compliquée. Dans celui de S. A. S., au fond est « une femme assise sur un fauteuil et tenant un « nourrisson : ce qui désigne M. le duc de Valois et « sa nourrisse. A la droite, est un perroquet becquetant une cerise, oiseau précieux à la princesse. A « gauche, est un petit nègre, image de celui qu'elle « aime beaucoup. Le surplus est garni de touffes de « cheveux de M. le duc de Chartres, son mari ; de « M. le duc de Penthièvre, son père ; de M. le duc « d'Orléans, son beau-père, etc. Toutes les femmes « veulent avoir un *Pouff* et en raffolent » (2).

(1) *Journal historique*, 26 mars 1774.

(2) *Mémoires secrets*, 26 avril 1774.

Le champ ouvert par la lutte parlementaire à l'imagination fertile des modistes ne devait pas non plus rester stérile. Vers 1762, le nom alors respecté de Maupeou, s'était transmis à une coiffure dont le modèle figure dans les planches d'un ouvrage spécial (1). J'avoue humblement mon incompetence à suppléer les explications qui n'accompagnaient pas le dessin : l'idée la plus exacte que j'en puisse donner, c'est que, monté sur une carcasse de fils métalliques, cet édifice de cheveux semble défendre du reproche d'exagération (je n'ai garde de prétendre qu'il en soit besoin), la structure quelquefois ambitieuse des monuments capillaires de notre temps.

Mais elle était du monde, où les plus belles choses
Ont le pire destin (2).

Son règne fut éphémère, sa popularité ne survécut point à celle du Chancelier ; tous deux eurent même fortune et éprouvèrent les tristes retours de l'ingratitude des foules : une correspondance satyrique entre Sorhoüet et Maupeou obtenait un succès expliqué par sa forme spirituelle (3) ; l'opposition triompha et, disgraciée, comme son parrain, par le public, la coiffure à *la Maupeou* fut supplantée par la coiffure à *la Correspondance* « bonnet à deux becs qui sont en cornes », dont la duchesse de Mazarin paraît avoir inauguré la vogue (4).

(1) *L'Encyclopédie carcassière ou tableau des coiffures à la mode, gravés sur les desseins des Petites-Maîtresses de Paris*, 1763.

(2) Malherbe, Consolation à M. du Périer.

(3) Correspondance secrète et familière de M. de Maupeou et de M. Sorhoüet (réunie plus tard sous le titre de *Maupeouana*).

(4) *Journal historique*, 7 avril 1772.

Un autre appendice, je dirais d'autant moins : un ornement qu'il intéresse exclusivement le sexe auquel nous appartenons, n'échappa point aux malicieuses remarques des pamphlétaires dont la verve s'exerçait avec plus de gaieté que de tact sur une victime, dont la femme semblait avoir payé déjà la rançon, « le jadis
« avocat Gin qui avait commandé pour la messe rouge
« une perruque grand in-folio dans laquelle l'artiste
« avait mis plus de dix livres de cheveux. Pour
« essayer cette perruque dont il raffole, ajoute le
« libelliste, il prend un jour des dîners de notre Pre-
« mière-Présidente et produit sa grosse tête chargée
« de poils. Ses cheveux hérissés comme les soies
« d'un sanglier en fureur soutenaient cette chevelure
« postiche élevée de six lignes au-dessus de son
« front, et s'échappant de droite et de gauche, témoi-
« gnaient par leur couleur la force de cet animal sans
« pareil. Les éclats de rire partent en le voyant en-
« trer et tous s'écrient : avocat Gin, tu as là une per-
« ruque à la correspondance. Il en sera fait mention ;
« encore heureux, si on ne parle que de la perruque
« et si on ne s'avise pas d'attaquer ce qui est des-
« sous (1). »

Cette vive sortie dirigée contre le front de l'ennemi n'avait rien qui dût surprendre : représentant des réformes contre la tradition des âges écoulés, Rousseau avait déjà ramené au culte de la nature les imaginations féminines éprises de ses héros : Saint-Preux et Émile ne connaissaient point la poudre et laissaient librement flotter leurs cheveux. Le peuple commén-

(1) Correspondance secrète et familière, lettres xxx et xxxiii.

çait même à désapprendre le respect d'un costume déjà un peu suranné : dans un dialogue poétique qui recevait les honneurs immérités de l'impression (1), une marchande de bouquets n'appelait-elle point les membres du Parlement « ces têtes à bonnets » et le grand prêtre de la philosophie, Voltaire, n'avait-il pas, par une hardie prosopopée, créé, en comparant Catherine II « aux vingt-cinq perruques de Genève (2) », ce néologisme pittoresque pour lequel la niaiserie romantique de 1830, en veine de lancer sur nos plus illustres auteurs un ridicule qui retombait sur elle, ne peut même s'approprier le mérite mesquin de l'invention.

Il n'était réservé qu'au règne suivant d'assister au déclin d'une mode vieillie. La boutique du perruquier (nos mœurs démocratiques en ont fait un salon de coiffure) était toujours fréquentée et elle conservait encore le privilège de servir de rendez-vous aux nouvellistes dont ce personnage important transmettait les récits amplifiés à ceux que sa profession lui imposait le devoir de visiter chaque matin. L'intervention de cette fraction de la bourgeoisie dans la politique trouve donc son explication dans les habitudes sociales, et l'on rencontre sans trop d'étonnement, sur la liste des brochures inspirées par la lutte des parlements et du chancelier, les *Réflexions d'un maître perruquier sur les affaires de l'Etat*, le *Coup de peigne du maître perruquier*, ou *nouvel entretien du*

(1) *Bouquet poissard ou dispute de deux marchandes de bouquets sur les affaires présentes.* — « C'est là tout c'qui saviont « ces têtes à bonnets. »

(2) Voltaire. Lettre à d'Argental, 11 octobre 1765.

maître perruquier avec sa femme, enfin la Lettre du maître perruquier à Monsieur le Procureur général, concernant les magistrats de Rouen et les dames de Paris, dont l'auteur, franchement ministériel, dirait-on aujourd'hui, affiche les sentiments les plus conservateurs.

Le rapprochement par lequel il unit les parlementaires normands aux dames de Paris n'offre d'ailleurs qu'une apparente singularité : non moins bruyamment que les Parisiennes, nos sénateurs, comme les qualifiaient leurs panégyristes, avaient affiché des dispositions querelleuses qui, la vérité m'oblige à le confesser, n'étaient point nouvelles dans leur histoire, « Rouen a sonné le tocsin, écrivait-on. On appelle les magistrats de cette ville les Grenadiers et les Dons Quichotes du Parlement ; c'est du moins toujours eux qui lèvent l'étendart » (1). Montés sur la brèche dès qu'ils croyaient leurs prérogatives menacées, ils s'étaient signalés par l'audace de cet « arrêt de l'honneur » (2), qui déclarait « intrus, parjures et violateurs de leur serment » (3) ceux qui consentaient à figurer dans les nouvelles juridictions. La fermentation excitée par cette attitude presque factieuse avait gagné toute la province : la noblesse normande avait signé une requête au Roi, rédigée par l'avocat Lemaître, et s'était concertée dans plusieurs réunions, dont la fréquence et le mystère causaient de vives inquiétudes aux ministres. Des mesures éner-

(1) Lettres américaines sur les Parlements, 1771 et 1772.

(2) Avis aux dames.

(3) Registres secrets du Parlement de Normandie, 15 avril 1771.

giques éteignirent l'incendie qui allait se propager : des arrestations furent opérées et des rétractations faites avec un empressement qui manqua parfois de dignité, attestèrent le repentir de ceux qui avaient trempé dans une démarche imprudente, qu'on appelait un peu pompeusement une conspiration. (1)

Il eût été injuste d'exiger une plus grande fermeté chez les femmes qui avaient participé à des manifestations si promptement désavouées par leurs auteurs. Leur zèle puisait du moins son excuse dans des relations amicales, plus souvent dans la solidarité affectueuse qui les rendait inséparables de leurs maris. L'égalité des sexes cette fois se trouva rétablie ; la retraite des gentilshommes et des dames fut aussi complète et l'expression de leurs regrets aussi peu déguisée. Madame d'Héricy, que le duc d'Harcourt dépeignait (2) comme « très liée avec M. de Manneville, très vive et très échauffée par les conseils et la conversation de ce dangereux citoyen, » recevait avec respect la lettre que le gouverneur lui adressait au nom du souverain et lui répondait qu'elle était pénétrée de douleur d'avoir été inculpée dans cette affaire et de savoir que cette accusation avait aigri l'esprit du Roi contre elle. La marquise de Trie n'avait pas témoigné moins d'humilité. Son mari avait fui pour la Belgique l'habitation qu'il possédait aux environs de Forges ; mais les perquisitions des agents envoyés pour saisir ses papiers avaient été si

(1) Hippeau, *Gouvernement de Normandie au xvii^e et au xviii^e siècle*, tome V.

(2) Lettre du duc d'Harcourt à M. Bertin, 18 novembre 1772.

minutieuses qu'elles s'étaient poursuivies jusques dans les poches de la châtelaine, procédé dont l'insolence l'avait, disait-on, tellement indignée, qu'elle avait menacé ceux qui se le permettaient de les faire jeter par les fenêtres (1). Ce dernier détail semble appartenir exclusivement à l'imagination surexcitée d'un libelliste prenant ses désirs pour la réalité : tandis que son enthousiasme ingénu célébrait cette attitude altière et qu'il exaltait dans un style ému une fierté si hautaine, M^{me} de Trie démérait de ses éloges en s'inclinant devant le duc d'Harcourt, et sollicitait la révocation de l'emprisonnement ordonné contre son mari qui n'avait, affirmait-elle, signé la requête que sur les promesses trompeuses auxquelles sa charité s'était laissé entraîner, que sa conduite devait procurer le soulagement du peuple (2).

Les salons de la capitale étaient de leur côté soumis à une surveillance qui n'était pas moins active, et M^{me} Destouches, riche veuve chez qui l'on s'assemblait pour lire les brochures clandestines, recevait l'injonction sévère de fermer sa maison à de semblables réunions (3). Ces avertissements ne suffisaient pas pour refroidir l'ardeur intrépide des amies du Parlement, et le 6 septembre 1771 quatre demoiselles étaient arrêtées au moment où elles introduisaient dans Paris, sous leurs vêtements, des écrits composés contre le chancelier. L'une d'elles se souvint qu'elle était la sœur du célèbre avocat Gerbier ;

(1) *Journal historique*, 19 septembre 1772.

(2) A. Joly, *Une Conspiration de la noblesse normande au XVIII^e siècle*.

(3) *Journal historique*, septembre 1771.

elle plaida sa cause, et son éloquence eut le don d'attendrir les commis, qui lui permirent d'aller avec une de ses compagnes annoncer leur mésaventure à sa mère, dont l'état maladif réclamait des ménagements. Elles avaient promis de se représenter au premier appel, mais moins constantes que le Romain Régulus, elles se gardèrent bien de tenir un engagement que la nécessité leur avait dicté, et ces espiègles délinquantes prirent la fuite sans se soucier de satisfaire une confiance voisine de la simplicité. Quant aux demoiselles Morin et Danjou, elles furent conduites à la Bastille (1).

Ce contingent féminin allait bientôt s'accroître et, s'il est permis de traiter légèrement une immixtion imprévoyante dans les affaires publiques, s'il convient de blâmer avec énergie l'imprudence de ceux dont l'irréflexion exposait des jeunes filles à d'aussi graves châtiments, l'on doit hautement protester contre une rigueur qui réussissait à conférer à celles qu'elle atteignait la palme ambitionnée d'un martyr volontaire et l'honneur d'un dévouement qui devenait périlleux. Le conseiller au Parlement de Normandie, Thomas du Fossé, jaloux zélé des privilèges de sa robe, s'était, dès l'origine de la réforme, montré l'un des plus obstinés adversaires de Maupeou ; il passait pour avoir été l'un des promoteurs non moins déterminés de la lettre écrite au Roi par les gentilshommes de son pays, et sa participation à cet incident de la lutte avait fait modifier le lieu de son exil : au lieu d'être confiné à sa terre

(1) *Journal historique*, septembre 1771.

de Bosmelet, il était envoyé à Noirmoutiers ; mais, il s'était évadé, au cours d'une perquisition opérée dans son château, pour se réfugier en pays étranger. Le 1^{er} décembre 1772, sa fille, âgée de vingt ans, venue à Paris sans doute pour solliciter en faveur de l'absent, était arrêtée à la barrière, et l'on saisissait dans sa voiture et sur sa personne de nombreux exemplaires imprimés de la requête qui avait fait éloigner son père. Interrogée sur la provenance de ces écrits, elle dut reconnaître qu'elle les tenait du prieur de Saint-Lo, à Rouen, aveu confirmé par la déclaration de cet ecclésiastique, incarcéré presque aussitôt. La Bastille reçut les deux hôtes nouveaux que cette province lui envoyait. et M^{lle} du Fossé, « extrêmement intéressante par sa figure, sa jeunesse, ses grâces et ses qualités estimables », enfermée avec sa femme de chambre et traitée avec égards, ne sortit que le 15 février suivant de la prison où sa santé délicate fut cruellement éprouvée (1).

Pendant que, victimes d'une cause à laquelle un entraînement quelquefois généreux les avait ralliées, des femmes subissaient les tristesses de l'incarcération ; alors que des publicistes se lamentaient sur les misères des Parlements exilés, quand l'attaque à la royauté revêtait une forme assez aggressive pour que l'on ait accusé ses auteurs de vouloir instituer la république (2), tandis enfin que, par un contraste peut-être prémédité, le marquis de Monteynard, mi-

(1) Joly, *Conspiration de la noblesse normande*. — Hippeau, *Gouvernement de Normandie*, t. V. — *Journal historique*, 3 et 10 décembre 1772, 1^{er} janvier 1773, 17 janvier et 18 août 1774.

(2) Avis aux dames.

nistre de la guerre, interdisait aux jeunes officiers de jouer désormais la comédie, malgré « un usage » autorisé par des exemples du plus grand poids » (1), que fesaient ceux pour qui on luttait avec tant de persistance ? quels austères devoirs absorbaient les loisirs de ces magistrats dont la conscience indignée reprochait au chancelier l'anéantissement de la justice ? Retirés dans leurs châteaux, ils transformaient leurs salons en théâtres, sur lesquels ils ne dédaignaient point de figurer : le lettré président de Brosses avait inauguré cette distraction en Bourgogne ; chez le président de Becthomas, aux environs d'Elbeuf, une société de collègues s'étudiait au même divertissement, et le grave Miroménil, à Pontchartrain, charmait, en tenant l'emploi des valets, le vieux Maurepas qui allait bientôt conseiller à Louis XVI de cacher la livrée des Crispins sous la simarre du garde des sceaux (2).

Le nouveau règne avait en effet signalé son avènement par le rappel des Parlements et par la retraite de Maupeou, congédié aux applaudissements de cette foule qui prodigue volontiers l'insulte aux pouvoirs tombés. Les membres des conseils supérieurs partagèrent son sort et les outrages les plus pénibles, les voies de fait, même les plus grossières (3), leur furent d'autant moins ménagés, que ces excès res-

(1) *Mémoires secrets*, t. VI, 9 février 1772.

(2) Floquet, *Hist. du Parlement de Normandie*, t. VII. — De Bastard d'Étang, *Les Parlements de France*. — Foisset, *Le Président de Brosses*. — De La Cuisine, *Le Parlement de Bourgogne*. — *Journal historique*, 12 et 24 juillet 1771.

(3) Lettre du sieur Sorhoüet au sieur de Maupeou,

taient impunis. Dans ce débordement d'injurieuses invectives, les marchandes des halles mériteraient une mention particulière, s'il était possible de citer autrement que par leurs titres des publications telles que le *Dialogue de deux Poissardes sur la mort inopinée du Chancelier* (1), le *Bouquet poissard*, les *Haguinettes* ou *Étrennes données au seigneur de Maupoux par deux Poissardes, députées de la place Maubert*.

L'enthousiasme presque unanime, qui saluait la chute des tribunaux créés par le chancelier, n'était pas sans inspirer à ceux qui en avaient fait partie la crainte de représailles annoncées. En Bretagne, où l'administration du duc d'Aiguillon et la détention de La Chalotais avaient passionné l'opinion, l'initiative courageuse d'une femme de cœur obtint pour les conseillers supérieurs le privilège de se soustraire pendant cinq ans à la juridiction des membres du Parlement, dont ils redoutaient l'animosité et la partialité. Miroménil qui s'opposait à cette faveur, concédée par la bienveillance royale, avait pourtant objecté à M^{me} Couën de Saint-Luc que ceux qu'elle défendait avaient occupé la place d'autrui ; il ne fit que s'attirer cette rude repartie : « Et vous, Monseigneur, n'occupez-vous pas la place d'un autre ? » (2).

Mais cette conduite était trop opposée aux préjugés actuels pour trouver de nombreuses imitatrices : la joie féminine se traduisait par des manifestations auxquelles ne présidait pas toujours le tact le plus fin, et à Besançon, pour célébrer l'arrivée du pre-

(1) *Journal historique*, tome II.

(2) *Journal historique*, 9, 10 et 23 avril 1775.

mier président de Grosbois, des demoiselles n'avaient rien trouvé de plus ingénieux que de faire brûler des bûches volumineuses devant leur hôtel, décoré de cette devise, destinée à exciter l'envie du célèbre marquis de Bièvre : « Il n'est bon feu que de « gros bois » (1).

Comment demander de la modération à des femmes que la flatterie reconnaissante des vainqueurs comblait des distinctions les plus propres à

Chatouiller de leur cœur l'orgueilleuse faiblesse ? (2)

La vivacité de leur zèle pendant une guerre où elles ne s'étaient ni n'avaient été épargnées assurait leur admission aux honneurs du triomphe et la gratitude exigeait leur présence aux fêtes tumultueuses qui devaient consacrer et perpétuer le souvenir d'une résistance couronnée par le succès. A Toulouse, il est vrai, une déception fâcheuse mêla son amertume au charme de ces plaisirs : malgré la visite que les dames, après délibération, avaient faite aux revenants (c'est le nom qu'on donnait aux magistrats réintégrés), elles eurent l'ennui de voir leur politesse mal récompensée et elles éprouvèrent la contrariété d'être omises dans les invitations adressées pour l'audience de rentrée. Mais ce ne fut qu'un nuage dans un horizon bientôt rasséréné et partout on les associa aux réjouissances judiciaires. A Bordeaux, placées sur deux vastes amphithéâtres érigés devant l'arc-de-

(1) *Journal historique*, 22 avril 1775.

(2) Racine, *Iphigénie*.

triomphe qu'avait construit la franc-maçonnerie girondine, elles durent accepter des couronnes et des billets dont l'épigraphe était : « Mariti, patris ve fratris radiis fulgent, elles brillent de l'éclat qui environne leur mari, ou leur père, ou leur frère. » A Aix, après avoir assisté sur une estrade à la réception des membres du Parlement, elles se rendirent au banquet officiel et le Premier-Président se dessaisit en faveur de celle qui conduisait la députation du bouquet emblématique qu'on lui avait offert au Palais et dont les œillets blancs et les lauriers symbolisaient l'innocence et la victoire (1).

A Rouen, dès 1764, lorsque le Parlement était rentré après un long refus de service motivé par son opposition à la mesure utile du cadastre, il avait écouté avec complaisance les félicitations de toutes les corporations ; le Premier-Président Miroménil et le doyen de la Cour, le conseiller Guenet de Saint-Just, plus favorisés que leurs collègues, avaient dû subir non-seulement les compliments, mais (la popularité a ses exigences) les baisers des poissardes introduites dans la Grand'-chambre (2). La satisfaction publique en cette nouvelle occurrence ne fut pas moins expansive et les cantates, les vers, les allocutions des couturières, des rubannières, la participation des femmes et des filles des magistrats aux fêtes et aux repas offerts à leurs époux et à leurs pères, les dots données par des négociants à de jeunes couples indigents attestèrent qu'a-

(1) *Journal historique*, t. VII, passim.

(2) Floquet, *Hist. du Parlement de Normandie*, tome VI, pages 588, etc.

près avoir combattu pour la bonne cause, les Normandes avaient des droits à la reconnaissance de leur pays (1).

La Province, si empressée à soutenir les prétentions de son *Sénat*, ne pouvait, en effet, ne pas applaudir à son retour ; il eut été à souhaiter que l'allégresse eût des éclats moins tapageurs et que, sans abuser de la victoire, on la proclamât avec plus de modération et de dignité.

Bayeux, qui avait vu sa prospérité s'accroître et doubler sa population par l'installation du conseil supérieur dans ses murs, donna joyeusement l'exemple d'une ingratitude qu'il serait téméraire d'attribuer plutôt à son désintéressement qu'à son aveuglement. Une mascarade audacieuse parodia une audience et les poursuites ordonnées contre les auteurs de cette indécente exhibition durent s'arrêter parce que, par une inconcevable légèreté, deux des femmes des magistrats qu'on bafouait ainsi avaient poussé l'inconséquence jusqu'à paraître au bal, déguisées avec les robes de leurs maris (2).

Les conseillers nommés à Rouen avaient rendu des arrêts que leurs adversaires avaient été contraints de reconnaître impartiaux et éclairés (3) : ils furent

(1) Floquet, *Hist. du Parlement de Normandie*, tome VII.

(2) Pluquet, *Essai historique sur la ville de Bayeux et son arrondissement*, chap. LI.

(3) *Journal historique*, tome IV, 22 février 1773. « On mande
« de Rouen que le conseil supérieur de cette ville n'y est pas
« plus respecté qu'auparavant, mais qu'on rend cependant jus-
« tice à leurs arrêts, qui sont bons en général et judicieux, ce
« qui pourra insensiblement leur amener plus de considé-
« ration. »

néanmoins en butte à des pamphlets violents qui empruntent surtout leur valeur à leur rareté actuelle (1). Un ecclésiastique que le Parlement avait trouvé capable de figurer au nombre de ses membres, fut, aussitôt qu'il consentit à entrer dans le nouveau tribunal, l'objet des accusations les plus envenimées. Promoteur du chapitre de la cathédrale, l'abbé Perchel, dont la mort dans la prison du Palais de Justice de Rouen trompa la cruauté révolutionnaire (2), avait été défendu à l'avance par le premier président Miroménil qui, le 8 février 1764, l'indiquait en ces termes au ministre de Laverdy comme un de « ceux en qui il avait remarqué le plus de mérite : de l'esprit, de la douceur, instruit, le cœur droit, l'âme belle. » (3) L'injure et la diffamation furent déversés sans plus de honte sur un homme dont le nom, entouré d'une respectueuse considération, a survécu à une impopularité passagère et dont l'administration comme intendant a laissé une mémoire qui ne périra qu'avec cette ville embellie et agrandie par ses soins : Vous avez, avant moi, Messieurs, nommé Thiroux de Crosne.

Lorsqu'il dut se retirer avec les collègues qu'il présidait, la caricature se joignit aux écrits pour leur lancer, comme le trait du Parthe, les plus sanglants outrages et chacun connaît la gravure où Miroménil

(1) *Le Coup d'OEil purin.* — *Les Étrennes supérieures de Normandie.* — *La haute messe de l'abbé Perchel*, etc., etc.

(2) 22 juin 1794. Nicétas Périoux, *Histoire de Rouen*, p. 639. — Thiroux de Crosne périt sur l'échafaud, à Paris, en 1793.

(3) Lettres de Miroménil. (Manuscrits de la bibliothèque municipale de Rouen.)

est représenté chassant du temple de la justice les intrus que Maupeou y avait placés. La légende explicative de l'estampe commente ainsi la présence d'une Normande qui assiste au départ de la compagnie expulsée : « Une femme de très-bonne façon, ayant « sous l'habit de Cauchoise un maintien aisé. Elle « tient sous son bras un fromage apparemment pour « distribuer aux indigents de sa connaissance. » La personne ainsi désignée méritait en effet d'être tirée de l'oubli et l'on éprouve un réel soulagement, après tant de critiques trop justifiées, en rendant hommage à une conduite dictée par la plus noble fermeté et à des qualités véritablement féminines. Étrangère aux passions et aux préjugés qui dominaient, pratiquant une gracieuse hospitalité, Madame de la Chesnaie, mariée à un négociant rouennais, n'eut que le tort, amèrement relevé par l'auteur du *Coup d'œil purin*, d'accueillir dans son salon les membres du conseil supérieur et de rester fidèle à l'amitié de ceux qui s'étaient assis à son foyer. La tolérance dont les dames ont si constamment donné le consolant spectacle au milieu de nos discordes civiles, leur persistance à s'isoler de nos querelles politiques, leur désir de préserver soigneusement les relations familières du contact de ces animosités qui ne pardonnent point, leur préoccupation scrupuleuse de fermer aux haines et aux rancunes qu'engendrent les froissements de la vanité ou les calculs de l'intérêt le domaine intime où une souveraineté aimable exerce sa douce autorité auraient dû, ce semble, désarmer la malignité des libellistes et le cœur non moins que le goût désavouent hautement ces adieux exprimés en des vers

aussi méchants en la forme que par la pensée qui les a inspirés :

Cher conseil, digne objet de mes vœux les plus doux (1),
Il faut donc me résoudre à me priver de vous ;
Je ne vous verrai plus.

.
Vous allez du palais déloger sans trompette,
Par le bateau de Bouille ou bien par la mazette.
Vous êtes de ces lieux honteusement bannis,
Vilipendés, bernés, moqués, sifflés, honnis.
Vil rebut des fripiers, vos robes suspendues,
Vont de la Vieille Tour orner les avenues.

.
C'en est donc fait, troupe aimable et fidèle !
.
.

Loin de vous, cher conseil, comment vivre en ces lieux ?
Pour la dernière fois recevez mes adieux.

.
Je retourne à Bolbec, désormais villageoise,
Je reprends le toquet et les airs de Cachoise ;
Ainsi quittant la robe et la splendeur des lys,
Nous retournerons tous à nos pauvres habits.

La prose était cette fois bien supérieure à la poésie et la muse se trouvait facilement vaincue par la femme ; en abandonnant la ville où vivaient des souvenirs qui allaient la suivre dans le pays de Caux,

(1) Regrets de Mlle de la Chesnaie, Cachoise, à MM. du conseil supérieur de Rouen. (Manuscrits Leber, bibliothèque municipale de Rouen.)

Madame de la Chesnaie emportait un bagage précieux que les envieux ne pouvaient lui ravir et dont trop de voyageurs hésitent à s'embarasser dans leur courte excursion sur cette terre, l'orgueilleux contentement d'un devoir consciencieusement accompli et la gratitude qui accompagne, honore et récompense les services rendus avec une affectueuse simplicité.

J'arrête cette trop longue revue de portraits que je n'ose appeler historiques à cette figure empreinte d'une séduisante sensibilité : pourrais-je, d'ailleurs, placer sous une impression plus attrayante la fin de ce récit, écouté avec une attention que votre patience a rendue infatigable ? Les citations fréquentes, les détails minutieux, les anecdotes caractéristiques m'ont paru (puissiez-vous agréer cette excuse !) constituer des garanties de sincérité imposées à celui qui tentait de retracer exactement et d'analyser avec précision le rôle des femmes pendant une des périodes les plus agitées, je voudrais vous faire dire : les plus intéressantes du règne de Louis XV. Exprimer une opinion sur la manière dont cette influence s'est exercée et sur les leçons que l'expérience du passé enseigne au temps présent serait essayer une tâche où je tremblerais de porter ombrage à la fierté susceptible d'un sexe qu'il est dangereux d'offenser ; la modestie et la sagacité, qui ne sont pas ses moindres vertus, ne lui permettent-elles point au surplus de prononcer, à huis-clos et avec sûreté, l'arrêt qui doit être la conclusion de cette étude et de se faire, sans violenter son amour-propre ou son humilité, la plus juste application de ce mot de Labruyère, derrière

lequel se retranchent mes légitimes appréhensions :
« Les femmes sont extrêmes en tout : elles sont
« meilleures ou pires que les hommes ? » (1)

(1) Labruyère, *Caractères, Les Femmes*.

RÉPONSE

AU

Discours de réception de M. Félix,

PAR M. BUCHÈRE,

Président.

MONSIEUR,

L'Académie de Rouen est toujours heureuse d'ouvrir ses rangs aux hommes, qui cherchant dans le travail et l'étude leurs jouissances intellectuelles, se vouent d'une manière spéciale au culte des lettres, des sciences ou des arts. Sans doute elle se félicite de pouvoir parfois, fidèle à d'anciennes traditions, inscrire parmi ses membres les magistrats de cette ville qui consentent à lui apporter le concours de leur intelligence, et qui acceptent, comme un honneur, le droit de s'asseoir dans les fauteuils jadis occupés par leurs devanciers du Parlement. Mais vous n'aviez pas besoin de ce titre, pour prendre place au sein de notre compagnie.

Depuis longtemps, nous connaissons le soin que

vous apportez aux recherches historiques, auxquelles vous consacrez vos loisirs. Pour étudier l'histoire des époques qui nous ont précédés, vous remontez aux sources originelles, vous interrogez les documents retrouvés dans les familles ou conservés dans les archives, de manière à vous identifier aussi complètement que possible aux mœurs et aux usages des temps passés. Vous parvenez ainsi à rétablir le véritable caractère de faits, souvent dénaturés par des historiens inattentifs ou partiiaux. Vous nous permettrez de profiter de vos travaux, et votre collaboration nous sera doublement utile, si vous consentez à communiquer à l'Académie les résultats de vos recherches, en les complétant par votre appréciation personnelle.

L'étude que vous venez de nous lire, nous permet de juger dès à présent, du tact et de la sagacité avec lesquels vous abordez les sujets les plus délicats. Je vous félicite de n'avoir pas reculé devant certaines difficultés que d'autres auraient redoutées; mais je serais tenté de m'en plaindre.

Les usages de l'Académie m'imposent de vous suivre sur le terrain que vous avez choisi, et je crains de ne pouvoir parler du rôle des femmes, dans la société de la fin du XVIII^e siècle, avec la finesse dont vous avez fait preuve. J'essaierai cependant, trop heureux de n'être pas obligé de vous contredire.

« Il y a dans quelques femmes, nous dit Labruyère,
« un esprit éblouissant qui impose, et que l'on n'es-
« time que parce qu'il n'est pas approfondi. Il y a
« dans quelques autres, une grandeur simple, natu-
« relle, qui a sa source dans le cœur : un mérite pai-

« sible, mais solide, accompagné de mille vertus,
« qu'elles ne peuvent couvrir de toute leur modestie,
« qui échappent et qui se montrent à ceux qui ont
« des yeux (1). » Je crains que celles dont vous avez
esquissé quelques traits, ne doivent être placées dans
la première catégorie.

La plupart des dames, qui au moment de la querelle
des Parlements et de la Royauté, se sont signalées
par leurs écrits, songeaient bien peu aux intérêts de
la société. Elles trouvaient, dans la lutte engagée con-
tre le chancelier Maupeou, une occasion de faire
briller leur esprit, de grandir, ne fût-ce qu'en appa-
rence, l'influence de leurs salons. Leur amour-propre
était satisfait. Que leur importait le reste ? En pré-
sence d'un résultat qui leur paraissait si enviable,
elles se souciaient médiocrement des plaisanteries
qui pouvaient les atteindre, et moins encore peut-
être, des éclaboussures qui devaient en rejaillir sur
leurs maris.

Ne les jugeons pas cependant avec trop de sévé-
rité. Leur intervention littéraire, qui dans un autre
pays, et à une époque différente, eût semblé con-
traire aux règles du bon ton et des convenances,
souleva à peine quelques malignes critiques. L'esprit
a toujours joui, en France, de hautes prérogatives ;
il se fait tout pardonner. Molière n'eût pas fait sou-
rire Agnès, et eût été plus vrai, s'il eût fait dire à
Arnolphe :

Du côté de l'esprit est la toute puissance.

(1) *Caractères de Labruyère, Des Femmes.*

Les femmes d'esprit avaient obtenu, sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, de véritables succès littéraires. Sans prétendre rivaliser avec M^{me} de Sévigné, dont les lettres si pleines de finesse et de distinction, avaient acquis déjà une légitime renommée, ni même avec M^{me} de Tencin, dont les romans étaient à cette époque, moins oubliés qu'ils ne le sont aujourd'hui, les femmes du XVIII^e siècle ne pouvaient plus se contenter du rôle que leur assurait, dans les salons, le charme de leurs conversations. Elles aspiraient à prouver d'une manière plus durable, l'agrément de leur esprit. Si toutes ne pouvaient être admises dans ces réunions, qui rappelaient l'ancien hôtel de Rambouillet, toutes pouvaient prendre la plume, ou salarier un secrétaire dont elles signaient les opuscules. La mode était aux fantaisies littéraires ; comment demander à une femme de lui résister ?

Au moment même où se placent les faits dont vous nous avez entretenus, les lettres critiques de M^{me} du Defiant et de M^{lle} de l'Espinasse, jouissaient d'une vogue que devaient partager, quelques années plus tard, les écrits moins sérieux de M^{me} de Genlis. La tentation devait être grande pour les dames du Parlement, de saisir l'occasion que leur offrait un événement qui passionnait le public, pour prouver qu'elles ne le cédaient à personne. au point de vue de l'intelligence et de l'esprit.

Le plaisir avec lequel étaient généralement accueillis les libelles publiés sous leur nom, était d'ailleurs un dangereux encouragement. L'homme se soumet volontiers à l'influence féminine. A toutes les époques de luttes politiques, religieuses ou littéraires, les

salons de certaines femmes d'esprit ont servi de lieux de rendez-vous, où se réunissaient les hommes les plus éminents. On avait pardonné à M^{me} de Tencin, d'appeler familièrement *sa ménagerie*, la rencontre, chez elle, de philosophes, de littérateurs et de savants, au nombre desquels se trouvaient Fontenelle et Montesquieu (1). Plus tard, vers le milieu du XVIII^e siècle, les soirées de M^{me} Geoffrin, formaient un véritable cénacle, où la comtesse d'Houdetot ne craignait pas de rivaliser d'esprit avec d'Alembert, Marмонтel et un maréchal de Richelieu. Les femmes faisaient alors partie de ces académies, où se groupaient volontairement les hommes les plus distingués de cette époque.

L'autorité et l'agrément de ces réunions se sont perpétués presque jusqu'à nos jours. Qui de vous, n'a entendu parler des salons de M^{me} Récamier, cette amie de M^{me} de Staël, chez laquelle se rencontraient, dans les premières années de la Restauration, des hommes qui s'appelaient de Villèle et Châteaubriand. On y renversait et on y reconstruisait des ministères. En présence de ces faits, admis par les mœurs du temps, comment ne pas se montrer indulgent pour des femmes, qui n'ont eu d'autre tort que celui de suivre les entraînements de leur époque, en s'efforçant de se créer un rôle dans la lutte qui signala les dernières années du règne de Louis XV.

Il ne faut pas oublier d'ailleurs, qu'au moment où le chancelier Maupeou prenait une mesure que nous n'avons pas à apprécier ici, mais qui souleva de

(1) Michaud, *Biographie universelle*.

vives protestations, l'esprit français qui aime toujours la critique, s'attaquait hardiment à toutes nos institutions. Des hommes, d'un talent incontestable, négligeant les armes mordantes et légères dont s'étaient servi leurs ancêtres au temps de la Fronde, laissaient aux femmes le soin de publier de nouvelles Mazarinades. Pour eux, rien n'était assez élevé, pour les contraindre au respect. Leur succès leur eût paru incomplet, si, pour obtenir des réformes nécessaires, ils s'étaient borné à discuter les fondements de l'ordre social, dans des écrits philosophiques qui ne pouvaient s'adresser qu'à un petit nombre de lecteurs sérieux. La critique, propagée par des œuvres de diverses natures, leur parut un trait plus puissant, et inconscients pour la plupart des malheurs qu'ils préparaient à notre patrie, ils semèrent le ridicule sur les institutions les plus respectables. La Religion, la Justice, la Royauté servirent tour à tour de but à leurs sarcasmes.

Comment, en présence de l'engouement qui s'attachait aux écrits de cette nature, des femmes ardentes, excitées, je veux le croire, par l'affection qu'elles portaient à leurs maris, auraient-elles pu résister à la tentation d'employer contre le Chancelier, des armes qui semblent inoffensives, parce que les blessures qu'elles font sont invisibles. Quel attrait, de se venger d'une mesure qui les atteignait dans leur position sociale et dans leur fierté, et d'acquérir en même temps le renom d'une femme d'esprit.

Je trouve ces excuses indiquées, Monsieur, dans quelques passages de votre discours; mais il n'exis-

tera, j'en suis sûr, aucun désaccord entre nous, lorsque j'ajouterai que ces femmes, je les plains plus que je ne les blâme. Je les plains : car elles n'ont obtenu ainsi, ni une complète satisfaction d'amour-propre, ni l'influence à laquelle elles aspiraient. Vous nous avez fait connaître les légères moqueries qui s'élevèrent autour d'elles et vous avez ajouté que, lors du retour des Parlements, leur zèle intempestif n'avait pas été partout récompensé par les honneurs auxquels elles se croyaient des droits. Il n'y a pas lieu de nous en étonner. Ce n'est point par des critiques mordantes, par des récriminations amères, par des libelles écrits avec plus ou moins d'esprit, que la femme doit chercher à se créer un rôle dans la société; ce n'est pas ainsi qu'elle y acquiert la légitime influence qui lui est due.

La Providence, en accordant aux deux sexes, les mêmes qualités du cœur et de l'esprit, a doué le sexe faible d'une sensibilité plus exquise. Aux hommes, elle a donné la force et le courage, la vivacité de l'intelligence, le génie de la découverte, l'amour de la science et du travail : aux femmes, elle a réservé la beauté, et ce qui est plus précieux encore, ces sentiments délicats de l'âme, qui devaient en faire la digne compagne de l'homme. Pour elles, le dévouement est facile, il semble découler de leur nature. En présence d'une calamité publique, l'homme sacrifie volontiers une légère partie de sa fortune, pour nourrir les victimes d'un terrible désastre : la femme leur porte elle-même sa bourse ; elle y joint ses soins, ses consolations, ses caresses pour les enfants. Interrogez les malheureux, ils préfèrent sou-

vent l'obole offerte par une main délicate, aux secours plus efficaces qui leur sont distribués.

Les actes de dévouement et de charité se rencontrent souvent dans notre pays. Ils semblent si naturels de la part des femmes, qu'ils sont à peine mentionnés dans les Mémoires les plus complets. Il en est un cependant, que je veux rappeler, parce qu'il se place à l'époque même dont nous nous occupons, et qu'à ce titre, il doit être mis en parallèle avec les faits que vous nous avez racontés d'une manière si intéressante.

Le soin que vous apportiez à nous peindre le rôle des femmes, dans la lutte parlementaire soulevée par le chancelier Maupeou, ne vous permettait pas d'oublier le nom de M^{lle} du Fossé. Vous l'avez cité, en déplorant avec une juste indignation, les rigueurs exercées contre cette jeune fille, victime volontaire de son dévouement filial. C'est une histoire toute locale. A ce point de vue, il est intéressant de rappeler les faits qui ont motivé une si triste sévérité à son égard.

En 1772, Maupeou irrité de la résistance qu'il rencontrait de la part du Parlement de Rouen, et plus encore peut-être, des pamphlets publiés contre sa personne, décerna des lettres de cachet contre sept ou huit membres de ce Parlement. Parmi eux, se trouvait le conseiller Thomas Du Fossé, soupçonné d'être l'auteur d'un libelle intitulé : *Requête de la Noblesse*, qui en réalité ne paraît pas devoir lui être attribué. Ordre fut donné à ce magistrat de se rendre à Noirmoutiers, dans le Bas-Poitou. Indigné de cet exil, Thomas Du Fossé adressa aux ministres une

lettre, où se plaignant des mesures arbitraires prises contre lui et plusieurs de ses collègues, il déclarait hardiment « qu'il ne connaissait pas d'ordonnance dans le royaume qui contraignît un citoyen de se rendre en exil; que de tels commandements n'existaient pas dans l'ordre des lois; que, si on le supposait criminel, il était tout prêt de se constituer en prison, et demandait que son procès lui fût fait sur l'heure, mais par des juges légaux (1). »

La réponse de Maupeou ne se fit pas attendre. Douze cavaliers de la Maréchaussée se rendirent au château du Fossé, avec ordre d'arrêter le Conseiller et de le conduire à la Bastille; mais celui-ci parvint à s'échapper et se réfugia en pays étranger.

La fille du magistrat fugitif, jeune personne âgée de vingt ans, vive et résolue comme son père, et comme lui, zélée pour le Parlement, entreprit de le sauver. Elle partit pour Paris, décidée à voir les ministres et à obtenir la révocation de l'ordre qui frappait son père. Mais aux barrières de la capitale, sa voiture fut fouillée par les commis, et on y trouva un certain nombre d'exemplaires des pamphlets publiés en Normandie contre le Chancelier. M^{lle} Du Fossé fut arrêtée, considérée comme criminelle d'État et enfermée à la Bastille.

Prévenus de cette rigueur, les principaux membres de sa famille, accoururent à Paris et parvinrent à intéresser à son sort, le ministre Bertin. Sur leur demande, la jeune fille adressa à ce dernier une lettre pleine d'esprit, que le ministre montra au Roi,

(1) Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, t. VI.

espérant qu'elle lui mériterait quelque faveur. Louis XV demeura inflexible, et M^{lle} Du Fossé ne sortit de la Bastille qu'après un séjour de deux mois et demi.

A peine remise en liberté, elle reprit son œuvre de dévouement. Elle voulait à tout prix, obtenir le retour de son père âgé et fugitif, qu'elle craignait de ne plus revoir. Belle, avisée, normande, résolue, ayant l'art de bien parler et de bien écrire, active et ne se lassant jamais, elle força toutes les portes et partout se fit écouter. Elle parvint à décider Maupeou lui-même à capituler avec elle. Le Chancelier promit de permettre à Thomas Du Fossé de rentrer en France, et d'y choisir le lieu de sa résidence, à condition qu'il viendrait d'abord, et pour la forme, se faire écrouer à la Bastille.

L'intrépide jeune fille ne voulut pas se fier à la parole du Chancelier; elle réclama une promesse écrite, qui lui fut refusée. Les pourparlers se prolongèrent sans résultat jusqu'à l'avènement de Louis XVI, suivi bientôt de la retraite de Maupeou, et du rappel des Parlements. Deux ans s'étaient écoulés, sans lasser la patience et les efforts de M^{lle} Du Fossé, qui eut enfin le bonheur de voir son père, rentrer triomphant en Normandie.

Des faits de cette nature, ne sont pas exceptionnels de la part des femmes de notre pays. S'il nous était permis d'interroger les secrets des familles, peut-être trouverions nous des actes analogues, accomplis vingt ans plus tard, et dans des circonstances plus douloureuses encore, par quelques-unes de celles qui, lors de la lutte parlementaire, avaient écrit,

d'une plume remplie de fiel, ces libelles émaillés d'esprit, qui n'avaient d'autre résultat que d'exciter les colères du chancelier.

Le culte de l'esprit ne détruit pas les qualités du cœur, et nous pourrions vous citer bien d'autres exemples de dévouement, si l'histoire se donnait la peine de les recueillir. A son défaut, je me bornerai à vous rappeler ceux que nous avons vu se produire au milieu de nous, il y a quelques années à peine. Des femmes du monde, des femmes d'esprit, dont quelques-unes avaient fait l'ornement de nos salons, oublièrent leurs habitudes de luxe et la délicatesse de leur sexe, au milieu des désastres de la patrie, pour soigner, dans des ambulances trop nombreuses, les blessures de nos infortunés soldats.

Vous ne me pardonneriez pas de passer sous silence, les actes accomplis à la même époque par ces saintes filles, issues de toutes les conditions sociales, parmi lesquelles se trouvent aussi des femmes d'une haute intelligence; non contentes d'avoir consacré leur vie aux soins des malheureux, elles n'ont pas hésité, au milieu de la guerre civile, la plus douloureuse qui ait désolé la France, à panser de leurs mains les blessures des misérables, qui, la veille ou le matin même, avaient dévasté et pillé leurs maisons hospitalières. Ces souvenirs, présents à nos esprits, ne disent-ils pas assez ce que l'on peut attendre des femmes de cœur, lorsque les circonstances les font sortir des habitudes modestes sous lesquelles elles masquent leurs vertus. Heureuse la nation qui trouve, au milieu de ses malheurs, de tels actes de dévouement.

Mais, je m'arrête. Je ne veux pas me laisser entraîner à des appréciations personnelles étrangères au sujet qui nous occupe. Ce que je viens de dire, ne diminue en rien, Monsieur, l'intérêt qui s'attache à l'excellent discours dont vous nous avez donné lecture. J'ai cru pouvoir me permettre d'en présenter la contre-partie, et de mettre en parallèle les actes des femmes, qui, sans en calculer les conséquences, se laissent entraîner par leur amour-propre au désir de faire briller leur esprit, et ceux des femmes plus sérieuses, qui préfèrent à ces passe-temps, le besoin de suivre les penchants de leur cœur. Comme vous, j'éviterai de conclure, laissant à l'auditoire qui nous a écoutés avec tant de bienveillance, le soin de décider quel est le véritable rôle qui convient à la femme dans notre société moderne, et quel est pour elle, le moyen d'acquérir sûrement la légitime influence, que nul n'a la prétention de lui contester.

RAPPORT

SUR LE

PRIX DE LA REINTY.

PAR M. LE V^{to} D'ESTAINOT.

MESSIEURS,

Le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter, touche à l'une des questions historiques les plus intéressantes, pour notre amour-propre et notre patriotisme de Normands. Il s'agit de colonisation, et l'on sait la part qu'ont prise nos aïeux dans le concours toujours ouvert à cet égard entre les nations européennes.

Un livre récemment publié par M. Gravier leur restitue l'honneur d'avoir, bien des siècles avant Christophe Colomb, découvert et fréquenté le continent américain ; il constate les traces encore aujourd'hui visibles de leur séjour dans l'Etat de Massachusetts et sur les rives du Potomac, et chose

vraiment étonnante, ces traces, qui sont vieilles de huit cents ans, ont pour commentaire exact le texte même de leurs antiques Sagas.

Cet amour de la mer, cette audace indomptée qui les portait à affronter, sur de frêles esquifs, les éléments déchaînés, survécurent chez leurs descendants au développement du bien-être qui suivit l'occupation des riches plateaux ou des vallées verdoyantes de la Neustrie.

L'histoire est là pour attester que, chez ces races vigoureuses et fécondes, ces ardeurs ne s'éteignirent pas. Elles leur valurent la Calabre, la Pouille et la Sicile; et plus tard, sur notre sol normand, quand la succession des générations et le cours des siècles eut amorti la fougue originaire, elle se traduisit longtemps par une aptitude spéciale à ces voyages maritimes qui ouvrent des débouchés nouveaux au commerce et à l'industrie, et sont, avec le développement agricole, les plus sûrs fondements de la prospérité des nations.

Notre Normandie se signala dans cette voie. Le port de Rouen, avec son *Clos des galées*, qui a reçu récemment une notoriété nouvelle, grâce aux recherches de l'un de nos plus éminents collègues; les villes maritimes de Dieppe, d'Harfleur et d'Honfleur, plus tard le Havre-de-Grâce, ont au moyen-âge, comme elles le font encore aujourd'hui, contribué largement à la richesse de la patrie, et leurs enfants ont marqué hardiment leur place dans cette carrière aventureuse des découvertes trans-océaniques.

N'est-ce pas aux Dieppois que revient l'honneur d'avoir, dès la fin du ^{xiv}^e siècle, fréquenté la côte

occidentale d'Afrique, et l'histoire, aujourd'hui, n'est-elle pas prête à reconnaître l'authenticité de la fondation de leurs havres du *Petit-Dieppe* et du *Petit-Paris* sur la côte de Guinée ?

N'est-ce pas un Cauchois, Béthencourt, qui colonisait, vingt années après, les îles des Canaries, dont l'importance lui avait été révélée par un autre Cauchois, son oncle, Braquemont, amiral de Castille ?

Plus tard, un Dieppois, Cousin, poussé par la tempête, paraît avoir touché les côtes du Brésil, cinq ans (1488) avant que Christophe Colomb découvrit officiellement l'Amérique.

Quelques années encore et un autre Normand, le capitaine Paulmier, de Gonneville près Honfleur, doublait le cap de Bonne-Espérance, ne laissant que de bien peu aux Portugais l'honneur d'en avoir les premiers affronté les tempêtes ; mais, moins heureux que Vasco de Gama, il n'eut pas un Camoëns pour immortaliser son audace.

Enfin, pour résumer nos gloires provinciales, oublierons-nous le nom des frères Parmentier, ces capitaines illustres qui touchèrent, en 1527, à l'île de Terre-Neuve et au Brésil ; en 1529, à l'île de Sumatra ; le nom de François de la Roque, sieur de Roberval, titré en 1541, par François II, vice-roi de la Nouvelle-France, récemment découverte par Cartier ; celui de Ribaut, qui tentait, en 1560, de coloniser la Floride, où les Espagnols le mettaient indignement à mort ? Et enfin, celui de Cavelier de la Salle, ce glorieux enfant de Rouen qui, malgré la publicité faite autour de son nom, depuis quelques années, grâce à l'initiative de la Société d'Emulation et à l'intéressant vo-

lume de M. Gravier, attend encore qu'un monument quelconque, que le nom de l'une de nos rues rappelle son souvenir.

A côté de ces navigateurs, ne dois-je pas placer les noms de quelques-uns de ces commerçants célèbres, comme les Le Pelletier, au xv^e siècle; les Le Seigneur de Maromme, les Alorge ou les Ango au xvi^e siècle, qui prêtaient à ces expéditions les ressources financières sans lesquelles elles n'eussent pas été possibles ! Oublierai-je enfin le Code des conventions maritimes, ce *Guidon de la mer*, presque aussi ancien que notre vieille Coutume, et qui, aujourd'hui encore, fait autorité dans les questions maritimes ? N'est-il pas juste de le revendiquer comme une œuvre normande, que dis-je ? comme une œuvre rouennaise, glorieux monument de l'expérience et de l'esprit juridique de nos pères !

Ce passé est donc fécond en beaux récits, et lorsque M. le baron de Baillardel de la Reinty, issu, lui aussi, d'une de ces familles normandes qui partirent de Dieppe pour coloniser les Antilles, fit à l'Académie l'honneur de la constituer juge des prix qu'il fondait, et dont l'un fait l'objet de ce rapport, nous avons lieu d'espérer que l'évocation de ces souvenirs provoquerait, parmi les chercheurs de notre pays, une émulation généreuse.

Notre espoir n'a pas été complètement réalisé. Pour le prix de 500 fr. mis au concours cette année, un seul mémoire nous a été envoyé.

Les limites du programme étaient cependant largement tracées : « soit une œuvre d'art, soit un ouvrage manuscrit ou imprimé, écrit en français,

« faisant connaître par un travail d'une certaine
« étendue, soit l'histoire politique et sociale, soit le
« commerce, soit l'histoire naturelle des Antilles,
« présentement possédées par la France, ou qui ont
« été jadis occupées par elle. »

Le mémoire manuscrit, que nous avons reçu, ne touche que l'une de ces questions ; c'est à proprement parler l'histoire de la famille qui a colonisé les Antilles françaises, mais ne nous en plaignons pas, car cette famille est normande, elle est très peu connue, et elle méritait que son nom fût enfin tiré de l'oubli.

Ajouterai-je que le mémoire, dont j'ai à vous entretenir, est dû à une plume exercée et savante, à un écrivain convaincu, dont l'unique passion paraît être de restituer à ces grands navigateurs du passé la part de reconnaissance qui leur est due.

Ce désir ardent de restitution a été le point de départ de son travail.

A une lieue de Saint-Valery-en-Caux, une modeste église de village, celle de Cailleville, contient l'inscription tombale aux trois quarts effacée de la veuve d'un gentilhomme cauchois, Dyel de Graville, inhumée dans cette église au siècle dernier. Elle semble une protestation contre une déchéance imméritée ; on y parle d'une descendance illustre et de grands services rendus.

L'auteur du manuscrit, qui l'avait d'abord relevée avec intérêt, a tenu à réunir tout ce qui pouvait renseigner sur le passé de ces Dyel. Cette famille a marqué dans notre histoire provinciale. La branche connue sous le nom des Hameaux ou de Miromesnila

fourni deux premiers présidents à notre Cour des Aides au XVII^e siècle, et un ambassadeur à Venise. Celui-ci portait le titre de comte d'Auffay, dont il ne possédait cependant que la demi-baronnie, et son portrait fut gravé par Moncornet. C'est à cette branche que se rattache, par le nom de sa seigneurie et son origine maternelle, le garde des sceaux Hue de Miromesnil.

Ce n'est point de ceux-là que s'occupe l'auteur du manuscrit, mais de la branche aînée qui eut son berceau à Cailleville, où elle posséda jusqu'à la fin du siècle dernier les fiefs de Clermont et d'Enneval.

Le premier d'entre eux, qui commença à marquer dans cette voie de la colonisation, fut Adrien Dyel. Il accompagnait, en 1541, le sieur de Roberval au Canada, avec la qualité de son lieutenant-général; son petit-fils, Pierre Dyel de Vaudrocque, épousait, en 1581, Adrienne Belain, fille du sieur de Quenouville et d'Esnambusc.

Cette alliance allait faire entrer cette branche plus avant dans les excursions maritimes.

Le beau-frère de Dyel de Vaudrocque, Pierre Belain d'Esnambusc, contraint par des revers de fortune à tenter les hasards de la mer, s'associait à Rouen avec Urbain de Roissey, et en 1625 débarquait dans l'île de Saint-Christophe, de l'archipel des Antilles, où il jetait le fondement d'une colonie. Bientôt une compagnie se fondait, sous le nom de Compagnie de Saint-Christophe, et obtenait, par l'intermédiaire d'un Havrais, Cavelet du Hertelay, le haut patronage du cardinal de Richelieu, que sa dignité d'amiral et le marquisat de Graville prédis-

posaient à favoriser des entreprises de cette nature, entreprises par un Cauchois. La Compagnie était autorisée (en 1635) à s'établir entre le 10^e et le 20^e degré au-delà de la ligne équinoxiale.

Ce fut en vertu de ces lettres que, le 1^{er} septembre 1635, Belain d'Esnambusc occupait la Martinique et, le 17 novembre suivant, la Dominique. Les troupes de débarquement étaient ici commandées par le capitaine Pierre Baillardel, de Dieppe, aïeul direct de M. de la Reinty.

Malheureusement d'Esnambusc ne profita pas longtemps de ce succès. Il mourut en 1636, âgé de cinquante-un ans. Une phrase de notre manuscrit résume ainsi ses services :

« Richelieu, apprenant sa mort, dit alors hautement que le Roi venait de perdre un des plus fidèles serviteurs de l'État et, ajoute l'historien des Antilles, le P. Dutertre, les habitants l'ont pleuré comme leur père, les ecclésiastiques comme leur protecteur, les colonies de Saint-Christophe, de la Guadeloupe et de la Martinique l'ont regretté comme leur fondateur » (1).

Après lui, ce fut à son neveu, Jacques Dyel du Parquet, que la Compagnie décerna le titre de lieutenant-général pour l'île de la Martinique.

Nous ne suivrons pas l'auteur du manuscrit dans les détails intéressants qu'il donne sur le caractère de du Parquet, le charme de ses relations, les principes par lui adoptés pour favoriser le progrès de la colonisation ; je ne puis cependant laisser complètement de

(1) P. 14.

côté le développement qu'il donna aux cultures du tabac et du coton, à celle de la canne à sucre, dont l'un des planteurs les plus actifs paraît avoir été un bourgeois de Rouen, Jacques Trézel; il me semble également curieux de retenir que les produits naturels de l'île : ananas, gingembre, piment vert, oranges, donnèrent lieu à l'établissement d'un commerce de confiserie déjà très apprécié, et que, de la colonie, il paraît s'être acclimaté dans la métropole normande. J'ai trouvé, dans notre auteur, que ce fut à Rouen que le premier citron fut confit, et je me demande si ce n'est pas dans ses relations avec la colonie de du Parquet que notre cité dut l'origine de la renommée, qu'elle a conservée, dans ce genre d'industrie si apprécié des palais délicats.

Toutefois cette prospérité de la colonie naissante, à chaque instant troublée par les attaques des Espagnols et des Anglais, fut gravement menacée par des dissentiments intérieurs. La révolte du commandeur de Poincy, commandant de Saint-Christophe, l'emprisonnement de du Parquet, qui avait soutenu le nouveau commandant nommé par la Compagnie, M. de Choisy, ébranlèrent profondément, de 1645 à 1647, la prospérité des Antilles françaises. Mais à peine du Parquet fut-il rendu à son gouvernement qu'il signala son activité par l'occupation de l'île de Grenade en 1648, et par celle de Sainte-Lucie en 1649.

Ces développements coïncidaient avec la mise en liquidation de la Compagnie de Saint-Christophe, qui aliénait ses droits sur les îles à beaux deniers comptant.

C'est ainsi que l'Ordre de Malte achetait Saint-

Christophe; que le sieur de Boisseret se rendait acquéreur, par 60,000 livres, de la Guadeloupe, de Marie-Galande, la Désirade et des Saintes. Il ne restait plus que la Martinique, la Grenade et Sainte-Lucie. Du Parquet en traita pour le prix de 41,500 livres.

C'était peu sans doute; mais deux de ces possessions étaient à peine occupées, et il eut, presque aussitôt à faire face à un retour offensif des Caraïbes, conduit avec une telle vivacité que, sans l'arrivée inattendue de quatre navires hollandais, dont les équipages portèrent secours à notre compatriote, il courait grands risques d'être perdu.

La lutte lui avait coûté plus d'un million. Il dut vendre à son tour; il céda Marie-Galante au comte de Serillac par 90,000 livres, et mourut peu après, en 1658, épuisé par une vie de préoccupations et de fatigues.

Je détache de notre manuscrit une page qui dit tout à la fois les mérites de l'homme et les regrets de la colonie.

Après avoir retracé les cérémonies qui accompagnaient ses funérailles, l'auteur s'exprime ainsi :

« Tels furent les derniers honneurs rendus à l'homme qui avait continué et affermi d'une manière durable l'œuvre de d'Esnambuc à la Martinique. Je ne sais s'il lui fut fait alors une oraison funèbre; mais, le portrait qui suit, tracé par l'historien des commencements de la Grenade, est bien propre à faire comprendre le deuil dans lequel la mort de Duparquet laissait la colonie : « Il étoit dans les affaires, nous dit l'auteur de ce manuscrit, subtil à les

débrouiller, prompt à les résoudre, entier en ses jugements et prudent en ses conseils. On admiroit la majesté qui le distinguoit dans son port, une rencontre agréable en son visage, une affabilité charmante en ses discours, une honnêteté non pareille dans ses entretiens, une civilité merveilleuse dans ses accueils, et une accortise grandement agréable dans les compagnies. Encore estoit-il humble parmi tant de respects qu'on lui rendoit de toutes parts, endurant parmy de rudes traverses et de fortes contradictions, patient dans ses maladies, sans que leur longueur affoiblit son courage. Enfin il estoit exposé à tous venans, et tous venans s'en retournoient avec toutes les satisfactions possibles. Quoyque sa qualité le relevast hautement par dessus tout le monde, sa douceur toutefois le rendoit familier et sociable à tous ceux qui avoient besoin de son ayde, tant aux plus chétifs engagez qu'aux personnes les plus considérables. Jamais il ne refusoit d'écouter leurs plaintes. Il les entendoit avec une patience indicible, et, comme un sage médecin, il ordonnoit aux maux les remèdes que sa prudence jugeoit nécessaires, si bien que pour ses bons advis il recevoit les bénédictions de leur bouche.

« Les chiffres de la population de la Martinique, vers l'époque de la mort de Duparquet, donnent à ces éloges une consécration aussi éloquente que positive, puisqu'ils servent à montrer à la fois l'activité et la douceur du gouvernement qui attiroit dans son île, malgré les dangers de l'acclimatement et de la guerre des sauvages. »

Du Parquet laissait deux enfants mineurs et une

veuve incapable de gouverner la colonie, dont elle était propriétaire. Il fallut recourir aux Dyel, de Normandie, qui n'avaient pas davantage les qualités nécessaires pour assurer la prospérité d'un domaine de cette nature. Heureusement pour les descendants des Dyel du Parquet, le génie de Colbert présidait au développement colonial de la France et le favorisait par la création de puissantes Compagnies, entr'autres de celle qui prit le nom de Compagnie des *Indes-Occidentales*. Elle devait, en 1664, racheter les domaines de du Parquet aux Antilles, par le prix de 240,000 livres.

A partir de ce moment, cette famille se fixe dans la mère-patrie, où elle acquiert les terres de Sorel et de Fontenailles; et le fils de du Parquet, titré comte de Sorel, chevalier de Saint-Louis à la promotion de l'ordre en 1693, Cordon-Rouge en 1728, se signale par des actes de bravoure héroïque, prodigue son sang sur tous les champs de bataille, et après avoir été gouverneur général des Iles-sous-le-Vent, revient mourir en France avec le grade de chef d'escadre.

Tel est, Messieurs, tracé à grandes lignes, le résumé des 114 pages in-folio du manuscrit que nous avons eu sous les yeux. Sans doute, tous ces faits n'étaient pas absolument nouveaux pour vous; notre collègue, M. l'abbé Lecomte, en avait révélé une partie, dans l'intéressant panégyrique de Pierre Blain d'Esnambusc, qu'il prononça, le 9 septembre 1862, dans l'église d'Allouville. Mais les renseignements de notre manuscrit sont puisés aux sources les plus sûres, notamment aux archives du ministère de la Marine, et fournissent des éléments précieux

pour l'histoire de notre colonie. Le sujet est traité par l'auteur avec amour ; on voit que l'étude de notre passé maritime est le but principal de ses recherches et l'objet unique de toutes ses sympathies. Nous nous sommes laissé entraîner avec un vrai plaisir à en suivre les détails. Presque tous les noms qu'il cite nous étaient connus. Les études que nous avons faites nous-même sur les familles du pays de Caux, donnaient pour nous à ce manuscrit un prix que d'autres n'y trouveront peut-être pas au même degré.

Cette circonstance nous a permis d'ailleurs de constater quelques inexactitudes, dans l'indication des origines, la citation des localités, l'énumération des seigneuries, mais ces légères imperfections disparaîtraient, sans aucun doute, à l'impression.

Comme annexe à son manuscrit, l'auteur en a ajouté un autre qui en forme jusqu'à un certain point l'introduction. Il a pour titre spécial : *Une erreur du P. Dutertre et le berceau des pionniers des Antilles.*

Cette erreur, c'est celle qui a porté le P. Dutertre à donner le nom patronymique de Dyel à celui qui le premier mit pied à terre à Saint-Christophe. La vérité, c'est que son nom était celui de *Belain*. L'auteur l'établit à l'aide de documents incontestables. Il a voulu faire plus, montrer « par quelle série d'efforts et de « recherches, il était arrivé à cette découverte im-
« portante, » et faire ainsi juger « de combien de
« circonstances dépend la justice, que nous avons le
« droit d'espérer de nos travaux et de nos peines. » Nous ne le suivrons pas dans ce récit plein d'*humour*, où, sans autre boussole que son désir de découvrir, il parcourt vingt étapes successives à Allouville, Bec

de Mortagne, Lempville, Cailleville, récit où s'entremêlent les impressions ressenties à la suite de chaque mécompte et les enthousiasmes du chercheur qui pose une main triomphante sur le document qui transforme ses présomptions en certitude démontrée.

La pièce capitale, ici, c'était l'acte de naissance de Pierre Belain d'Esnambusc, et l'auteur le découvrit au greffe d'Yvetot, sous la date du 9 mars 1585, dans les actes de l'état civil de la paroisse d'Allouville.

Sa moisson à Lempville et à Cailleville ne fut pas moins féconde, mais elle offre un trait moins direct à l'objet même du prix proposé, aussi croyons-nous devoir la passer sous silence.

La transparence de l'anonyme disparaissait pour nous Messieurs, en lisant cette partie du mémoire. Le chercheur intrépide qui avait retrouvé l'acte de naissance de Belain d'Esnambusc, avait joué lui-même un rôle trop important, lors de l'inauguration de la plaque commémorative élevée dans l'église d'Allouville, pour que son nom nous fût inconnu; aussi ne fûmes-nous pas étonné, après le vote de l'Académie, qui ratifiait les propositions de la Commission dont nous faisons partie, d'entendre M. le Président proclamer comme auteur du manuscrit, M. Pierre Margry, conservateur adjoint du ministère de la Marine et des Colonies.

Je suis heureux cependant d'avoir été choisi comme interprète de la satisfaction profonde que l'Académie en éprouva. Ce serait mettre la modestie de M. Margry à une trop rude épreuve que de rappeler ses travaux antérieurs; mais, je suis certain que, dans cette Assemblée d'élite qui me fait l'honneur de m'entendre,

il n'est pas une main qui n'applaudisse à la récompense qu'il obtient aujourd'hui. Il faudrait ignorer que c'est à lui que nous devons la révélation des gloires normandes de Belain d'Esnambusc et de Dyel du Parquet, à lui que nous devons déjà, en 1851, la découverte de l'acte de naissance du fameux Cavelier de la Salle.

M. Margry a fait siennes nos gloires maritimes, vous le récompenserez aujourd'hui. Messieurs, en vous associant tous chaleureusement à son triomphe.



RAPPORT

SUR LE

PRIX DUMANOIR,

PAR M. PAUL LEVASSEUR.

MESSIEURS,

Le prix Dumanoir, que vous allez décerner, tient de son origine même, un cachet de noblesse et de grandeur qui le place au premier rang des récompenses que l'Académie à l'habitude de distribuer chaque année.

Pour répondre à la pensée de son généreux fondateur, ce ne sont plus seulement les bons et loyaux services qui sont en cause : ici, il leur faut une sanction plus élevée, *celle de la charité*.

Certes, le devoir accompli pendant de longues années est bien digne d'éloges ; mais quand il se présente avec l'auréole de l'abnégation et du sacrifice,

il grandit à nos yeux et s'élève jusqu'aux sommets qu'habite la vertu.

Tous les jours nous sommes témoins de ces élans généreux qui portent le *riche* vers le *pauvre*, et font disparaître toutes les distances, en effaçant la souffrance ou la douleur, et nous y applaudissons; mais, quand ces actes se produisent dans un sens inverse, quand ils ont pour auteurs ces modestes serviteurs qui nous entourent; quand ils s'exercent surtout discrètement, à l'ombre du foyer domestique, loin de tout regard approbateur, on reste saisi d'admiration, et l'on comprend qu'un *souffle d'en haut* a passé par-là, et que la *charité* s'est incarnée sous mille formes.

Ce n'est plus seulement le *superflu* ou une *partie du nécessaire* qu'ils donnent, c'est l'*épargne du passé*, c'est-à-dire le fruit de longs et pénibles labeurs, le plus souvent, qu'ils versent, sans compter, dans les mains de l'indigence. Il y a là un mérite sublime qu'on ne saurait proclamer assez haut.

La Commission académique, chargée d'examiner les titres des candidats au prix Dumanoir, a pris bonne note de tous les faits qui lui ont été signalés.

Elle a inscrit en première ligne le dévouement admirable de ce serviteur modèle, qui, depuis *dix ans*, prodigue jour et nuit les meilleurs soins à son maître malade et infirme.

Elle a noté également avec une haute faveur, l'abnégation de cette femme généreuse qui, tout récemment, a recueilli à son foyer et réchauffé sur son cœur trois ou quatre orphelins.

Mais ses suffrages ont dû s'arrêter sur un mérite

plus grand, en ce sens qu'il a été confirmé par de longues années d'épreuves.

En ratifiant le choix de la Commission, vous lui avez permis de publier l'histoire de cette belle vie; son récit sera *discret* comme le sujet, et *simple* comme la vérité.

Victoire Grenet, que vous avez désignée pour le prix Dumanoir, est née à Beauficel, canton de Lyons, en 1800.

Entrée au service des époux Bulard, à Rouen, en 1815, elle y est restée jusqu'à ce jour, se dévouant pour *les enfants* et *les petits enfants*, comme elle l'a fait toute sa vie pour *les grands parents*.

Les débuts de sa carrière ont été rudes, mais bien heureux cependant.

Sa nature, calme et douce, et son zèle à s'acquitter de toutes les fonctions qui lui étaient confiées, avaient éveillé la bienveillance de son excellente maîtresse; son affection pour les enfants ne tarda pas à lui concilier toute la confiance et toutes les sympathies de la mère.

M^{me} Bulard, toujours souffrante, lui avait abandonné la direction de la maison; Victoire s'en acquittait avec l'empressement et la probité qui sont l'essence de sa nature. Elle n'avait d'autre ambition que de suffire à toute espèce de travail, pour justifier ainsi la confiance de ses maîtres; cette confiance ne lui faisait pas défaut : la pauvre mère devait, hélas ! lui en donner bientôt le témoignage le plus éclatant. Pendant vingt ans, Victoire a vécu de cette vie, — heureuse du bonheur des autres. — Un jour, une catastrophe lamentable est venue les briser tous.

A la suite d'un accident, M^{me} Bulard succombait en quelques heures au milieu de ses enfants éplorés. Son regard éteint les cherchait encore; et, faisant un dernier effort, elle dit à sa bonne en pleurs à son chevet : « *Soyez leur mère!* » Victoire promit tout — le traité avait été signé en présence de la mort. — La mère partit consolée. — Celle qui devait la remplacer se mit à l'œuvre; et rien, dans la suite, ne put la distraire de la sainte mission qu'elle avait acceptée. — A partir de cette époque néfaste, le malheur semble avoir élu domicile dans cette maison en deuil. — Toute joie en était bannie! Des pertes matérielles vinrent bientôt installer la gêne à la place de l'aisance des beaux jours. — tout était en souffrance! — Les gages mêmes de Victoire n'étaient plus payés! Elle s'en souciait peu : toute son attention était portée sur les enfants. Elle les voyait grandir, toute heureuse d'avoir pu tenir la promesse solennelle faite à leur mère, et sa joie mettait sur sa bonne figure une sérénité qui rayonnait autour d'elle.

Aussi n'était-ce pas sans un certain charme que l'on contemplait cet intérieur d'un nouveau genre, où la vertu changeait presque les rôles.

Je me rappelle qu'il y a quelque vingt ans, j'avais l'avantage d'être reçu dans la famille Bulard, où j'étais appelé par un des enfants, jadis mon camarade d'études.

Je ne sais ce que j'admirais le plus, de l'empressement de la vieille servante ou de la déférence des jeunes maîtres. — Si la sollicitude maternelle de la première était évidente, le sentiment d'affection filiale n'était pas moins frappant du côté des enfants.

Victoire avait, en partie, accompli sa tâche. — Dieu sait à quel prix ! — Cependant la *coupe amère* était loin d'être épuisée pour elle.

M. Bulard ébranlé par les souffrances morales, encore plus que par les longues douleurs de sa vie, était devenu presque aveugle !

Ses affaires industrielles en avaient subi une grave atteinte. Les embarras financiers augmentaient chaque jour, quand un secours inespéré lui vint en aide, — Victoire avait des économies ! — Pour permettre à son vieux maître de garder sa situation jusqu'à la fin de ses jours, elle les rapporta, et mit tout son avoir à sa disposition ! — Grâce à cet héroïque sacrifice, l'atelier ne fut point fermé.

— Victoire avait tout donné. — Il ne lui restait plus que sa santé : elle ne craignit pas de la compromettre en acceptant une double charge. M. Bulard était arrivé à une cécité presque complète : il lui fallait des soins de toute sorte, la nuit comme le jour. — Pendant deux ans, Victoire cumula les fonctions de bonne et de garde-malade.

Son maître est mort il y a trois ans en laissant une situation industrielle embarrassée, et une fortune compromise. — Les deux fils qui lui restaient ont tout fait pour conserver au nom de leur père la considération dont il a toujours été environné.

L'un, médecin éminent, que nous avons tous aimé, vient de mourir à la fleur de l'âge, à Bordeaux, où il remplissait avec une grande distinction les fonctions de médecin en chef des asiles d'aliénés. Homme de cœur et d'intelligence, il a poursuivi avec désintéressement cet honorable but.

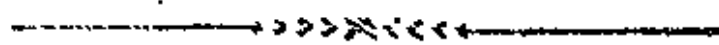
La mort implacable, en frappant à ses côtés un enfant adoré, l'a tué du même coup. Le Dr Bulard n'a pu achever l'œuvre qu'il avait entreprise avec le concours de la noble compagne de sa vie.

Son frère, chimiste distingué, aujourd'hui le dernier représentant de cette famille, sera plus heureux sans doute.

— Le foyer qui a été témoin de tant de douleurs et d'une si haute vertu, serait désert maintenant si Victoire, fidèle à ses engagements, n'était demeurée là pour veiller sur les derniers débris de la fortune perdue. — En la retrouvant au milieu de ces ruines, on se prend à espérer encore, et à croire que l'épave qui reste donnera peut-être un produit suffisant pour combler tous les vides, et conserver intacte et honorée la mémoire de cette famille, à laquelle elle a consacré son *temps*, son *avoir*, ses *affections*, sa *vie tout entière*.

Quand cette dernière besogne sera terminée, Victoire s'en ira *pauvre d'argent*, mais *riche* de soixante années du plus héroïque dévouement.

Puisse la couronne que vous allez déposer sur son front, faire surgir des imitateurs. Les nobles exemples qu'ils donneront à leur tour feront l'admiration de la génération suivante, et continueront de répandre dans notre chère contrée les bienfaits de *cette vertu, toute française, la charité*.



L'HABIT

Par M. A. DECORDE.

Ah ! mon habit que je vous remercie,
Disait au dernier siècle un auteur plein d'esprit,
Dans l'élégante poésie
Qu'il adressait à son habit.
Combien, ajoutait-il, chacun, dans ma personne,
A trouvé, grâce à vous, de charme et de valeur ;
Vous m'avez fait beaucoup d'honneur ;
Je dois le proclamer, l'équité me l'ordonne.
Combien de gens encor pourraient en dire autant :
Mais moins francs que Sedaine, aucun d'eux ne suppose
Que c'est à son habit qu'il doit seul et pour cause
La valeur qu'on lui croit et l'honneur qu'on lui rend.
Ce fut sans doute après une affaire perdue
Que La Fontaine a dit ce mot assez mordant :
D'un magistrat ignorant
C'est la robe qu'on salue (1).

(1) *L'Ane portant des reliques*, livre V, fable xiv.

Querelle de plaideur et pourtant on sait bien
Qu'à la foule toujours le costume en impose :
 Tel avec lui vaut quelque chose
 Qu'on voit sans lui n'être plus rien.

— Mais objectera-t-on peut-être
L'Épître de Sédaine, excellente en son temps,
N'aurait plus aujourd'hui la même raison d'être.
Nobles et roturiers, partagés en deux camps,
 Avaient alors des droits bien différents.
Les premiers semblaient seuls, par un rare avantage ,
Posséder la valeur et l'esprit en partage,
Et l'habit d'un marquis sur le dos d'un vilain
 De cent pour cent le grandissait soudain.
Mais aujourd'hui la mise est pour chacun la même,
 Dans tous les rangs l'habit noir adopté
 Est du bon ton l'expression suprême :
Soirée, enterrement, dîner, bal ou baptême,
 Partout, toujours il est porté.
Or comment voulez-vous qu'à présent on discerne
Le Noble du Bourgeois, le Maître du Valet ?
 Pour les distinguer il faudrait
 De Diogène emprunter la lanterne.

— Soit, faites le procès à notre habit moderne ;
Je ne le défends pas ; il est pauvre, il est laid,
On peut même parfois le trouver peu commode,
Mais il est, après tout, imposé par la mode,
 Il faut le prendre tel qu'il est.
Puis, tel qu'il est d'ailleurs, reconnaissons en somme
Qu'il peut fort bien encor faire valoir son homme.

Arthur, chacun le sait, est un brave garçon,
Chez qui ne brille pas l'imagination.
Mais Arthur est toujours soigné de sa personne,
Jeune, aimable et coquet, sans rien exagérer,
Il a l'air distingué que l'élégance donne
Et bien venu partout il se fait désirer.
Or cette impression, cette influence acquise,
Soyez sûr qu'il les doit pour beaucoup à sa mise ;
Il y puise un vernis d'aisance et de bon ton
Et la forme chez lui fait passer sur le fond.

Prenez un autre exemple où l'effet est contraire.

Un ami vous invite et pour faire accepter,
C'est sans cérémonie, a-t-il soin d'ajouter.
Il s'agit d'un dîner : n'ayant point d'autre affaire,
Au jour, à l'heure dite, à l'invitation,
En simple paletot, vous venez sans façon.
Mais voici que tenus comme un jour de Dimanche,
En habit noir, gants blancs, avec cravate blanche,
Vous trouvez, au salon, arrivés avant vous,
Vingt convives venus au même rendez-vous.
Surpris et tout confus, dans votre étourderie,
D'avoir pris pour exact le sans cérémonie,
Vous expliquez tout bas au maître du logis
Votre profond regret de l'avoir mal compris.
Il vous excuse en vain : vous restez mal à l'aise,
Vous sentez, malgré vous, que votre habit vous pèse,
Vous ne savez que faire et quel maintien garder,
Il vous semble toujours qu'on doit vous regarder.
Vous que dans un salon on sait si bien en verve,
On vous voit, ce jour-là, rester sur la réserve,

Et maudissant l'habit qui vous vaut ces ennuis,
Vous jurez, un peu tard, de n'y plus être pris.

Qu'un homme cherche à fuir la mode ou qu'il l'affecte,
Je tiens également sa conduite suspecte.
Le philosophe, a dit un excellent auteur,
Se laisse simplement vêtir par son tailleur (1).
C'est là certainement le parti le plus sage.

Dans un tableau finement composé,
Qu'un peintre reproduise une fidèle image
Des toilettes du temps passé,
Comment, s'écriera-t-on, en éclatant de rire,
A-t-on pu s'habiller ainsi ?
Quand nos modes auront vieilli,
Elles devront aussi prêter à la satire.
Que pensez-vous qu'on puisse dire,
Dans vingt-cinq ou trente ans d'ici,
De celles que l'on voit s'étaler aujourd'hui ?
Elles seront sans doute, à leur tour, disparues
Ces robes dont la queue et les longs plis flottants
Balayent à présent le pavé de nos rues ;
Et ces petits souliers, aux grands talons montants,
Où le pied reste en l'air comme sur une échasse ;
Et ces cheveux d'emprunt sur lesquels on entasse
Des chapeaux surchargés de fleurs et de rubans ;
Et l'on aura repris, cela ne manque guères,
Aux modes du passé quelques nouveaux débris
Que tailleurs et couturières
Au goût du jour auront remis.

(1) La Bruyère, tome II, page 148, édition stéréotype de 1802,
au Chapitre de la Mode.

Parmi tous les sujets, plus ou moins discutables,
Qui servent d'aliment aux conversations,
Il en est deux surtout qui sont inépuisables,
La Politique et les Chiffons.

Quant à la Politique, il n'est point dans mon rôle
De vouloir sur ce point exercer un contrôle.
Dans notre Académie un sage règlement
De nos discussions l'exclut absolument.
Plût au ciel qu'elle fût, dans mainte compagnie,
Avec le même soin également bannie.
Je vois le plus souvent qu'en abordant ce point
On discute toujours et l'on ne s'entend point.
La passion s'en mêle ; on lutte, on s'exaspère,
On ne se convainc pas et je crois qu'au total
Si l'on s'occupait moins d'en parler et d'en faire,
Les choses pourraient bien n'en pas aller plus mal.
Pour le second sujet, je reconnais sans peine
Que les dames surtout sont là dans leur domaine.
Négligés du matin et costumes de bal,
Toilettes de dîner, de soirée ou de ville,
Dentelles, diamants, cachemires, bijoux,
L'élégant, le brillant, parfois même l'utile,
Que de sujets divers, c'est par cent et par mille
Qu'il faudrait les compter pour les rappeler tous.

Futilités, dira-t-on ! qui le nie ?

Mais vaut-il mieux médire du prochain,
Se déchirer l'un l'autre ou bien
Sur le beau temps et sur la pluie
Discourir sans but et sans fin ?

C'est un point important que l'article toilette ;
Au temps où suffisait la feuille de figuier,
On pouvait, il est vrai, ne pas s'en soucier,
Et pourtant on dit qu'Eve était déjà coquette.

Mais depuis ce temps là le monde a bien changé :

On a pris goût à la parure

Pour embellir ou farder la nature

Rien n'est, je crois, à présent négligé.

De ce luxe croissant il en est qui s'effrayent :

Effroi bien naturel surtout chez ceux qui payent.

Mais la mode commande, il faut bien adopter

Tous les ajustements qu'il lui plaît d'inventer.

Vouloir nous ramener au froc de saint Antoine

Contre ce grand courant ne servirait à rien :

Si l'habit ne fait pas le moine,

Convenons qu'il le pare bien.



CLASSE DES SCIENCES.

RAPPORT
SUR LES
TRAVAUX DE L'ACADÉMIE
PENDANT L'ANNÉE 1875-76.
CLASSE DES SCIENCES,
M^{re} M. A. MALEBRANCHE,
Secrétaire de cette classe.

La classe des sciences ne compte qu'un petit nombre de communications; il faut l'attribuer sans doute à la rareté des faits scientifiques nouveaux. C'est à des intervalles éloignés que la science fait quelque conquête, heureuse quand elle peut s'appuyer sur un terrain solide et produire des œuvres durables. En histoire, en archéologie, en littérature, il est plus facile de trouver matière à des travaux; on compulse d'anciens textes, on fouille le sol ancien, on invoque la muse poétique, on confie au papier des impressions de voyage, et, grâce au talent du narrateur, au tour agréable du récit, on a su faire une communication à laquelle toute l'Aca-

démie s'intéresse. Il faut accepter la science avec ses difficultés et sa gravité, se rappeler qu'elle a plusieurs réunions spéciales où elle se fait entendre, et ne pas nous plaindre si elle prend rarement la parole dans cette enceinte.

M. le Dr Rousselin avait pris pour sujet de son discours une *Étude sur les colonies pénitenciaires de la Corse*. La compétence incontestable de notre collègue et son séjour à diverses reprises dans l'île, lui permettaient de faire un travail complet et très intéressant. Il n'y a pas manqué. Recherchant, discutant les causes d'insalubrité, l'état topographique du pays, la nature de la population, les logements et les travaux des détenus, les cultures entreprises, il a pu indiquer avec autorité les meilleures conditions pour le succès de ces établissements. Les trois colonies pénitenciaires de la Corse ont été ainsi, dans deux lectures successives, l'objet d'un examen consciencieux et éclairé. Nous n'avons pas à entrer dans des détails, puisque cet important travail est imprimé dans le Bulletin.

En répondant au récipiendaire, M. le Président Buchère oppose aux résultats négatifs des établissements corses, la prospérité de la colonie de Mettray qu'il a eu l'occasion de visiter en 1858. La moralisation des jeunes détenus y est obtenue par une direction sagement conçue par le généreux fondateur, M. de Metz. Si les dépenses sont élevées, elles ne sont pas à regretter; d'enfants voués au désordre et à l'infamie on fait des citoyens honnêtes et laborieux. La colonie des Douaires, près de Gaillon, a été aussi étudiée par M. Buchère. Ce travail a été

imprimé également, comme celui de M. le Dr Rous-
selin dont il est le complément.

M. Rivière a soumis à l'Académie un nouvel ap-
pareil imaginé par M. Croock, le *radiomètre*. Ce petit
appareil met en évidence une propriété de la lu-
mière contestée jusqu'alors; c'est l'influence répul-
sive qu'elle exerce sur les corps. Ce physicien ima-
gina d'abord de suspendre une mince lame de
moëlle de sureau à un fil non tordu, pour ne pas
compliquer le phénomène, fil de soie ou d'araignée;
la lame était noircie sur la moitié d'une de ses
faces. En approchant une lumière de cette partie,
elle était repoussée. C'est alors qu'il fut amené à
construire le radiomètre que M. Rivière a fait fonc-
tionner sous les yeux de l'Académie. Il se compose
d'un petit volant formé de quatre ailes très minces,
en aluminium, et noircies d'un côté; ce volant est
fixé sur une petite chape en verre qui repose sur
une légère tige d'acier, de sorte que sa mobilité est
extrême. Le tout est contenu dans un petit ballon
renversé dans lequel on a fait le vide. (L'air sec pour-
rait également servir, mais l'humidité contenue dans
l'air générerait la manifestation du phénomène.) M. Ri-
vière a présenté successivement à l'appareil différentes
lumières qui mettaient en mouvement le petit volant
avec une vitesse correspondante à l'intensité de la
lumière en expérience. La science devait déjà à
M. Croock la découverte du thallium, elle lui doit
maintenant une démonstration ingénieuse de la force
répulsive de la lumière, qui devra peut être faire mo-
difier la théorie du système planétaire, en introdui-
sant un nouveau facteur dans les forces mises en jeu.

Quelques physiciens avaient pensé que les phénomènes observés étaient dus à l'influence de la chaleur et non à celle de la lumière. M. Rivière est convaincu que la chaleur ne prend aucune part au phénomène; la moindre lumière, celle d'une allumette, par exemple, met l'appareil en mouvement et très promptement, alors que le thermomètre n'accuserait aucune élévation de température.

L'Académie a pris beaucoup d'intérêt aux expériences de notre savant collègue, dont les explications théoriques ont été présentées avec autant de clarté que de précision.

M. le Dr Levasseur a analysé, en y joignant ses propres réflexions, un travail de M. Gallez, du Chatelet, sur les kystes de l'ovaire. C'est une étude très bien faite sur une affection dont les suites sont redoutables. L'ablation offre en effet des dangers que beaucoup de chirurgiens hésitent à affronter. Notre savant collègue a rappelé qu'elle fût pratiquée pour la première fois par un chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Rouen, M. Laumonier, en 1776. L'ouvrage de M. Gallez a jeté de vives lumières sur la pratique d'une opération des plus délicates et qui, aujourd'hui, est souvent couronnée de succès. Le travail de M. le Dr Levasseur est imprimé au Précis.

Parmi les nombreux ouvrages scientifiques que reçoit l'Académie, quelques-uns ont donné lieu à des rapports intéressants. M. le Dr Foville nous a parlé des publications de l'Institut Smithsonien, riche Académie dont beaucoup de Sociétés européennes pourraient envier l'éclat : intérêt scientifique des travaux, perfection de l'impression et des planches,

vaste publicité, tout se réunit pour lui assigner un des premiers rangs, et nous montrer que de l'autre côté de l'Atlantique les sciences ont de dignes et zélés soutiens. Après beaucoup de travaux relatifs aux sciences physiques, chimiques ou naturelles, notre confrère vous a signalé une convention internationale qui met en communication télégraphique permanente les principales villes d'Europe et d'Amérique : Londres, Paris, Berlin, Vienne et Washington. Ces dispositions ont été prises dans le but de transmettre rapidement les découvertes astronomiques, afin de provoquer sans aucun retard le contrôle des observateurs éloignés.

M. P. Pimont, dont nous déplorons la perte récente, aimait à nous parler de l'Alsace, plus chère encore depuis nos malheurs ; il nous initiait fréquemment aux travaux et aux institutions de la Société industrielle de Mulhouse, puissante Société dont l'organisation et les publications peuvent servir de modèle. Dans cette dernière communication il s'agit d'un concours ouvert pour la découverte d'une substance propre à la fabrication du papier. Il fallait réunir l'économie à la qualité du produit. La rareté du chiffon et la consommation croissante du papier rendait très intéressante la connaissance d'une matière propre à le remplacer. De nombreux mémoires étaient parvenus à la Société sans être jugés dignes du prix ; enfin, il a été décerné, l'an dernier, à M. Valter, auteur d'un livre intitulé : *Le papier et les matières premières*. Plusieurs plantes textiles d'Algérie, surtout le *Sparte* ou Fil d'Espagne, avaient été essayées, mais le prix de revient trop élevé a dû y faire re-

noncer. La *Bardane* n'a pas donné de résultats satisfaisants. La *Cellulose*, extraite de la paille et du bois par des procédés particuliers, paraît réunir toutes les conditions d'un bon produit et de bon marché. Au lieu de l'emploi des procédés chimiques, M. Valter extrait du bois, par une friction énergique, des fibres assez fines pour être mêlées dans une certaine proportion à la pâte de chiffons, ou même employées seules. On peut ainsi préparer des papiers ordinaires et des papiers à journaux et réserver le chiffon pour les qualités supérieures.

J'ai présenté à l'Académie l'analyse d'un mémoire de M. Bonpain sur les chemins de montagne, et spécialement sur celui qui s'établit de Rouen à Bonsecours. Les différents systèmes employés peuvent se rapporter à quatre catégories : 1° système funiculaire ou par câble ; 2° système atmosphérique, appliqué du Pecq à Saint-Germain ; 3° rail central avec roues horizontales ; 4° enfin, roue dentée et crémaillère appliquée à l'ascension du Righi. Dans la construction du chemin de Bonsecours, M. Le Cordier a remplacé les rails métalliques, qui ne présentent pas assez d'adhérence, par des bandes de granit ou du béton recouvert de ciment. Dans une partie du parcours la voiture à vapeur suivra la voie ordinaire pavée ou macadamisée. Dans la montée elle prendra la voie spéciale formée par les bandes de granit dont nous avons parlé et une poutre centrale directrice, sur les côtés de laquelle rouleront deux roues horizontales. M. Bonpain ne peut méconnaître le mécanisme ingénieux des voitures qui évoluent très facilement, s'arrêtent de même, en moins de trois mètres,

par la seule action du frein, mais il ne dissimule pas quelques objections, telles que le tassement inégal de la voie et le polissage du granit qui pourront nécessiter des réparations fréquentes, très gênantes pour le service.

La Normandie, et l'on peut dire la France, a perdu dans M. Elie de Beaumont un de ses savants les plus illustres. L'Académie a bien voulu écouter avec intérêt les détails biographiques que je lui ai soumis sur notre célèbre compatriote, détails empruntés à son éloge lu à l'Académie des sciences par M. Bertrand. Né à Canon, dans le Calvados, il montra de bonne heure une rare aptitude pour les mathématiques et la géologie. Sorti le premier de l'Ecole polytechnique, il se distingua d'abord par la préparation de la carte géologique de France, dont il fut chargé en collaboration avec Dufrénoy; mais son principal titre de gloire fut ses travaux sur l'âge et le soulèvement des montagnes. La justice que lui rendit loyalement Al. Brongniart, dont il contredisait cependant les propres travaux, montre combien la vraisemblance de son système s'imposait à tous. On le voit lutter au sein de la Société de géologie contre des adversaires qui apportaient dans la discussion plus d'idées préconçues que de science solide, et plus d'ardeur que d'équité. Elie de Beaumont ne répondait pas souvent, mais il était attentif aux observations et travaillait sans cesse à corroborer les points attaqués, et se faisait ainsi de ses adversaires d'utiles collaborateurs. C'est dans les montagnes du Dauphiné, en présence des preuves manifestes des soulèvements de l'écorce terrestres, qu'il ramena les derniers opposants, Dufrénoy et

Brochant de Villiers, convaincus enfin de l'excellence de son système.

« Pieusement fidèle aux enseignements de son enfance, dit son panégyriste, la foi éclairée d'Elie de Beaumont les conciliait avec la hardiesse de ses études. Les pratiques recommandées étaient accomplies avec l'assiduité tranquille qu'il apportait à tous ses devoirs; mais, responsable pour lui seul, il ne voulait connaître la foi ni scruter la conscience de personne; sa tolérance était sans limites. »

Elie de Beaumont est mort le 21 septembre 1874, à Canon, où il venait chaque année chercher, non le repos, mais le loisir de suivre ses propres travaux.

La ville de Caen a pris l'initiative d'une souscription pour élever une statue à l'illustre Normand; l'Académie a voulu s'associer à cette manifestation des sentiments d'admiration de ses concitoyens.

M. De Lérue, de son côté, vous a communiqué quelques documents sur les travaux d'Elie de Beaumont. Notre confrère paraît craindre que l'on ne décerne trop facilement aujourd'hui ces marques d'honneur suprême qui devraient être réservées aux véritables grands hommes. Quoi qu'il en soit, ajoutait notre confrère, si Elie de Beaumont n'a pas atteint la célébrité du fondateur de l'Anatomie comparée, cela est peut-être dû à ce que la science géologique n'est pas assez vulgarisée.

L'Académie a perdu, dans la classe des sciences, deux de ses membres : 1^o M. Prosper Pimont, résidant depuis 1828, un de nos plus anciens collègues, décédé le 30 juin dernier, dans sa quatre-vingtième année. Pendant cette longue carrière, si remplie

cependant par des labeurs sérieux, il n'a cessé d'apporter à notre Compagnie son tribut de communications variées, industrielles ou littéraires. Nous lui consacrons plus loin une courte notice qui mettra mieux en relief les qualités particulières de son intelligence et de son cœur. 2^o M. le Dr Mazade, médecin distingué d'Anduze (Gard), auteur de mémoires médicaux très intéressants et relatifs surtout au traitement de la fièvre typhoïde. Observateur intelligent, praticien consciencieux, l'Académie perd en lui un de ses plus laborieux correspondants. Il était membre correspondant de l'Académie depuis 1856.

Pour réparer ces pertes, l'Académie a admis dans ses rangs M. le Dr Rousselin, aliéniste distingué, médecin en chef de l'asile de Saint-Yon. La haute position de notre nouveau confrère, aussi bien que ses connaissances médicales, le recommandaient à vos suffrages. Son passé nous promet un concours sérieux et des relations les plus courtoises. Je suis heureux personnellement de lui souhaiter ici la bienvenue académique.

NOTICE
SUR
M. Prosper PIMONT,

PAR M. A. MALBRANCHE.

M. Prosper Pimont, né à Rouen, au mois d'avril 1797, était fils d'un ancien manufacturier. Doué tout particulièrement pour les études littéraires, sa famille eût le bon esprit de développer ces aptitudes natives, par une forte et solide instruction, en même temps que l'éducation du cœur faisait naître ces qualités morales qui furent la règle de toute sa vie. Porté par les traditions de sa famille vers l'industrie, il s'y montra toujours éloigné d'une pratique aveugle et routinière, et chercha sans relâche, avec son esprit laborieux et inventif, à éclairer ses pas par la théorie scientifique et à perfectionner ses procédés. Il rendait à la science cette justice qu'elle préparait tous les progrès de l'industrie et, après un

demi-siècle de recherches et d'observations, lui qui avait vu naître la vapeur, l'électricité, le gaz, la photographie et mille ingénieux appareils, il constatait « qu'elle avait dépassé toutes les prévisions »... « arraché à la nature des secrets qui semblaient impénétrables, résolu des problèmes que l'on croyait insolubles. » Dans ses discours, il revint à plusieurs reprises sur cette alliance nécessaire de la science et de l'industrie, et nul plus que lui ne chercha à faire passer dans la pratique cette devise que la Société d'Émulation inscrivait sur ses médailles : « La science guide l'essor des arts et de l'industrie. »

M. Pimont entra à l'Académie en 1828, son discours de réception résumait l'histoire de l'industrie en France depuis Charlemagne jusqu'à nos jours, et il terminait en la montrant débarrassée des entraves des jurandes, maîtrises, corporations, nécessaires peut-être pour guider ses premiers pas, — où je vois un berceau, je m'explique les lisières, répondait le Président Licquet au récipiendaire, — mais finissant par enchaîner le génie et étouffer ses aspirations. Avidé de découvertes et de perfectionnements, il faut à la pensée l'espace et l'indépendance; soutenue par des institutions protectrices, elle s'élance avec confiance dans l'immense carrière ouverte à ses espérances.

C'est pénétré de ces larges vues que notre confrère fit à l'Académie de nombreuses communications sur la recherche de la houille dans le département, sur la tourbe combustible, sur la chaux hydraulique. Mais le but préféré et constant de ses travaux, ce fut la découverte de moyens propres à

économiser le combustible. Déjà Descroizille avait tenté d'utiliser la chaleur perdue des bains de teintures épuisés; il faisait écouler les bains dans des tuyaux plongés dans le liquide qu'il s'agissait d'échauffer, mais le résultat presque insignifiant fit abandonner ce système. L'appareil imaginé par M. Pimont, connu sous le nom de *caloridore*, quoique un peu coûteux à établir, réalisait une économie importante de temps et de combustible. Un rapport de MM. Lévy et Girardin constate que chez M. Fauquet, à Bolbec, chaque jour, 20,000 litres d'eau étaient portés à 65 ou 70°, sans brûler un centime de charbon. Depuis on l'appliqua avec le même avantage à l'alimentation des chaudières de machines à vapeur.

Une cause importante de perte de chaleur, c'est le rayonnement des surfaces de conduites de vapeur, en même temps qu'il est une cause de souffrance très pénible pour les mécaniciens-chauffeurs dont il ruine la santé. On y remédiait imparfaitement par l'emploi de torsades en coton, en laine, en feutre et autres matières qui s'altéraient facilement. M. Pimont trouva dans son *calorifuge* un enduit très mauvais conducteur de la chaleur, facile à appliquer, que l'on peut peindre, vernir, et d'une durée presque indéfinie, puisque les débris peuvent être utilisés. Notre confrère eut à lutter pendant bien des années contre la routine, l'indifférence, le mauvais vouloir, peut-être, jaloux des meilleures inventions; mais, convaincu de l'efficacité de ses procédés, sa ténacité triompha de tous les obstacles, et il eut la satisfaction de voir, sur le rapport d'une

commission du ministère de la marine, le calorifuge appliqué sur la frégate l'*Impétueuse* et adopté dans cinq ports militaires et à l'usine d'Indret.

Plus tard, M. Pimont trouva de nouvelles applications : aux habitations, aux ambulances, un revêtement de calorifuge aux toitures, aux murs, protège les logements contre la chaleur, le froid ou l'humidité.

Ajoutons que ces appareils et produits valurent à notre confrère une grande médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867, et un grand prix de l'Institut.

Il se plaisait à nous parler de l'Alsace, avec laquelle il avait de fréquentes relations, de Mulhouse, de la Société Industrielle dont, jusqu'aux derniers jours, il analysait les Bulletins, et nous exposait la savante organisation. Il souhaitait, pour notre Normandie, ces fondations philanthropiques de toute nature, pour toutes les circonstances de la vie qui font naître entre les patrons et les ouvriers une estime réciproque.

M. Pimont fut appelé à la Présidence de l'Académie en 1872. Permettez-moi d'emprunter à son discours de la séance publique quelques citations, qui nous feront connaître notre confrère sous un autre jour. Il portait sur la littérature et les beaux-arts un jugement sévère mais, hélas ! trop vrai : « au culte poétique et vivifiant de l'idéal qui rapproche de Dieu, s'est substitué le culte prosaïque et irreligieux de la forme matérielle... Le roman, par ses péripéties imaginaires et ses tableaux si crûment réalistes, je dirai plus, ses tableaux cyniques, tend à pervertir la jeunesse qui les accueille avec une fiévreuse avidité.

Oserait-on, aujourd'hui, qualifier d'œuvres littéraires ces représentations dramatiques où l'auteur ne s'assujettit à aucune des règles de l'art, et où la passion seule agit avec ses accessoires les plus dangereux. Au lieu de corriger les mœurs, le théâtre tend à les corrompre. » Et, joignant l'exemple au précepte, notre confrère écrivait une œuvre poétique, *Constantin où la Paix de l'Eglise*; vous vous souvenez encore avec quelle chaleur juvénile l'auteur, presque octogénaire, nous récitait ses vers où l'éloquence s'alliait souvent à l'élévation des idées.

L'objectif principal de son discours était de réhabiliter les études humanitaires abandonnées par certains, trop pressés de se livrer au commerce ou à l'industrie. Et cependant ces études ne les empêcheraient pas d'être de bons industriels et leur prépareraient pour l'avenir de douces jouissances et des aptitudes pour accomplir avec distinction le mandat que l'estime de leurs concitoyens peut leur confier. Mais à de fortes études il voulait joindre une éducation morale solide. Quelle que soit la condition où l'homme se trouve placé, que de bien peut résulter de cette alliance. « Ceux, disait-il, qui sont favorisés de la richesse créent ou développent des fondations utiles; ceux qui en sont dépourvus, s'ils n'acquièrent pas toujours la fortune matérielle, trouvent une tranquillité d'esprit et de cœur, la plus belle des fortunes. » ... Et plus loin : « Les patrons, imbus d'une forte instruction intellectuelle et morale, donneront des conseils mieux écoutés et mieux compris et maintiendront leurs ouvriers dans les principes de justice, d'honnêteté et dans la pensée de Dieu qui est une

réaction salubre contre les labeurs journaliers et une force pour résister aux entraînements funestes. »

Avec de tels principes on s'étonnerait si l'estime et la considération de ses concitoyens ne lui avaient été acquises. Il fut, en effet, juge au tribunal de commerce, administrateur des hospices, vice-consul d'Autriche, président de la Société d'Emulation, président de l'Académie, membre correspondant de la Société industrielle de Mulhouse, etc., et enfin, dernièrement, il fut nommé chevalier de l'ordre de François-Joseph (Autriche), récompense de quarante-huit années d'exercice des fonctions de vice-consul.

Avec un caractère droit, ferme, loyal, il poursuivait sans cesse dans ses actes, la réalisation des conseils que renferment ses écrits ; dévoué, généreux, instruit, ses relations étaient pleines de charme et d'urbanité. M. Pimont, savant industriel, littérateur et homme de bien, résumait en lui la physionomie de notre Normandie. Il y a peu de pays qui puissent rivaliser avec elle pour l'importance et la suprématie de l'industrie. Le culte des Muses et le goût des lettres et des beaux-arts est toujours en honneur dans la patrie de Malherbe, de Poussin, de Corneille ; et grâce à Dieu, si nos populations subissent à l'heure qu'il est l'influence d'une époque agitée et fiévreuse, croyez qu'il est encore dans l'ombre bien des dévouements au malheur, et de généreux exemples de vertu.

M. Pimont a succombé le vendredi 30 juin, à Saint-Léger-du-Bourg-Denis, où ont eu lieu ses obsèques, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

MÉMOIRES

DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION

DANS SES ACTES.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

ME. LE D^r ROUSSELEN.

Des Colonies Pénitenciaires de la Corse et des
Obstacles apportés à la colonisation par
l'insalubrité du pays.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESSIEURS,

C'est avec un véritable sentiment de défiance dans mes propres forces, que je me suis décidé à briguer l'honneur de siéger dans cette enceinte, l'accueil bienveillant que vous avez fait à ma candidature, sans faire disparaître ce premier sentiment, m'a au moins encouragé pour l'avenir, et c'est avec une profonde reconnaissance que je viens me présenter au milieu de vous et vous remercier de l'honneur que

vous avez bien voulu m'accorder, en m'admettant à faire partie de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de notre ville.

Naguère encore, un de nos collègues, le docteur Foville, médecin de l'asile de Quatre-Mares, vous remerciait à cette même place, de l'intérêt que vous n'avez cessé de porter à toutes les questions qui touchent de près ou de loin aux études médico-psychologiques, et de la sympathie dont vous avez toujours honoré les aliénistes éminents qui nous ont précédé dans la direction médicale des grands asiles de notre département.

Comme lui, Messieurs, je suis disposé à voir dans cette « bienveillante tradition » la cause principale de mon admission parmi vous ; et je dois ajouter que je serais heureux de pouvoir penser que le souvenir de Parchappe, le maître vénéré à qui je garde une inaltérable reconnaissance, pour les leçons et l'amitié dont il m'honora, n'est pas étranger aux bonnes dispositions que vous avez bien voulu me témoigner.

Sans doute, Messieurs, vous avez pensé que le genre de mes études ordinaires me conduirait à traiter aujourd'hui devant vous un sujet relatif à l'aliénation mentale ; cependant il n'en sera rien pour cette fois.

Appelé pendant six années, par mes fonctions d'inspecteur général du service des aliénés et du service sanitaire des prisons de France, à visiter un grand nombre d'établissements de détention et de correction, j'ai eu à m'occuper particulièrement des colonies pénitentiaires de la Corse ; je les ai étudiées au point de vue de leur hygiène matérielle et

morale, au point de vue de l'assainissement de leur sol et de l'amendement de leur population ; c'est de cette étude que je veux vous entretenir aujourd'hui.

Bien que la Corse ne fût pas tout à fait, il y a vingt ans, le pays qui nous a été si souvent représenté, dans des récits plus ou moins fantaisistes, comme dépeuplé par la vendetta et infesté par le banditisme, on ne peut nier, pourtant, qu'un assez grand nombre de malfaiteurs, contumaces pour la plupart, ne véussent à cette époque hors la loi, à l'abri de ses montagnes et de ses makis, et ne vinssent, de temps en temps, braver la justice et frapper de terreur la population paisible, par quelque acte de sauvagerie et de férocité commis aux portes des cités les plus importantes du pays.

Ajaccio, si remarquable par la douceur et l'égalité de son climat, par la grandeur et la beauté des sites qui l'environnent, par sa situation sur son admirable golfe, Ajaccio, le chef-lieu du département, n'avait pas échappé à cette loi commune à toute la Corse, et sa population se trouvait, peut-être même plus que toute autre, exposée aux tristes émotions dont nous venons de parler.

Placée sur la rive gauche du golfe qui porte son nom et au moyen duquel elle est en communication avec le monde entier, la ville est adossée à des montagnes escarpées, et se trouvait alors environnée de makis à l'abri desquels les malfaiteurs parvenaient fréquemment à déjouer les recherches de la police et,

quelquefois même à lutter avec succès contre les agents de la force publique.

Un pareil état de choses était devenu intolérable ; le scandale devait cesser et, déjà, les magistrats de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif avaient été invités à rechercher les moyens à employer pour s'opposer aux crimes qui désolaient le pays, et pour étouffer du même coup la Vendetta et le Banditisme.

Parmi les mesures adoptées, nous citerons l'abolition du droit de port d'armes, l'application désormais plus sévère et plus juste de la loi, qui ne tardèrent pas à produire les meilleurs effets ; et, enfin, le défrichement des makis qui, dans certaines contrées, étaient considérés à juste titre comme les repaires ordinaires des bandits.

De tous les moyens employés pour combattre le banditisme en Corse, le défrichement des makis est le seul dont nous ayons à nous occuper ici. Proposé par l'un des préfets les plus intelligents et les plus énergiques qui aient eu à administrer ce département, il devait, dans la pensée de l'administration, avoir pour résultat, non-seulement, la destruction des fourrés impénétrables où se réfugiaient les criminels les plus dangereux, mais encore, l'établissement de cultures productives qui donneraient à la population l'exemple du travail, en même temps qu'elles assainiraient la contrée où elles seraient installées.

Un projet qui s'appuyait sur des intérêts d'un ordre aussi élevé, ne pouvait manquer d'attirer l'attention de l'administration supérieure. Favorablement accueilli en haut lieu, il fut mis à l'étude et

adopté en principe, mais il restait encore à savoir par quelles voies et moyens on procéderait pour arriver à sa réalisation.

En Algérie, dans le but d'assainir et de conquérir à l'agriculture des contrées fertiles, mais jusque-là insalubres et improductives, on avait eu recours au travail de nos soldats ; les ressources présentées par la garnison si restreinte de la Corse ne se prêtaient pas à une pareille expérience ; d'ailleurs, il s'agissait de créer de vastes domaines agricoles qui pourraient, plus tard, servir de modèles aux propriétaires du pays. Il fallait donc s'adresser à des travailleurs qui, tenus sous l'autorité de l'administration et exempts de tout service et de tout travail en dehors de la tâche qu'il s'agissait d'accomplir, devraient s'y consacrer exclusivement et seraient, dans ce but, immobilisés sur les domaines à créer.

On pensa aux détenus, et on s'adressa à l'administration des prisons qui, ne se dissimulant ni les difficultés de la tâche qu'elle allait entreprendre, ni la lourde responsabilité qu'elle allait assumer, ne recula cependant pas, espérant, d'ailleurs, que les pénitenciers de la Corse deviendraient entre ses mains un moyen moralisateur pour les diverses catégories de détenus qu'elle pourrait y envoyer, comme l'étaient, pour les jeunes détenus, les colonies agricoles du continent.

Nous l'avons dit : le banditisme s'exerçait assez fréquemment aux environs d'Ajaccio, et il allait quelquefois jusqu'à porter obstacle aux communications ; les environs de la ville se trouvaient donc, tout naturellement, indiqués pour la fondation des

colonies en projet : En 1855 l'Etat fit l'acquisition d'une certaine quantité de terrains ; d'autres lui furent cédés par la ville, sous certaines conditions sur lesquelles nous aurons occasion de revenir. Telle fut l'origine de la première, ou plutôt des deux premières colonies pénitenciaires fondées en Corse et connues, aujourd'hui, sous les noms de Castelluccio et de Chiavari.

Plus tard, en 1861, une nouvelle acquisition fut faite encore par l'Etat, mais, cette fois, sur le littoral oriental de l'île.

Les travaux à exécuter dans le nouveau domaine, également converti en pénitencier agricole et connu sous le nom de Casabianda, étaient surtout destinés à assainir une contrée aussi fertile qu'insalubre et à donner le goût de l'agriculture à une population malheureusement trop portée à mépriser le travail des champs, dans un pays où, grâce à la richesse du sol, il pourrait produire de si admirables résultats.

Nous examinerons quelle a été, depuis leur fondation, la marche de ces trois grands établissements, quels obstacles ils ont rencontrés dans leur évolution, et jusqu'à quel point ils ont rendu les services qu'on se croyait en droit d'attendre de leur installation.

Laissant de côté, dès à présent, la question du banditisme, étrangère à notre travail, nous nous contenterons de dire, pour n'avoir plus à y revenir, qu'à nos yeux la prohibition du port d'armes, l'intervention active de la gendarmerie et l'application ferme et sévère de la loi, devaient exercer sur l'extinction de la vendetta et du banditisme, qui en était

la conséquence la plus ordinaire, une influence bien autrement considérable que le défrichement de deux ou trois mille hectares de makis, aux environs d'Ajaccio.

Aujourd'hui, Messieurs, afin de ne point fatiguer votre attention, je ne vous parlerai que de Casabianda, le plus important de ces trois établissements, me promettant de revenir prochainement à l'étude des deux autres afin de pouvoir mettre ainsi sous vos yeux l'ensemble des institutions pénitentiaires installées en Corse depuis vingt-cinq ans.

CASABIANDA.

ITINÉRAIRE.

Une distance de 80 kilomètres environ, sépare Castelluccio et Chiavari de Casabianda; cette distance qui représente à *peu près* la largeur de la Corse figurée par une ligne partant d'Ajaccio pour couper perpendiculairement l'axe de l'île, n'est pourtant pas celle qui sépare, *pratiquement*, les Pénitenciers de l'Ouest de celui de l'Est. Le chemin à parcourir d'Ajaccio, que nous prendrons comme point de départ, pour se rendre à Casabianda, représente à peu près, en effet, un parcours de 140 kilomètres, soit que l'on se décide, comme nous l'avons fait en 1872, à aller gagner Corté pour descendre ensuite la vallée du Tavignano, soit que tournant à droite, à Serragio, on prenne par les sommets, la route de Vezzani pour gagner la plaine orientale; soit enfin que l'on choisisse un troisième itinéraire qui consiste à s'arrêter

à Gatti de Vivario et à remonter directement à Ghisoni, pour redescendre la vallée du Fiumorbo. Ce chemin un peu moins long, et peu fréquenté, est celui que, pour des raisons particulières, nous avons cru devoir prendre en 1868, lors de notre première inspection des établissements de la Corse. Comme le précédent, il conduit à la plaine orientale et à la route de poste de Bonifacio à Bastia.

Dans tous les cas, le trajet est le même jusqu'à Gatti de Vivario.

En partant d'Ajaccio, la route suit, pendant quelque temps, la rive gauche du golfe ; mais, bientôt, elle se met à remonter les pentes rapides de la pittoresque vallée de la Gravone où se trouvent, à trois lieues d'Ajaccio, les sources thermales sulfo-alcalines de Caldaniccia (1).

Près de Véro, on traverse une première fois la Gravone dont les eaux transparentes écument au fond de leur lit rocailleux.

A 40 kilomètres d'Ajaccio, on s'arrête quelques minutes pour relayer ; si vous n'avez pas eu soin de lever les glaces de la berline (voiture des dépêches), vous vous apercevez que vous avez changé de climat. Un froid vif vous pénètre ; vous jetez un coup-d'œil interrogateur autour de vous, et à la place de cette végétation orientale que vous venez de quitter, vous ne voyez plus que des vastes forêts de hêtres et des plantations de châtaigniers :

(1) Sources thermales sulfurées-sodiques, à 35° cent., au nombre de cinq, situées sur la commune de Valle di Mezanna (390 hab.). A. Joanne, Corse.

vous êtes arrivé à Bocognano, chef-lieu de canton de 2,000 habitants, où naquit le fameux Bella-Coccia, ce nouveau Fra-Diavolo, dont on vante aujourd'hui les prouesses et les ruses, avec un sentiment de frayeur mélangé d'admiration. S'affranchissant des exigences légales, morales et religieuses de sa patrie, ce bandit donna naissance à une famille de brigands qui, placés hors la loi, et soutenus par l'amour-propre et les préjugés, luttèrent, pendant un grand nombre d'années, contre la force armée de leur pays, avec une résolution que l'on pourrait qualifier de bravoure et d'héroïsme, si elle eût été mise au service d'une noble cause.

Quoi qu'il en soit, les Bella-Coccia, au beau temps du banditisme, se sentaient chez eux dans le canton de Bocognano; et lorsque, chassés par la faim, ils sortaient de leurs retraites, pour faire leurs réquisitions de vivres et de munitions, il ne serait venu à qui que ce fût la pensée, ni de leur opposer un refus, ni de les dénoncer aux voltigeurs lancés à leur poursuite.

De Bocagnano, la route continue à s'élever sur une pente de plus en plus rapide; on traverse une seconde fois la Gravone qu'on laisse définitivement à sa droite; et, bientôt, on arrive à la Focce ou Col de Vizzavone.

La Focce se trouve à 1143^m d'altitude : c'est le point le plus élevé de la route. Laissant à gauche les mont d'Oro (2649^m) et Rotando (2672^m); à droite, le mont Renoso (2300^m), elle coupe, par une large entaille le point culminant de l'ossature rocheuse qui parcourt l'île dans presque toute sa longueur.

Souvent, dans l'espace d'une nuit d'hiver, il s'y amoncelle des quantités de neige tellement considérables, que le chemin resterait pendant longtemps impraticable, si l'on ne prenait pas soin de le faire débayer immédiatement. En 1868, aux premiers jours de mai, nous avons trouvé dans les fossés de la route, des masses de neige durcie datant de plusieurs semaines; ce qui n'empêchait pas les Crocus d'étaler au soleil les brillantes couleurs de leurs pétales.

Après avoir traversé une forêt presque entièrement composée de hêtres, nous voici actuellement dans la région des conifères; une forêt de magnifiques Pins Larix borde les deux côtés de la route; nous traversons un plateau, et, bientôt, notre véhicule qui, jusqu'à présent, a si lentement marché, s'élance et roule avec une rapidité vertigineuse, en suivant les nombreux détours de la route qui descend en forme de lacet, sur le versant opposé. Nous sommes toujours dans la forêt; une végétation luxuriante nous entoure; mais, de temps en temps, nous traversons de vastes espaces où le sol dénudé et calciné, est recouvert d'une couche de cendres, et jonché de débris charbonneux, dont la présence indique le passage d'un vaste incendie.

Ce sont, nous dit-on, des bergers corses qui, craignant de manquer de pâturages pour leurs troupeaux, livrent aux flammes de vastes parties de forêts, sans se soucier nullement des conséquences d'une pareille conduite.

Rien de plus triste, que ces déserts formés par les ravages du feu au milieu d'une contrée dont la végé-

tation resplendissante fait encore ressortir davantage l'horreur de la dévastation. Sur certains points, et de place en place, se tiennent encore debout de magnifiques troncs qui, noircis, dépouillés de leurs branches, et se terminant en pointe, ressemblent de loin à de gigantesques fusains.

Mais, nous arrivons enfin à Gatti de Vivario; c'est l'heure du déjeuner, et nous nous empressons d'en profiter, pour donner un peu de liberté à nos membres depuis si longtemps emprisonnés dans l'étroit véhicule où nous sommes entassés.

En mettant pied à terre, nous voyons, occupant encore le siège du cocher, une femme qui, jetant au palefrenier le fouet et les rênes, descend tranquillement, et se dirige avec nous, vers l'intérieur de la pauvre auberge où nous devons prendre notre repas. C'est cette femme qui nous conduisait depuis Bocognano, et qui nous a *si bien menés* en descendant le versant oriental de la montagne.... Rien, du reste, ni dans la voix, ni dans le coup de fouet, ne pouvait nous faire soupçonner que nous étions conduits par un individu du sexe faible, pendant cette descente si bien exécutée(1).

Gatti de Vivario, à 62 kilomètres d'Ajaccio, est un village qui possède une population de 1,250 habitants. Arrivés vers midi, nous reprenons notre voyage une heure après, et nous arrivons à Corte vers quatre heures environ.

(1) Il n'est pas rare de voir en Corse, les femmes se livrer aux travaux qui, à cause de leur rudesse, sont chez nous exclusivement réservés aux hommes.

La ville de Corte possède un peu moins de 6,000 habitants ; elle est placée dans un site très pittoresque, sur un rocher situé au confluent de la Restonica et du Tavignano, elle est dominée par un château ou citadelle, d'un aspect fort imposant.

De Corte à Casabianda, la distance est d'environ 40 kilomètres. Pour la franchir, il faut avoir recours à une voiture particulière ; il n'y a pas de service public. La route suit d'abord la rive droite du Tavignano, que l'on traverse bientôt sur un pont de marbre qui, du reste, n'a rien de remarquable, puis on suit, sur une route en corniche, la rive gauche de la rivière, que l'on entend gronder, et que l'on voit bouillonner au fond de son lit torrentueux. A la fin de mars 1872, époque de notre passage, la corniche, obstruée ou coupée sur certains points par des avalanches, était en fort mauvais état ; et il était bon, pour entreprendre le voyage, d'avoir des chevaux solides et un cocher expérimenté, possédant une dose suffisante de sang-froid.

Le trajet est de cinq à six heures. Près d'Aleria, on traverse de nouveau le Tavignano, et vingt minutes après on arrive à Casabianda.

Ainsi que nous l'avons dit précédemment, obligé en 1868 de visiter le refuge d'été de la population de Casabianda, installé dans la forêt de Marmano, nous trouvâmes un avantage sérieux à gagner la côte orientale, en prenant par la vallée de Fium-Orbo, ce qui nous permettait de visiter Ghizzoni, où se tenait l'administration du pénitencier, et Marmano, son refuge et son hôpital d'été.

De Gatti de Vivario à Ghizzoni, la moitié de la

route se fait en gravissant le prolongement nord-est du Monte-Renoso, à travers de magnifiques forêts de pins Larix, dont quelques sujets, à deux mètres du sol, atteignent jusqu'à cinq mètres de circonférence. Une fois arrivé au point culminant de la route, il faut redescendre le versant opposé par des chemins d'exploitation qui rendent le voyage assez fatigant. De Ghizzoni à Marmano, le chemin est de plus en plus difficile ; il monte sans cesse et est à peine frayé.

Après avoir visité le refuge qui ne possède encore qu'une petite partie de la population qu'il recevra lorsque les grandes chaleurs seront arrivées, mais où se tient déjà un des médecins de la colonie, nous regagnons Ghizzoni, et nous continuons à redescendre vers la plaine orientale de l'île en longeant la rive gauche du Fiumorbo.

Rien de pittoresque et de sauvage comme la vallée étroite et profonde au fond de laquelle gronde le torrent ; nous sommes sur une sorte de corniche, sans le moindre garde-fou. A plus de 50 mètres au-dessous de nous court la rivière sur un lit de rochers contre lesquels elle se brise en mugissant. A droite, sur l'autre rive, se dresse une muraille de rochers dont les dentelures s'élèvent à une hauteur effrayante, et dont les anfractuosités sont peuplées de magnifiques arbres verts qui, dans leurs retraites inaccessibles, défient la cognée du bûcheron et sont sûrs de mourir où ils sont nés.

Parmi les superbes rochers qui font l'orgueil de la contrée, on montre surtout aux voyageurs les pics désignés sous les noms de Christe et de Kyrie Eleison.

On retrouve encore aujourd'hui, chez les habitants de la vallée du Fiumorbo, le type romain qu'ils doivent, sans doute, aux anciens soldats de Sylla qui, en l'an 124 A. J., reçurent mission de coloniser, sur la rive orientale de la Corse, la ville d'Aleria prise 137 ans auparavant, par C. L. Scipion, pendant la première guerre punique (1).

Mais, bientôt, le chemin s'aplanit; la grande végétation disparaît pour faire place au makis; la plaine nous apparaît couverte des fleurs roses et blanches du ciste; et, bientôt, gagnant la route qui contourne tout le littoral oriental, depuis Bastia jusqu'à Bonifacio, nous arrivons au but de notre voyage.

Avant d'étudier l'institution de Casabianda, jetons un coup d'œil sur la côte orientale de la Corse, au centre de laquelle elle est située; et, voyons si l'histoire de cette contrée ne nous fournira pas quelque leçon de nature à faire prévoir l'avenir probable de la colonie.

LA CÔTE ORIENTALE.

La plaine orientale de la Corse qui, de Bastia à la marine de la Solenzara, mesure 100 kilomètres de long, possède au niveau d'Aleria, une largeur de 10 kilomètres, et peut avoir une superficie de 600 kilomètres carrés, sur lesquels 15 ou 20, à peine, sont cultivés actuellement.

(1) La fondation d'Aleria remonterait à plus de xxiii siècles
« Assainissement de la Corse, » par M. Scipion Gras, Paris, 1866

Sur son rivage se trouvent de vastes étangs qui, autrefois, étaient exploités par de nombreuses barques de pêcheurs, et dont quelques-uns même, comme ceux de Biguglia et de Diane, pouvaient recevoir des navires d'un assez fort tonnage.

Le premier, qui a une superficie de 18,000 hectares, se trouve entre Bastia et l'embouchure du Golo ; le second est situé au nord d'Aleria, il a 570 hectares de superficie ; on croit qu'il servait autrefois de port à cette ville, du côté de laquelle ses bords sont profondément taillés à pic, tandis que du côté opposé, ils se terminent en marais.

Au nord de l'étang de Diane, et le touchant presque, citons encore celui de Terranzana, de 30 hectares.

Puis viennent, sur le domaine de Casabianda, au sud-est de l'établissement, l'étang d'el Sale, autrefois exploité comme saline, qui a 220 hectares de superficie, et celui de Ziglione qui en a 100.

Puis, en dehors de la propriété de Casabianda, et en descendant vers le sud :

L'étang d'Urbino, de 750 hectares, celui de Graddugine de 40 hectares, et enfin, celui de Palo d'une superficie à peu près égale (1).

Cette partie de l'île, probablement la seule bien connue dans l'antiquité, se trouvait placée sous l'autorité des deux grandes cités de Mariana et d'Aleria, et nourrissait, du temps des Romains, une nom-

(1) Voir, pour les étangs insalubres de la Corse, l'ouvrage de M. Scipion Gras, sur « l'assainissement du littoral de la Corse ; » Paris, 1866.

breuse population adonnée au commerce, et surtout à l'agriculture et à la pêche.

Malgré les invasions des Vandales, des Goths, des Lombards et des Arabes, malgré la domination ruineuse des Pisans et des Génois, et les exactions des seigneurs qui, plus tard, se partagèrent le pays, la plaine conserva sa richesse jusqu'au milieu du xv^e siècle.

Mais, dans la seconde moitié de se siècle, on vit la prospérité du pays diminuer considérablement, et, à partir de là, l'histoire est muette sur cette contrée dont la population semble marcher vers un anéantissement complet.

Vers cette même époque, un changement considérable se fit aussi remarquer dans la conformation et les conditions hydrographiques du rivage. Les étangs qui jadis communiquaient largement avec la mer, s'en trouvèrent séparés par de véritables digues de sable, et devinrent peu à peu une cause redoutable d'insalubrité pour le pays, à la richesse et à la prospérité duquel ils avaient autrefois concouru.

Au commencement du xvi^e siècle, la décadence fit de nouveaux et rapides progrès; les propriétaires commençant à s'habituer à émigrer pendant l'été, la plaine, comme aujourd'hui, ne fut plus cultivée que par les habitants des villages situés sur les hauteurs d'où ils descendaient pour faire la récolte, et qui se retiraient aussitôt après dans la montagne afin d'éviter les effets de la malaria (1).

C'est ainsi que la solitude se fit et que la ruine

(1) Filippini cité par Scipion Gras.

arriva sans événements brusques, sans cataclysme ; mais, par suite de l'insalubrité du pays, qui chaque jour faisait de nouveaux progrès, et dont les effets étaient parfois si violents, qu'en certaines circonstances, ils furent confondus avec ceux de la peste, tant le nombre des victimes était considérable.

Parmi les points de la côte où l'insalubrité se fit surtout remarquer, il faut citer au premier rang les deux villes de Mariana et d'Aleria, ainsi que leurs territoires qui comprenaient un grand nombre d'étangs et de marais. Aujourd'hui, ces deux grandes cités ont disparu, et leur emplacement n'est plus indiqué que par quelques restes de monuments appartenant à l'antiquité ou au moyen-âge (1).

A partir du xvi^e siècle, on peut dire sans exagération, que la plaine orientale de la Corse fut abandonnée. Aujourd'hui, elle a l'aspect d'un désert, et dans la partie située au sud du Tavignano, si l'on en excepte le territoire de Casabianda, tout le pays n'est qu'un vaste makis, les seules portions cultivées sont des alluvions fertiles où les propriétaires ne paraissent qu'à l'époque des semailles, après quoi, ils regagnent la montagne, en attendant la récolte qu'ils font à la hâte ou que, le plus souvent, ils font faire par les Lucquois, ces braves gens qui, chaque année, fournissent à la Corse 10,000 travailleurs, et que l'on appelle plaisamment dans le pays « des oiseaux de marais, » parce qu'ils ne craignent pas de s'exposer à la fièvre, en faisant la récolte dans des conditions d'insalubrité redoutées de tous les habitants.

(1) Mariana, ruines de la Canonica. Aléria : Sala Reale et Cirque d'origine douteuse. (P. Mérimée).

Les seuls essais qui aient été tentés dans ces derniers temps, pour changer cet état de choses, sont les travaux de culture entrepris sur les terrains de Migliacciaro par une association, à la ferme de Vadina et à Casabianda. Les entreprises du Migliacciaro et de la ferme de Vadina ont échoué, toujours par suite de l'action de la malaria, devant laquelle il a fallu reculer; reste Casabianda qui, entre les mains de son ancien propriétaire, marchait rapidement à la ruine, et dont l'avenir est encore loin d'être assuré, malgré les immenses sacrifices consentis en sa faveur par l'administration supérieure.

L'ÉTABLISSEMENT.

Le Pénitencier de Casabianda, qui reçoit une population de 800 à 900 condamnés adultes, a été fondé en 1861, sur le domaine du même nom, acheté par l'Empereur, de M. Franceschetti, son propriétaire, pour une somme de 530,000 fr. Il s'étend sur 3,000 hectares, dans l'arrondissement de Corte, sur le canton de Moïta, et fait partie de la commune d'Aleria, village de 800 habitants, bâti avec les débris et sur l'emplacement de l'ancienne ville d'Aleria qui lui a transmis son nom.

L'établissement se trouve au-dessus et au nord d'Aleria : il est posé sur le sommet d'une colline qui, faisant face au nord-est, domine la vallée du Tavignano et qui, au sud et à l'ouest, s'élève au-dessus de la mer et de la vaste plaine où se trouvent ses cultures. On y jouit d'une vue splendide sur les montagnes et sur la mer.

L'ensemble des constructions qui porte le nom collectif de la colonie et qui est le siège de son administration, comprend les habitations des fonctionnaires et employés, les bureaux, les habitations de jour et de nuit des détenus, les infirmeries, l'école, les casernes des gardiens, les ateliers industriels, les bâtiments ruraux avec leurs silos, les étables, les écuries, etc., etc., et, à quelque distance, un vaste terrain exploité comme jardin maraîcher et comme pépinière où sont élevés les nombreux sujets des diverses essences destinées à peupler le domaine.

A l'énumération des diverses parties qui composent le noyau central, il convient d'ajouter encore :

1° La ferme des Étangs, fondée en 1868 ;

2° La ferme de Ziglione, fondée en 1872 ; toutes deux sur les terrains qui font partie de la propriété ;

3° Marmano : le refuge d'été de la Colonie dont nous avons déjà indiqué l'existence, et qui situé à 35 kilomètres de Casabianda, à environ 1,000 mètres d'altitude, dans une magnifique forêt, sert d'hôpital d'été aux fiévreux, et peut contenir, dans des baraquements en planches posées sur des soubassements de pierre, une population de 400 détenus avec un personnel suffisant d'employés qui, suivant les besoins, s'installent, soit au refuge même, soit à Ghizoni, village situé entre Casabianda et Marmano, à 15 kilomètres de ce dernier point.

Marmano est inhabitable pendant l'hiver et la neige y arrive quelquefois en masses considérables dès le 15 octobre,

Il n'est rien de fertile comme la portion de la côte orientale occupée par le domaine de Casabianda dont

le terrain légèrement ondulé, presque entièrement formé d'alluvions, se prête, sous l'influence d'un climat comparable à celui de l'Italie, aux cultures les plus productives et les plus variées :

Là, point d'accidents de terrain, point de rochers s'opposant à l'emploi des puissantes machines dont, grâce à la vapeur, l'agriculture dispose aujourd'hui.

Si nous ajoutons à toutes ces conditions si favorables, la possibilité d'établir sur tous les points de la propriété, des canaux d'irrigation dérivés de Tagnone et du Tavignano, on pourra dire avec toutes les apparences de la raison, que Casabianda était bien le véritable lieu d'élection pour fonder une vaste exploitation agricole destinée à ranimer chez l'habitant, par l'exemple du travail, le goût de la culture qu'il semble avoir perdu, à rendre au pays son ancienne prospérité en opérant son assainissement et à obtenir la régénération morale du détenu, par l'isolement et le travail des champs.

Mais, si le domaine de Casabianda peut, à juste titre, être considéré comme la contrée la plus fertile de la côte orientale de la Corse, il n'est pas moins vrai d'affirmer qu'elle en est aussi la plus insalubre et la plus dangereuse à habiter.

A quoi attribuer de si tristes conditions d'hygiène ? C'est ce que nous allons nous efforcer d'expliquer.

Nous avons dit précédemment que la côte orientale de la Corse était peuplée de vastes étangs, qui, par les ressources qu'ils fournissaient à la navigation et à la pêche, contribuaient autrefois à la richesse et au bien-être de la contrée; mais il n'en est plus ainsi aujourd'hui. Sans qu'il soit possible de donner une

explication précise de ce phénomène (1), les étangs qui, jadis, s'ouvraient librement sur la mer, s'en trouvent actuellement séparés par de véritables bancs de sable qui ont obstrué leurs passes, de telle sorte que la communication ne peut se rétablir que lorsque, par suite de pluies torrentielles ou de fonte subite des neiges dans la montagne, leurs eaux s'élevant tout-à-coup, brisent l'obstacle qui les retient, et s'écoulent dans la mer, jusqu'à ce qu'elles aient repris leur niveau avec elle, puis le vent d'Est venant à souffler, l'ensablement recommence, la digue se reproduit, et la passe accidentelle disparaît de nouveau.

Quelquefois, lors des grandes tempêtes, il arrive encore que la mer brisant elle-même ou franchissant le cordon qui la sépare des étangs, y jette d'énormes masses d'eau salée, et y forme un mélange saumâtre très favorable à l'alimentation et à la reproduction d'une foule d'espèces végétales et animales.

En été, sous l'influence de la chaleur solaire, du sirocco et du dessèchement des cours d'eau qui alimentent les étangs, le niveau de ceux-ci recommence à s'abaisser, une partie de leur lit se découvre et par suite de cet assèchement partiel et de la diminution de pression sur leur fond vaseux, une quantité considérable de gaz des marais mélangé de vapeurs d'eau s'élève dans l'air qui ne tarde pas ainsi à se trouver saturé de miasmes organiques.

Parmi les étangs cités précédemment, nous devons

(1) M. Scipion Gras attribue l'ensablement des étangs et de leurs passes ou Graux à un soulèvement graduel du sol, analogue à celui qui s'est produit sur la côte méridionale de France.

indiquer comme les plus préjudiciables à la salubrité de Casabianda, ceux d'El Sale et de Ziglione qui lui appartiennent, et celui d'Urbino qui le borne au sud, et dont les nombreuses queues s'étendent jusque sur son territoire.

Les étangs ne sont pas les seuls foyers d'émanations qui causent l'insalubrité de cette région, il en est d'autres encore, et malheureusement en grand nombre, aussi infects et aussi pernicioeux que ceux que nous venons de nommer, ce sont les vastes marais de Vacchaia et de Bataglia qui ont fait naguère partie de la propriété ; ceux de Vadina et d'Arena, qui en sont très voisins, et enfin, les Pozzi-Piatti ou *Puits caches*, provenant des infiltrations des eaux d'Urbino que l'on rencontre à chaque pas, dans la partie du domaine encore couverte de makis et voisine de cet étang.

Enfin, à ces nombreuses causes d'insalubrité qui toutes sont de nature paludéenne, ajoutons encore celle à laquelle nous avons déjà fait allusion en parlant de la fertilité de la contrée : celle qui provient de la puissance végétative d'un sol trop riche en matières organiques, insuffisamment épuisé par la culture, et mis en constante fermentation par l'action de la chaleur atmosphérique.

Cette cause, que nous désignerons sous le nom de cause tellurique, suffit, par le fait seul du défrichement, pour produire le miasme fébrigène le plus énergique ; mais elle tend à s'affaiblir au fur et à mesure de l'épuisement du sol par la culture.

On a aussi accusé les abaissements brusques de la température, les grandes chaleurs et les courants d'air,

d'être des causes de la production de la fièvre. Il y a là des erreurs qu'il importe de rectifier.

L'abaissement brusque de température n'agit que comme une cause occasionnelle qui, apportant un trouble dans l'organisme déjà préparé, permet à la fièvre de s'y manifester tout à coup. Il en serait de même d'une émotion vive ou d'un accident quelconque.

La chaleur est, il est vrai, l'agent de l'évaporation des miasmes ; elle est aussi un agent de fermentation tellurique. Mais, si son action ne s'exerçait que sur des masses d'eau pure, et sur un sol dénué de matières organiques, il est évident qu'elle ne pourrait donner lieu à des effets de nature à compromettre la salubrité du pays où elle règne.

Quant au courant d'air, il n'est réellement que le véhicule au moyen duquel est transporté, quelquefois à des distances considérables, le miasme, véritable cause du mal.

Néanmoins, si l'on réfléchit que sur la côte orientale de la Corse, depuis le commencement de juin jusqu'au commencement de novembre, il s'établit de neuf heures du matin à quatre heures du soir, un courant d'air qui, venant de la mer, traverse la plaine et remonte les vallées, en y transportant les effluves du rivage, on comprendra facilement l'importance du rôle que jouent, aux yeux des habitants de la contrée, les courants atmosphériques, dans la production de la fièvre.

TRAVAUX DE CULTURE ET D'ASSAINISSEMENT.

En 1862, au moment où l'Etat prenait possession du domaine de Casabianda, son ancien propriétaire y

avait déjà exécuté quelques travaux de culture et d'assainissement; mais, faute de moyens pécuniaires suffisants, ces travaux, on peut le dire, étaient restés à l'état d'ébauches.

Dès sa prise de possession, l'administration attaqua résolument le défrichement, et actuellement le tiers du domaine peut être considéré comme acquis à l'agriculture.

Le résumé suivant pourra donner une idée approximative des travaux aujourd'hui réalisés :

La culture s'étend sur 1,000 hectares ;

On a opéré la dérivation du Tagnone et établi un système de canalisation pour effectuer l'irrigation de certaines parties du domaine ;

On a installé sur le Tagnone une turbine destinée à amener à Casabianda l'eau potable en suffisante quantité pour les besoins de l'établissement ;

Une grande quantité de vignes, d'amandiers, d'oliviers, de mûriers, etc., ont été plantés ;

Les deux fermes dites *des Étangs* et de Ziglione ont été bâties ;

On a remanié et amélioré la ferme de Casabianda ;

35 à 40 kilomètres de routes ont été tracés ;

Enfin, on a exécuté, à plusieurs reprises et malheureusement en pure perte jusqu'à présent, une quantité considérable de travaux dans les Étangs d'El Sale et de Ziglione, en vue d'obtenir leur mise en culture et leur assainissement.

Tous ces travaux, constituant, avec le prix d'achat, une dépense de 2,200,000 fr., selon les uns, et de près de 4,400,000 fr., selon les autres, ont eu pour

résultat d'augmenter d'environ un million la valeur de la propriété acquise en 1861,

Si, comme on l'a affirmé, le revenu de l'établissement s'était élevé en 1871 à 206,000 fr. et la dépense à 355,000 fr., les frais devant diminuer en raison des progrès de la culture et de l'assainissement, il y aurait lieu d'espérer, pour un avenir assez prochain, un équilibre complet entre les recettes et les dépenses ; malheureusement, paraît-il, le chiffre de 206,000 fr. n'est pas un chiffre sur lequel on puisse compter ; au moins est-il contesté, puisque par des calculs établis sur des bases différentes, on est arrivé à fixer la moyenne du revenu à une somme de 60,000 fr. seulement.

Quoi qu'il en soit, si, ne s'occupant que de la question agricole, on se décide à poursuivre la mise en culture du domaine, et si l'on arrive à la transformation complète de ses terrains, il est évident que l'on réussira, non-seulement à équilibrer les recettes et les dépenses, mais encore à donner à la propriété une plus-value considérable, plus-value dont l'État ne pourrait pourtant bénéficier au cas où il voudrait vendre le domaine, attendu que, dans les conditions d'insalubrité de la côte orientale, il ne trouverait que bien difficilement un acquéreur sérieux.

Il reste, d'ailleurs, avant d'obtenir un pareil résultat, bien des efforts à faire, et l'on devra, pour y arriver, se résoudre à des dépenses considérables, tout aussi bien qu'au sacrifice de bien des existences humaines.

REFUGES ET MESURES SANITAIRES.

Examinons maintenant quel fut l'état sanitaire de la colonie pendant la période correspondante aux travaux dont nous venons de faire l'analyse :

L'installation était à peine effectuée, que déjà l'on sentait la nécessité d'imiter la conduite des habitants pendant l'été et de chercher un refuge où il fut possible de se mettre à l'abri de la malaria. Ce fut d'abord sur Cervione, chef-lieu de canton de 1,588 habitants, situé au nord, à 22 kilomètres sur la route de Bastia, que se porta le choix de l'administration.

La distance était grande ; le résultat sanitaire étant à peu près nul au bout de deux ans, on se décida à changer.

La petite ville de Prunelli de Fiumorbo, chef-lieu de canton de 916 habitants, se trouve un peu plus rapprochée de Casabianda ; elle est située au sud-ouest, sur un monticule assez élevé, et possède un ancien fort ; on se décida à s'y transporter pendant l'été ; mais cette station fut encore plus fatale à la population que la précédente.

L'année suivante, en 1866, on résolut d'établir le refuge à Marmano ; il fallait dix heures pour s'y rendre ; les chemins étaient à peine frayés ; n'importe, on y transporta les malades et les faibles ; directeur, employés, gardiens, presque tout le monde évacua Casabianda, où il ne resta que le gardien-chef avec quelques hommes sous ses ordres, un médecin et les détenus valides. Des convois furent organisés pour conduire à Marmano, deux fois par semaine, les dé-

tenus qui tombaient malades à Casabianda et dont l'état devenait inquiétant.

Depuis 1866, l'émigration sur Marmano n'a plus cessé, et il faut reconnaître que si elle a entraîné à sa suite de nombreux inconvénients, elle a eu au moins l'immense avantage de préserver d'une mort certaine un assez grand nombre d'individus appartenant à toutes les classes de la colonie.

Le relevé suivant des chiffres de la mortalité dans l'établissement, depuis sa fondation, pourra donner une connaissance assez exacte de l'influence exercée par l'émigration sur la situation sanitaire de la population, puisqu'à partir du moment où cette mesure est définitivement adoptée et suivie, en ce qui concerne le refuge de Marmano, on voit la mortalité décroître sensiblement, sans pourtant pouvoir arriver à une moyenne satisfaisante, si l'on en excepte les trois années de 1867, 1868 et 1869.

En 1862, année de l'installation, il n'y eut pas d'émigration ; la mortalité fut de 18 0/0.

En 1863 commença l'émigration à Cervione ; la mortalité fut de 20,97 0/0 ; elle fut de 18,95 0/0 en 1864.

En 1865, on émigra à Prunelli ; l'été fut signalé par un véritable désastre ; la mortalité s'éleva à 24,63 0/0.

En 1866 eut lieu la prise de possession de Marmano. Cette année-là, la mortalité descendit à 7,12 0/0 ; en 1867, elle fut de 2,94 0/0 ; en 1868, de 3,24 0/0 ; en 1869, de 2,94 0/0 ; mais, après ces trois dernières années exceptionnellement favorables, et se rapprochant de la moyenne des maisons de détention du continent, elle se mit tout à coup à remonter, et nous la retrouvons de 7,04 0/0 en 1870 ; de 6,54 0/0 en

1871; de 10,78 0/0 en 1872, et 10,74 0/0 pour 1873 et 1874.

Les résultats si satisfaisants des années 1867, 1868 et 1869 avaient fait naître les plus grandes espérances, et déjà l'on croyait avoir trouvé le moyen certain de préserver la population du fléau qui la frappait et de pouvoir poursuivre, sans de trop grands sacrifices, la conquête entreprise dans l'intérêt de la culture et de la salubrité du pays; mais 1870 vint enlever, au moins en partie, les espérances de l'administration. Une endémo-épidémie de fièvres paludéennes se déclara avec une telle violence et sur une si grande étendue de pays, qu'on ne se souvenait pas d'en avoir jamais éprouvé une si grave. Les localités montagneuses qui, par leur élévation, semblaient à l'abri des atteintes de la malaria, ne furent pas plus épargnées que les autres, et plusieurs d'entre elles firent des pertes considérables; tel fut le cas de Petroso, d'Antisanti, de Vezzani et de Noceta; celle-ci, sur 800 habitants, en perdit 120 en cinq mois.

Corte elle-même, généralement considérée comme ville très saine, eut à cette même époque 845 de ses habitants atteints de la fièvre, parmi lesquels un assez grand nombre présentèrent des accidents pernicieux.

A quelle cause attribuer cet état insolite de la constitution médicale de localités ordinairement à l'abri des affections paludéennes? C'est ce qu'il serait difficile d'expliquer d'une manière bien positive; cependant, nous croyons pouvoir dire, sans trop nous avancer, que les chaleurs excessives

de l'été de 1870, ainsi que la direction et la force des courants d'air, n'y furent pas étrangères.

Sous l'influence d'une chaleur exceptionnelle, la fermentation des foyers paludéens de la plaine prit un développement exceptionnel. Poussés par la violence du vent du sud ou sirocco qui, en 1870, régna plus fréquemment et plus longtemps que d'ordinaire, les miasmes furent transportés à de plus grandes distances, remontèrent les vallées qui prennent naissance dans les montagnes du noyau central de l'île, et y portèrent la désolation.

Mais si des points aussi éloignés du littoral avaient pu autant souffrir, quelle n'avait pas dû être la gravité de la situation des localités situées dans le voisinage et, pour ainsi dire, au centre du foyer miasmatique? Rappeler la recrudescence de la mortalité de Casabianda, c'est répondre à la question. D'ailleurs, les années de 1867, 1868 et 1869 avaient inspiré à l'administration de l'établissement une confiance exagérée dans l'avenir : sans s'inquiéter des leçons d'un passé peu éloigné, on n'avait pas craint de remuer avec la charrue, en plein été, et pour la première fois, le sol de l'étang d'El Sale ; des défrichements considérables avaient été exécutés pendant la même saison, et la population, aussi bien des détenus que des employés, avait été rudement éprouvée.

La mortalité de 1871, bien que plus faible, fut encore trop élevée ; les rapports médicaux donnent l'explication de ce fait, par l'influence exercée sur cette année par la précédente ; aux yeux du médecin de l'établissement de Casabianda, un certain nombre d'individus atteints, mais n'ayant pas succombé en

1870, auraient fourni un contingent notable au chiffre des décès de 1871.

L'année 1872 fut encore plus défavorable à la population du pénitencier ; cette fois, un accident des plus graves fournit une explication sans réplique. Au mois de novembre 1871, le Tavignano ayant débordé, se jeta dans l'étang d'El Sale, pendant que la mer, soulevée par une affreuse tempête, y pénétrait de face en rompant la digue de sable qui l'en séparait et y formait un mélange d'eau douce et d'eau salée. En même temps Ziglione était également rempli, et tous les travaux exécutés pour l'assainissement de ces étangs étaient anéantis d'un seul coup.

L'année 1872 se passa à vider les étangs. On comprend quelle fâcheuse influence un pareil travail, exécuté en été, dut exercer sur la santé de la population.

Que dire de 1873 ? A peu près ce que nous venons de dire de 1872 : destruction des travaux de l'année précédente par une nouvelle tempête ; reprise des travaux des étangs ; manifestation de la fièvre, et, comme résultat, mortalité de 10 0/0 qui se reproduit en 1874, et qui, si nos renseignements sont exacts, a peut-être été dépassée en 1875.

En présence d'une situation semblable, bien des hésitations, bien des découragements ont dû se manifester ; aussi ne doit-on pas s'étonner que l'administration des prisons, émue à la pensée des dépenses excessives qui lui restaient à faire, et surtout d'une mortalité qui frappait à la fois sur la population des détenus et sur les employés de tous grades, ait pu songer sérieusement à abandonner les établissements

pénitentiaires de la Corse, et en particulier, celui de la Côte orientale.

La question fut posée officiellement en 1873, et le 7 avril de cette même année, la position exceptionnelle où se trouvait, sous le rapport de la salubrité, le pénitencier de Casabianda, était signalée par la Commission chargée, par l'Assemblée nationale, de faire une enquête sur le régime des établissements pénitentiaires de la France. Les conclusions de la Commission furent graves; elles présentèrent l'alternative de la suppression immédiate de Casabianda ou de l'entreprise, à bref délai, des travaux d'épuisement des étangs.

L'administration préfectorale et le Conseil Général de la Corse ne pouvaient rester indifférents au sort d'établissements destinés à donner l'exemple du travail agricole et de la lutte contre l'insalubrité et la stérilité de la plus fertile contrée de l'île; aussi voyons-nous, en cette même année 1873, le Préfet et le Conseil Général de ce département insister auprès de l'autorité supérieure pour la reprise des travaux de défrichement et la mise à exécution de nombreuses plantations d'arbres et d'arbustes de toute nature, en vue de l'assainissement du domaine (1).

En présence de réclamations aussi sérieuses et aussi légitimes, le gouvernement ne négligea aucun moyen pour se renseigner sur ce qu'il y avait à faire; l'inspection des prisons, l'administration des ponts-et-chaussées, le Comité consultatif d'hygiène publique institué près le Ministère de l'Agriculture et du

(1) M. Carlotti; « Rapport au Conseil Général de la Corse. »

Commerce furent consultés; bien plus, M. Bérenger de la Drôme, député à l'Assemblée Nationale et membre de la Commission d'enquête sur le régime pénitentiaire de la France, fut chargé d'aller visiter les établissements de la Corse, afin de pouvoir, *de visu*, juger la situation.

Il serait trop long, dans un pareil travail, de donner les opinions émises par chacun des corps consultés; nous n'essaierons pas de les analyser; il nous suffira de dire qu'après bien des hésitations et des avis contradictoires, on décida que de nouveaux travaux seraient entrepris pour l'assainissement des étangs d'El Sale et de Ziglione; que le défrichement serait poussé avec une nouvelle vigueur et que des plantations nombreuses seraient exécutées; en un mot, que de nouveaux efforts seraient faits pour conserver à l'agriculture les domaines conquis au prix de si grands sacrifices.

Des sommes importantes furent votées, et l'on se mit au travail. Le désastre de 1873 n'a point découragé l'administration; l'œuvre se poursuit encore aujourd'hui. Sera-t-elle couronnée de succès? c'est ce qu'il est impossible de dire. Pour nous, qui avons visité le pays avec la résolution de bien le connaître, pour nous qui avons vu la population de Casabianda, qui avons pu nous assurer de l'état de la santé des détenus et interroger les employés et les fonctionnaires, nous devons avouer sincèrement que l'assainissement du domaine de Casabianda ne nous paraît possible qu'à la condition de la mise en culture et de l'assainissement de toute la côte orientale de l'île, résultat qui, nous le croyons, ne pourra être obtenu

qu'au moyen de l'exécution de travaux d'ensemble capables de s'opposer aux variations du niveau des eaux des étangs qui ne pourraient être desséchés et cultivés; de l'assèchement des marais, du drainage des parties humides de la plaine, de plantations nombreuses, et enfin d'une solidarité légale, obligeant entre eux tous les propriétaires de la côte orientale à un ensemble de mesures hygiéniques dont l'exécution rigoureuse serait surveillée par un syndicat. Quant à l'assainissement partiel, sans en nier la possibilité jusqu'à un certain degré, nous avouons ne pas y ajouter une grande confiance. Casabianda, en somme, avec ses 3,000 hectares, n'est qu'un point sur la côte; et lorsque son territoire et ses deux étangs seront transformés et assainis par la culture, il restera toujours la victime des étangs et des marais qui l'entourent de tous côtés et qui ne cesseront, tant qu'ils seront maintenus dans les conditions où ils se trouvent, d'influencer de la manière la plus fâcheuse les conditions hygiéniques de toute cette contrée.

En ce moment, on se dispose à abandonner Marmano comme refuge d'été et à le remplacer par le séjour de Cervione. Cette dernière station a le double avantage d'être située sur une bonne route et à 22 kilomètres au lieu de 35; mais offrira-t-elle aux faibles et aux malades qui y seront transférés les mêmes avantages que Marmano? C'est encore ce dont il est permis de douter, surtout si l'on se rappelle les résultats du premier essai de 1863 à 1864.

MORALISATION DES DÉTENUS.

Ne nous occupant, jusqu'à présent, que du côté hygiénique et économique de la question, nous nous sommes appliqué à démontrer que l'insalubrité du pays a été le principal obstacle qui se soit opposé jusqu'à présent à la colonisation des domaines affectés, en Corse, au service pénitentiaire.

Nous avons indiqué les énormes sacrifices d'hommes et d'argent auxquels l'Etat a dû se résigner jusqu'à ce jour pour obtenir le résultat fort douteux, d'ailleurs, auquel il est arrivé.

Il nous reste maintenant à examiner la question de la colonisation au point de vue de ses résultats pénitentiaires, c'est-à-dire au point de vue de l'amendement et de la régénération morale du détenu.

En prenant possession des trois pénitenciers de la Corse, l'Administration des prisons, nous l'avons dit, espérait en tirer parti au profit de l'amendement des détenus; aussi, dès le début, la voyons-nous faire de louables efforts pour arriver à moraliser la population dirigée sur ces établissements.

Il semblait de prime abord, que les conditions où les détenus se trouveraient placés, présenteraient plus de chances de succès que l'on ne pouvait en trouver partout ailleurs.

Par suite de la distance qui sépare la Corse du continent, de l'ignorance de la langue du pays, et enfin, des difficultés presque insurmontables opposées à toutes tentatives d'évasion, le prisonnier devrait

nécessairement se sentir plus isolé, et se montrer plus disciplinable.

D'un autre côté, le travail agricole, la vie en plein air, le spectacle continu d'une nature imposante étaient considérés comme autant d'éléments moralisateurs ; on se mit à l'œuvre, sinon avec une pleine confiance, au moins avec une certaine somme d'espérances.

Chaque établissement fut doté d'un service religieux et eut son aumônier ; des instructions morales et religieuses furent données aux détenus ; mais il arriva que, de temps en temps, ce service peut-être trop difficile, trop lourd pour un seul prêtre, eut à souffrir de longues interruptions par suite de l'absence des fonctionnaires qui en étaient chargés ; c'est ce qui arriva à Chiavari et à Casabianda.

Des écoles furent également installées ; Castelluccio et Chiavari eurent dès le début des instituteurs laïques ; Casabianda resta pendant quelques années en arrière sous ce rapport ; mais aujourd'hui, il possède, comme personnel et comme matériel, tout ce qui est nécessaire à l'instruction primaire de sa population.

L'enseignement scolaire, on doit le dire, a toujours été suivi avec zèle dans les établissements de Castelluccio et de Chiavari ; mais il est juste de reconnaître que si des éloges sont dus sous ce rapport aux instituteurs de ces établissements, celui de Castelluccio mérite une mention toute particulière pour le dévouement et l'intelligence qu'il n'a cessé d'apporter dans l'accomplissement de sa tâche.

Tous ces soins, tous ces sacrifices devaient pour-

tant rester sans résultat. . . L'administration, moins heureuse encore dans ses tentatives de moralisation que dans ses travaux d'assainissement, dut reconnaître, trop tard hélas ! que, parmi, les obstacles qui s'opposaient à la réalisation de ses espérances, le plus puissant était l'ensemble des conditions morales et physiques au milieu desquelles se trouvaient placées ses institutions pénitentiaires.

Parmi ces obstacles, nous citerons plus spécialement :

1° L'absence de classification morale dans le recrutement de la population destinée aux établissements de la Corse, et particulièrement l'admission des récidivistes dans ces pénitenciers ;

2° L'insuffisance de la surveillance et le choix défectueux du personnel chargé de l'exercer ;

3° La facilité et la fréquence des relations entre le détenu et l'habitant du pays ;

4° Enfin l'émigration.

Ce fut, d'abord, sur les jeunes détenus que se porta le choix de l'administration des prisons pour utiliser les établissements de la Corse ; il lui sembla que ces sujets moins corrompus, et plus impressionnables, se trouveraient, sous tous les rapports, dans des conditions plus favorables au succès de l'expérience qu'on allait tenter ; et ce fut avec cette catégorie de détenus que l'on forma la population de Castelluccio et de Chiavari.

Mais on reconnut bientôt que des jeunes sujets ne présentaient pas contre, l'insalubrité du milieu où ils se trouvaient placés, une assez grande force de résistance pour mener à bien la tâche qui leur incombait. Force fut donc, à l'administration, de n'envoyer en Corse et

de n'employer pour la mise en culture et l'assainissement des domaines, que des prisonniers adultes.

Peut-être, même avec cette population, eut-il été possible, si elle eût été composée de sujets choisis et triés avec soin, d'arriver encore à un résultat relativement satisfaisant; mais, placée en présence de la nécessité d'exécuter immédiatement des travaux considérables avec des ressources pécuniaires très-limitées, l'administration des prisons se vit obligée de prendre les hommes destinés à la Corse, non pas parmi ceux qui présentaient les plus grandes chances d'amendement, mais bien parmi les plus vigoureux et les plus habiles.

Il fallait, avant tout, s'établir et demander peu d'argent à l'Etat.

A leur arrivée dans les établissements, les détenus, au lieu d'être catégorisés d'après leur curabilité morale, furent groupés par escouades, selon leurs aptitudes aux divers travaux et industries favorables à la vitalité de l'institution.

En d'autres termes, si l'on en excepte la mesure qui consista à n'admettre à Castelluccio que des jeunes adultes, c'est-à-dire des hommes de seize à vingt ans, on peut dire que le classement adopté eut un caractère essentiellement économique. Un grand nombre de récidivistes furent admis, et, dès 1869, il s'en trouvait 86 0/0 sur la population totale des trois pénitenciers. On comprend facilement qu'avec un semblable élément, l'œuvre de la moralisation devait rencontrer les plus grandes difficultés (1).

(1) En 1869, sur 2,899 condamnés, détenus dans les trois pénitenciers de la Corse, 2,494 étaient récidivistes. (Rapport de

Quant à la surveillance, en raison de l'exiguité des ressources dont on pouvait disposer, on se vit obligé de chercher à la rendre aussi peu onéreuse que possible, en limitant le nombre des agents chargés de l'exercer; et, malheureusement, on se crut obligé d'admettre parmi les gardiens un trop grand nombre d'hommes du pays, dont les relations de famille et dont les accointances avec leurs compatriotes furent une cause fréquente d'indiscipline et d'embarras de toutes sortes pour l'administration.

Vivant forcément dans un état de demi-liberté, les détenus trouvèrent encore dans cette condition, si favorable à l'établissement de leurs relations avec l'habitant, une cause de démoralisation, peut-être inattendue.

Laissant de côté les critiques souvent injustes, et pour le moins exagérées, ordinairement débitées par les employés continentaux des pénitenciers de la Corse, sur le caractère des habitants du pays, nous dirons seulement que le paysan corse, naturellement indolent et orgueilleux, méprise les travaux de la terre, ne s'y livre que lorsqu'il ne peut les faire exécuter par des mercenaires, et considère, comme du reste cela a lieu un peu partout, les domaines de l'Etat comme des propriétés communes où chacun a le droit de prendre et de puiser, sans que sa conscience en soit nullement alarmée. Ceci une fois posé, on comprendra facilement que les paysans voisins des pénitenciers ne tardèrent pas à voir dans ces établis-

M. Béranger la Drôme, sur les pénitenciers agricoles de la Corse.)

sements une source de bénéfices de la moralité de laquelle ils s'inquiétèrent peu, d'ailleurs.

Il en résulta que les travailleurs des pénitenciers trouvèrent bientôt à qui parler, lorsqu'ils se rendaient à leurs chantiers. Cachés dans le makis, les habitants établirent avec eux un commerce clandestin, basé sur l'appétence du condamné, pour tout ce qui est frappé d'interdiction par le Code des prisons. Le vin, l'eau-de-vie, le tabac furent apportés par le paysan, qui reçut en paiement des objets de vêture, de couchage, des ustensiles et outils de toutes sortes, du grain, des légumes, du pain. En un mot, tout ce qui pouvait être volé et emporté aux champs, devint l'objet d'un trafic journalier et fut livré à l'habitant, en échange des services et des complaisances de la plus honteuse nature. Les conséquences d'un pareil commerce ne pouvaient qu'être désastreuses au point de vue de la moralisation; elles allèrent, dans certaines circonstances, jusqu'à donner lieu à des détournements considérables, à des actes d'insubordination graves, à la rébellion, et même à des crimes capitaux (1).

L'émigration estivale qui, dès l'installation des pénitenciers, avait été recommandée à juste titre à l'administration, par le service médical, comme le plus puissant moyen à employer pour sauver la population des atteintes de la malaria, et qui, il faut le reconnaître, a rendu comme remède prophylactique et comme moyen réparateur les plus grands services;

(1) Voir le rapport déjà cité, sur les pénitenciers agricoles de la Corse, par M. Béranger de la Drôme.

l'émigration, conséquence fatale de l'insalubrité, vint, elle aussi, apporter sa part de difficultés dans une situation déjà si tendue.

Depuis 1866, époque de l'installation du refuge de Marmano, voici ce qui se passe chaque année dans l'établissement de la côte orientale :

Vers le 15 juin, la population est séparée en deux parties; la plus nombreuse, celle des malades, des convalescents et des faibles, est dirigée sur le refuge avec un des médecins, le directeur, l'aumônier et la plus grande partie des employés des bureaux, avec leurs familles; tandis que la seconde partie, celle des valides, avec un des médecins, reste à l'établissement, sous la direction de l'inspecteur ou, en son absence, sous la surveillance du gardien-chef, qui conserve sous ses ordres le nombre d'aides strictement nécessaire pour assurer le service.

Deux fois par semaine, un convoi conduit au refuge les hommes atteints de maladie et ramène à l'établissement ceux qui se trouvent suffisamment rétablis pour prendre part aux travaux de la plaine; et ils sont loin d'être aussi nombreux que les premiers !

Au refuge, pas de travail; Marmano est un hôpital, un établissement de repos; l'administration n'y possède pas de terrains susceptibles d'une exploitation quelconque, et tout détenu autorisé à y séjourner est considéré comme malade ou convalescent et y passe son temps dans une oisiveté à peu près absolue; de sorte que pendant la durée de l'émigration, qui est de quatre mois, le travail manque à Marmano, tandis que les bras manquent à Casabianda;

aussi, dans certaines circonstances, l'administration locale s'est-elle vue forcée de demander l'autorisation d'employer la main-d'œuvre étrangère pour faire exécuter, sur le domaine, les travaux les plus indispensables de la saison.

Mais pendant que l'administration, les bureaux, l'état-major, en un mot, se trouvent rassemblés à Marmano, avec une énorme population en proie à la fièvre ou livrée à l'oisiveté, les détenus restés à Casabianda, sous la surveillance d'un petit nombre d'employés et de gardiens placés sous l'autorité d'un chef subalterne, ne manquent pas de saisir toutes les occasions qui se présentent de se soustraire à la discipline. Par suite de considérations relatives aux conditions hygiéniques où se trouve la population des travailleurs, le régime est amélioré; les détenus reçoivent du café et une plus grande quantité de viande; ils peuvent se procurer aussi un peu plus de vin. En un mot, leur situation perd une partie de son caractère répressif, et la peine devient illusoire.

Mais ce n'est pas tout : en l'absence des chefs de l'administration du pénitencier, il s'établit entre les gardiens et les détenus une sorte de solidarité qui les porte à se regarder comme liés par les mêmes intérêts, par cela même qu'ils se considèrent comme voués à des dangers communs que n'osent affronter les fonctionnaires de l'établissement.

La paresse, les abus de confiance, le vol, l'ivrognerie, l'indiscipline, l'insubordination et la disparition du sentiment de l'autorité : tels sont les résultats d'une pareille situation.

C'est ainsi que l'émigration, conséquence fatale de

l'insalubrité du pays, a pu, malgré les services qu'elle a rendus au point de vue hygiénique, être légitimement considérée, non-seulement au point de vue matériel, mais encore au point de vue moral, comme un obstacle à l'établissement des colonies pénitenciaires de la Corse.

L'administration supérieure l'a compris; mais l'émigration restera encore jusqu'à nouvel ordre un mal inévitable. En attendant qu'on puisse la supprimer, si jamais on peut y arriver, on a cherché à en atténuer les inconvénients, en choisissant un lieu de refuge plus rapproché de Casabianda et d'où il soit possible d'exercer une surveillance plus active sur la population. Mais Cervione pourrait bien, comme nous l'avons dit, devenir la cause de nouvelles déceptions, et présenter, au point de vue de la démoralisation, les mêmes inconvénients que Marmano, sans offrir les mêmes avantages au point de vue sanitaire.

En résumé, à propos des trois domaines consacrés en Corse à l'établissement de colonies pénitenciaires, nous croyons pouvoir émettre cette opinion :

Que Chiavari après des sacrifices considérables peut être regardé comme assaini ; que le succès de la mise en culture de ses terrains est assuré, et qu'il y a lieu d'espérer qu'il donnera de bons résultats économiques dans l'avenir.

Que Castelluccio, bien que, réellement amélioré au point de vue de l'assainissement des terrains qui lui appartiennent, reste soumis à l'influence délétère des foyers paludéens qui l'avoisinent, et laisse beaucoup à désirer sous le rapport de la situation hygiénique ;

Que Casabianda, après des sacrifices immenses, est parvenu à mettre en culture, environ $\frac{1}{3}$ de ses terrains ; mais, que le succès de son assainissement reste douteux, et qu'il se trouve encore aujourd'hui dans une situation qui ne permet pas de se prononcer sur son avenir, à moins que des travaux d'ensemble ne soient entrepris en faveur de l'assainissement général de la côte orientale de la Corse ;

Qu'enfin, dans aucun de ces trois établissements, il n'a été possible d'atteindre le but qu'on se proposait relativement à l'amendement et à la régénération morale du détenu.

Ajoutons d'ailleurs, pour rendre hommage à la vérité, qu'à partir du moment où elle a pris possession des institutions pénitentiaires de la Corse, l'administration des prisons n'a reculé devant aucun sacrifice pour en assurer le succès, et que, si elle venait à être vaincue, il ne faudrait attribuer sa défaite qu'au nombre et à la nature des obstacles qu'elle a rencontrés, et à son isolement, dans une lutte à laquelle tout le pays aurait dû prendre part pour lui prêter assistance.

NOTA. — Voir plus loin la suite de cette étude pour les colonies de Chiavari et de Castelluccio.

RÉPONSE

AU

Discours de réception de M. Rousselin,

Par M. BUCHÈRE,

Président.

MONSIEUR,

Au commencement de cette année, j'exprimais à l'Académie le désir de voir le nombre de ses membres se compléter parmi les habitants de cette ville les plus distingués dans les Sciences, les Lettres ou les Arts. Vous nous apparteniez à ce titre, et dussé-je froisser votre modestie, vous me permettrez de vous dire combien nous sommes heureux du concours que vous nous promettez d'apporter à nos travaux. Vos études scientifiques et la position que vous occupez vous recommandaient à nos suffrages.

Le sujet que vous avez choisi pour votre discours de réception touche à une question délicate, qui a

occupé l'administration pendant de longues années : Quel est le système pénitentiaire le plus favorable à l'amélioration morale des condamnés et à la garantie matérielle de la société, problème difficile à résoudre, qui a divisé les meilleurs esprits.

Parmi les différents systèmes qui ont été proposés, celui de l'établissement de colonies agricoles a réuni de nombreux partisans. Nos publicistes, plus généreux qu'expérimentés, ont demandé que des établissements de cette nature fussent établis en France et en Algérie, et ce vœu a été répété par des Conseils Généraux et des Congrès agricoles. Donner un travail productif aux individus qui refusent de se soumettre aux lois de la société; utiliser, au profit de l'agriculture, des bras inoccupés, c'était, semblait-il, la solution de ces problèmes compliqués. Quelle influence moralisatrice que celle de la vie des champs ! Le spectacle et la jouissance des richesses de la nature élève l'âme des hommes les moins intelligents ; la fatigue salutaire du corps éloigne de l'esprit les mauvaises pensées. Sublimes raisonnements, auxquels les essais qui ont été tentés devaient donner de cruels démentis.

L'exposé si complet que vous nous avez présenté de la situation agricole de Casabianda est un exemple frappant d'embarras que l'on aurait pu prévoir. Vous nous en signalez de différentes natures. Je ne m'occuperai pas de ceux dus aux éléments, à l'insalubrité du pays. Sans doute, l'administration a rencontré dans cette position exceptionnelle des obstacles dont il faut tenir compte. Mais en dehors de ces difficultés eût-elle pu réussir et arriver au double but

qu'elle se proposait d'atteindre, garantir la société contre les passions mauvaises des hommes frappés par la justice et moraliser les condamnés ? Si l'établissement des colonies pénitenciaires de la Corse avait pour objet de détruire le banditisme par la suppression des maquis qui lui servaient de repaire, on espérait aussi améliorer le pays, au point de vue physique et moral, « ranimer chez l'habitant, par « l'exemple du travail, le goût de la culture qu'il « semblait avoir perdu, rendre au pays son ancienne « prospérité en opérant son assainissement, et obtenir la régénération morale des détenus par l'isolement et le travail des champs. » Je me sers de vos expressions ; vous me le pardonnerez, je n'en trouverais pas de meilleures.

Au lieu de ces résultats, qu'avez-vous constaté dix ans après la fondation de Casabianda ? Les populations, démoralisées par le contact de condamnés mal surveillés et laissés dans cette demi-liberté que nécessitent les travaux agricoles ; les habitants s'habituant à spéculer sur les mauvais instincts des détenus, et profitant de relations qu'il était impossible d'éviter pour leur acheter à vil prix les objets qu'ils parvenaient à soustraire à l'administration. Triste spectacle, qui sera toujours la conséquence de ces établissements dont les travaux nécessitent l'emploi des hommes les plus vigoureux, sans qu'il soit possible de tenir compte des mauvais instincts qu'ils ont manifestés, du nombre ou de la nature des condamnations qu'ils subissent.

Devons-nous en conclure que le système des colonies agricoles pénitenciaires doit être complètement

rejeté et classé au nombre de ces utopies qui séduisent les âmes généreuses, mais qui sont irréalisables dans une société bien ordonnée? Ce serait, à mon avis, pousser trop loin la conséquence du rapport que vous nous présentez.

A l'époque où ces théories séduisantes étaient l'objet d'études sérieuses, un honorable magistrat résolut de tenter de les mettre en pratique. Il y consacra sa vie et sa fortune. M. de Metz était alors conseiller à la Cour de Paris. Il n'hésita pas à sacrifier sa carrière au désir de créer une œuvre utile à l'humanité, et qui avait pour objet l'éducation et la moralisation des jeunes détenus. Les tribunaux sont obligés, dans certaines circonstances, d'enlever à leurs familles de pauvres enfants que des instincts précoces ou des exemples pernicioeux ont entraînés au crime. Les punir serait trop cruel. La justice déclare qu'ils ont agi sans discernement, et dans l'intérêt de leur avenir, ordonne qu'ils seront placés dans une maison de correction. Ces enfants étaient, jusqu'à cette époque, enfermés dans des prisons spéciales, où ils recevaient une éducation appropriée à leur position sociale. Mais ils en sortaient rarement meilleurs qu'ils n'y étaient entrés, et rendus à la liberté, ils devenaient souvent des criminels endurcis. M. de Metz pensa que si la vie des champs et les travaux de l'agriculture pouvaient avoir une influence moralisatrice, c'était surtout sur les jeunes détenus. Pour ces enfants, les prisons sévèrement surveillées contre tout contact, éaient inutiles; on pouvait sans danger les laisser dans un état de demi-liberté, et les relations passagères avec les populations ne présen-

taient pour ces dernières aucune crainte de corruption.

M. de Metz eut le bonheur de pouvoir associer à ses généreuses pensées un ancien officier, M. de Brétignères, qui mit à sa disposition une propriété sise à Mettray, près de Tours, réunissant toutes les conditions désirables. En peu de temps le terrain se couvrit de constructions, et dans les premiers mois de 1840, les bâtiments achevés pouvaient recevoir cent vingt enfants. Depuis cette époque, la colonie agricole de Mettray, spécialement destinée aux jeunes détenus, s'est rapidement développée, et son succès est universellement reconnu. Elle a servi de spécimen à d'autres établissements de même nature en France et à l'étranger, notamment en Angleterre et en Hollande. Dans ce dernier pays, la colonie de Rysselt près Zutphen, porta le nom de Mettray-Néerlandais.

J'ai visité Mettray, en 1850, dix ans à peine après sa fondation, et je me rappelle encore avec quel sentiment de soulagement et de consolation j'ai quitté cet établissement. J'avais parcouru, pendant plusieurs heures, en compagnie de M. de Metz, ces petites maisons propres et bien tenues, alignées des deux côtés d'un vaste terrain, au centre duquel s'élevait une chapelle simple et modeste. Rien de ce que je voyais ne me rappelait que les enfants qui travaillaient autour de nous dans la campagne étaient privés de leur liberté. Point de geôliers, point de force armée, point de murs de clôture gênant la libre circulation. Comme surveillants du travail, des jeunes gens choisis dans des familles

du voisinage, animés des principes charitables qu'a su leur inspirer M. de Metz, et qui s'efforcent de moraliser les enfants sans leur infliger de punitions sévères. Ils parviennent en peu de temps à inculquer aux jeunes détenus des sentiments d'honneur et d'amour-propre que l'on s'étonne de rencontrer parmi ces enfants dépravés. Tous aspirent à être portés au tableau d'honneur, ce que l'on ne peut obtenir qu'à la condition de ne subir pendant trois mois aucune punition, même disciplinaire. Aucun enfant ne cherche à s'évader, et l'on me citait cette réponse faite par l'un d'eux à un visiteur qui s'en étonnait : « Puisqu'il n'y a pas de murs, ce serait une lâcheté. »

Je me laisserais facilement entraîner au plaisir de vous exposer en détail l'organisation du travail dans la colonie de Mettray et de vous initier au soin avec lequel ont été distribuées les heures d'exercices, d'études et de repos, de manière à éviter aux enfants une fatigue au-dessus de leurs forces. Si les travaux des champs et l'apprentissage d'un métier utile devaient être leur tâche principale, il importait également de cultiver leur intelligence par une éducation morale et religieuse. Ces diverses occupations remplissent chaque journée, sans imposer aux jeunes détenus aucune fatigue de corps ni d'esprit, *Mens sana in corpore sano* ; telle était la devise de M. de Metz ; le but qu'il se proposait : rendre les jeunes détenus à la société plus sains de corps, plus instruits, plus religieux. A-t-il réussi dans son entreprise ? Cette question doit être résolue par des documents officiels. En 1850, M. de Metz

me remettait un rapport que j'ai conservé, et qui déjà lui permettait d'entrevoir de précieux encouragements : 300 enfants étaient sortis de Mettray après leur libération. Sur ce nombre, 214 menèrent une conduite irréprochable ; 60 se conduisirent d'une manière passable ; 17 étaient tombés en récidive. On avait perdu la trace des 9 autres, dont quelques-uns étaient morts. La moyenne des récidives se réduisait à 6 p. 0/0.

Depuis cette époque, qu'est devenue la colonie ? J'ai entre les mains un rapport publié en 1869 ; j'en extrais les chiffres suivants : depuis sa fondation, Mettray a reçu 3,755 jeunes détenus ; sur ce nombre, 2,563 libérés ont été rendus à la société ; parmi eux, 1,285 se livrent à l'agriculture, 617 sont d'honnêtes ouvriers, 661 sont entrés au service militaire, plusieurs sont décorés de la Légion d'honneur ou de la médaille militaire. Le chiffre des récidivistes s'est abaissé à 3,80 0/0. Il était de 74 0/0, parmi les jeunes détenus, avant l'établissement des colonies agricoles.

Le seul reproche qui ait été fait à la colonie pénitentiaire de Mettray, est d'entraîner des dépenses considérables. Qu'importe la question d'argent, a répondu un ancien Ministre de l'intérieur, lorsqu'il s'agit d'une question de moralisation et de sécurité publiques. Ce qui coûte cher, c'est la corruption des mœurs, c'est le déshonneur, c'est le désordre, c'est le crime. Ceux qui reprochent à Mettray d'imposer des sacrifices pécuniaires trop considérables, ont-ils réfléchi qu'un crime prévenu et empêché épargne au trésor public des dépenses toujours importantes ? Est-il un seul homme d'Etat capable de regretter un

sacrifice d'argent qui, d'enfants voués au désordre et à l'infamie, fait des citoyens honnêtes et laborieux ?

L'essai tenté par M. de Metz avait eu des résultats trop sérieux pour que le gouvernement hésitât plus longtemps à s'en approprier les avantages. La loi du 5 août 1850 consacre l'adoption du système des colonies agricoles pour la détention des enfants acquittés par les tribunaux comme ayant agi sans discernement, mais renvoyés dans une maison de correction. Vous allez en connaître les conséquences ; mais il est nécessaire de constater que, pour permettre d'obtenir des résultats utiles à la moralisation des jeunes détenus, il importe que ces enfants restent dans la colonie pendant un certain nombre d'années, six à sept ans en moyenne. C'est le cas le plus fréquent, les tribunaux pouvant ordonner qu'ils seront détenus jusqu'à leur vingtième année accomplie.

En exécution de la loi de 1850, un certain nombre de colonies ont été créées dans les diverses parties de la France. L'une d'elles a été fondée en 1862, dans le département de l'Eure, à trois kilomètres de Gaillon, sous le nom de colonie des Douaires. Elle reçoit les jeunes détenus des départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure. Je n'ai pas visité la colonie des Douaires, mais j'ai entre les mains les rapports adressés chaque année à M. le Ministre de la Justice sur la situation de cet établissement, et je puis y constater les résultats obtenus. En 1875, la colonie comprenait 422 jeunes détenus ; elle peut en recevoir 500. Ces enfants, employés à la culture de 230 hectares de terres labourables, reçoivent une éducation morale et religieuse dont les fruits se font rapide-

ment sentir. Quelques-uns sont occupés au service intérieur; d'autres apprennent un métier se rapportant à l'agriculture, le charonnage, la forge, la menuiserie, etc. L'ordre le plus parfait règne constamment dans la colonie, bien que les punitions corporelles aient été complètement supprimées. Les tentatives d'évasion sont très rares; aucune n'a jamais réussi; la santé des enfants est excellente, la mortalité exceptionnelle. Un seul décès a eu lieu en 1874.

Les heures de travail, d'études, de récréation, d'exercices gymnastiques sont alternées de manière à éviter toute fatigue de corps et d'intelligence. L'émulation des enfants y est excitée assez vivement pour combattre leurs mauvaises passions. Depuis quelques années, l'administration a joint aux autres exercices des manœuvres militaires et créé un corps de musique. C'est un curieux spectacle, me disait-on, de voir ces enfants faire leurs promenades du dimanche, sous la direction de leurs surveillants, musique en tête, et vêtus d'un uniforme qui ne manque pas d'une certaine coquetterie. Leur tenue est remarquable, lorsqu'ils traversent la ville de Gaillon, précédés de leurs vingt musiciens, aux applaudissements de la population. La joie brille dans leurs yeux; ils semblent comprendre qu'ils ne sont pas pour toujours bannis de la société et qu'ils y trouveront quelque sympathie, s'ils y rentrent avec la volonté énergique de mener une conduite honnête et régulière.

L'adoption du système des colonies agricoles produit donc d'heureux résultats pour la moralisation des jeunes détenus. Ce que nous constatons à Mettray et aux Douaires n'est pas une exception, on le re-

trouve dans toutes les colonies de cette nature. Nous n'avons plus à gémir des dangers que présentait pour l'enfance le séjour des maisons centrales, et nous devons applaudir sans réserve aux réformes qui ont été adoptées à cet égard.

Vous me pardonnerez, Monsieur, de m'être transporté en souvenir sur les rives de la Loire et de la Seine, alors que les traditions de l'Académie et les lois de la politesse m'imposaient le devoir de vous suivre dans vos savantes excursions à travers les terres paludéennes de Casabianda. Il m'a semblé que le but de votre travail était d'apporter un élément de plus à la solution du problème que je posais tout-à-l'heure. Vos recherches ont été tellement complètes, que je n'aurais pu y ajouter aucun document nouveau. J'ai préféré considérer une autre face de la médaille dont vous nous avez présenté le triste revers. C'était le moyen d'élucider d'une manière complète la question des colonies agricoles, en signalant, dans une même séance, leurs avantages et leurs difficultés. Mais je me garderai bien de contester votre appréciation, dont je reconnais l'exactitude et la justesse. Si ce système pénitentiaire, appliqué aux jeunes détenus, a produit des résultats utiles, il présente les plus sérieux inconvénients lorsqu'on prétend l'étendre aux autres condamnés. L'épreuve, à cet égard, est complète. Que de nouveaux essais soient tentés dans nos colonies lointaines, au milieu des vastes plaines de l'Australie, je le comprends. C'est un moyen d'éloigner de notre pays des hommes qui y jettent le trouble et le désordre. Mais, sur le territoire de la France, l'administration rencontrera par-

• tout les mêmes obstacles, et elle sera contrainte à renoncer à des tentatives qui créent pour les populations des dangers que l'Etat a le devoir et la volonté de leur éviter, et qui ne seraient jamais compensés par les résultats de ce système pénitentiaire.



DES
COLONIES PÉNITENTIAIRES
DE LA CORSE

ET DES

Obstacles apportés à la colonisation par l'insalubrité
du pays;

PAR M. LE D^r ROUSSELIN.

CASTELLUCCIO.

La colonie actuelle de Castelluccio porta d'abord le nom de Saint-Antoine ; elle n'était alors qu'une annexe de la colonie de Chiavari dont nous aurons à nous occuper tout à l'heure et ne recevait que des jeunes détenus, acquittés comme ayant agi sans discernement ; mais la distance qui séparait Saint-Antoine de Chiavari, les difficultés de communication entre ces deux parties d'une même administration, apportant à chaque instant des obstacles graves au fonctionnement régulier de l'institution, on se décida à les séparer l'une de l'autre ; et en 1866,

Saint-Antoine agrandi devint la colonie de Castelluccio, avec sa direction et son administration absolument distinctes. On n'y reçoit aujourd'hui que des jeunes adultes de seize à vingt ans.

L'ensemble désigné sous le nom collectif de Castelluccio, se compose de trois groupes de constructions élevées sur un domaine de 350 hectares de terres, dont 225 ont été cédés à l'Etat par la ville d'Ajaccio, quant à la jouissance seulement, et à la condition qu'il y serait maintenu une colonie pénitentiaire ; le reste a été acheté à divers propriétaires, au prix de 50,000 fr.

Ces trois parties de l'établissement sont situées à l'est d'Ajaccio, mais à des altitudes différentes.

1^o A Castelluccio, où séjourne le personnel administratif, avec la plus grande partie de la population, soit deux cent quatre-vingts détenus environ, se trouvent l'école, les infirmeries, les ateliers industriels et les services généraux. Les constructions de cette partie de la colonie sont situées à 120 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Il n'existe pas d'eau potable sur cette partie du domaine, et l'on est obligé, pour s'en procurer, d'aller la prendre à une source située à 60 mètres au-dessous des habitations de Castelluccio, dans une propriété connue sous le nom de Milleli, qui faisait autrefois partie de biens de la famille Bonaparte, et qui appartient aujourd'hui à la ville d'Ajaccio. La source de Milleli est peu abondante, elle ne peut donner que 24,000 litres en vingt-quatre heures ;

2^o Saint-Antoine, qui ne reçoit ordinairement que 50 ou 60 détenus, est placé un peu plus bas à une

altitude de 60 mètres au-dessus du niveau de la mer, dans une vallée étroite dont le trajet sinueux s'élève jusqu'à la gorge qui conduit, sur le versant opposé de la montagne, à la baie de Saint-Antoine, dont il sera question plus loin. Saint-Antoine comprend les services ruraux de la colonie, tels que : vacherie, bergerie, porcherie, etc.

Les terres de Castelluccio et de Saint-Antoine se tiennent ; elles ont une grande déclivité et sont de nature granitique ; difficiles à exploiter, elles se prêtent néanmoins, avec avantage, à certaines cultures dont on pourrait tirer de grands bénéfices, si elles étaient conduites avec l'habileté et l'activité nécessaires.

3^o La pépinière située au niveau de la mer est habitée, en hiver seulement, par une vingtaine de détenus ; en été, ceux qui viennent y travailler, remontent chaque soir à Castelluccio. Les constructions de la Pépinière ne sont séparées de la mer que par la largeur de la route nationale 193 ; les 20 hectares qui en dépendent se composent de terrains d'alluvion traversés par le ruisseau de la saline. Ce petit domaine, absolument séparé des terres de Castelluccio et de Saint-Antoine par les Padules ou Paludes, propriétés particulières appartenant à divers, fait pour ainsi dire partie de la ville d'Ajaccio, qui y entretenait jadis un jardin botanique et une pépinière où se trouvent encore quelques sujets assez remarquables, comme témoins de cette institution.

A l'époque de l'installation de la colonie, la presque totalité des terres était en friche et occupée par cette

végétation toute particulière à la Corse dont elle couvre, dit-on, les trois cinquièmes, et connue sous le nom de Makis, où se trouvent à profusion : la bruyère arborescente, le lentisque, le cyste, l'arbousier et le myrte, souvent reliées entre eux par les ronces et les lianes de la clématite, fourrés inextricables où ne peuvent pénétrer que les fauves et les bandits et où le colon ne peut s'avancer que la torche et la hache à la main.

Défricher un pareil terrain, sous l'action d'une chaleur pour ainsi dire tropicale et sous l'influence débilitante des miasmes fébrigènes, c'était une tâche au-dessus des forces des jeunes colons auxquels elle était confiée, le travail n'avancait pas, la fièvre intermittente sévissait ; l'Administration des prisons reconnut bientôt la nécessité d'envoyer sur le terrain des travailleurs plus robustes ; les enfants furent remplacés par les jeunes adultes.

Les travaux prirent dès lors une activité plus grande, et l'on vit bientôt la culture gagner sur le maquis, à la place duquel se montrèrent successivement des plantations de vignes, d'oliviers, d'amandiers, et des pépinières de citronniers, d'orangers et de cédratiers.

Pour ce qui est de ceux-ci, M. Boitelle, inspecteur général au ministère de l'agriculture et du commerce, estime que l'on pourrait facilement en cultiver, à Castelluccio, deux ou trois mille pieds qui rapporteraient au bout de cinq ans de 30 à 50 fr. chacun.

Aujourd'hui, sur ses 350 hectares de terre, Castelluccio en possède 200 en cultures diverses, parmi lesquels 75 ou 80 se trouvent plantés de vignes.

Les routes qui conduisent d'Ajaccio aux diverses parties du domaine, sont bordées de plantations comprenant les essences les plus utiles ; on y remarque l'Eucalyptus globulus, l'arbre à la fièvre, comme l'appellent les Espagnols des environs de Valence, qui, dans les petites vallées chaudes et humides de Castelluccio, où il a été introduit par le docteur Carlotti, d'Ajaccio, a pris en quelques années des proportions véritablement étonnantes.

Un barrage a été construit au-dessus de Castelluccio, dans la gorge du Tignioli, pour aménager les eaux de cette petite vallée ; et, grâce à cette précaution et à un système de canalisation qui conduit l'eau dans l'établissement, celui-ci possède aujourd'hui les moyens de faire face aux exigences de ses services généraux ; et, s'il ne peut encore irriguer suffisamment ses cultures, il peut, au moins, suffire aux besoins de la propreté et améliorer sensiblement ses conditions hygiéniques.

Mais de semblables résultats n'ont pas été obtenus sans d'immenses sacrifices ; et si, examinant la question au point de vue économique, on porte en ligne de compte le prix d'achat, tout minime qu'il soit, de 50,000 fr. ; celui des constructions de Castelluccio, de 40,000 fr. ; les dépenses faites pour la réédification de la ferme de Saint-Antoine, après deux incendies ; les frais d'exploitation et d'administration, on reconnaît que l'Etat a dépensé, dans cet établissement qui donne au plus 20,000 fr. de revenu, près de 3 000,000 fr. ; que ses frais s'élèvent à plus de 200,000 fr. pour moins de 400 détenus ; soit, à plus de 500 fr. par homme (compensation faite

de son travail, et sans tenir compte ni des intérêts, ni du transfèrement des détenus.)

Tout le littoral de la Corse est, [presque sans exception, soumis à l'action de la fièvre intermittente qui y sévit toute l'année, et qui, sous l'influence de la chaleur et des mouvements de terrain occasionnés par le défrichement d'un sol vierge et riche en principes fertilisants, y prend quelquefois un caractère de gravité et même de violence exceptionnelles.

Les Pénitenciers de la Corse, tous trois, bien qu'à des degrés différents, ont été, depuis la création jusqu'à ce jour, victimes de cette endémie que l'on peut considérer à juste titre comme l'ennemi le plus redoutable contre lequel ils aient eu à lutter.

Castelluccio fut, au début, le premier des trois pénitenciers de la Corse au point de vue de la salubrité ; aujourd'hui, il ne se trouve plus qu'au second rang, et malgré que la mortalité ne s'y montre pas plus fréquente que dans nos maisons centrales du continent, on rencontre dans sa population un plus grand nombre de sujets dont l'état nécessite le traitement à l'infirmerie, ou la présence dans les salles de repos, et dont la maladie ou la faiblesse ne peuvent être attribuées qu'à l'influence endémique.

On peut dire que dans cet établissement, sans causer une mortalité extraordinaire, la fièvre produit néanmoins une grande perturbation, en énervant les individus et en les jetant dans une prostration morale et physique qui les met hors d'état de se livrer à aucun travail sérieux et soutenu.

Le tableau suivant indiquant pendant six années, de

1866 à 1871, les admissions à l'infirmerie, les journées d'infirmerie et les décès pour une population de 350 détenus au plus, permettra de se faire une idée de l'état sanitaire dans l'établissement qui nous occupe :

Années.	Admissions.	Journées.	Décès.
—	—	—	—
1866	417	3.610	11
1867	490	3.257	5
1868	497	5.394	9
1869	308	3.081	8
1870	291	2.963	11
1871	335	2.964	11
Totaux	2.338	21.269	55

Il résulte de ces chiffres que si le nombre des admissions et celui des journées d'infirmerie a été moins considérable pendant les trois dernières années, celui des décès, d'un autre côté, a été plus grand. Soit que la fièvre ait eu, pendant cette période de temps, une gravité exceptionnelle, soit qu'un certain nombre de sujets, déjà atteints dans le cours des années précédentes, aient fini par succomber par suite de la répétition des accès, il n'en est pas moins vrai que l'état hygiénique de la colonie ne peut être considéré comme s'étant amélioré depuis 1866.

Ajoutons qu'en 1872, à la fin de l'été, le sixième de la population environ se trouvait à l'infirmerie.

A Castelluccio, comme dans tous les pays où elle

règne d'une manière endémique, la fièvre ne doit être attribuée qu'à la présence d'une grande quantité de matières organiques, dans le sol et à leur fermentation, sous l'influence d'une température élevée; et, c'est à tort que certains médecins de la localité ont accusé la nature granitique du terrain et la chaleur solaire qui, par elle-même, et en l'absence de matières fermentescibles, ne peut donner naissance à la fièvre intermittente.

Parmi les foyers d'où s'échappent les miasmes fébrigènes qui sévissent sur la colonie, les uns sont situés dans le domaine et lui sont propres; ce sont les moins puissants, ils peuvent d'ailleurs être diminués et même supprimés par les progrès de la culture et quelques travaux de canalisation et de terrassement. Les autres sont situés dans son voisinage, ce sont les plus puissants, et, par cela même qu'ils sont situés en dehors du domaine, ils échappent à l'action de l'administration qui ne pourrait obtenir leur suppression, ou du moins leur modification, que par une loi ou une réglementation générale obligeant les propriétaires des marais à y pratiquer des travaux capables d'en opérer l'assainissement.

Des causes d'insalubrité propres au domaine, les seules importantes sont celles qui sont inhérentes à l'état de la pépinière; elles seules méritent une étude sérieuse.

La Pépinière située au niveau de la mer est, comme nous l'avons dit, traversée par le ruisseau de la saline qui, en sortant de son enceinte, va immédiatement se perdre dans la mer. Mais si, dans les temps calmes, l'écoulement de la saline s'effectue

facilement à travers les sables de la plage, il n'en est pas de même par les grands vents d'Ouest, pendant lesquels, sous l'action des vagues, on voit se former à l'embouchure du ruisseau une barre de sables quelquefois si considérable, que les eaux douces sont impuissantes à la forcer. L'effet immédiat de ce barrage accidentel est, on le conçoit facilement, l'élévation du niveau des eaux de la saline qui, augmentées encore par les pluies torrentielles de la saison et ne trouvant pas d'écoulement, abandonnent leur lit et se répandent dans la propriété. D'un autre côté, soulevée par la tempête, la mer ne se contente pas toujours de mettre obstacle au cours du ruisseau ; mais quelquefois encore, franchissant elle-même le barrage qu'elle a élevé, elle envahit le domaine et, se mélangeant à l'eau douce, elle y forme une couche d'eau saumâtre qu'on a vue s'élever, dans certaines années, à une hauteur de 0^m 60, sur une superficie de 3 hect. 50.

Si le phénomène que nous venons de décrire a lieu à la fin de l'hiver, si les chaleurs du printemps viennent à échauffer subitement la surface du terrain récemment mis à sec, les accidents fébriles ne tardent pas à se manifester ; de nombreux cas de fièvre intermittente se déclarent, la mauvaise saison commence, et il faut désormais faire remonter chaque soir les travailleurs à Castelluccio, et, malheureusement, les miasmes paludéens qui prennent naissance dans la Pépinière ne bornent pas leur action sur l'étendue de la propriété ; quelquefois, s'élevant sur le flanc de la montagne, ils atteignent Saint-Antoine et même Castelluccio, ou bien, poussés vers la ville, ils

vont exercer leur influence jusque sur la partie la plus voisine d'Ajaccio (1).

Pour remédier à cette situation, il serait nécessaire d'exécuter :

1° Des travaux de canalisation complétés par quelques travaux d'art ;

2° Des remblais d'une certaine importance.

Au moyen des uns, on devrait fournir au ruisseau de la saline un lit suffisant pour contenir ses eaux, même aux époques des crues les plus considérables, assurer leur écoulement à la mer d'une manière constante et régulière, et empêcher le reflux de la mer dans la propriété.

Les autres, en élevant le niveau du sol de la Pépinière de façon à ce que sa surface soit à un mètre au moins au-dessus de la nappe d'eau, auraient pour résultat de substituer, à un marais insalubre, un terrain parfaitement assaini et capable de recevoir les cultures les plus variées et les plus productives. On a estimé à environ 3,000 fr. les frais que devrait occasionner l'exécution de ces divers travaux.

Quant aux causes d'insalubrité propres aux terrains de Castelluccio et de Saint-Antoine, elles se trouvaient liées, dans les premiers temps de l'occupation, au mauvais état des ruisseaux qui traversent le domaine et aux travaux de défrichement exécutés sur un sol vierge, et contenant une grande quantité de matières organiques.

Pendant la saison des pluies, les ruisseaux recou-

(1) L'Ecole normale, située dans ce quartier, a particulièrement subi cette influence des miasmes paludéens.

verts de broussailles, encombrés par des pierres, des menues branches et de la terre végétales arrachées aux flancs de la montagne, se trouvaient souvent obstrués, et se répandant sous le maquis, y cherchaient de nouvelles issues pour se rendre dans la vallée ; il en résultait que dans les dépressions de terrain, dans tous les endroits où se trouvaient des obstacles à l'écoulement, il se formait des poches parfois assez profondes où séjournait, jusqu'au printemps, une eau croupie et contenant une proportion considérable de détritux végétaux qui ne tardaient pas à entrer en décomposition sous l'action de la chaleur et donnaient naissance à des miasmes paludéens excessivement dangereux.

Aujourd'hui, la situation est sensiblement améliorée ; le maquis a disparu sur les deux tiers de la propriété, le cours des ruisseaux a été régularisé, l'eau n'y séjourne plus, et l'on peut affirmer qu'ils ne sont plus une cause d'insalubrité pour la colonie.

Il en est de même des défrichements qui, au fur et à mesure qu'ils s'étendent, s'éloignent de la partie habitée du domaine, et n'exercent plus d'influence fâcheuse que sur la partie de la population employée à leur exécution ; mais en faveur de laquelle l'Administration prend, d'ailleurs, toutes les précautions hygiéniques désirables.

Les causes d'insalubrité qui affectent le plus gravement l'hygiène de la colonie, ont, comme nous l'avons dit, leur siège dans les trois contrées marécageuses connues sous le nom de Padules ou Paludes, de Bouche de Saint-Antoine et de Campo di Loro.

Certains propriétaires de la Corse dont les domaines sont moins heureusement situés que Chiavari, n'ont pas reculé devant les dépenses des murs et des abris, et on en cite parmi eux qui ont récolté pour plus de 200 fr. de fruits sur un seul arbre, à raison de 1 fr. à 1 fr. 50 le kilo, et quelques-uns ont pu, tant on est sûr de l'écoulement, vendre à ce prix et à l'avance, leur récolte pour une période de dix années.

En ce moment la Corse exporte, tant en Angleterre qu'en Amérique, 1,500,000 kilogr. de cédrats, c'est-à-dire pour environ 1,500,000 fr.

Chiavari possédera très prochainement 10,000 cédratiers en rapport ; ce sera donc, de ce côté, et dans un avenir très rapproché, un revenu annuel de 400,000 fr. pour la colonie.

Nous l'avons dit, la nature et la disposition du terrain se prêtent peu à la culture du froment, qui y vient mal, aussi y est-il peu cultivé. L'orge y donnant généralement de bons résultats, les terrains nouvellement défrichés en reçoivent dans une assez grande proportion.

Le système d'irrigation employé à Chiavari a permis, malgré la déclivité du terrain, de se livrer avec un véritable succès à la culture des prairies et l'on peut dire, sans exagération, que l'on trouve aujourd'hui, sur ce domaine, des prairies naturelles qui peuvent être comparées à celles que l'on rencontre sur les montagnes de l'Auvergne.

Les 110 hectares de prairies de Chiavari permettaient déjà, il y a deux ans, de nourrir de nombreux troupeaux ; et je ne doute pas que, depuis cette

époque, les ressources sous ce rapport n'aient encore augmenté.

Les travaux de culture, tout importants qu'ils fussent au double point de vue économique et hygiénique, n'étaient pas les seuls auxquels on dut songer en prenant possession de Chiavari; il fallait des moyens d'accession et d'exploitation; ce n'était pas tout, après la traversée du golfe, que de débarquer sur le rivage, à 6 ou 8 kilomètres de l'établissement, il fallait encore pouvoir y accéder et y transporter les denrées de première nécessité. Il ne suffisait pas non plus d'ensemencer les terres défrichées, il fallait encore pouvoir rentrer les récoltes; or, à l'époque de la prise de possession, aucune route n'existait sur le domaine, aucun moyen de communication; si l'on en excepte des sentiers de chèvres, le transport à dos de mulet était le seul moyen possible de ravitaillement.

Aujourd'hui, le domaine possède environ 50 kilomètres d'excellentes routes partant de son centre pour rayonner vers sa périphérie, fournissant de puissants moyens d'exploitation, et facilitant les relations de son personnel avec Ajaccio, au moyen d'un magnifique tronçon qui se prolonge jusqu'au bord de la mer, au point d'embarquement.

Ce que ces routes ont coûté de temps et de travail est impossible à imaginer, lorsqu'on n'a pas visité ce pays si accidenté, si abrupte et où le granit sur lequel vient à chaque pas s'éteindre la pioche du colon, ne cède qu'à l'effort de la mine.

Citons encore, parmi les travaux si importants exécutés à Chiavari dans ces dernières années, l'un

des plus considérables et des plus utiles, soit au point de vue de l'économie agricole et industrielle, soit au point de vue de l'hygiène de la colonie.

Si la déclivité du terrain du domaine y favorise, à l'époque des pluies et de la fonte des neiges, un abondant et rapide écoulement des eaux, par une foule de petits canaux qui à cette époque prennent la forme de véritables torrents, il n'en est pas moins vrai qu' aussitôt le retour du printemps et pendant l'été, l'absence de l'eau s'y fait cruellement sentir. Or, sans cet agent fertilisant, pas de culture possible, pas de prairies, pas de troupeaux, partout le sol brûlant et l'air desséché; enfin, par suite de la distance et de la cherté du combustible, pas de force motrice à appliquer à l'industrie.

Aussi l'administration se préoccupait-elle, depuis longtemps, de la nécessité de créer un réservoir capable de lui fournir, en toutes saisons, une quantité d'eau suffisante pour les besoins de ses divers services. Aujourd'hui le problème est résolu.

Deux montagnes de granit formant les deux rives opposées d'un torrent situé à quelques centaines de mètres du pénitencier, ont été réunies au moyen d'une muraille de pierre et de chaux hydraulique, ayant 12 mètres d'épaisseur à sa base, et 4 mètres à son couronnement, et représentant, dans son ensemble, une masse de 5,200 mètres cubes de maçonnerie.

Le réservoir est d'une contenance de 30,000 mèt. cubes; le barrage est muni de vannes, et disposé de manière à livrer à l'eau un écoulement régulier, et, grâce à cette création nouvelle, on pourra, en tout

temps, mettre en mouvement un moulin à blé, capable de fournir la farine nécessaire aux besoins du Pénitencier, arroser en été les prairies et les plantations, et distribuer aux divers services économiques les quantités d'eau qu'ils réclament.

Enfin, disons, avant d'abandonner la question des institutions économiques de Chiavari, que nulle part nous n'avons trouvé des ateliers industriels mieux outillés et mieux dirigés; machines agricoles, ustensiles aratoires, voitures : tout est fabriqué par les détenus qui déploient dans l'industrie du fer et du bois, une habileté rivalisant avec celle que l'on remarque dans les meilleurs ateliers composés d'ouvriers libres.

Si maintenant, comme nous l'avons fait pour Castelluccio, nous étudions la situation de Chiavari, au point de vue du résultat purement économique, nous verrons que l'État ne peut se flatter, jusqu'à présent, d'y avoir réalisé des bénéfices. En comptant les dépenses qui lui sont particulières, les frais de réédification de Saint-Antoine, laissés à sa charge, et ceux de transfèrement, on trouve que Chiavari a coûté une somme de 2,300,000 fr.

Son rendement a été, jusqu'à présent, tellement variable, qu'il est impossible de l'établir avec quelques chances de succès; les uns l'ont évalué à 150,000 fr., d'autres à 40,000 fr., en y comprenant pour une somme considérable, les produits de la cantine. Les frais de la Direction s'élevant à 100,000 fr., il résulte qu'actuellement, on peut dire que les dépenses dépassent les produits de 200,000 fr. et que le prix de journée du détenu s'élève à 1 fr. 52.

Sans doute, à force de travail, le domaine a déjà obtenu, et il obtiendra encore, une plus forte value ; mais il y a lieu de craindre que l'État, s'il voulait la réaliser un jour, ne puisse y arriver, soit à cause de l'impossibilité de trouver un acquéreur assez riche, soit encore pour des raisons d'une toute autre nature.

Si, actuellement, l'établissement de Chiavari se trouve de beaucoup au-dessus de Castelluccio, au point de vue de l'agriculture, il ne l'est pas moins, ce qui en est la conséquence forcée, au point de vue de l'hygiène ; et, pourtant, il n'en était pas ainsi dans les premières années de son installation.

En effet, la contrée dans laquelle est situé le pénitencier était autrefois si malsaine, et la fièvre y était si dangereuse, que souhaiter à quelqu'un d'être atteint de la fièvre de Chiavari, était la formule de malédiction la plus énergique que pût employer un habitant du pays contre son ennemi.

Sous l'influence d'une installation insuffisante, et des mauvaises conditions hygiéniques d'un pareil milieu, la population des détenus transportés à Chiavari, et des employés de tous grades chargés de l'administration de la colonie, devait nécessairement payer un rude tribut à la mort dans le cours des premières années de l'installation, et c'est ce qui ne manqua pas d'arriver, puisque nous trouvons dans le relevé des décès une mortalité de plus de 40 0/0 pour la première année, et de 14 0/0 pendant quelques-unes des années suivantes.

Peu à peu, cependant, la mortalité descendit assez rapidement à 5 0/0 ; aujourd'hui, grâce aux travaux agricoles qui ont assaini le domaine, et aux sages

précautions hygiéniques prises pour le régime des détenus, elle ne dépasse pas le chiffre de la mortalité de nos maisons centrales continentales ; et la fièvre, bien qu'y existant encore, n'y fait pas plus de victimes qu'à Ajaccio même.

Les causes d'insalubrité contre lesquelles on a eu à combattre à Chiavari étaient, au début, à peu près les mêmes que celles qui se sont rencontrées à Castelluccio ; cependant il est vrai de dire qu'elles étaient plus locales, plus particulières au domaine lui-même, et, par conséquent, plus attaquables par le travail des colons.

Nous ne trouvons pas à Chiavari de ces immenses marais qui, étrangers à la propriété, restent inaccessibles au travail de son personnel, et doivent ainsi exercer fatalement sur ses habitants une influence délétère à laquelle ils ne peuvent se soustraire.

Dans les premières années, il est vrai, l'établissement manquant de prairies, on s'était vu dans la nécessité d'envoyer de nombreuses escouades de travailleurs dans les marais du Campo di Loro, pour y faire les approvisionnements de fourrages nécessaires à l'alimentation de ses troupeaux ; et il en était résulté, parmi les travailleurs employés à cette récolte, une mortalité terrible. Mais aussitôt qu'on put trouver sur le domaine le foin nécessaire pour l'approvisionnement d'hiver, on se hâta de soustraire les colons aux dangers de la récolte du Campo di Loro qui, situé à une très-grande distance de Chiavari, ne pouvait exercer son influence sur sa population, qu'à la condition que celle-ci s'y exposerait en allant au devant. A partir du moment où elle s'en

tint éloignée, elle fut à l'abri, et le chiffre des accidents fébriles graves s'abaissa notablement.

Il se trouvait bien encore au bord de la mer, sur le domaine, quelques marais assez considérables ; mais leur éloignement et la direction plus favorable des vents de ce côté du golfe, les rendaient moins à craindre. Aujourd'hui, leur assainissement au moyen du drainage et leur transformation en prairies, en ont fait une source de richesse pour l'établissement.

Les causes d'insalubrité les plus puissantes à Chiavari, consistaient surtout dans la présence d'un réseau de petits ruisseaux et de ravins qui, courant sous le maquis, formaient de place en place des poches retenant une eau croupie chargée de détritiques organiques en décomposition, puis des fondrières constituant autant de foyers d'infection d'une étendue peu considérable, il est vrai, mais tellement nombreux, que leur action n'en était pas moins puissante, lorsque la chaleur atmosphérique venait à y faire naître la fermentation.

Le travail a été entrepris dès l'installation avec résolution ; les abords de l'établissement ont été rapidement dégagés ; et, rayonnant vers la périphérie du domaine, la culture fait chaque jour une nouvelle conquête sur le maquis qui cède la place à la vigne et à l'olivier. Au fur et à mesure que le défrichement avance, il met à découvert les foyers de corruption ; les fondrières sont comblées, le cours des ruisseaux est régularisé, les eaux ramenées vers le lit sont aménagées avec soin et conduites dans des canaux d'irrigation, d'où elles ne s'échappent plus que pour augmenter la fertilité du sol et dégager dans l'air

une humidité qui le rend plus propre à la respiration.

A Chiavari comme à Castelluccio, on a longtemps considéré la chaleur et la nature granitique du sol comme deux causes de la fièvre intermittente...

La chaleur reste la même, la nature du sol n'a pas varié ; mais la culture a remplacé le maquis et la fièvre a perdu sa malignité : la mortalité est actuellement dans le Pénitencier ce qu'elle est dans les mêmes populations sur le continent.



CLASSE DES BELLES-LETTRES.

RAPPORT
SUR LES
TRAVAUX
DE LA
CLASSE DES LETTRES,
POUR 1875-1876,
PAR M. l'abbé Julien LOTHÉ,
Secrétaire de cette classe.

C'est l'honneur et le mérite des Académies de province de continuer silencieusement leur œuvre, sans autre satisfaction que celle du devoir accompli, sans briguer d'autres suffrages que ceux des hommes graves et instruits. Ces hommes, qui aiment et qui cherchent la vérité historique ou la beauté littéraire pour elles mêmes, n'ont pas coutume de les demander seulement aux ouvrages à la mode, aux recueils entourés de la vogue et du succès ; ils se plaisent à les rencontrer dans les publications les plus modestes et les plus discrètes. C'est à cette classe de lecteurs, rare de tout temps, plus rare peut-être à notre époque superficielle et impressionnable, que s'adressent nos travaux.

Chaque fois que nous avons à en rendre compte,

nous le faisons donc sans illusion sur le sort qui les attend, mais non sans quelque fierté : celle que nous permet la conscience des services rendus, dans notre humble sphère, à l'histoire et à la littérature de notre bien-aimée patrie.

L'histoire tient toujours, dans les préoccupations de l'Académie, une place prépondérante. Il est vrai qu'il y s'agit souvent d'hommes, d'institutions et de faits normands, mais qui ne comprend que c'est aux sources locales que doit puiser l'histoire lorsqu'elle veut être sérieusement traitée, et que d'ailleurs c'est la mission principale des sociétés savantes des départements de préparer les matériaux avec lesquels se construit le grand monument de la véritable histoire de la France.

Signalons tout d'abord une œuvre qui fait honneur à l'Académie. Nous n'étonnerons personne en disant qu'elle émane de M. de Beaurepaire. Il y a dix-sept ans, une circulaire du Ministre de l'Instruction publique fut adressée aux principales sociétés savantes pour les inviter à concourir à la rédaction de deux importants travaux : les Répertoires archéologiques et les Dictionnaires topographiques de tous les départements de la France. L'Académie de Rouen n'a pas manqué de répondre à cet appel. M. l'abbé Cochet s'est chargé de la rédaction du Répertoire archéologique, et son travail transmis par les soins et sous les auspices de la Compagnie, fut non-seulement approuvé et imprimé par le Gouvernement, mais encore couronné au concours des sociétés savantes. Il valut à l'Académie une des médailles d'honneur.

M. de Beaurepaire à entrepris, de son côté, le Dictionnaire topographique. Il a réclamé de l'Académie le même concours et le même patronage dont elle a honoré le Répertoire archéologique, et c'est avec acclamation qu'ils lui ont été accordés. Le Dictionnaire topographique est une œuvre d'une érudition magistrale. Il comprend : une nomenclature très-détaillée des noms de Géographie physique (montagnes, rivières, forêts, etc.) les noms des lieux habités, et des noms se rapportant à la Géographie historique. Dans cette nomenclature, chaque nom moderne est mis en regard des formes anciennes dont on a pu rassembler les types depuis l'époque gauloise jusqu'à nos jours. L'Académie après avoir pris connaissance de ce vaste travail a adressé à M. de Beaurepaire ses plus vives félicitations, et sera heureuse et fière de le présenter à M. le Ministre de l'Instruction publique comme une des preuves les plus éloquentes de la part qu'elle prend aux travaux qui intéressent la science et l'histoire nationale.

Nous aimons à mentionner ensuite, à ce même point de vue, la grave et consciencieuse étude que M. d'Estaintot a consacrée à la Saint-Barthélemy, à Rouen. Déjà les recherches des écrivains les plus compétents avaient établi que la Saint-Barthélemy fut avant tout un crime politique, non prémédité, dont la nécessité s'imposa à l'esprit peu scrupuleux de Catherine de Médicis et du duc d'Anjou, pour masquer la part qu'ils avaient prise deux jours auparavant à l'assassinat tenté sur Coligny, et que si, de Paris, les massacres s'étendirent, non pas à toute la France, mais à une douzaine de villes, et se

produisirent, non le même jour, ni à la même heure, mais en s'échelonnant dans l'espace de plusieurs semaines, du 25 août au 27 octobre, la responsabilité ne doit pas en être attribuée aux ordres de la Cour. M. d'Estaintot vient confirmer, pour ce qui concerne la ville de Rouen, cette conclusion qui sera bientôt celle de tous les érudits.

Les éléments principaux de son travail lui ont été fournis par nos archives municipales, lesquelles font connaître les lettres écrites par le Roi au gouverneur M. de Carouges, après les événements de Paris, pour lui mander d'empêcher dans la ville de Rouen toute émeute et toute violence, et nous révèlent les mesures prises par le gouverneur et la municipalité pour parer aux éventualités.

Du 28 août au 5 septembre, la paix est complète dans notre cité. La nouvelle des massacres de Paris avait cependant fortement ému une partie de la population qui nourrissait contre les protestants, depuis les terribles exactions de 1562 et la récente exécution de cinq catholiques, à la suite de l'échauffourée du prêche de Bondeville, des sentiments de vengeance. Du 5 au 17 septembre on prend en conséquence des mesures de police, évidemment insuffisantes. Le 17 septembre le massacre commença et dura jusqu'au samedi. Plus de six cents victimes furent immolées, parmi lesquelles cinquante femmes.

M. d'Estaintot recherche quels ont été les vrais auteurs du massacre. Il met hors de cause le Roi, le gouverneur, les principaux de la cité. Quant au clergé, s'il est un fait en dehors de toute discussion,

c'est que jamais, ni à Paris, ni en province, ni avant, ni pendant, ni après la Saint-Barthélemy, il ne fut mêlé, même incidemment, à ces boucheries sauvages que réprouvent également la religion et l'humanité. Les auteurs du crime à Rouen furent des gens de désordre, toujours si nombreux dans les grandes villes, excités et conduits par les individus compromis dans l'affaire du prêche de Bondeville, les parents et amis des condamnés, et quelques fanatiques de bas étage.

Il fait observer que la ville était alors sans garnison, le gouverneur l'ayant quittée sur les ordres du Roi pour une expédition dans la province, emmenant avec lui tout ce qu'il y avait de forces régulières. Le Parlement était en pleines vacations et la garde des 400 bourgeois mal armés et peu disciplinés n'était pas en état de résister à l'émeute.

Au lendemain du massacre, l'attitude du pouvoir judiciaire est aussi à remarquer. On commence les poursuites, les émeutiers se tiennent cachés. Le Parlement provoque le 25 septembre une grande réunion à l'Hôtel-de-Ville : on y lit les lettres du Roi, de la Reine et du duc d'Anjou qui « expriment le mécontentement que Sa Majesté a reçu de ladite émotion, et comme il veut que la pugnition exemplaire soit faite des principaulx auteurs de ladite sédition. » On prend des mesures énergiques pour assurer la pacification de la ville, mesures ordonnées par une lettre nouvelle de Charles IX du 3 novembre, dans laquelle il déclare que les magistrats seront rendus personnellement responsables des troubles et massacres qui surviendraient à l'avenir, on arme mille habi-

tants choisis parmi les plus sûrs, on maintient enfin efficacement l'ordre et la sécurité.

En somme, après un examen attentif des documents, M. d'Estaintot se croit en droit de conclure que les massacres à Rouen ne furent point prémédités ; que rien n'autorise à dire qu'ils furent exécutés en vertu d'ordres secrets émanés de la Cour ; que tout au contraire démontre qu'aucune des autorités qui se trouvaient alors à la tête de notre ville ne pactisa avec les assassins ; que ces massacres furent plutôt le résultat de vengeances et de représailles populaires, et qu'enfin la responsabilité n'en doit pas remonter au delà de la personnalité des misérables qui s'en rendirent coupables.

On lira d'ailleurs, dans les mémoires imprimés, ce remarquable travail dont nous ne pouvons donner qu'une analyse incomplète et qui nous paraît élucider complètement ce douloureux épisode de notre histoire.

La *Muse Normande*, de David Ferrand, étudiée par M. de Duranville, nous transporte au milieu des quartiers populaires de Rouen au xvii^e siècle et nous en fait connaître les mœurs, les usages, les préoccupations, les industries, les opinions, et jusqu'au langage. Les secrétaires de l'Académie qui nous ont précédé dans cette tâche, et que nous n'aurons jamais la prétention de remplacer, se sont plu, tous, à rendre hommage au zèle de M. de Duranville pour les recherches locales. Depuis longtemps nos Précis en renferment les preuves sans cesse renouvelées.

M. de Duranville est un des membres les plus laborieux de notre Compagnie. Il a été bien inspiré,

cette année, dans le choix de son sujet, en mettant en relief le recueil populaire de David Ferrand, publié en 1655.

Ferrand appartenait à une famille d'imprimeurs connue à Rouen dès 1570, et qui exerçait encore la même profession en 1820. Il naquit vers la fin du xvi^e siècle, exerça la profession de ses pères en y joignant celle de libraire. Il était de plus littérateur, avait l'esprit orné, de la verve, un talent facile, et composa un grand nombre de poésies, dont plusieurs furent couronnées par les Palinods.

La *Muse Normande*, son œuvre la plus considérable, n'a rien à voir avec la littérature. Destinée aux basses classes du peuple, elle en reproduit les formes de langage même les plus grossières empruntées au vocabulaire purin. Mais cette grossièreté est évidemment affectée. Au fond ces chants sont une mine précieuse à consulter pour l'histoire intime et populaire du xvii^e siècle. M. de Duranville examine les vingt-huit parties de ce livre « où sont décrites plusieurs batailles, prises de villes, guerres étrangères, victoires de la France, histoires étrangères, émotions populaires, grabuges et choses remarquables arrivées à Rouen depuis quarante années. » Les faits les plus secondaires y trouvent aussi leur place ; ainsi les querelles des savetiers et des cordonniers, le procès du nid de pies, les impôts mis sur le papier, l'arrivée des prisonniers de guerre espagnols et polonais, la cave aux miracles, le tabac, les misères du temps, la bière, le vin, que sais-je ? tout fournit à Ferrand l'occasion d'exercer sa verve. L'analyse d'un tel ouvrage peut fournir à bien des genres de développe-

ment, M. de Duranville s'est borné aux plus naturels, à un bref commentaire du texte et à quelques réflexions, judicieuses comme tout ce qui sort de sa plume. A-t-il épuisé la matière ? Il nous permettra de lui dire que nous ne le pensons pas, et lui-même émet en terminant le vœu de voir son étude reprise et complétée dans l'avenir.

Des joyeux refrains de David Ferrand nous passons sans transition au sombre séjour des morts, c'est le privilège des compte-rendus. M. de Beaurepaire nous a conduits, dans un mémoire plein de l'érudition substantielle à laquelle il nous a accoutumés, dans le cimetière de Saint-Ouen de Rouen. Ce cimetière emprunte un intérêt particulier à la grande figure de Jeanne d'Arc, qui y fit son abjuration solennelle. Des fouilles, exécutées en 1870, par M. l'abbé Cochet, dans une partie de ce cimetière, et qui avaient amené la découverte d'un certain nombre de sépultures anciennes avaient fait croire à ce savant ecclésiastique que l'endroit découvert était le lieu qui fut témoin de l'abjuration. M. de Beaurepaire montre que cet endroit n'était qu'une partie minime du cimetière de Saint-Ouen, dont il établit les vastes dimensions et le véritable emplacement. Ce cimetière fut clos de murs en 1430, peu de temps avant l'arrivée de Jeanne d'Arc ; on y laissa seulement un certain nombre de passages que nous montre le plan du *Livre des Fontaines* annexé au mémoire de notre savant archiviste. Le cimetière de Saint-Ouen, tel que le rétablit M. de Beaurepaire, était suffisant pour contenir la foule et servit plusieurs fois à des cérémonies semblables à celle où parut la Pucelle.

Après avoir tracé l'histoire de ce cimetière, qui ne cessa d'être considéré comme un lieu saint que dans la seconde moitié du XVII^e siècle, M. de Beaurepaire rappelle que c'était devant la croix du parvis St-Ouen que les chanoines de Rouen venaient remettre entre les mains des religieux le corps de l'archevêque décédé, et que ce fût par là aussi que l'infortuné Jacques II d'Angleterre fit son entrée dans l'église St-Ouen le 25 janvier 1655.

Tout ce qui rappelle le procès de la sainte libératrice de la France remplit l'âme d'une douloureuse impression. On voudrait effacer ce grand acte d'iniquité dont Rouen fût le théâtre. La justice humaine, disons-le à son honneur, n'a commis que rarement de si monstrueuses erreurs. Cependant, si les juges en général ont toujours été entourés de respect dans notre pays, les hommes de justice n'ont pas échappé à certains travers que Molière a spirituellement mis en scène. C'est ainsi que notre honorable président, M. Buchère, a été amené dans une fine et agréable étude, à rechercher dans le théâtre du grand satirique, les passages qu'il a consacrés aux hommes de loi, notaires, procureurs, huissiers et sergents.

On sait que Molière, auquel n'échappait aucun ridicule, s'initiait pour le mettre en lumière aux habitudes et au langage spécial des hommes dont il voulait reproduire les portraits. Mais où pouvait-il avoir puisé la connaissance des termes du droit et des usages judiciaires dont il donne tant de preuves dans ses comédies ? M. Buchère rappelle que selon des témoignages sérieux, Molière avait étudié le droit à Orléans et avait été reçu avocat avant de songer au

théâtre. Notre honorable Président étudie ensuite les passages où le grand comique a mis en scène les hommes de loi, et fait ressortir avec autant d'habileté que de grâce littéraire la vérité, la verve, le mérite des différentes situations où sont mêlés les procureurs, notaires et sergents joués par le célèbre satirique.

On aimera à trouver plus loin ce travail d'une agréable lecture, exécuté par une main aussi délicate qu'exercée.

M. Sémichon a fait jouir, cette année encore, l'Académie du fruit de ses recherches sur le règne de Louis XVI, Il s'est occupé dans le chapitre dont il nous a donné la primeur du rétablissement des Parlements. Ce rétablissement fut, à son avis, une faute capitale. Peut-on la reprocher au Roi ? C'est une question difficile à résoudre. Louis XVI, tout en croyant devoir prononcer le rétablissement de ces grands corps judiciaires, leur avait enlevé le droit d'opposition et de remontrances. Le préambule même de son ordonnance montre qu'il reconnaissait leurs écarts dans le passé, et qu'il cherchait à les rendre impossibles dans l'avenir. Son attente fut trompée. Le Parlement de Paris reprit bientôt ses habitudes d'opposition. On peut dire, à la décharge du Roi, qu'il céda à l'opinion générale. La presse gouvernait déjà. Les Parlements qui avaient tant de sympathie dans la nation et comptaient de puissants protecteurs dans l'entourage même du Roi, avaient usé de tous les moyens pour peser sur sa volonté et rendre leur retour comme nécessaire. Louis XVI en le signant s'inspira, comme il le fit dans tout son

règne, de ce qu'il crut être la volonté et le bien du pays.

M. Homberg, conseiller honoraire à la cour d'appel, et l'un des membres de cette compagnie dont on écoute le plus volontiers la parole, nous a raconté quelques-uns des souvenirs personnels de sa carrière si bien remplie, qui se lient à l'histoire générale. Le premier est un épisode de la campagne de France de 1814 qu'il a recueilli de la bouche d'une noble dame à Provins, pendant qu'il y exerçait les fonctions de substitut. Il s'agit d'une conversation que cette vénérable dame a eue avec un officier supérieur, son hôte de quelques heures, et qui n'était autre que Napoléon I^{er}. Tout ce qui touche à la mémoire de ce grand capitaine, est de nature à éveiller l'attention, et quand il s'agit, comme dans le cas présent, de détails anecdotiques, à piquer la curiosité. L'Académie a obéi à ce double sentiment en votant l'impression de ces pages pleines de charmes. La seconde communication de M. Homberg a trait à un événement plus problématique. Il reproduit le récit que lui a fait un sieur Paulin, employé sous la Restauration au Musée de Rouen, d'un prétendu enlèvement du jeune Louis XVII, de la prison du Temple. Paulin, à l'instigation de MM. de Foulon et de Frotté, aurait pénétré dans le Temple sous l'habit d'un maçon, et remis à Louis XVI des lettres et de l'argent. Après le 21 janvier, il aurait aidé à l'évasion de l'enfant royal, qui se serait accomplie de la manière suivante :

M. de Frotté et un de ses amis, sous le costume de blanchisseurs, auraient introduit dans la prison un

panier contenant l'enfant d'un tailleur nommé Hervagault, et emmené le prince. M. Homberg se demande si, malgré quelques invraisemblances, Paulin a fait une narration véridique, ou s'il ne doit pas être classé dans la catégorie des monomanes et des hallucinés. C'est l'opinion de M. de Duranville, qui a connu ce Paulin et a souvent conversé avec lui. Dans une lecture faite à l'Académie, M. de Duranville établit à l'aide de ses souvenirs et de notes recueillies dans le temps même où il prêtait à Paulin une oreille bienveillante, que les récits de cet ancien gardien du musée ne peuvent être pris au sérieux.

M. Homberg a fait aussi hommage à l'Académie d'une de ces causeries philosophiques où il excelle. Il suppose un dialogue entre un paysan et des philosophes allemands. Le paysan leur demande la solution du problème de la destinée humaine, et chacun des chefs d'école de la philosophie d'Outre-Rhin lui apporte une réponse empruntée aux nuageuses et stériles conceptions qui forment le fond de leurs systèmes respectifs. Kant, Fichte, Schelling, Hegel parlent tour à tour, et ne font que détruire par leurs réponses le peu de notions morales que le bonhomme conservait encore dans sa conscience. Décidément les Allemands ne nous ont fait que du mal, et l'on en est à se demander si leur plume ne nous a pas été plus fatale encore que leurs canons Krupp et leurs fusils à aiguille.

Nous rentrons, avec M. Gosselin, dans l'histoire réelle, celle qui s'écrit avec des documents authentiques puisés dans le trésor de nos archives M. Gos-

selin nous retrace les diverses fortunes d'un simple manoir, celui de la Motte, dans la vallée d'Yonville, à Rouen, depuis le seizième siècle jusqu'à nos jours. A ce manoir se rattache le souvenir de M. l'abbé Tuvache de Vertville, théologien remarquable et chanoine de l'église de Rouen, auteur de traités estimés, qui s'en rendit acquéreur en 1787. Il nous a présenté aussi l'historique d'un château du même nom de la Motte situé sur la rive gauche de la Seine près la place Bonne-Nouvelle, où le célèbre Le Cat a habité, et où, selon lui, ont été discutés et rédigés les premiers statuts de notre Compagnie dont Le Cat fut, on le sait, l'un des principaux fondateurs. De telles études, si elles peuvent paraître trop circonscrites ou trop intimes, ont cependant leur utilité. Elles mettent en lumière des noms et des faits qui ne sont pas indignes de fixer l'attention des érudits. Les érudits sont comme les collectionneurs, ils ne négligent aucun fragment, aucun débris du passé; ils sont de ceux qui pensent que tout, jusqu'au grain de sable, a sa place ici-bas et mérite considération. Il y a évidemment une autre manière de traiter l'histoire. M. J. d'Argis préfère les vues d'ensemble et les tableaux largement brossés. Dans un style chaud et vivement coloré, il a esquissé une vue du XIII^e siècle qui doit servir d'introduction à un ouvrage qu'il prépare sur le gouvernement des princes de la maison d'Anjou en Sicile. Plusieurs passages de ce travail qui se prête difficilement à l'analyse ont eu les honneurs d'une lecture à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, cette année.

L'étude à laquelle M. l'abbé Loth s'est livré sur la

correspondance inédite de M. Charles Brifaut, de l'Académie française, nous servira de transition entre l'histoire et la littérature proprement dite, parce qu'elle tient de toutes les deux. M. Loth a eu la bonne fortune de rencontrer parmi les manuscrits inédits de Brifaut mis à sa disposition des lettres curieuses et inconnues jusqu'ici de Lamartine. Ces lettres rappellent des incidents notables de la vie du poète et ont donné lieu à une communication que l'Académie a jugé digne de figurer dans son Précis.

M. Decorde qui a la lecture de nos poètes familière s'est attaché cette année à Florian, et après avoir protesté contre l'oubli dans lequel ce poète semble être tombé, nous a donné sur ses relations avec Voltaire des détails peu connus.

On ne concevrait pas un volume de l'Académie sans pièces de poésie. C'est une tradition précieusement conservée parmi nous, et qui prouve que dans ce siècle de fer le doux culte des muses trouve encore de fervents et d'obstinés adeptes au sein de nos vieilles sociétés littéraires. Outre les vers pleins d'humour et de sagesse lus par M. Decorde à la séance publique, le Précis publiera une œuvre poétique de M. Henri Frère, intitulée : L'Homme et la Jeunesse. L'Académie en a entendu la lecture avec plaisir. C'est un dialogue ingénieux, plein de sentiment et d'élévation, entre l'homme arrivé à sa maturité et les voix tendres, les frais souvenirs de la jeunesse. Courbé sur son sillon, fatigué de la vie, il appelle à son aide la jeunesse : « Reviens, reviens, lui dit-il ; » mais les inexorables années ne permettent pas ces retours :

Rêves heureux, romans du temps passé,
On ne retourne pas vos pages ;
Le lendemain n'a jamais ramassé
Les vieux morceaux de vos images....

La pièce se termine par de sages conseils et de fortifiants enseignements.

Dans une lecture suivante, M. Henri Frère a entretenu la Compagnie du théâtre contemporain, à propos de deux pièces récentes qui ont fait quelque bruit. Il reconnaît aux auteurs dramatiques en vogue une entente de la scène et un esprit d'invention supérieurs peut-être aux ressources de leurs devanciers. Mais les thèses qu'ils soutiennent ne sauraient recueillir les suffrages des gens de bien. Les deux pièces dont il veut parler, *Madame Caverlet* et *l'Étrangère*, ne tendent à rien moins, sous prétexte de plaider l'utilité du divorce, qu'à réhabiliter l'adultère. Par une conséquence inexorable, toutes les lois de la morale se trouvent offensées dans ces productions. Solidaires entre elles, en ébranler une seule, c'est les exposer toutes à la ruine. La patrie et le devoir, l'honneur et la vertu, la conscience et la religion sont également foulés aux pieds, sans le vouloir, peut-être, dans ces drames dont il présente une analyse philosophique du plus sérieux intérêt. Malgré l'éminent talent des auteurs, malgré des tours de force de grâce et d'esprit pour étourdir le spectateur et enivrer son jugement, on est forcé de constater qu'au fond de ces situations passionnées on ne rencontre que honte et dégradation.

Qu'est-ce, dans *Madame Caverlet* dont il s'occupe

particulièrement, que ces deux enfants qui passent quatre actes à juger leur père, leur mère et son amant ? Qu'est-ce que cette mère qui demande sérieusement à sa fille si elle a bien fait de nouer des relations adultérines ? Qu'est-ce, enfin, que ce père et cet amant qui plaident leur cause, l'un après l'autre, devant le saint tribunal de l'enfance et de l'innocence, pour qu'il prononce le plus triste des arrêts : la condamnation du père et l'absolution de l'amant ?.... M. Frère fait des vœux pour que le théâtre sorte de ces voies malsaines et désire que l'auteur de *Madame Caverlet* sente le besoin de réchauffer et de retremper son génie au doux soleil qui éclaira *Gabrielle*.

Puisque nous parlons de soleil et de lumière, c'est le cas de placer ici les souvenirs d'un voyage à travers l'Espagne que M. Nion a bien voulu communiquer à l'Académie. Le fragment dont il nous a donné lecture est consacré à Valladolid, la ville de Cervantès. Ne nous faisons pas cependant trop d'illusions. A la splendeur légendaire de la noble cité, à l'animation de ses fêtes, à la foule brillante qui remplissait son enceinte, ont succédé la solitude et le silence des reines déchues : partout, des couvents vides, des palais en ruine, des rues désertes. C'est bien pis au musée. Notre collègue nous décrit avec une trop saisissante vérité l'étrange accumulation de tableaux qu'il y a rencontrés : la douleur, les supplices, les tortures, les plaies saignantes s'y montrent dans toutes les formes et dans leur réalisme hideux. Ce n'est que sang et morts, bourreaux et démoniaques qui soulèvent dans l'âme des impressions de tristesse, de dégoût, d'horreur et de colère contre ces artistes

ou plutôt ces bouchers qui ont ainsi prostitué l'art divin des Raphaël et des Murillo. Heureusement M. Nion détourne vite les yeux de ce spectacle pour revenir à son récit qu'il agrémenté des détails de mœurs et de paysage les plus pittoresques et les plus vivants, et nous promènent avec lui au milieu des scènes populaires les plus variées.

On aime toujours à entendre parler d'art à l'Académie, et si cette branche de nos travaux est moins cultivée aujourd'hui qu'à l'origine, elle ne laisse pas que d'avoir encore de dignes représentants au sein de la Compagnie, et d'offrir le plus puissant attrait. C'est à ce sentiment et à ce goût de l'art, très vifs parmi nous, qu'il faut attribuer la résolution prise dans une de nos séances, après mûre délibération et les rapports si compétents de M. Hédou, d'affecter désormais le prix Bouctot à une des œuvres d'art qui figureront à nos expositions municipales.

L'Académie a mis à son choix une réserve qui se justifie par elle-même : le prix devra être attribué de préférence à un artiste de Rouen ou de la Normandie.

Une autre question d'art qui n'a pas rempli moins de trois séances nous a valu un brillant tournoi où sont entrés vaillamment en lice M. Samuel Frère et M. Hédou. Il s'agissait de savoir lequel des principaux illustrateurs de La Fontaine, d'Oudry, de Grandville ou de Gustave Doré a mieux compris sa mission et l'a remplie avec plus de bonheur et de vérité.

M. Samuel Frère a posé la question, et dans un premier travail plein de verve, d'aperçus ingénieux, de grâces littéraires, l'a résolue en faveur d'Oudry, non sans cribler l'œuvre de Grandville et de Gustave Doré

de critiques vives, puissantes, humoristiques qui n'ont pas paru toutefois décisives à M. Hédou.

Il est intervenu à propos dans la lutte. Le premier reproche que M. Samuel Frère a fait à Grandville et à Gustave Doré, dans leurs illustrations de La Fontaine, est d'avoir méconnu le caractère des fables qui, selon lui, sont destinées principalement aux enfants ; ensuite, d'avoir souvent travesti les animaux en hommes, d'avoir traduit les drames que le poète a confiés à dessein à des animaux en scènes de la vie réelle ; enfin, lorsqu'ils ont représenté des animaux, de l'avoir fait sans respect pour l'anatomie et l'histoire naturelle, d'avoir, comme Grandville, inventé des monstres de race inconnue, des types sans nom et sans généalogie, mi-partie hommes, mi-partie bêtes, productions hybrides dont le modèle n'est jamais sorti de la main du Dieu vivant, ou que l'Arche de Noé a oublié d'abriter pendant le déluge. Quant à Oudry, ce savant dessinateur préparé par de longues et fortes études spéciales, sur la nature et les animaux, il a suivi religieusement, selon M. Frère, les données et les intentions du poète, ne s'est servi que des seuls éléments de la fable, et a su exprimer sans effort, d'une manière variée et toujours heureuse, l'esprit du drame présenté par La Fontaine, tout en respectant scrupuleusement la nature.

M. Hédou, dans sa réponse, a repris chacun des points traités par M. Samuel Frère. Il n'y avait pas lieu, d'abord, selon lui, à un jugement entre les trois artistes ; ce qui touche à l'art ne pouvant être jugé par comparaison. L'artiste n'a de valeur qu'autant qu'il ne ressemble à personne : son originalité est

son titre de gloire. Dans l'espèce, M. Frère a voulu comparer entre eux un peintre, un dessinateur et un caricaturiste, qui ont compris La Fontaine, chacun à sa manière, et selon son droit. H. Hédou conteste aussi le principe émis par M. Frère, que les fables de La Fontaine ont été faites pour les enfants. Ils ne peuvent évidemment comprendre ni la sagesse, ni la philosophie, ni la beauté littéraire des apologues du grand fabuliste qui échappent même à bien des hommes.

Il examine ensuite les critiques de son honorable contradicteur et les trouve peu fondées. Oudry ne mérite pas tous les éloges qu'il lui a décernés ; Grandville a pu excéder dans ses types, mais il est plein de trait, de finesse et d'esprit, et comme dessinateur, d'un talent supérieur ; Gustave Doré a fait ses preuves, et son illustration de La Fontaine est rangée à bon droit au nombre de ses meilleures œuvres. M. Samuel Frère a répliqué dans une des séances suivantes, en mitigeant toutefois la rigueur de ses premiers jugements. Cette excursion vivement menée dans le domaine de l'art a varié agréablement nos séances.

M. de Lérue nous a rappelés aux réalités pratiques, dans une dissertation économique sur l'impôt des intermédiaires.

Les travaux précédents de notre honorable confrère sur cette matière délicate, sont présents sans doute aux souvenirs de l'Académie. Le but de sa nouvelle étude est d'examiner s'il ne serait pas possible de supprimer les intermédiaires dans les opérations civiles, judiciaires et financières, comme on

tend à le faire dans les transactions commerciales. Il pense que les divers offices compris sous ce nom d'intermédiaires ont eu autrefois leur nécessité, mais qu'aujourd'hui le public plus éclairé, se rend mieux compte de ses droits et des moyens de les faire valoir. Le coût des opérations des intermédiaires s'est accru à ce point, que l'accessoire atteint souvent le principal. Actions en justice, transactions civiles, transmission des héritages sont l'occasion de formalités très longues et très dispendieuses. Il cite en exemple une affaire de succession, très modeste, il est vrai, dont la liquidation dure depuis trois ans, et qui absorbée par des frais multipliés, ne laissera en définitive rien aux héritiers. De pareils abus appellent un prompt remède.

L'étude de M. de Lérue dont quelques points ont fourni matière à une discussion sérieuse autant qu'instructive clot la série des travaux originaux. Nous y joindrons pour mémoire le remarquable discours de réception de M. le conseiller Félix et la réponse de M. le Président, les rapports de M. d'Estaintot sur le prix la Reinty et de M. le Dr Levasseur sur le prix Dumanoir, lesquels ouvrent dignement ce volume et ont été applaudis dans la séance publique. Il ne nous reste plus à parler que des Rapports. Nous le ferons brièvement, non pas que ces utiles communications qui remplissent quelques-unes de nos séances ne méritent la plus sérieuse attention ; mais dans le désir de ne pas prolonger ce compte-rendu déjà trop prolixe à notre gré.

M. Danzas est le plus consciencieux rapporteur qui se puisse désirer. Un livre de M. Le Tellier, de

Caen, intitulé : Le Mot, base de la raison et source de nos progrès, lui a fourni l'occasion de dissenter sur l'origine du langage et la composition des syntaxes grammaticales. Les recherches sur la chronologie égyptienne de M. Lieblein l'ont amené à déchiffrer un des problèmes les plus ardues de la chronologie et de l'histoire anciennes, et son travail a paru si compétent, si lumineux, que l'Académie n'a pas hésité à en voter l'impression.

M. le Dr Hellis a présenté une analyse raisonnée des travaux de l'Académie de Lyon et a émaillé, comme toujours, son étude de judicieuses réflexions et de sages conseils. M. Decorde s'est livré, avec une sympathique attention, à l'examen des ouvrages de M. le conseiller Félix, et a décidé l'Académie après un exposé des plus concluants à admettre la Société académique de Pont-à-Mousson au nombre des sociétés correspondantes. M. de Duranville, M. de Lérue et M. d'Estaintot ont également intéressé plusieurs fois la Compagnie par des rapports substantiels sur des ouvrages ou des questions renvoyés à leur examen.

Nous ne pouvons enfin mentionner sans une vive reconnaissance le travail considérable de l'un de nos confrères, M. Nicéas Periaux, membre correspondant, qui a coordonné les tables générales précédemment dressées par MM. Ballin et Decorde, des travaux de l'Académie, depuis son origine jusqu'en 1870, et qu'il a continuées jusqu'à ce jour. Son recueil, conçu d'après un ordre méthodique, comprend tous les renseignements que peuvent souhaiter les travailleurs qui aiment à interroger soit nos annales,

soit nos publications, soit même nos nombreux manuscrits.

Nous pourrions fermer cette Revue de l'année avec la joie que donne le sentiment d'un travail assidu et fécond, si nous n'avions à déplorer les vides que la mort, infatigable dans ses coups, a faits dans nos rangs. Elle nous a enlevé, dans la classe des Lettres, M. Frédéric Deschamps, un esprit d'élite, un poète, un écrivain délicat, un charmant et spirituel causeur, un confrère des plus aimables, l'une des gloires du barreau rouennais et de la littérature normande ; M. Clogenson, poète aussi et magistrat distingué, l'un des derniers survivants de ce XVIII^e siècle dont il avait toutes les grâces, toutes les illusions et pour lequel il professait un culte hautement avoué. On lira plus loin l'hommage que l'Académie, par la bouche de MM. Paul Levasseur et Decorde, a déposé sur leur tombe, il convient d'en renouveler ici l'expression en constatant les regrets unanimes que la mort de ces éminents confrères nous a laissés.

M. Félix, conseiller à la Cour d'Appel, a été appelé, aux applaudissements de tous, à occuper le siège laissé vide par M. Clogenson. C'est l'honneur et la tradition de l'Académie d'ouvrir ses rangs aux représentants les plus dignes et les plus élevés de la justice, qui savent allier aux graves préoccupations de leur charge l'estime et l'amour des choses de l'esprit. Elle se félicite et se félicitera de plus en plus d'avoir rencontré en M. Félix, avec le conseiller et le jurisconsulte estimé, l'écrivain, l'érudit, le littérateur accompli.

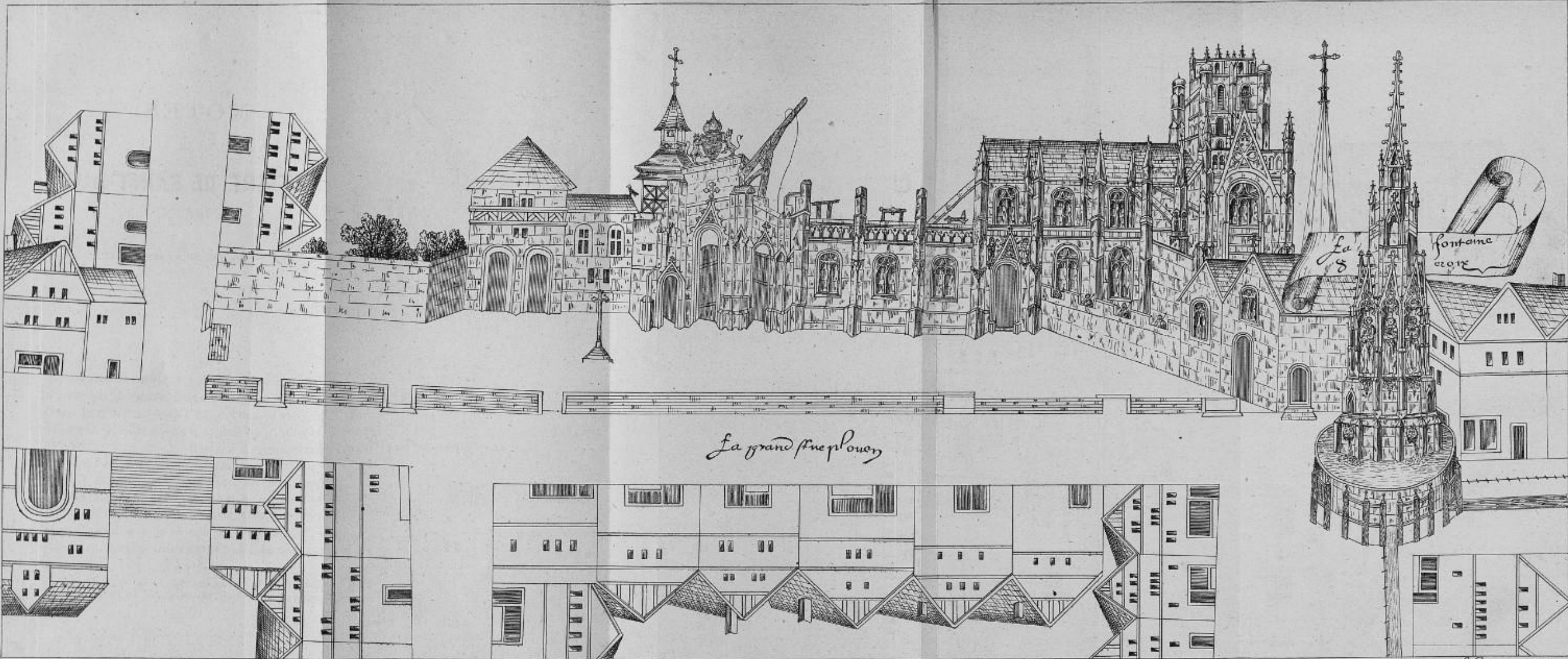
Les hommes passent, les années s'écoulent, les

révolutions se succèdent, les compagnies ne meurent pas. La vôtre sent chaque année sa jeunesse se renouveler comme celle de l'aigle; elle s'avance dans l'avenir, pleine de confiance et de résolution, et si elle est fidèle au passé, à ses vénérables traditions, elle sait qu'il faut marcher avec son temps et ne rester indifférent à aucun des vrais progrès des Sciences, des Lettres et des Arts. Cette voie est la bonne, nos devanciers nous y ont précédés, nous sommes résolus à n'en sortir jamais.

MÉMOIRES

DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION

DANS SES ACTES.



NOTES

SUR LE

CIMETIÈRE DE SAINT-OUEN

DE ROUEN,

Par M. CH. DE BEAUREPAIRE.

Les travaux exécutés dans le jardin de Saint-Ouen, il y a quelques années, ayant amené la découverte d'anciennes sépultures, M. l'abbé Cochet y fit quelques fouilles qu'il dirigea avec son habileté ordinaire et qui révélèrent à son œil expérimenté l'existence d'un cimetière remontant au VII^e siècle, c'est-à-dire à l'origine même du monastère bénédictin (1). C'est là assurément un point fort intéressant acquis à l'histoire de cette ville. Mais ce savant antiquaire paraît s'être mépris sur l'étendue de ce cimetière et sur la persistance de l'usage funéraire auquel avait été

(1) *Bulletin de la Commission des Antiquités*, t. II, p. 252 (séance du 5 déc. 1871). Cf. *ibidem*, séance du 19 février 1874.

primitivement affecté l'espace, d'ailleurs fort restreint, qu'il avait eu la bonne fortune d'explorer. Son erreur, à première vue, assez indifférente, doit être relevée parce que, tôt ou tard, si on la laissait s'accréditer, elle pourrait avoir pour conséquence une détermination fausse de l'emplacement où pourrait être élevé un nouveau monument en l'honneur de Jeanne d'Arc (1). Faisons donc l'histoire de ce cimetière; essayons de nous faire une idée exacte de l'aspect qu'il présentait, lorsqu'il fut choisi, le 24 mai 1431, pour l'abjuration ou la prétendue abjuration de la Pucelle, et, vingt-cinq ans après, le 14 juillet 1456, pour la proclamation de son innocence.

Nous savons, par une charte de Guillaume-le-Conquérant, qu'au ^x^e siècle, un marché de boucherie se tenait dans ce cimetière, que ce marché, ou plutôt les droits qui y étaient perçus au profit du duc furent donnés par ce prince et par son fils aux moines de Saint-Ouen (2). C'était là aussi que, de toute antiquité, se tenait la foire de Saint-Ouen, qui avait lieu

(1) « Au Vieux marché, une statue conserve le souvenir du bûcher. Au château, la tour du Donjon proclame pour des siècles la prison de l'héroïne. Au jardin de Saint-Ouen ne conviendrait-il pas de garder, dans un bosquet, le souvenir du passage de la libératrice de la France? Il semble qu'aujourd'hui nous devions être ingénieux et attentifs à rechercher jusqu'à la moindre trace de chacun de ses pas, afin d'y faire entendre une parole d'expiation. » *Ibidem*.

(2) *Notum esse volumus scæ ecclesiæ fidelibus tam præsentibus quam futuris. quod dominus noster Guilielmus Normannorum dux et filius ejus Rotbertus macellum penitus donant et reddunt. pro abolitione delictorum suorum ac vitæ æternæ merito. quod in atrio sancti AUDOENI habetur. Tali scilicet ratione hoc scriptum pro*

le jour de la fête de ce saint, le 25 du mois d'août (1). A l'occasion de cette fête, les religieux percevaient, par substitution au droit du souverain, les coutumes de la Vicomté de l'eau, de l'heure de none, le 24, à la même heure, le 25, et ils devaient, en retour, fournir le souper et le dîner à tous les officiers de cette juridiction (2). Aux mêmes jours, les chanoines de la cathédrale venaient processionnellement à l'église de l'abbaye, la veille, pour les vêpres, le jour de la fête, pour la grand'messe (3).

supradicto macello firmant uterque et statuunt quatinus ab hodierna die in posterum ratum semper et inconcussum maneat . ad utilitatem fratrum servientium supra memorato sancto . Quod si quis modo quolibet calunniando, quod absit . praefato sancto surripere praesumpserit . indubitanter ipse et quot quot manducaverint secum seu participationem aliquam habuerint . ex auctoritate Dei patris omnipotentis et sanctorum apostolorum cum Annania et Saphira et Iuda impiissimo traditore excommunicabuntur . damnabuntur . et a totius Christianitatis communitate separabuntur . Signum Guillelmi comitis † . Signum filii ejus Roberti † . Signum Mahildis , comitisse † . Guilielmus filius Osberni † . Radulfus filius Geraldi . Auberti dapiferi . Hilgerius magister pueri . Magnus Brito . Gausfridus de Mannevilla . (Bulletin de la Commission des Antiquités, t. III, p. 162). Plus tard cette boucherie fut portée en dehors du cimetière, du côté de Robec. Au xvi^e siècle, c'était encore une des quatre boucheries de Rouen.

(1) Arch. de la Seine-Inf. Cart. de S.-Ouen. En 1328, huit boulangers forains, qui apportaient à cette foire leur pain pour le vendre, furent arrêtés par les fermiers des moulins de la ville, sous ce prétexte que les forains n'étaient admis à vendre du pain en ville que le vendredi, et seulement aux halles. Les pains furent mis en pièces et perdus. De là, plainte des boulangers et aussi des religieux, qui prétendaient que leur foire était franche. Le bailli donna tort aux fermiers de la ville; il jugea « que leur emprinse avait été follement et indûment faite, » et les condamna à une amende envers le Roi et les fermiers.

(2) *Ibid.*, Cart. de St-Ouen, n° 28 B, p. 432.

(3) *Ibid.*, p. 438.

En 1280, ce cimetière était une place ouverte, dont rien ne défendait le caractère sacré. Les religieux portèrent plainte au pape Nicolas III des profanations qui s'y commettaient, et ils obtinrent de lui l'expédition d'une bulle, adressée à l'archevêque de Rouen, prescrivant à ce prélat de le faire clore, en vertu de l'autorité apostolique, s'il lui semblait que cette mesure fût utile au monastère et qu'elle pût être appliquée sans scandale et sans préjudice du droit d'autrui (1).

Je ne saurais dire quelle fut la décision de l'archevêque. Ce qui est certain, c'est que, dans les premières années du xv^e siècle, ce cimetière nous apparaît encore sans clôture, et dans un état qui donnait lieu aux mêmes plaintes qu'en 1280.

Mais, dans l'intervalle qui s'était écoulé entre cette année 1280 et le xv^e siècle, de notables changements étaient survenus et avaient sensiblement modifié l'aspect de l'emplacement qui nous occupe.

En 1318, on avait commencé la construction de la nouvelle église de St-Ouen, et les travaux avaient été poussés si activement qu'en moins de vingt ans, sous l'habile administration de l'abbé Marc-d'Argent, on avait vu s'élever le chœur avec les chapelles et une partie du transept. En 1322, les religieux avaient cédé, moyennant la somme de 10 l., pour tout le temps de sa vie, à Osbert de Malpalu, curé de l'église paroissiale de Sainte-Croix-Saint-Ouen, une maison qui venait d'être construite, dans l'âtre ou cimetière de la paroisse, entre la chapelle Saint-Pierre, près du

(1) *Bulletin de la Commission des Antiquités*, t. III, p. 163.

monastère de Saint-Ouen, et la maison de la porte de la sacristie (1). Il est à croire que cette chapelle, pour lors distincte, ainsi que ce texte l'indique, de l'église abbatiale, et ces deux maisons, la maison du curé et celle de la porte de la sacristie, n'étaient pas les premières constructions qui eussent été bâties sur le territoire du cimetière primitif. D'autres maisons avaient dû y être précédemment construites, du côté de la rue des Faulx. Du vivant même de l'abbé Marc-d'Argent, il fallut se décider à les démolir et prendre, en plus, une nouvelle portion du cimetière. Voici à quelle occasion.

Le curé et les paroissiens de Sainte-Croix-Saint-Ouen, par suite des travaux qui continuaient, ne se

(1) *Domum de novo constructam seu edificatam ad religiosos spectantem et pertinentem in alio seu cimiterio dicte parrochie, sitam inter capellam Beati Petri apostoli, que est prope monasterium S. Audoeni predicti et domum janue seu porte dictorum religiosorum, videlicet sacristie monasterii S. Audoeni.* Samedi après la conversion de S. Paul, 1322. Cart. de S.-Ouen, n° 28 B, p. 610. Il est question de la *segrestie* dans deux autres actes que nous croyons intéressant d'analyser. En 1351, un nommé Huet Caval, lequel, pour soupçon de crime, s'était réfugié au jardin ou *preel* du couvent en la *segrestie* de l'abbaye, en fut arraché et fut entraîné au château à travers le cimetière, lieu d'immunité. Ordre fut donné par le lieutenant du bailli de *rétablir* le lieu par figure ou autrement (Vidimus de 1388.) — En 1418, un sergent s'étant avisé de faire arrêt sur les biens d'un nommé Bardin de la Forge, compris au rôle de la taille pour le fait de la guerre, celui-ci réclama, à raison de son domicile. L'hôtel qu'il habitait était assis « juxte l'aître de S. Ouen, entre l'église paroissiale et la porte de l'abbaye nommée la *Segretairerie*. » Cet hôtel était enclavé, « de tous bouts et cotés, dans le cimetière des religieux, pure et franche aumone, qui ne pouvoit, disoit-on, être soumise à la juridiction laïque. » Le cas fut considéré par le bailli, du consentement des parties, comme non avenü, sans préjudice des droits des uns ni des autres.

trouvèrent plus en sûreté dans la partie de la nef de l'ancienne église abbatiale qu'ils occupaient à titre d'église paroissiale. Ils demandèrent qu'on leur en construisît une autre à côté du monastère.

Il fut fait droit à cette demande, et, conformément à une ordonnance de l'archevêque Aymeri Guenaut, cette construction fut commencée et mise à la charge des religieux, curés primitifs de Sainte-Croix-Saint-Ouen (1).

La liberté de construire des églises était loin d'être absolue au moyen-âge, parce qu'elle entraînait nécessairement comme conséquence une restriction de la justice séculière. On en voit une preuve très frappante dans la question qui fut alors soulevée. Le terrain sur lequel l'église paroissiale était commencée devait-il être considéré comme lieu d'aumône, ou bien était-ce un lieu soumis soit à la justice du Roi, soit à celle du maire de Rouen ? Dans ces deux derniers cas, le Roi ou le maire se seraient crus intéressés à empêcher la création d'un nouveau lieu sacré.

Un mandement de Philippe de Valois prescrivit au bailli de procéder à une enquête, à laquelle furent appelés les officiers du Roi, le maire et une partie de ses pairs. Le bailli fit mesurer l'église : elle fut trouvée contenir 2 perches et demie et 2 pieds en travers, 4 perches et demie et un pied de long en dedans œuvre. Il vit au milieu « deux grandes et longues fosses bien profondes, tout au travers de l'église, aboutantes l'une à l'autre, où on lui montra plusieurs coffres de pierre et de fust, desquels il fit

(1) Cette église fut postérieurement agrandie assez notablement.

sachier plusieurs ossements de personnes, tant testes que autres ossements qui ilec avoient esté jadis enfouis, comme en pur cimetière. » Les dépositions des témoins ne firent que confirmer ce que déjà on était autorisé à conclure de ces fouilles. Nul doute qu'on ne se trouvât en présence d'un sol sacré, jouissant de l'immunité ecclésiastique. Aussi remarqua-t-on que « lorsque aucuns faisoient meslées et eulx se boutoient dedens les maisons », sur les ruines desquelles la nouvelle église avait été en partie construite, « l'en ne les i osoit prendre. » Un boucher avait loué une de ces maisons pour y faire son métier. Les religieux avaient fait annuler le bail et avaient contraint le boucher à s'en aller ailleurs. Une autre fois, comme l'évêque de Bethléem, suffragant de l'archevêque, réconciliait l'abbaye, on avait observé qu'il avait eu soin de jeter de l'eau bénite du côté des mêmes maisons, preuve évidente que, dès ce temps-là, elles étaient réputées faire partie de l'enceinte privilégiée.

La conclusion de cette enquête fut que ni le Roi, ni le maire n'étaient fondés à s'opposer à l'achèvement de l'église en litige, puisque de toute antiquité le terrain qu'elle couvrait était une pure et franche aumône, comprise dans la baronnie des religieux et dans l'enclos de leur monastère.

On doit noter cependant que depuis d'assez longues années déjà ce cimetière était abandonné, puisqu'on ne prouvait sa destination que par des sépultures anciennes et qu'aucun des témoins ne dépose y avoir vu enterrer.

La nouvelle église paroissiale fut donc achevée

sans opposition du Roi ni du maire de la ville, bien que ce dernier eût témoigné son mécontentement et n'eût pas voulu être présent à l'enquête. Elle prit le nom d'église Sainte-Croix-au-Cimetière-Saint-Ouen, *Ecclesia S^c-Crucis in atrio S. Audoeni* (1), et par abréviation église Sainte-Croix-Saint-Ouen. Mais des difficultés d'un autre genre ne tardèrent pas à s'élever entre l'abbaye et les paroissiens. Ceux-ci prétendirent que leur église, dont la pauvreté contrastait avec la magnificence de l'église abbatiale, était non-seulement insuffisante pour la population, mais encore indigne du culte divin auquel elle était affectée ; ils demandèrent qu'elle fût consacrée, qu'on y fît un jubé pour le chant des évangiles aux fêtes solennelles ; qu'elle fût lambrissée et vitrée ; que les religieux n'eussent point à leur disposition une porte particulière pour se rendre de leur sacristie à ladite église ; que les clés fussent remises aux mains du curé ; qu'il y eût une porte vers Robec pour la garde du luminaire ; qu'on y fît un porche *pro parvulis catechumenandis*, usage qui me paraît digne d'être signalé ; qu'il y eût une tour convenable ; qu'on leur attribuât un cimetière particulier, proche de leur église ; qu'on ne bâtît, qu'on ne plantât rien qui pût empêcher le jour que donnaient les fenêtres (2). L'archevêque fit venir

(1) Reg. capitul. de la cathéd., 25 sept. 1552.

(2) *Item quod habeant cimilerium limitatum dicte sue ecclesie propinquum... Hostium, de quo contenditur inter partes, claudi et ab utraque parte sigillari, dictosque religiosos per dictum locum ad dictam ecclesiam de sacristia non habere aditum, remanente figura hostii duntaxat, jure si in dicta ecclesia hostium habere debeant per quod de sacristia accedere ad dictam eccle-*

par devers lui, à Déville, le procureur des religieux, le curé et les principaux paroissiens. Il se borna à décider que provisoirement et jusqu'à plus ample informé, les religieux n'auraient point de porte particulière pour accéder à l'église Sainte-Croix-Saint-Ouen. Les autres points furent accordés, en principe, aux paroissiens et durent être mis à exécution dans un délai que fixerait Barthélemy Raynaud, professeur en l'un et l'autre droit, chanoine de Rouen et vicaire général. Quant à la consécration à faire de l'église, et au droit d'inhumation, l'archevêque s'en réserva l'examen, parce que cela dépendait uniquement de son office pastoral (Déville, 28 sept. 1342).

Il n'est pas douteux qu'il ne fut rien statué quant au cimetière. Le curé continua d'enterrer dans tout l'espace qui entourait la nef de la basilique au midi et au couchant. Les profits des sépultures appartenaient aux religieux qui, seuls, donnaient la permission d'inhumer, non-seulement dans ce cimetière, mais aussi dans l'intérieur de l'église paroissiale (1).

En 1430, peu de temps avant l'arrivée de Jeanne

siam, ad suum libitum, valeant, tam in petitorio quam in possessorio, et rationibus dictorum curati et parrochianorum in contrarium salvis, integris et illesis.

(1) Ainsi, en 1345, le curé fut poursuivi pour s'être permis, sans autorisation préalable, d'enterrer dans son église le corps de la femme d'un riche bourgeois nommé Guill. Le Febvre. Le procès fut porté devant l'official de Beauvais, juge délégué par la cour de Rome, et se termina par une sentence en faveur du couvent. Il y eut exhumation. Le mari dut présenter des excuses à genoux; et ce ne fut que par grâce et en considération de son repentir, que le corps de la défunte put être réintégré dans sa tombe. Arch. de la Seine-Inf., F. de St-Ouen. Ce fait est raconté par D. Pommeraye, *Hist. de S. Ouen*, p. 389.

d'Arc à Rouen (1), les paroissiens obtinrent la permission de faire clore de murs, en y laissant un certain nombre de passages, ce vaste cimetière qui présentait cette singularité d'être affecté à la paroisse et de ne point lui appartenir. Il y eut un projet d'accord entre les paroissiens et l'abbaye. Ce projet est sans date, sans sceau, ni signature. Il y eut, à la suite, un accord en règle, passé devant Guillaume de Ferrières, lieutenant-commis de Raoul Le Bouteiller, chevalier, bailli de Rouen et de Gisors, ayant le gouvernement de la justice et juridiction des aumônes de l'archevêché de Rouen pour cause de la régale (2). C'est ce bailli qui joua un rôle si odieux pendant le procès de la Pucelle. Cet accord est daté du 12 septembre 1430.

Ces deux pièces méritent d'être étudiées : elles se complètent l'une par l'autre, et donnent une description aussi exacte qu'on peut le désirer de l'aspect que présentait cette place, lorsque fut instruit ce célèbre procès, dont l'intérêt, bien loin de s'affaiblir, s'accroît et devient, de jour en jour, plus vif, au milieu de toutes les scènes, touchantes ou tragiques, qui se sont ajoutées à notre histoire.

Voici ce qui résulte de ces deux actes. L'âtre du cimetière de Saint-Ouen n'était pas clos du côté de la rue ou du pavement du Roi. Des chevaux y passaient chaque jour et y faisaient leurs courses ; il s'y commettait des choses déshonnêtes ; les passants, ignorant que ce fût un cimetière, s'y comportaient

(1) Jeanne d'Arc fut amenée à Rouen au mois de décembre 1430.

(2) L'archevêché était vacant par la translation au siège de Besançon du cardinal de la Rochetaillée.

comme en lieu profane et public, au déshonneur et *vitupère* de l'abbaye et de l'église paroissiale. Les paroissiens s'adressèrent donc au couvent et proposèrent de faire faire une clôture à leurs dépens. Les religieux accueillirent favorablement cette demande, en mettant, toutefois, à leur consentement, cette condition que cela ne porterait aucun préjudice «ores ne pour le temps à venir au droit, titre et possession qu'ils avoient en l'église paroissiale et au cimetière, tant au cimetière nommé le cimetière Saint-Pierre, lequel est et se pourporte, d'un côté, la nef de l'abbaye, d'autre côté, le pavement de la rue venant de devers le pont de Robec, d'un bout, le montier paroissial, la porte de la secrétairerie et aucunes maisons estant environ la dite porte et, d'autre bout, le demourant d'icelui cimetière, à prendre depuis le bout de bas de la dite nef en allant tout droit en ligne au pavement de la rue de Saint-Amand, que aussi au sourplus d'icellui cymetière *oultre* ladite nef, laquelle église parrochial et le dit cymetière ou cymetières furent déclarés appartenir auxdits religieux sans que lesdits paroissiens y pussent prétendre aucun droit, excepté qu'ils avoient leur usage seulement d'estre enterrez et inhumez audit cymetière, qui est *oultre* la nef d'icelle abbaye quant iceulx paroissiens alloient de vie à trespassement ». D'après ce texte, le cimetière Saint-Ouen avait pour limites 1^o une ligne droite longeant la façade de l'église paroissiale, la porte de la sacristie et quelques maisons, c'est-à-dire une ligne partant de l'église paroissiale et aboutissant entre le transept et la porte méridionale de l'église abbatiale; 2^o la

nef de cette même église ; 3° une ligne tendant du bas de cette nef et aboutissant à la rue de Saint-Amand ; 4° la rue qui venait du pont de Robec et à laquelle faisait suite la grande rue Saint-Ouen. Ce cimetière portait le nom de cimetière Saint-Pierre. Devant la façade de l'église abbatiale le cimetière continuait et perdait le nom de cimetière Saint-Pierre. C'était dans cette partie qu'étaient le plus ordinairement enterrés les paroissiens de Sainte-Croix-Saint-Ouen.

Les religieux demandèrent aux paroissiens de laisser dans cet espace, après qu'ils l'auraient fait clore, un certain nombre d'entrées et de passages, les uns pour les chevaux, charriots et charrettes, les autres pour les hommes à pied, à savoir « un passage à charroy auprès du moutier de l'église paroissiale de Saint-Ouen, vers la rue du pont de Robec, et un passage à pied entre le même moutier et le même passage ; — Item, un passage à pied à l'endroit de la rue venant de Saint-Amand audit lieu de Saint-Ouen ; — Item, un passage à charroy à l'endroit de la grant rue de Saint-Ouen et un passage à pied, à l'endroit d'ice-lui passage à charroy ; — Item, un passage à charroy à l'endroit de la rue venant de derrière les murs et clôture de l'abbaye, et un passage à pied auprès dudit passage à charroy. »

Dans l'accord passé devant le lieutenant du bailli, 12 septembre 1450, le nombre de ces passages se trouva réduit. Il faut citer textuellement, bien que les termes de cet accord soient un peu moins clairs que ce qui précède. « Les religieux consentent que les paroissiens fassent faire et parfaire la closture de pierre

sur et autour le cymetière S. Ouen par ainsi qu'il y aura une allée ou entrée à charoy qui sera de 12 piez d'espace ou longueur au coing dudit cymetière, devers la rue qui va derrière les murs et closture de l'abbaye où l'on va à la Rougemare, et une à pié auprès d'icelle, et aussi aura en lad. closture, près lad. église parroissial, une autre allée ou entrée à charoy de 13 piés de longueur, ainsi que encommencée est, et, à l'endroit de chacune d'icelles deux allées ou entrées à charoy, aura une closture en fourme de barrière fermant à clef, dont lesdiz religieux auront tant de clefs que bon leur semblera pour aller, venir, passer et repasser eulz, leurs gens, charettes, charoys, harnoys, chevaux et autres choses quelconques, toutesfois qu'il leur plaira, et aussi pareillement lesdiz trésoriers et les aucuns des parroissiens d'icelle parroisse auront, de chacune d'icelles deux barrières, une ou plusieurs clefz semblables à celles desdiz religieux pour y passer et rappasser euls et leurs choses, toutesfoys que mestier sera et qu'il leur plaira; et semblablement aura une autre entrée ou allée à charoy de XIII piés de longueur en ladite closture, ainsi que encommencée est au coing dudit cymetière devant le bout de la grant rue S. Ouen, devant laquelle entrée n'aura aucune barrière ou closture, et si seront parfaits les autres passages à pié, ainsi qu'ils sont commenchés et es endroits où ils sont, et par ainsi que lesd. religieux seront et demourront, sont et demeurent sains et entiers en toutes les droitures, saisines et possessions quelconques, ainsi et en la forme et manière qu'ils disoient avoir, et en quoy ils disoient estre, tant de lad. église parroissial que dudit cyme-

tière S. Pierre et du surplus de tout ledit cimetière (1). »

Tel nous le voyons en 1430, tel ce cimetière était encore en 1522, si ce n'est que la nef romane, en ruine, qui lui servait de limite en 1430, avait été remplacée par la nouvelle nef, dont aujourd'hui nous admirons la légèreté et les élégantes proportions. Cette année 1522, la paroisse fut déchargée de l'obligation où elle était de demander aux religieux la permission d'inhumer les corps des défunts tant dans le pourpris de l'église que dans le cimetière de S. Pierre ; en même temps, on lui abandonna le profit des sépultures. Mais, en retour, on restreignit l'espace dans lequel pourraient se faire les inhumations. Elles ne devaient plus avoir lieu depuis « l'endroit du grand portail et es deux portes jointes équipollentement jusques à la croix du cimetière que avaient alors présentement lesd. parroissiens et depuis lad. croix à l'équipollent jusques à la grand porte de la maison abbatiale.

« Par semblable, ils ne pouvoient faire d'inhumations

(1) Ce cimetière est encore indiqué dans un autre accord conclu entre Jean, abbé de Saint-Ouen, et le couvent, d'une part, et les parroissiens de Sainte-Croix près l'abbaye, d'autre part, au sujet des livres liturgiques à fournir à ces derniers. Les religieux s'engagèrent à les fournir, « attendu, disaient-ils, que nous avons le prouffit des enterremens des personnes qui estoient enterrées dedans le dit moustier et en grand partie du cimetière, qui estoit en tant que le vieil moustier de notre dicte abbaye (la nef romane n'était donc pas encore détruite) se pourporte de long et de lé que l'en apele le cymetièrè S. Pierre, sans ce que lesd. parroissiens y prennent aucune chose. » Février 1446. Arch. de la Seine-Inf., F. de St-Ouen (titre original), et Cart. de St-Ouen, n° 29, f° 55 v° (transcription).

devant l'autre porte de l'église du monastère vers la fontaine, plus près de ladicte porte qui fera le coing de lad. église S.-Ouen, ne approcher plus près de la muraille de lad. église ou corps d'icelle que de deux toises, et, le long de la muraille des Marmousets, de quatre toises, ne faire ne ériger aucunes croix, épitaphes, tombes ne clostures autres que celles de présent y estant dedans ledict cymetière, réservé ès murets faisant la closture dudict cymetière, èsquelz pourroient iceulx parroissiens mettre des croix et épitaphes, se faire le vouloient.... lesquelz murets ne pourroient estre de plus grand haulteur que de trois pieds à toise hors les terres. S'il avenoit qu'il fust besoin de réconciliation audict cymetière, par semblable seroit à leurs despens, et demourroient lesd. religieux en leurs droits et possessions de passages pour leurs chevaux, charrettes et harnois... par les passages estant de présent audict cymetière, ainsy que de tout temps avoit esté accoutumé, lesqueulx seroient tenus clos de barrières fermans à clef, aux despens des parroissiens, desquelles barrières iceulx religieux et parroissiens pourroient avoir tant de clefs qu'il leur plairoit pour les ouvrir et fermer quand bon leur sembleroit ; et si ne pourront iceulx parroissiens empescher que iceulx religieux, si bon leur sembloit, ne pussent faire tout le long de la soubz-aile de leur d. église, du costé dudict cymetière, chapelles de la forme et essence de celle de S.-Pierre et S.-Pol estant de présent en leur dicte église, auquel cas lesd. parroissiens pourroient faire leurs inhumations joignant desdictes chapelles ; et s'il advenoit que, durant la foire de S.-Ouen, ledict

cymetière fust pollu, pour quelque cause que ce fust pour quoi il convint réconcilier, icelle réconciliation se feroit aux despens de lad. abbaye, et non aux despens des parroissiens ; le droict direct et principal desdicts cymetières demeureroient en tout ausd. religieux, et les droicts de ladicte foire, acquits ou profits qu'ils praignent la vigille et jour S.-Ouen demeureroient en tout et pour tout ausd. mesmes religieux. »

Le plan *du Livre des Fontaines* de 1525 rend parfaitement intelligibles les termes de cet accord. On y voit, en effet, figurés la clôture avec les divers passages, la croix du cimetière et la muraille des Marmousets partant de l'église abbatiale, entre la chapelle S.-Pierre S.-Paul et la porte méridionale, et se rendant à l'église paroissiale de Sainte-Croix-S.-Ouen, muraille qui fut abattue à une époque postérieure pour être remplacée par un bâtiment retracé dans le plan du *Monasticon gallicanum*. Ce plan de 1525 nous donne la description de ce que devait être, à très peu de chose près, la place ou le cimetière de S.-Ouen, à l'époque du procès de la Pucelle. Dès 1430, en effet, la partie du cimetière attenant au transept et au chœur, c'est-à-dire la partie explorée par M. l'abbé Cochet, se trouvait isolée du reste par le presbytère construit en 1322, par la porte de la Secrétairerie (1) et par quelques maisons y attenantes (accord de 1430). Aussi est-il remarquable que les tombes retrouvées par M. l'abbé Cochet dans cette partie de cimetière étaient toutes anciennes et vraisemblable-

(1) Dite porte Saint-Pierre et Saint-Paul, près l'église Sainte-Croix-Saint-Ouen, 1656. Compte de la fabrique de l'abbaye de Saint-Ouen.

ment antérieures à l'enquête de 1342, dont nous avons parlé. Ce qui est encore à noter, c'est que l'inscription relative aux indulgences accordées par le pape Jean XXII à ceux qui, par piété, visitaient ce cimetière, se trouvait encadrée dans une des tours du portail du couchant, dans le voisinage de la partie du cimetière plus spécialement affectée à la sépulture des paroissiens de S.-Croix-S.-Ouen (1).

Mais, lors même que l'on supposerait que, dans le temps du procès de Jeanne-d'Arc, cette séparation dont il est question n'existait pas, nous ne saurions pourtant admettre, maintenant que les vastes dimensions de ce cimetière nous sont connues, qu'on eût fait choix d'un coin de cimetière, étroit et peu accessible, pour une cérémonie comme celle de l'abjuration de Jeanne-d'Arc, cérémonie à laquelle, dans la pensée des juges, il importait de donner tout l'éclat et toute la publicité possibles.

Ce fut dans ce but, évidemment, qu'on préféra cette place aux autres places de la ville. Pour la même raison, en 1451, un échafaud y fut dressé et servit à une prédication publique contre le cordelier André Feré, coupable d'avoir publié, sans permission préalable de l'archevêque, de prétendus miracles arrivés dans l'église de son couvent par l'intercession de saint Bernardin-de-Sienne, en la personne d'une femme nommée Marie Maubourg (2).

Si les juges ecclésiastiques, en mainte circonstance, choisirent le cimetière de Saint-Ouen, à cause de son

(1) Aujourd'hui conservée au Musée des Antiquités.

(2) Arch. de la Seine-Inf., G. 166. — En 1438, Jeanne Vaneril fut prêchée au cloître Saint-Ouen.

étendue, pour des abjurations et des prédications solennelles, le peuple, de son côté, s'y portait plus volontiers qu'ailleurs, et par le même motif, pour des jeux, des attroupements ou des émeutes (1). Aussi trouve-t-on de fréquentes mentions de réconciliation de ce cimetière.

Pendant plusieurs années, à la suite d'actes de violence, ce cimetière demeura souillé, ou, comme on disait, pollué, sans que les grands vicaires voulussent se prêter à une réconciliation nouvelle, qu'ils jugeaient inutile jusqu'à ce que le lieu eût été clos et fermé de murailles. L'étendue de la place rendant cette opération coûteuse et difficile, les paroissiens en revinrent à l'idée de demander aux religieux, dans la totalité de l'ancien cimetière, une place restreinte

(1) « Aux cymetières des églises de ceste ville et signamment en la grant court de l'abbaye de S. Ouen s'assemblent, aux dimanches et jours de festes, plusieurs gens de mestier, jouant aux quilles et palet et autres jeux et blasphémant souventes foys le nom de Dieu, de sorte que souvent il en advient bateries, débats et querelles. » Ordonnance du lieutenant général du bailli de Rouen, 11 avril 1564. — Sur cette place se trouvait une sorte de Cour aux Miracles, décrite par David Ferrand, dans sa *Muse Normande*, p. 136. Voici l'argument et l'envoi du Chant royal, singulier, consacré à la description de ce lieu mal famé :

« L'auteur décrit certaine grand Cave où tous les gueux et Trucheurs de la ville se trouvent à cause que la boisson s'y vend meilleur marché qu'ailleurs et des miracles qui s'y font, et des Histoires qui s'y racontent. »

ENVOY.

Dedans Sainct Oüen place fort spacieuse
Est cette Cave en tout miraculense,
Où tous les guenx hantent journellement,
Et puis qu'il faut que le vray mot j'en racle
Vn chacun d'eux la nomme proprement
L'heureux séjour de la Cour aux miracles.

et cependant suffisante pour l'inhumation des corps. L'immunité ecclésiastique, battue en brèche depuis si longtemps, était alors assez faiblement défendue. Les moines de Saint-Ouen ne firent pas difficulté d'accorder aux paroissiens la permission que ceux-ci sollicitaient. En conséquence, on fit (20 février 1659) clore et fermer de murailles d'une hauteur de 4 pieds, y compris le chaperon, une place devant la façade de l'église, dont les dimensions furent exactement déterminées et où fut élevée une croix. Je ne m'arrêterai pas à décrire ce nouveau cimetière qu'on voit figuré sur tous les plans de Rouen et sur celui de l'abbaye dans une planche du *Monasticon gallicanum*. A partir de ce moment, il ne fut plus question de l'ancien cimetière de Saint-Ouen, qui cessa d'être réputé un lieu sacré.

C'était à la croix du parvis de Saint-Ouen que les chanoines de Rouen venaient remettre entre les mains des religieux le corps de l'archevêque décédé, en leur disant : *Vos tradidistis nobis dominum archiepiscopum vivum ; nos reddimus eum vobis mortuum, ita ut crastina die reddatis eum nobis.*

Ce fut par là que le malheureux roi d'Angleterre, Jacques II, fit son entrée dans l'église Saint-Ouen, le 25 juillet 1688 (1).

Au ^{xiv}^e siècle, l'usage s'était introduit de se faire enterrer, par piété, de l'autre côté de l'église, dans le cloître même des religieux. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, le 2 mars 1480, Guillemine, veuve de Vin-

(1) F. de St-Ouen. *Livre des choses notables*, à la date indiquée.

cent Théroulde, boulanger, voulut être enterrée au cloître de Saint-Ouen, sous la première voûte où étudiaient les jeunes religieux.

Plus tard, on préféra au cloître l'intérieur de l'église abbatiale. Ce fut dans une des chapelles de cette église, la chapelle de Saint-André, derrière le chœur, que fut enterré, le 23 juillet 1442, Jean de Saint-Avit, évêque d'Avranches, prélat véritablement français par le cœur, qui, dans le cours même du procès de la Pucelle, avait eu le courage de se prononcer pour elle et de rendre témoignage de son innocence.

LA
SAINT-BARTHÉLEMY
A ROUEN,

17-21 SEPTEMBRE 1572,

Par le V^{te} D'ESTAINOT.

M. Georges Gandy a publié dans le premier volume de la *Revue des Questions historiques* une étude fort remarquable sur la Saint-Barthélemy.

Faisant justice des appréciations erronées que l'esprit de parti a, depuis plusieurs siècles, accumulées sur cet événement historique, il a su réduire à leur juste valeur toutes les circonstances dont la légende s'était plu à l'entourer. Il établit, pour tout lecteur de bonne foi, que la Saint-Barthélemy fut avant tout un crime politique, non prémédité, dont la nécessité s'imposa à l'esprit peu scrupuleux de Catherine de Médicis et du duc d'Anjou, pour masquer la part qu'ils avaient prise, deux jours auparavant, dans l'assassinat tenté sur Coligny ; et si de Paris, les massacres s'étendirent non pas à toute la France, mais à une douzaine de villes ; s'ils se produisirent, non pas

le même jour, à la même heure, mais en s'échelonnant dans un espace de plusieurs semaines, du 25 août au 27 octobre, la responsabilité ne doit pas en être attribuée aux ordres de la cour; ceux qu'elle transmit dès l'origine furent contraires à ces attentats; mais on doit s'en prendre au ressentiment profond que les massacres antérieurs, commis par les protestants, avaient amassé dans le cœur des populations catholiques, à des rancunes privées et souvent aussi aux instincts sauvages de meurtre et de pillage que l'on retrouve au cœur de toutes les populaces.

Nous n'avons pas la présomption de refaire ce travail important, bien digne de fixer l'attention de tous ceux qui ont au cœur le souci de la vérité historique, mais nous avons pensé qu'il ne serait pas sans intérêt d'emprunter à nos archives locales le contingent de renseignements qu'elles contiennent, et, si modeste qu'il soit, de le réunir à celui dont s'est enrichie déjà l'histoire générale. C'est là le but et la raison des recherches dont nous venons aujourd'hui communiquer les résultats.

Les sources, où nous avons pu puiser, sont malheureusement peu nombreuses : rien dans les archives du Parlement, qui fournissent d'ordinaire des documents si précieux; presque rien dans les registres secrets, où les événements se trouvent retracés jour par jour; et c'est seulement dans les archives de la mairie, dans cette magnifique collection des *Délibérations de l'hostel-commun* et du *Journal des Echevins*, précieusement conservés dans leurs solides reliures, que nous avons pu glaner les éléments de ces nouvelles investigations.

Quoique peu nombreux, leur authenticité, la sûreté d'informations qu'ils apportent, par suite de leur contemporanéité des événements qui s'y trouvent consignés jour par jour, permet de les invoquer comme éclairant d'une lumière incontestable quelques circonstances jusqu'ici demeurées obscures ou douteuses.

Ce fut le 22 août que Coligny tomba blessé d'une arquebusade. L'auteur du crime était un aventurier choisi par Chailly, maître d'hôtel du duc d'Aumale, et le coup était parti des fenêtres d'une maison appartenant au précepteur du duc de Guise.

Deux jours après, le roi, circonvenu par la reine-mère et le duc d'Anjou, donnait les mains au projet de massacre général, qui devait étouffer dans le sang de tous les chefs protestants, égorgés en même temps que l'amiral, tout à la fois la formation du complot que l'on disait menacer sa couronne, et la possibilité de la revanche.

A peine a-t-il éclaté sur Paris que le roi en fait part au gouverneur de Rouen comme aux autres gouverneurs de province. Nous reproduisons sa lettre en entier d'après la copie collationnée que possèdent les archives municipales (1).

Elle est ainsi conçue :

M. de Carrouges, vous avez entendu ce que je vous escrивiz avant hier de la blessure de mon cousin l'admiral et comme

(1) Il est assez singulier que cette collation porte la date du 20 septembre, on lit en effet : Collation de la présente a esté faicte à l'original par moy, secrétaire dudict sr de Carouges le xx^e septemlre 1572. — Carré et un paraphe.

j'estois apres à faire tout ce qu'il m'estoit possible pour la vérification du faict et en faire si grande et prompte justice qu'il en feust exemple par tout mon royaume, à quoy il ne s'est rien oublié, depuis il est advenu que mes cousins de la maison de Guise et les aultres seigneurs et gentilshommes qui les adhèrent, n'aians petite part en ceste ville comme chascun scait, ayant sceu certainement que les dicts amis de mon dict cousin l'admiral vouloient poursuivre et exécuter sur eulx vengeance de ceste blesseure, pour les soubzsonner d'en estre cause et occasion, se sont esmeuz ceste nuict passée, si bien qu'entre les ungs et les aultres il s'est passé une grande et lamentable édition, ayant esté forcé le corps de garde qui avoit esté placé à l'entour de la maison dudict sieur admiral, luy tué avec quelques autres gentilshommes, comme il en a aussy esté massacré d'aultres en plusieurs endroicts de la ville, ce que s'est meu avec telle furie qu'il n'a esté posible d'y apporter le remède tel que l'on eut pu désirer. Ayant eu assez affaire à employer mes gardes et aultres forces pour me tenir le plus fort en ce chasteau du Louvre, affin de donner aussy ordre partout d'appaiser ladite sédition, qui est grâces à Dieu à ceste heure amortie, estant advenu par la querelle particulière qui est de longtemps entre ces deux maisons, de laquelle ayant tousiours préveu qu'il adviendrait quelque mauvais effect, j'avois cy devant faict tout ce qui m'estoit possible pour l'appaiser, ainsi que chacun scait, n'y aiant en cecy rien de la rupture de mon édict de pacification, lequel je veulx au contraire estre entretenu aultant que jamais, ainsy que je le fais scavoir par tous les endroits de mon royaume; et d'autant qu'il est grandement à craindre que cecy esmeuve et face soubzlever mes subjects les uns contre les aultres, et se face de grans massacres par les villes de mon royaume, de quoy j'aurois un merveilleux regret, jevous prie que, incontinent la présente receue, vous faciez publier et entendre, par tous les lieux de votre charge, que chacun ait, tant es villes que aux champs, à demourer en repos et seureté en sa maison, ne prendre les armes et s'offenser l'un l'autre sous peine de la vye, faisant plus que jamais garder e^t

soigneusement entretenir et observer mon dernier édict de pacification ; à ces fins et pour faire pugnir les contrevenans et courre sus à ceux qui se vouldroient eslever et désobéyr à ma voullonté, vous assemblerez incontinent le plus de forces que vous pourrez tant de vos amis estans de vos ordonnances que aultres, advertissant les capitaines et gouverneurs des villes et chastéaulx de votre charge qu'ilz aient à prendre garde à la seuretté et observation de leurs places, de telle sorte qu'il n'en advienne faulte, m'advertissant au plus tost de l'ordre que vous y aurez donné et comme toutes choses passeront en l'estendue de vostre charge. J'ay près de moy mon frère le roy de Navarre et mon cousin le prince de Condé pour courir mesme fortune que [moy. ¶ Sur ce, je prie Dieu, monsieur de Carouges, vous avoir en sa sainte garde. Escript à Paris ce xxiii^{me} jour d'aoust 1572, ainsy signé Charles et au-dessous Pinart.

La Cour en est encore à la première version qui fût imaginée après l'attentat. On le présente comme sorti d'un différend entre les Guise et Coligny ; mais en même temps se remarque la défense formelle, *sous peine de la vie*, de laisser donner suite à des mouvements semblables.

Cependant dès le 25, avant que la lettre fût parvenue à Rouen, sur le bruit des évènements de Paris (on ne connaissait encore que la blessure de l'amiral), Carrouges mande à l'Hôtel-de-Ville, à huit heures, les conseillers échevins ; c'étaient alors les sieurs Haley, d'Esquetot, de Beaumont, Dupont et Romé ; le premier président, Jacques de Bauquemare, assiste à la rénnion. Le gouverneur leur dit « qu'ils avoient pu entendre que monsieur l'admiral

(1) Archiv. munic. Rouen, 400, II.

avoit esté blessé, vendredi dernier, à Paris, et que, pour remédier à ce que le peuple de cette ville feust entretenu en paix, *suivant le vouloir du Roi*, ils eussent à mander les quatre capitaines des 400 bourgeois, les quarteniers. centeniers et cinquanteniers, ensemble le capitaine des harquebusiers, pour leur faire commandement qu'ils eussent à eulx promener de fois en aultre par la ville, et que, s'ils voyoient quelques paroles ou que aucunes esmotions survinsent, de les apaizer et prendre garde qu'il n'advienne aucun trouble ou sédition en ceste dicte ville et contenir le peuple en paix au mieulx qu'il leur sera possible... les admonestant de doucement faire leur debvoir en ce faict, à ce que le Roy soit obéy (1). »

Ces précautions ne pouvaient être considérées comme superflues. La population Rouennaise était sincèrement catholique, et elle avait conçu contre les protestants des sentiments d'hostilité profonde que leur conduite avait été bien faite pour justifier.

Notre ville a gardé jusqu'à ce jour les stigmates indélébiles des profanations sacrilèges dont elle fut le théâtre à la date du 3 mai 1562. A la même heure, toutes les églises de Rouen furent envahies par des hordes affamées de ruine et de pillage. Il serait trop long de rappeler le détail de leurs dévastations. Contentons-nous de citer ces quelques lignes de Théodore de Bèze, un des leurs, qui résume ainsi leurs exploits avec une satisfaction peu déguisée : « Ils y firent tel

(1) Journal des Echevins, p. 351.

mesnage qu'il n'y demeura image ni autel, fonts ni bénitiers, qui ne fut tout brisé en telle diligence que jamais on n'eut pu estimer qu'en vingt-quatre semaines, se put démolir ce qu'ils ruinèrent en vingt-quatre heures, en plus de cinquante temples tant de paroisses que d'abbayes et couvents. » (1).

Au reste cette désolation s'étendit à la France entière, et Castelnau, qui en fut témoin, laisse échapper dans ses mémoires cette expression de sa douleur : « C'est ainsi que ce qui avait esté basti en quatre cens ans, fut détruit en un jour, sans pardonner aux sépulcres des rois et de nos pères. »

De pareilles violences laissent dans les esprits un désir de représailles qui n'attend qu'une occasion pour se manifester. On le vit à Rouen en 1571. A la suite de la publication de l'édit de pacification du 8 août 1570, un prêche avait été créé à N.-D. de Bondeville, sur le fief d'un du Bosc Radepont. Les protestants de la ville s'y rendaient en foule, et leurs chants, leur attitude semblaient une provocation à l'adresse des catholiques attristés. Elle eut de douloureuses conséquences. Un jour, le dimanche 18 mars, une bande de quatre cents exaltés se plaça en embuscade en dehors de la ville pour attendre leur retour et se précipita sur eux, massacrant sans pitié les religionnaires surpris et désarmés.

Cet acte odieux excita la colère du roi ; Montmorency fut envoyé à Rouen pour surveiller la répression, on enleva les armes de tous les habitants, à

(1) G. Le Hardy, *Histoire du Protestantisme en Normandie*, p. 72.

l'exception de quatre cents bourgeois chargés de la garde de la ville ; une instruction rigoureuse fut activement suivie, mais la plupart des coupables s'étaient enfuis, et malgré un grand nombre de condamnations à mort, cinq seulement purent être suivies d'exécution.

Cette répression sévère n'avait point réussi à calmer les passions ; elles n'attendaient qu'une occasion pour se manifester avec la même intensité. Ni Carrouges, ni les échevins ne pouvaient l'ignorer, et ce fait explique tout à la fois les précautions commandées par le gouverneur à la date du 25 août, et les mesures que nous allons voir adopter par les échevins.

En conséquence de l'avis de Carrouges, on fait garder l'Hôtel de Ville pendant la nuit, par huit gardes de la Cinquantaine ; on place derrière les portes fermées deux harquebusiers à crocq, et l'on recommande le secret le plus absolu sur ces mesures, « pour tenir les choses en seureté (1). »

Ici une remarque s'impose naturellement à l'esprit. Ni l'attitude des échevins, ni celle du gouverneur, ne sont celles de gens qui ont ordre secret de la cour de préparer un massacre.

Du reste, si le 25, Carrouges ne paraît pas avoir parlé aux officiers de l'Hôtel de Ville des lettres que le roi lui avait écrites le 24, il les reçut cependant, ainsi que le justifie une missive, datée de Rouen le 25 avril, qu'il envoya aux échevins de Lysieux.

(1) Journal des Echevins, *ibid.*

Bien qu'elle ait été déjà publiée par M. Du Bois, dans ses *Archives annuelles de la Normandie*, elle offre assez d'intérêt, au point de vue de la révélation de l'attitude de Carrouges, pour mériter d'être reproduite ici *in extenso*.

Messieurs,

J'ay receu ce matin une depesche du Roy par laquelle S. M. me mande que, depuis la blessure de M. l'admiral, il estoit survenu entre MM. de Guise et les amys de mondict sieur l'admiral tel desbat qu'il y avoit eu beaucoup de tués de ceulx de son party et mesme luy ; ce que doutant qu'ayant sceu ne pust servir de prétexte à plusieurs de se courre sus et amener altercation, ce à quoy il désire qu'il soyt remédié, à ceste cause me commande faire publier incontinent par toute l'estendue de ma charge, que chascun ayt à se contenir et observer ses édits de pacification et ports d'armes, sur peine de la vie, vous envoyant pour cet effect une ordonnance que ne ferez faulte faire incontinent publier en l'estendue de vostre jurisdiction, et tenez la main à ce que tout y soit maintenu selon l'intention de S. M., *n'estant ce qui s'est passé qu'à cause des querelles particulières d'entre ces deux maisons*, et resgardez dilligemment de me enquérir de ce qui se passe et se peut esmouvoir autour de vous, de quoy ne faillirez m'advertir. Après m'estre recommandé à vostre bonne grace, je supplie le Créateur vous donner, Messieurs, santé longue et heureuse vie.

A Rouen le 25 août 1572....

Cette lettre confirme évidemment notre première impression, et il nous semble impossible de soutenir que le gouverneur, qui écrit une telle lettre, ait reçu des instructions secrètes contraires au contenu de la lettre officielle, datée du 24.

Le même jour d'ailleurs il avait fait placarder une ordonnance ainsi conçue :

« *Suivant le commandement du roy à nous fait par lettres du 24 de ce mois, est commandé à toutes personnes, de quelque qualité qu'ils soient, de ne s'offenser ni molester aucunement, ains d'observer les édits tant de pacification que du port des armes sur peine de la vie.* »

Le mardi 26 au matin, les échevins se présentent à lui, et c'est seulement à cemoment qu'il leur fait connaître la lettre du roi, mais en quels termes ; « Qu'il avoit receu lettres du Roy de quelque esmotion qui estoit advenu, à son très grand regret, à Paris dimanche dernier, mais qu'il veut que sa ville de Rouen soit tenue en paix suivant ses édits. . . » Et Carrouges redoute si fort tout ce qui pourrait même indirectement exciter les esprits, que les échevins, parlant de faire réparer quelque brèche aux remparts, il leur dit : « que cela pourroit faire esmouvoir le peuple et que luy sembloit bon de laisser les choses en tel estat qu'elles estoient, jusques à ce que l'on veit comment les choses passeroient. »

Les échevins s'associent pleinement au désir du gouverneur et couchent à l'Hôtel de Ville « pour tenir, comme dict est, le peuple en l'obéissance du Roy. » (1).

Cette mesure du reste avait été inspirée par M. de Carrouges qui, dans la soirée, les avait fait venir et avait donné l'ordre aux capitaines des 400 bourgeois et des harquebusiers d'assembler leurs gens pour être en garde chacun dans leur quartier.

Ces précautions ne semblèrent pas encore suffi-

(1) *Id.*, p. 252, v°.

santes, les quarteniers furent invités à semondre les notables bourgeois de chaque quartier « tant conseillers, advocats et procureurs que autres » de renforcer les compagnies de bourgeois. La Cinquantaine tout entière coucha à l'Hôtel-de-Ville, sous la main des échevins, et à titre de mesure nouvelle, deux bourgeois, armés seulement de l'épée et de la dague, furent, à partir du 27 août, placés aux portes de Beauvoisine, Bouvreuil, Cauchoise, Saint-Eloy, Haren-guerie, du Bac, Guillaume-Lyon, Martainville et Saint-Hilaire, les seules que l'on ouvrit, avec ordre d'amener au gouverneur, tous les gens armés, ayant « outre l'épée et dague », qui voudraient entrer dans la ville ou en sortir.

Le 28 août, ces mesures de précaution s'accroissent. Les échevins sont heureux de pouvoir assurer à Carrouges que grâce à elles, il n'estoit advenu « aucune esmotion ». La seule plainte qui leur ait été transmise est celle de « quelques catholiques » qui sont venus exprimer leurs regrets de n'avoir pu répondre, comme ils l'eussent désiré, à l'invitation qu'ils avoient reçue, « attendu qu'ils n'avoient aucunes armes, pour ce qu'elles estoient au Viel-Palais. » (1)

Carrouges répond simplement qu'il en refèrera au Roy. Il fait clore les deux portes Guillaume-Lyon et Saint-Eloy, augmente les postes placés près des

(1) Ce fait est à retenir. Depuis 1571, comme nous l'avons déjà dit, les catholiques de Rouen étaient désarmés par ordre du roi, et le reste de la ville n'avait pour défenseurs que les deux compagnies de la Cinquantaine et des Harquebusiers, et quatre compagnies de bourgeois de 100 hommes chacune.

autres portes, fait prendre aux hommes de garde la hallebarde, et défend de laisser passer aucun homme en armes « qu'il n'ayt passeport signé de luy. »

Cependant une certaine panique commence à s'emparer des esprits; les échevins l'informent « qu'il y a gens qui veulent enlever biens et marchandises contre la volonté de ceulx qui faisoient la garde aux portes ». Carrouges autorise alors les capitaines, réunis à deux centeniers de chaque paroisse, « à faire faire les passeports ou par l'un d'eulx, réservé aux gens à eulx incongneus et portant armes, qu'ils renverroient par devers luy. »

C'était là d'ailleurs une émotion sans importance, et la nuit du 28 au 29, un seul échevin, de Beaumont, coucha à l'Hôtel de Ville, assisté du commis-greffier Arnoult, sous la garde de dix hommes de la Cinquantaine.

Toutefois, à la date du 28, Carrouges paraît avoir reçu du roy des lettres prescrivant quelques mesures préventives contre les protestants, et, il n'est pas sans intérêt de le constater, en rappelant ici la lettre qu'il écrivait ce même jour à M. de Fumichon, gouverneur de Lysieux. M. du Bois l'a retrouvée dans les archives de cette ville et publiée dans sa notice sur l'évêque Le Hennuyer. (1)

« M. de Fumichon, je vous ay ce matin amplement écrit ce que vous auriez à faire pour la conservation de la ville de Lysieux. *Ayant du depuis reçu* une aultre depesche de S. M. par

(1) *Recherches annuelles*, t. I, p. 153.

laquelle elle me mande me saisir de tous les principaulx et signalés Huguenots qui sont en l'estendue de ma charge, tant de ceulx qui peuvent porter armes, aider d'argent et assister de conseil, et iceulx faire mettre prisonniers, à ceste cause, je vous pryé de vous saisir de ceulx que congnoistrez andict Lysieux et ès environs de ceste qualité, et iceulx faire mettre en lieu de seureté, et dont il n'évoque faulte, estant chose qui demande prompte exécution, et afin que la force en demeure au roy, vous assemblerez le plus de vos amys que pourrez pour vous y secourir, n'estant la présente à aultre fin.... »

Au reste, cet ordre de se saisir « de tous les principaux et signalés Huguenots » ne concernait évidemment que les chefs de parti, et ne paraît pas, au moins à cette date, avoir reçu d'exécution, même à Rouen.

Le maître des ouvrages de la ville, du Four de Longuerue, reçoit seulement la mission de réparer les portions de remparts « par où l'on pouvoit aisément descendre et monter le long des ouvrages », et, pour le surplus, on réitère aux quarteniers, qui le transmettent à leurs centeniers, cinquanteniers et dizainiers, la confirmation des instructions précédentes : « que, s'ils voyoient que quelque peuple se voulust mutiner ou mettre en troppe, de se mettre chacun devant leur maison avecq espées, dagues et hallebardes, pour les séparer et faire en sorte que la ville soit maintenue en paix, suivant le vouloir du roy ».

Les jours suivants, rien de nouveau. Le 2 septembre, les instructions que nous venons d'indiquer sont rappelées expressément, à l'occasion d'une nouvelle lettre du roy reçue par Carrouges, et « d'ung patent

« qu'il avoit charge de faire publier ce jourd'huy », sans doute la déclaration du 28 août; il faut seulement y relever la volonté énergiquement manifestée par le roi, de maintenir les édits de pacification.

« S. M. déclare que ce qui en est advenu a esté par son très exprès commandement et non pour cause aucune de religion ni contrevenir à ses édits de pacification... commandant... de n'attenter, permettre ne souffrir être attenté ny entrepris en quelque sorte et manière que ce soit, ès personnes biens desdits de la religion, leurs dites femmes, enfants et familles, *sur peine de la vie*... (1) »

Deux jours se passent encore, et c'est seulement le 5 que l'on exécute la première mesure directement préventive contre les Huguenots. Les quarteniers reçoivent l'ordre de se transporter » en chacune maison de ceulx de la prétendue religion pour faire recherche quelles personnes, soit soldats ou autres, qui sont logez en leur logis, et en faire description. » Dès le lendemain, tous les procès-verbaux sont dressés et envoyés à M. de Carrouges.

Cette mesure se rattachait-elle au départ que projetait le gouverneur ? Était-elle destinée à le convaincre qu'elle pouvait avoir lieu sans danger ? On serait tenté de le supposer, car c'est dans la journée du 6 que l'on apprend que le roi lui a commandé de quitter Rouen, pour se transporter dans les villes du « plat pays » de son gouvernement.

Les échevins s'en effraient, et du 6 au 16 septembre, Journal des Echevins et registre des Délibéra-

(1) *Mémoires de l'Etat de France*, p. 232.

tions sont remplis de l'expression de ces craintes et des mesures prises pour s'opposer à un départ, que l'on considère comme devant avoir les plus funestes conséquences pour la tranquillité de la ville.

Le 6, les échevins font une démarche personnelle près de lui, et lui remontrent « que ceste ville estoit de grande importance ; que, graces à Dieu, elle avoit esté maintenue *en bonne paix*, jusques à présent, par son bon moyen, *suivant le vouloir du Roy* » ; ils le supplient de ne pas quitter Rouen « en ce temps si nébuleux. (1) »

Carrouges les rassure ; il doit obéir au Roy ; les ordres qu'il a reçus « importent grandement à son service » ; mais il ne partira pas sans « donner si bon ordre en la ville, moyennant la grâce de Dieu, qu'il n'en adviendra aucun inconvénient. »

Cette promesse ne calme pas l'émotion du corps de ville. Le 7 septembre était le jour de la procession générale ; notables et membres du conseil se trouvent réunis à l'Hôtel commun ; le départ du gouverneur fait l'objet des conversations et des préoccupations de tous, et l'on décide qu'à l'issue de la procession le lieutenant-général Jaques de Brèvedent sera député vers luy « afin de luy faire les remonstrances à ce convenables, et que son plaisir soit demeurer en la ville, pour y donner ordre à ce qui pourroit advenir. (2) »

Le lieutenant-général est reçu ; il parle et insiste avec énergie. Carrouges répond encore qu'il ne sau-

(1) Journal des Echevins, p, 256.

(2) Reg. des Délibérations, 7 sept. 1572.

rait différer davantage; « que son retardement pourroit estre cause que plusieurs de la noblesse se pourroient eslever en son gouvernement, qui seroit chose de grande importance; que S. M. en seroit faschée contre luy ».

Le Premier président joint ses efforts à ceux du lieutenant-général; il demande qu'au moins Carrouges veuille bien attendre que la ville ait envoyé au roi « un homme exprez et qu'elle en ait eu sa réponse. » Le gouverneur se laisse enfin fléchir, mais à la condition que cet envoyé de la ville, qui était Georges Romé, l'un des conseillers échevins, ne partira pas seul et sera accompagné d'un de ses gentilshommes.

La résolution se trouve donc momentanément suspendue, pendant les apprêts de ce gentilhomme qui, le 8 septembre, ne sont pas encore terminés, et cependant le calme de la ville est assez grand, pour que les échevins se préoccupent de la garnison de la Cinquantaine, qu'ils continuent à entretenir dans l'Hotel de Ville, « qui est un grand coust à ladite ville », et ils se font, à cette date, autoriser par M. de Carrouges à n'y plus laisser qu'un poste de cinq à six hommes.

Le Parlement intervient à son tour, ou plutôt, la Chambre de vacations, car, on est alors en pleines vacances. Deux conseillers, MM. de Bordeaulx et Bretel de Grémonville, le premier avocat-général Hemery Bigot, deux échevins. MM. Hallé et Vimont, vont à nouveau trouver Carrouges pour lui faire envisager la gravité de la détermination qu'il va prendre : le Parlement est dispersé, la Chambre qui

siège actuellement « ne veut prendre la charge de commander en son absence, estant plus tost délibérée de désemparer que de prendre ladite charge. »

Carrouges se défend toujours en invoquant les mêmes raisons : « S. M. trouveroit mauvais si on le vouloit faire retarder d'autant qu'elle pensoit qu'il feust déjà party... (1) ; » cependant on obtient enfin le départ du gentilhomme, M. d'Argouges, qui, le 9 septembre à sept heures du soir, sort de Rouen accompagné de M. Romé, chargé de lettres du Parlement et de la ville. Celles du Parlement étaient adressées au Roi, à la Reine-mère, au duc d'Anjou, au Cardinal de Lorraine et au duc de Guise.

Du 9 au 15, on reste dans l'expectative ; le Journal des Échevins parle seulement pour le 9 d'une nouvelle perquisition chez ceux « de la nouvelle prétendue religion, pour voir s'il y seroit survenu quelques soldats nouveaulx depuis la dernière recherche (2), » et le poste de la Cinquantaine, chargé de garder l'hostel de ville, est porté de 6 à 25 hommes.

Ce fut seulement le 15 que revint M. Romé, il était

(1) Le Registre secret du 9 septembre contient l'ample récit des circonstances dans lesquelles la chambre des vacations, où siégeaient MM. de Hattes, président, de Bordeaux, de Médine, Bretel, Le Roux, de Bauquemare, Le Chandelier, de Martimbos, Rassent, Le Brun, de la Champagne, Fizet, Le Roy, du Val, la Vache, Chesneau, Paix de Cœur, Boyvin et de Pinchemont, vit cette députation. Voici comment est résumée la réponse de Carrouges : « qu'il a mémoires et instructions du Roy, qui sont « de telle importance, qu'il ne peut plus tarder qu'il n'exécute la « volonté de S. M. et qu'il sçait l'estat de la ville qui est tel qu'il « n'en peut advenir inconvenient, qu'il déclarera à MM. les Présidents plus précisément pourquoi il est contrainct de partir... » (Arch. de la cour d'appel de Rouen).

(2) P. 257.

porteur de lettres, dans lesquelles le Roi manifestait la volonté « que le s^r de Carrouges s'en aille par les villes du plat pays de son gouvernement et laisse en sa place ung gentilhomme qui commande en son absence, » et néanmoins le conseil de ville décide d'attendre « le retour du s^r d'Argouges... afin de scavoir ce que S. M. mande au s^r de Carrouges, pour, puyz aprez, se retirer par devers luy afin de scavoir sur ce son bon voulloir (1). »

Le lendemain, le Journal des Échevins contient une simple mention du bruit qui court dans la ville « que quelque peuple se vouloit mouvoir. » Le Premier Président et Carrouges en sont avertis, et celui-ci donne seulement l'ordre aux quarteniers, « d'aller réitérer aux centeniers, cinquanteniers et dizainiers de chacun leur quartier que, s'ils voyoient quelque peuple qui se voulut eslever, qu'ils eussent à eux mettre en armes afin de garder ledit peuple de faire aucune chose contre le vouloir du Roy, et davantaige que les dits quarteniers eussent à aller présentement aux maisons des personnes auxquelz avoit esté permis de avoir des armes, outre les quatre cens bourgeois, les harquebuziers et la cinquantaine, comme à messieurs des Courts de Parlement et des Aides, officiers de bailliage, secrétaires, corps de ville et autres bons bourgeois qu'ils pourroient congnoistre afin de scavoir d'eux³ quelles gens ils pourroient avoir prests en armes en cas de nécessité (2). »

Aux doléances des échevins « marriz que tel bruit

(1) Reg. des Délibérations, 15 septembre.

(2) Journal des Echevins, 16 septembre.

couroit par la ville, » Carrouges répond « que de sa part il en est fort fasché et qu'il faisoit estat de s'en aller demain (1). » Là-dessus grand émoi du Premier Président; dès qu'il en est informé, il charge les échevins d'aller au palais, de prévenir MM. de la Chambre des vacations, qui se rendent immédiatement chez luy et rendez-vous est pris pour une heure chez M. de Carrouges.

A partir de ce moment nos registres municipaux sont muets, le *Journal des Échevins* jusqu'au 10 octobre, le *Registre des Délibérations* jusqu'au 25 septembre. Nous y trouverons à ces dates des renseignements précieux qui nous permettront d'apprécier l'attitude de la cour et des principaux de la ville en face des attentats qui auront ensanglanté la ville, le 17 septembre, mais entre le 16 et le 25, c'est-à-dire aux dates exactement contemporaines, lacune absolue; et ici, il ne s'agit pas de pages enlevées après coup pour dérober le souvenir de faits que l'on avait intérêt à dissimuler; non, ces registres sont parfaitement intacts, mais nos magistrats municipaux, sous l'influence de sentiments que chacun peut apprécier à son point de vue, ne consignèrent rien dans ces volumes où depuis le 24 août nous suivions pour ainsi dire, d'heure en heure, leurs agissements et leurs pensées.

On conçoit de quel intérêt eussent été, pendant cette période, les registres secrets du Parlement. Notre excellent ami M. Gosselin, à qui nous nous sommes adressé pour en avoir communication, nous

(1) Journal des Echevins, 16 septembre.

a dit que cette collection présentait une lacune depuis le 13 jusqu'au 30 septembre (1).

Il fallait donc recourir aux documents contemporains.

L'un de ceux qui contient le plus de renseignements sur les événements de Rouen, est le recueil précieux connu sous le nom de *Mémoires sur l'Estat de France sous le règne de Charles IX*, dont la première édition parut en 1576. Le récit s'étend dans l'édition de 1578 que nous possédons, de la page 293, v° à la page 298 exclus.

Bien que ce recueil soit exclusivement favorable aux protestants, ou plutôt à cause de cela même, nous allons rechercher les renseignements qu'il contient, en les conférant, avec les points de repère que nous possédons déjà.

Il est d'abord assez intéressant de remarquer qu'il rattache les événements de Rouen à ceux qui s'étaient produits quelques mois auparavant, en mars et avril 1571, à l'occasion du prêche de Bondeville.

Il rappelle qu'il y eût soixante-six condamnés à mort, et parmi les plus notables, Jean de la Roche sieur de Vandrimare, sergent-major de Rouen, Claude Montereul, curé de St-Pierre, et un avocat et capitaine de bourgeois, du nom de Pierre Deslandes. On n'exécuta cependant qu'un ouvrier tailleur, et encore

(1) Le Registre secret que j'ai consulté ne présente pas précisément de lacune. C'est celui rédigé par le greffier Godefroy. Mais il porte cette mention : « Depuis ce jour (13 septembre) *non interfuit* M. Guillaume Godefroy et a esté tenu le registre par M. Jehan Criquebel ; » seulement on n'a pu trouver le registre tenu par Criquebel.

l'auteur protestant a soin de dire qu'on le fit mourir « tout yvre pour lui oster l'appréhension de la mort » et quatre autres garnemens « qui de longtemps, dit-il, avoient mérité la mort pour beaucoup d'autres crimes ». Au nombre des bannis figurait encore un second capitaine de la ville, Laurens de Maromme, catholique exalté, qui dût faire amende honorable la torche au poing. Les autres se cachèrent pour quelques mois, afin de se dérober à l'exécution des arrêts rendus contre eux.

Lorsque les événements de Paris se produisirent à la date du 29 août 1572, l'écrivain protestant, fidèle à ce système d'imputations qu'il a déjà appliqué dans son récit des massacres exécutés dans les autres villes, suppose que Carrouges reçut « lettres du roy qui lui mandoit et commandoit expressément d'exterminer tous ceux qui faisoient profession de la religion audit lieu, sans en excepter aucun. » Il ajoute que « quelques principaux catholiques reçurent lettres pour tenir la main à cela. Toutefois, la prudence et la modération du gouverneur (esmeu par les larmes et prières d'une grande dame) fut telle pour un temps que toutes choses demeurèrent plus paisibles que l'on n'avoit estimé ».

Voici maintenant quelques dates que nous relevons dans son récit : le 28 août, pillage du château de Bondeville, par une douzaine de soldats, qui dépouillent en même temps un marchand de Rouen, nommé Roblot.

Le même jour revient de Paris « un gentilhomme du gouverneur, avec contenance d'avoir esté mal receu du roy » ; c'est le signal de l'emprisonnement

d'un certain nombre de protestants « pour les contre garder, dit-on, de la furie du peuple. »

Quelle était en réalité la pensée de ceux qui ordonnoient les emprisonnements ? On constate une manière de procéder analogue dans différentes villes, ainsi à Lyon, à Troyes, à Bourges, où malheureusement l'emprisonnement ne paraît avoir eu d'autre résultat que de rassembler les victimes et de faciliter l'odieuse besogne des massacreurs. L'auteur anonyme cite pour Rouen une anecdote qui permet d'apprécier, si cette pensée de protection était ou non sincère. Parmi les protestants figurait Noel Cossart, sieur de Bobestre, dont le père vivoit encore, « homme de crédit entre les catholiques et appuyé « de la faveur de Damours, avocat du roy au parlement de Rouen ». Ce jeune homme, apercevant ces emprisonnements, soupçonne incontinent quelque chose de pis, à raison de quoy, il s'adresse à son père, lui demande conseil et secours, et le prie d'employer son crédit pour l'exempter de l'inconvénient qui pendoit sur ceulx de la religion. Le père va sur le champ trouver l'avocat du roy qui lui respond que son fils (qui avoist eu encore le loisir de se retirer de la ville), ne saurait mieux faire que de se laisser emprisonner, parce que la prison serviroit de lieu de seureté contre la rage du peuple. Ce conseil est receu par le père et suivi par le fils et plusieurs autres (1).

On voudra bien retenir cette anecdote qui nous paraît très significative.

(1) Mémoires de l'Estat de France, I, p. 294.

L'écrivain anonyme cite quelques désordres commis aux environs de Rouen, le pillage du château de la Rivière-Bourdet, par une troupe d'arquebusiers, commandée par un chapelier de Rouen, nommé le Vasseur; l'emprisonnement du s^r de Rose Bernard (sans doute Boschenard), et du ministre Lecoq; l'assassinat à trois lieues de Rouen de l'apothicaire Lorin, et il arrive ainsi aux événements du 17 septembre. Ce jour là, dit-il, les portes furent fermées, et par les carrefours de la ville, on posa gens armés, pour obvier à tous accidents, et le massacre commença par les prisons, aux portes desquelles se présenta « ce forbanni Maromme, suivy d'un grand « nombre de gens de sang. »

De la prison, le massacre s'étendit à « ceux qui étaient par les maisons ou qui s'étoient cachez chez leurs amis, de façon que, depuis le 17 (1) jusques au samedi que l'on ouvrit les portes, lesquelles jusqu'alors avoient esté fermées, avec plusieurs qui furent tuez les jours suivants, l'on tient que les massacreurs en ont fait mourir plus de six cents, y comprenant plus de cinquante femmes, sur lesquelles on exerça pareille cruauté que sur les hommes (2). »

L'anonyme indique ensuite toutes les victimes dont il a pu recouvrer les noms; et en parcourant la liste qu'il a dressée, on voit que la presque totalité n'avaient aucune espèce de notoriété et ne dépassaient pas le niveau de la très petite bourgeoisie, ce qui éloigne, aussi bien que les circonstances déjà

(1) Le 17 était un mercredi.

(2) *Ibid.*, p. 295.

rappelées, l'idée d'un ordre de massacre venu de la cour.

Nous retiendrons encore du récit protestant les considérations qui le terminent et qui sont relatives aux poursuites dont ces excès furent l'objet.

« Quelque temps aprez ce massacre, les officiers de la justice à Rouen firent quelque semblant de vouloir recercher les auteurs d'iceluy, *comme ayant esté faict sans le commandement du Roy. Partant les plus signalez massacreurs* furent cachez pour quelque temps sans se monstrier. Mais dez l'heure, ils maintenoient n'avoir rien faist qui ne leur eust été expressément commandé *par les principaux du Parlement*. Or l'on apperceut bientost que cela ne se faisoit à autre intention, sinon pour éviter l'infamie qu'une telle cruauté pouvoit apporter à la dite cour du Parlement, si on eust esté persuadé que cela eust été faist par son commandement. Mais ce subterfuge estoit merueilleusement vain, veu que tost aprez les meurtriers sortirent de leurs cachettes, se pourmenant avec toute liberté et impunité. Cependant et quelques mois ensuivant, puisque les hommes avoient lasché la bride à l'iniquité, Dieu commença à faire justice, commençant par le capitaine Maromme, qui mourut furieux et désespéré. Les autres tourmentez en leur conscience, comme leurs visages palles et desfigurez le monstraient, sont périss les années suivantes. Ceux qui restent attendent le mesme coup qu'ont receu leurs compagnons (1). »

C'est sur ces paroles que se clot le récit du

(1) Le 17 était un mercredi, p. 297. v°.

protestant anonyme ; nous avons tenu à en mettre tous les passages saillants sous les yeux de nos lecteurs , et nous allons résumer maintenant les charges de l'accusation et faire ressortir la réponse que lui donnent la plupart des circonstances du récit.

Si l'on prétend que Carrouges a, dès l'origine, reçu des lettres du Roi lui commandant d'exterminer tous les protestants, nous croyons pouvoir conclure dès à présent avec ses actes et sa correspondance, notamment sa lettre du 28 août au gouverneur de Lysieux, que l'affirmation contraire doit seule être tenue pour acceptable.

En fait, quels sont les auteurs et les directeurs des massacres ? Est-ce le gouverneur ? Sont-ce les principaux de la cité ? Loin de là , dans le récit que nous venons de parcourir, ce sont les bannis de l'année précédente, qui veulent prendre sur les protestants la revanche des condamnations prononcées contre eux et de l'exécution de cinq des leurs.

Mais, dira-t-on, on leur avait préparé les voies en réunissant dans les prisons une soixantaine des principaux protestants. Il résulte de l'anecdote racontée par l'auteur lui-même, que cette incarcération, mesure maladroite qui allait livrer sans défense les victimes à leurs bourreaux, a été à l'origine prise de très bonne foi pour les protéger.

On n'en peut citer de meilleure preuve que le conseil donné au sieur de Bobestre, dans l'intérêt de son fils, par l'avocat général Damours, son ami particulier.

Enfin, quelle est, au lendemain de l'attentat, l'attitude du pouvoir judiciaire ? Des poursuites sont commencées, et c'est déjà la meilleure preuve que de tels actes sont proscrits par les ordres du Roi ; les massacreurs sont obligés de se tenir cachés, et c'est en vain que l'auteur essaie d'atténuer ce que cet aveu a de compromettant pour son système, en disant qu'ils maintenaient avoir agi à l'instigation des principaux du Parlement ; il ne s'aperçoit pas sans doute, qu'il déplace ainsi la responsabilité qu'il voulait faire remonter jusqu'au Roy, et il oublie d'ailleurs qu'à la date des événements, le Parlement était en vacances, et qu'il n'y avait à Rouen que le petit nombre de magistrats composant la chambre de vacations.

Ces réflexions que nous inspire le récit protestant vont trouver une confirmation bien précieuse dans les documents que nous allons retrouver maintenant dans nos archives municipales.

Le 25 septembre, une grande réunion se tient à l'Hôtel-de-Ville sous la présidence du Lieutenant-Général. En plus des 24 du Conseil de la ville, on y convoque les capitaines des 400 bourgeois, ceux de la Cinquantaine, des Harquebusiers et plusieurs notables de la ville (1).

Jacques de Brèvedent expose les motifs de l'as-

(1) Voici du reste le détail des bourgeois qui la composaient. Il nous a paru intéressant, en donnant leurs noms, de permettre de reconstituer une assemblée communale au xvi^e siècle :

M. Jacques Cavelier, procureur du roi au bailliage. — Barthélemy Hallé, Jehan Pavyot, Pierre Le Febvre, Jehan Vymont, sieur de Beaumont, Georges Romé, *conseillers modernes*. — Nicolas Du Four, Nicolas Romé, Nicolas de Bauquemare, Richard Papillon, Jacques Le Seigneur, Allonce Le Seigneur, Jacques

semblée. Elle a eu lieu « par l'expres commandement tant de MM. de la cour de Parlement que de M. de Carrouges gouverneur, pour entendre la response du Roy sur l'advertissement faict à S. M. de l'esmotion et meurtres naguère advenus en la dicte ville de ceux de la nouvelle opinion. »

Cette lettre manque malheureusement aux archives; on voit seulement par le procès-verbal, qu'elle était accompagnée d'une lettre de la Reine-Mère et d'une autre du duc d'Anjou, et que toutes trois étaient datées du 21 septembre. Voici le texte de celle de la Reine-Mère, le procès-verbal nous indiquera suffisamment le sens de celles du Roi.

Messieurs, je ne vous puy vous céler que le Roy Monsieur mon filz n'ayt trouvé bien fort mauvaise l'émotion et meurtre advenu en la ville de Rouen de ceulx de la nouvelle opinion pour estre de très pernicieux exemple à l'endroit de toutes, autres villes de ce royaume où ung tel acte seroit assez suffisant de ralumer le feu que l'on voyt ja apaisé la grace à Dieu, et pour destourner beaucoup de ceulx qui sont près à se réduire au bon chemyn et à nostre religion catholique, qui est ce que l'on désire le plus. Au moien de quoy il vent et entend qu'il soit faict pugnition de ceulx qui se trouveront principaulx aucteurs et coupables de ce maléfice. A quoy il désire que de vostre part vous aydez autant qu'il vous sera possible et sur ce que vous aymez faire service qui lui soit agréable, dont je ne puy que je ne vous pry de ma part, saichant quelle est sa

Thorel, Raullin Hallé, Pierre le Boucher, *antiens conseillers*. — Guillaume Ango, Charles de la Haye, *pensionnaires*. — Jacques Lermite, *procureur*. — Octavyen Bigot, Jacques du Hamel, François Guérin, Jehan Cottart, *quarteniers*, Le Vasseur, capitaine des Harquebusiers, X...; capitaine de la Cinquantaine; les capitaines Prevost et Le Bourq, Georges Langloys, Jehan Ruchot, *bourgeois*, et plusieurs autres.

volonté en cest endroict. Et sur ce je supplie le Créateur, Messieurs, qu'il vous ayt en sa sainte garde. Escript à Paris le 21 jour de septembre 1572 (1).

Le procès-verbal continuait ainsi : « Ce faict, ledict Lieutenant a remonstré que la Court et mondict Sr de Carrouges en avoient receu de semblables par lesquelles on voit le mal contentement que S. M. a receu de ladicte esmotion et comme il veut que la pugnition exemplaire soit faicte des principaux auteurs de la dicte sédition.

« A dict qu'il se fault souvenir de l'esmotion qui advint en l'an 1571, et comme tous les bons bourgeois en avoient souffert ; à ceste cause fault que chacun face démonstration qu'il veut obéyr au commandement du Roy.

« Dict que le Roy estant bien mémoratif de l'establissement qu'il avoit faict, aprez la sédition de l'an 1571, et comme il avoit laissé les armes à quatre cents des plus émynents bourgeois de la ville pour la garder et conserver d'émotion, S. M., à ce qu'il a entendu, avoit esté sur le poinct d'envoyer quérir les conseillers de la dicte ville et les principaulx des dicts 400 pour luy rendre raison de la dicte émotion. » Et il conclut en conséquence qu'il seroit bon « de se retirer par devers mondict sieur de Carrouges, pour luy offrir tous les services qu'il luy plaira commander, pour tenir main de chastier les principaulx auteurs de la sédition. »

Un tel langage, il faut en convenir n'implique ni

(1) Arch. municip. Rouen, 400, II, adressée à MM. les conseillers eschevins de la ville de Rouen, et signée Catherine, et plus bas Brulart.

de la part du magistrat qui le tient, ni de la part du gouverneur, ni de celle des principaux de la ville une participation active aux tristes événements qui ont ensanglanté la ville.

Le procureur du Roy, Jean Cavelier, appuie fort la proposition du Lieutenant-Général. Il faut « suivre la volonté du Roy et démonstrer par effect et par expérience que l'on veult obéyr à ses commandemens. »

Le capitaine de la Cinquantaine, déclare « qu'il s'assure de toute sa compagnie, » et l'on se rend en corps chez le gouverneur « pour luy remonstrer que chacun de sa part proteste qu'il n'y a rien de son faict, ny des bons bourgeois de la dicte ville et que au contraire l'on se présente à luy pour recevoir tous et tels commandemens qu'il luy plaira faire pour l'exécution de la volonté du Roy et luy prester tout ayde, à fin que pugnition soit faicte des principaulx auteurs, avec protestation de vivre et de mourir pour le service de S. M. (1). »

Tel est le premier document précis révélant l'attitude du Corps de ville ; il nous paraît difficile d'y trouver place pour un soupçon de connivence ; des traces de faiblesse peut-être, de pusillanimité en face du danger créé par d'audacieux fanatiques, mais surtout rien qui révèle l'existence d'un ordre venu d'en haut pour exciter à l'attentat. Les documents qui suivent vont d'ailleurs nous permettre de mettre le doigt sur ce qui fut sans doute la vraie cause de l'attitude passive de la population, nous voulons parler

(1) Registre des délibérations, 25 septembre 1572.

de l'état de désorganisation des compagnies bourgeoises chargées de protéger la cité.

Au jour où les événements se placent, Carrouges avait dû quitter la ville, emmenant avec lui tout ce qu'il y avait dans Rouen de forces régulières. A part quelques hommes d'armes laissés sans doute dans l'enceinte du Vieux-Palais, sous les ordres de son lieutenant, la force armée se composait uniquement des deux compagnies des 104 arquebusiers et de la Cinquantaine, et des quatre compagnies de 100 bourgeois, que Charles IX, après l'échauffourée de Bondeville, en mars 1571, avait laissés seuls en possession de leurs armes ; tout le reste de la population avait été désarmé, et les armes, comme nous en avons trouvé l'indication déjà dans quelques-unes des délibérations précédentes, recueillies et déposées au Vieux-Palais.

Cette poignée d'hommes bien dirigés eût été peut-être capable de maintenir l'ordre, mais Carrouges était parti ; le Parlement, en pleines vacations, avait depuis longtemps décliné la responsabilité de la direction, et les échevins, réduits à eux-mêmes, n'avaient osé rien faire.

Cet aveu d'impuissance, forcée peut-être en face de l'émeute, nous semble ressortir avec énergie des mesures qui vont être successivement tentées pour reconstituer la garde bourgeoise.

Le 8 octobre, on fait une nouvelle assemblée générale beaucoup plus nombreuse que celle du 25 septembre. Elle était provoquée par un arrêt de la Cour, en date du même jour, et paraît avoir eu pour cause un commencement d'émotion populaire de la nuit du

lundi précédent, comme aussi le désir de faire connaître les lettres reçues du Roi le jour même. Ces lettres sont fort importantes et méritent d'être ici transcrites en entier :

Monsieur de Carrouges, je loue le devoir qui a esté faict jusques icy pour, suivant mon commandement que je vous ay déclaré par ma dernière et aussi aux gens de ma court de parlement, poursuivre la pugnition de ceulx qui sont auteurs principaulx de l'émotion et massacre advenus en ma ville de Rouen, au 17 du passé, laquelle d'autant que l'on voyt avoir tiré aprez soy une si mauvoise queue que, par un tel accident, les Anglois et autres estrangers sont prests d'abandonner le traficq qu'ilz avoient acoustumé de faire en madicte ville, et tous les bons habitans d'icelle grandement troublés, pour ne se voyr aucunement assurer en leurs biens et vyes, ainsy qu'ilz en ont assez d'occasion. Vous ne scauriez me faire service plus agréable que de tenir la main à ce qu'il soit faict un bon chastiment de ceulx qui s'en trouverront auteurs et coupables, soit qu'ilz se tiennent présens ou absens, vous assurant que s'ilz s'adressent icy pour demander pardon de leur faulte, ilz se trouverront bien esloignez de l'obtenir et congnoistront au contraire que je veulx qu'ilz soient bien chastiez, pryant Dieu, monsieur de Carrouges, qu'il nous ayt en sa sainte garde (1).

Aux vingt quatre du conseil, on 'ajoute les quatre cents bourgeois « qui ont puissance de porter armes » et vingt cinq anciens bourgeois des quartiers de la

(1) « Escript à Paris le 6^{me} jour d'octobre 1572, signez Charles, et plus bas Brulart, et sur le doz est escript à monsieur de Carrouges, chevalier de mon ordre, conseiller en mon conseil privé, capitaine de 50 hommes d'armes de mes ordonnances et l'un de mes lieutenants généraulx au gouvernement de Normandye.

Collation faicte à l'original cy-dessus transcript au greffe de l'hôtel commn de la ville de Rouen, et ledict original rendu au sieur du Moulin Chappel, le 8^{me} jour d'octobre 1572. » (Arch. munic. Dossier 400. II.)

GOSSELIN et un paraphe.

ville. M. de Carrouges absent est représenté par le sieur du Moulin Chappel (1).

Cette assemblée présente un intérêt tout particulier au point de vue que nous venons de signaler, et fait bien comprendre quel était l'obstacle qui avait dû, quelques jours auparavant, paralyser toute résistance.

Voici d'abord la délibération prise par les vingt-quatre du conseil : « Il a esté arresté que pour l'exécution de l'arrest de la Cour, les quatre cents bourgeois seront mandés par le sieur de Moulin Chappel pour faire reveue, et sçavoir quelle bonne volonté ils ont pour obéir le Roy et résister aux entreprises et *en quel équipage ils sont*, et pour le faict des autres bourgeois,... seront mandez.... pour entendre quelle volonté ils ont pour le service du Roy, et *quel moyen* ils peuvent avoir pour faire exécuter les arrests de la Cour, et ce faict sera faict entendre au peuple les lettres du Roy contenant son intension et volonté, et mesmes l'arrest de la Court aujourd'huy donné et le refert du Quartenier Cottard, » qui peut-être avait été envoyé vers le Roy.

Après cette délibération, on fait entrer les 400 bourgeois et les notables. Jehan de Médine leur adresse la parole, leur « remonstre la rumeur de la nuict de lundy dernier et que la Court luy avoit faict commandement de faire entendre à la Compaignie *le mal contentement que le Roy avoit eu de l'émotion dernière*, ainsi que l'on peult veoir par lettres de S. M. et le refferé

(1) N. de Pommereuil. On le fit asseoir au haut du banc des anciens conseillers et, en la grande salle, au banc du bureau.

de l'un des quarteniers de ceste dicte ville et pour éviter que telle esmotion n'advienne par cy aprez, la Court luy avoit commandé » de savoir d'eux leurs intentions et leurs moyens d'action.

Chacun des assistants est mis en demeure de se prononcer.

Quatorze des 24 du conseil présents font serment « d'exposer leurs vyes et biens pour faire obéyr le Roy et tenir la main à l'exécution des arrests de la Cour. »

Les Capitaines des harquebusiers et de la cinquantaine ne sont pas moins énergiques, mais ceux des quatre Compagnies de bourgeois (1), en protestant « pour leur faict et regard » sont unanimes pour déclarer ne pouvoir parler au nom de leurs hommes, dont la plupart refusent nettement d'obéir, et quelques-uns même de s'armer, sous le prétexte « que leurs armes sont au Vieil-Palais. »

Le lieutenant de Médine s'adresse alors à leurs hommes, mais tous s'écrient « tumultuairement » qu'ils sont trop peu « que quatre cens pour garder la ville et qu'il en fallait davantaige », ou bien encore qu'ils n'avaient pas d'armes et qu'on les leur rendît ; le désordre arrive à un tel point, qu'on est heureux de profiter de l'heure avancée pour proroger la réunion au lendemain.

Le lendemain, on continua l'enquête, mais avec la précaution de ne faire entrer les bourgeois que dizaine par dizaine. La précaution n'était peut-être

(1) C'étaient les capitaines Prevost, Duparc, Du Four et Faulcon.

pas superflue, car outre les 400 chargés de porter les armes, on en voit défiler devant le conseil 24 du quartier Beauvoisine, 163 du quartier Cauchoise, 87 de Martainville et 67 de Saint-Hilaire. Leurs noms sont portés au procès-verbal et fournissent ainsi le catalogue assez complet des familles bourgeoises de notre ville alors en résidence à Rouen et jouissant à cette date de quelque importance.

Les plaintes qui s'étaient traduites la veille avec une certaine violence se reproduisent avec calme, mais avec non moins de netteté (1) :

C'est un avocat, Le Tessier, qui prend la parole et dit « qu'il ne seroit raisonnable que les quatre cents bourgeois portâssent eux seuls tout le fais de la ville, et que lorsqu'ils firent le serment par devant M. de Carrouges, gouverneur en ce pays, MM. de la Cour du Parlement leur auroient faict promettre de leur ayder de deux cents hommes pour les soulager ; que MM. des aydes, du bailliage, secrétaires du Roy,

(1) Le Chapitre paraît avoir eu la crainte que cette obligation de porter les armes ne s'étendît jusqu'à lui ou au moins jusqu'à ses domestiques. On en trouve la preuve dans les *Registres capitulaires*, à la date du 24 septembre 1572.

« Sur ce que ledit sieur Lambert a remonstré qu'on estoit allé cejourd'huy en sa maison l'advertir que les quatre cens bourgeois lesquelz avoient esté sur cy devant posez pour la garde de la ville s'estoient plainctz qu'ils ne pouvoient fournir à faire la garde du ceste dicte ville et partant qu'il avoit esté ordonné que chacun yroit faire la garde à son tour ainsy qu'on faisoit le passé et que à ceste fin les armes qui avoient esté portées au Vieil Pallais seroient restituez et renduz à quoy estoit bon pourvoir et aller vers Monsieur de Carrouges afin que le clergé soit exempt desdites gardes ordonné soit qu'on attendra aller vers ledit sieur de Carrouges jusques a ce qu'on ait faict restitution des armes. »
(Archives départementales de la Seine-Inférieure.)

le clergé et autres qui ont aussy grand interest pour la conservation de leurs biens, leur avoyent faict semblable promesse à envoyer, chacun de sa part, hommes pour les supporter; toutes foyz que eulx seuls ont tousjours porté le fais sans aucun aide. »

Il ajoute avec plusieurs autres « qu'ils alloient en personne à la garde et que néanmoins plusieurs d'entre eulx, qui y debvoient aller, n'y envoient que des garçons et valets, qui n'estoient habilles pour faire la faction, requérant que l'on eust à y mettre ordre et pourvoir à l'advenir pour la seurété de la ville qu'ils y allassent en personne. »

Les échevins s'engagent à y avoir égard, et l'on prend acte de leur promesse « d'employer corps et biens de tout leur pouvoir » à l'exécution des ordres du Roi et arrests de la Cour.

Enfin, le 3 novembre, Charles IX promulgue une nouvelle déclaration pour faire cesser « les émotions et massacres qui adviennent journellement es villes de ce royaume » (1). Des ordres très précis y étaient donnés aux gouverneurs pour éviter le retour de semblables collisions; on y lisait notamment ce passage à l'adresse des officiers municipaux : « ... Et pour autant, qu'en ces esmotions et désordres que l'on a veus, les officiers de justice se sont excusez qu'ils n'avoyent la force suffisante pour réprimer la fureur et insolence du peuple, ni appréhender les malfaiteurs et les punir, nous voulons et entendons que lesdits gouverneurs commandent, de

(1) Ce doit être celle qui est insérée aux *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, p. 417, v°. Elle y porte la date du 28 octobre.

par nous, aux maires et échevins des villes, s'assembler et faire élection de certain nombre de bons et notables citoyens, amateurs du bien et repos publics, lesquels seront tenus d'avoir armes en leurs maisons pour, eux et leurs serviteurs, assister lesdits maires et échevins, toutefois et quantes que besoin sera. Auxquels maires, échevins et habitants susdits, enjoignons en tous cas d'esmotion populaire, sédition ou autre force publique, d'assister et accompagner les juges pour nous faire obéir et notre justice, faire cesser les troubles, prendre et appréhender les malfaiteurs, les faire punir, *sur peine de nous en prendre auxdits maires et échevins* qui refuseront, avec les citoyens, et autres forces de la ville, d'assister lesdits officiers...

Les officiers municipaux de Rouen paraissent avoir été sensiblement impressionnés par ces menaces et, dans la séance du Conseil de ville, tenu à la date du 14 novembre, tous, à l'envi, accentuèrent la manifestation de leur zèle.

Le lieutenant général protesta que « s'il a quelque avertissement, que l'on se veuille eslever pour faire telles séditions, il se rendra en la maison de céans pour faire son debvoir, ainsi que luy est commandé par le Roy, pryant et invitant toute la compaignye de faire le semblable. »

Bigot de Thibermesnil n'est pas moins énergique et propose de « faire description de quelque nombre de bourgeois pour porter les armes et assister la justice; » le s^r d'Auberville, Barthelemy Hallé, abonde dans son sens, et le reste de l'assemblée adopte la proposition de charger les quarteniers de dresser,

chacun en leur quartier, une liste des bourgeois capables de porter les armes.

Ce fut en exécution de cette décision que l'on fit une liste « de mil personnes des plus émynents, sans exception de personne, sauf aprez à en eslire davantage, (1) » et que deux jours plus tard on avisait d'écrire au Roi pour qu'il autorisât M. de Carrouges à délivrer aux bourgeois, ainsi choisis, les armes déposées au Vieux-Palais.

Nous nous écarterions des limites que nous nous sommes tracées, si nous poursuivions davantage l'organisation de ces mille bourgeois en garde civique de notre ville; ce que nous avons voulu surtout, c'est mettre en lumière ce fait auquel on ne songe guère, si l'on veut juger des moyens de maintenir l'ordre public que possédait une ville du xvi^e siècle, par ceux que nous possédons aujourd'hui; on n'avait alors, ni gendarmerie, ni armée régulière levée par la conscription; le gouverneur pouvait ranger sous ses ordres quelques compagnies de cavalerie et d'infanterie; mais, au 17 septembre 1572, celles que commandait Carrouges, avaient dû quitter la ville avec lui; il restait donc uniquement pour s'opposer à l'émeute, la Cinquantaine, et les 104 Arquebusiers, plus les quatre compagnies de cent bourgeois, dont les détails qui précèdent disent assez l'absence d'organisation et l'armement incomplet.

Si l'on ajoute à ces considérations le peu de zèle qu'a pu mettre la population à s'opposer à ce qui

(1) Délibération du 29 novembre.

pouvait paraître à certains une juste revanche de la répression des catholiques en 1571, en faut-il davantage pour expliquer comment la vengeance populaire a pu faire six cents victimes (1), sans qu'une résistance énergique soit venue déconcerter ces fureurs d'un fanatisme aveugle.

Quant à nous, après un examen attentif des documents qui nous sont passés sous les yeux, nous croyons pouvoir arriver à cette conclusion que les massacres de Rouen ne furent point prémédités ; que rien n'autorise à dire qu'ils furent exécutés en vertu d'ordres secrets émanés de la Cour, et que tout justifie qu'aucune des autorités qui se trouvaient alors à la tête de notre ville, ne pactisa avec les massacreurs.

Sans doute l'événement n'en reste pas moins acquis à l'histoire, avec son caractère douloureux et sanglant, mais c'est déjà quelque chose que la responsabilité n'en remonte pas au-delà de la personnalité de ceux qui s'en rendirent directement coupables.

Dans ces foules altérées de sang, qui se jetaient sur des victimes désarmées, quelques esprits pouvaient sans doute être dirigés par les passions religieuses, mais combien d'autres ne cédaient qu'à l'instinct de rancunes privées ou au désir de pillage.

Dans les bas-fonds de la populace grondent toujours les mêmes sourdes colères et les mêmes appétits brutaux. Honte à ceux qui, par esprit de parti, y font sciemment appel. Catherine de Médicis et Charles IX

(1) M. G. Le Hardy remarque avec raison que de Thou en estime le nombre à cinq cents et d'Anneville à quatre ou cinq cents.

porteront légitimement dans l'histoire la responsabilité des massacres de Paris, et l'étude des événements peut tout au plus l'atténuer dans une certaine mesure; mais n'allons pas au-delà. En province, au contraire, tout donne à penser que les massacres se produisirent contre leur gré, et que si l'exemple donné par le roi rendait par avance sa justice désarmée en face des coupables, il fit, ne fut-ce que par politique, tous ses efforts pour y mettre promptement un terme.

Nous clorons cette étude en insérant ici la lettre que le Roi adressait, en décembre 1572, aux officiers municipaux de notre ville; elle était provoquée par un bruit de nouveaux projets de massacres à Rouen qui était parvenu aux oreilles de la Cour.

De par le Roy :

Chers et bien amez nous avons entendu, et est la voix commune des marchans et aultres qui viennent de nostre ville de Rouen, que aucuns ennemis et perturbateurs du repos publicq, par les faulx bruietz qu'ils font courir, s'efforcent induire le menu peuple à nouveaulx tumultes et esmotions, comme aucuns voullurent faire en ceste nostre ville de Paris dernièrement que nous en estions absens. A quoy il fut si saigement et dilligemment pourveu que, grâces à Dieu, il n'en advint aucun inconvenient, et d'autant qu'il ne se scauroit faire chose, qui plus nous apportast de desplaisir et mescontentement, que l'effect de la pernitieuse intention de ceulx qui font telles menées, comme nous l'avons assez faict congnoistre par les déclarations que nous en avons faictes par nos lettres patentes et closes, nous désirons qu'il y soit pourveu et donné ordre; et pour ceste cause, nous mandons et ordonnons très expressément que, par tous moyens possibles, vous ayez à empescher qu'il ne se face ou advienne aucune sédition ou émotion populaire en nostre dicte ville de Rouen, mais suivant nos lettres patentes

et déclarations cy devant envoyées au sieur de Carrouges, et qui ont esté publiées, teniez la main à ce que chacun vive et demeure en repos, sans estre aucunement offensé ne travaillé en sa personne ou biens, vous aydant à ceste fin des mil hommes que vous avez esleuz et choisis pour avoir les armes en main, auxquels nous entendons que leurs armes soient rendues, qui ont cy devant esté portées au Vieil Pallais de nostre ville de Rouen, ainsi que nous escripvons audiet sieur de Carrouges, vous assurant que où il adviendra aucuns désordre ou esmotion en nostre ville de Rouen, nous nous en adresserons à vous et aux principaulx habitans d'icelle, pour nous en répondre, lesquels vous ferez assembler en nostre Hostel de Ville, pour leur communiquer et monstrier les présentes, à ce qu'ils soient advertiz de nostre intention, et congnoissent combien nous avons à desplaisir telles veoyes et façon de faire. Donnée à Paris le xii jour de décembre 1572.

Très chers et bien amez, depuis ceste lettre escripte, nous avons encores eu advis que les bruietz sont véritables, qui ont couru d'exécuter à Rouen par le menu peuple quelque mauvaise entreprise contre ceulx de nos subjectz qui ont esté de la nouvelle opinion, et aultres qui sont en estime d'avoir des biens, et que cela n'est point sans que il y en ait quelque délibération, à ceste cause nous vous mandons et ordonnons faire en sorte que la vérité en soyt descouverte et d'où cela provient, et, sy ainsy est et s'en trouve quelques uns chargez, tenez la main qu'ilz soyent incontinent appréhendez et mis en justice, et soyent promptement et exemplairement pugnyz, car il importe, grandement au bien de nostre service que toute grande démonstration soit faicte par effect de nostre bonne et directe intention, qui est que tous nos subjects indifféremment demeurent en repos et seureté de leurs vies et biens, et que, sy aucun y contrevient, il soyt pugny sévèrement, suyvant tant de déclarations et lettres patentes que nous en avons peu faire et publier, à l'observation et entretenement desquelles nous vous mandons et ordonnons tenir aussy la main, nous remettant au sieur de Carrouges de faire rendre les armes à ceulx que avez choisis et esleuz, et de

leur permettre d'en user, et les avoir pour la seureté de la ville, et pour la conserver en tout repos, s'il veoit que bon soit, et le nombre de mil ne soit pas trop grand (1).

Cette lettre confirme notre dernière appréciation; elle nous servira de conclusion à cette étude sur la Saint-Barthélemy.

(1) Archiv. municipales. Dossier 400.

VALLADOLID

FRAGMENT DE MES NOTES DE VOYAGE EN ESPAGNE,

Par M. NION.

MESSIEURS,

L'article 32 du Règlement de notre Compagnie exige de chacun de nous, au moins une communication par an.

Ce texte impératif, remis en vain bien des fois sous nos yeux, relu hier encore pendant la dernière séance, n'est protégé par aucune sanction, a dit en souriant notre aimable Président. Je me permettrai d'ajouter que, s'il n'en a pas, ce n'est qu'envers l'académicien coupable d'indifférence ou de paresse.

Malheureusement pour vous, Messieurs, je crains qu'à l'instant même, par mon fait, il n'entraîne contre mes auditeurs innocents la plus rigoureuse des pénalités. En France, n'aimons-nous pas en effet tous les genres, sauf le genre ennuyeux ? Mais pour ma justification. je vous le rappellerai, *une fois n'est*

pas coutume. Que serait-ce donc, grand Dieu ! si, rompant un silence gardé, peut-être pendant un peu trop longtemps, et mettant en oubli ce mot profond des Maures de Grenade : *la parole est d'argent et le silence est d'or*, encouragé par votre bienveillance, j'étais pris subitement de la sotte manie de vous imposer la lecture de toutes mes notes de voyage. Ce danger, en vérité, vous menace, car, *en toutes choses*, vous le savez, *il n'y a que le premier pas qui coûte*, et *il ne faut jamais réveiller le chat qui dort*.

Vous me pardonnierez, j'espère, d'égrener ainsi, devant vous, tout un chapelet de proverbes ; n'est-ce pas là, en quelque sorte, un début obligatoire pour moi, qui viens vous entretenir du pittoresque pays du sympathique et judicieux Sancho.

Qui donc a dit : le vrai plaisir de voyager, est de pouvoir, après le retour, raconter aux autres tout ce qu'on a vu ?

... Ne pleurez pas....

Je reviendrai dans peu, conter de point en point

Mes aventures à mon frère....

... Je le désennuirai...

.... Mon voyage dépeint,

Vous sera d'un plaisir extrême...

Qui a dit cela ? évidemment un de ces écrivains qui, à l'exemple de La Harpe, confortablement assis, en robe de chambre et en pantoufles, les deux pieds sur les chenets, ont grossoyé, tout à leur aise, devant leur feu, à l'aide de dictionnaires de géographie, de volumineux récits de voyage, à travers des contrées qu'ils n'ont jamais visitées !

Raconter ses voyages, c'est courir le risque d'éveiller

chez ses auditeurs, des sentiments de convoitise, des regrets, de l'envie. Voir, c'est avoir, a chanté Béranger. Or, ce que notre pauvre humanité aime avant tout, n'est-ce pas le fruit défendu, le bien d'autrui ?

Le pigeon de l'immortel Lafontaine n'a point de ces charitables inquiétudes ; égoïste, plus amoureux de lui-même que de son frère, il ne songe qu'à se mettre en évidence et se faire écouter.

Je comprends de toute autre façon le plaisir de voyager, celui auquel rien ne peut se comparer ; c'est la joie qu'on éprouve en arrivant dans un pays inconnu, l'imagination préparée par les mille souvenirs de lectures plus ou moins fantaisistes, à y voir, sans souci et préoccupation, des choses nouvelles et admirables. C'est s'avancer dans ce pays, le parcourir avidement du regard, de tous les côtés, en quête des détails même les plus minimes ; le reconnaître peu à peu ; ici, grâce à l'accoutrement d'un indigène ; là, grâce à une simple plante, comme dans la Navarre, où les chardons ont presque la hauteur des arbres ; plus loin encore, grâce à la physionomie d'une maison. Voir à chaque instant se multiplier ces signes, ces formes, ces particularités, comparer la réalité aux images qu'on en avait rêvées, trouver un aliment à sa curiosité dans tout ce qui vous tombe sous les yeux, tout ce que saisit votre oreille, dans l'extérieur des habitants, dans leurs gestes, leur accent, leurs discours ; jeter des oh ! d'étonnement à chaque pas, comprendre que notre intelligence s'agrandit et s'enrichit, désirer tout à la fois arriver prestement et n'arriver jamais, s'éreinter pour tout voir, demander mille choses à tous les passants, faire le cro-

quis d'un village, l'ébauche d'un groupe de paysans, se répéter sans cesse : Enfin, j'y suis, m'y voici ; c'est là, en vérité pour moi, le plus vif, le plus profond de tous les plaisirs du monde.

Sensible aux avertissements géminés de M. Buchère, le nouveau procureur général de la cour de Caen, en rentrant chez moi, après la séance de vendredi, j'ai pris bien vite un paquet de notes, hélas ! couvertes de poussière. Le hasard a dirigé ma main et mes yeux sur le fragment relatif à Valladolid ; rendez-en grâce au ciel, Messieurs, car il est relativement court ; qu'eût-ce été, s'ils avaient rencontré le passage enthousiaste, écrit de jet, sur Grenade, Toledé ou Cordoue, ou encore sur Cadix, Malaga ou la forêt de palmiers d'Elché ?

Avant de vous lire ce que j'écrivais, il y a déjà huit années, rendez-moi, du moins, ce témoignage que je n'ai guère abusé, envers l'académie, de mes privilèges de voyageur. Si j'ai bonne mémoire, une seule fois, dans un rapport sur un livre de MM. Henri Frère et Arthur Join-Lambert, alors jeunes débutants et aujourd'hui, le premier, vice-président de la compagnie et l'un des plus éloquents avocats de notre barreau, le second, membre actif du conseil général de l'Eure, je me suis insensiblement trouvé conduit à vous parler de la fresque du divin Léonard et de mon admiration pour elle en la voyant sur les murs du réfectoire d'un ancien couvent de Milan. Cela me donnera le courage de vous communiquer mes modestes impressions de touriste.

Valladolid était, entre les villes situées au nord du Tage, celle que je désirais le plus ardemment visiter, bien que je susse d'avance que je n'y trouverais de remarquable au point de vue artistique, aucun monument ancien ou moderne.

Mais j'avais (je ne saurais vous expliquer pour quel motif) une sympathie toute spéciale pour son nom, son histoire et le caractère dont ma fantaisie dotait ses habitants.

Parmi beaucoup d'autres relations, j'avais lu celle du voyage accompli vers la fin du ^{xvii}^e siècle par la comtesse d'Aulnoy à la cour et à la ville de Madrid. Oubliant que dans cet ouvrage, justement discrédité aujourd'hui, la fiction se mêle sans cesse à la réalité, je préférais me rappeler que don Fernand de Tolède, un des compagnons de la noble dame, lui dit : qu'il aurait souhaité qu'elle eut eu le temps de passer par Valladolid, que c'est la plus agréable ville de la vieille Castille. . . . Qu'il n'aurait pas manqué de lui faire voir l'église des Dominicains, qu'elle était fort riche et le portail d'une singulière beauté, à cause des figures et des bas-reliefs qui la parent, que dans le collège du même couvent les Français y voyaient avec satisfaction toutes les murailles semées de fleurs de lys et que l'on disait qu'un évêque, qui appartenait au roi de France, les avait fait peindre,

Je me souvenais enfin que don Fernand ajoutait qu'il aurait mené sa charmante amie aux religieuses de St^e-Claire pour voir, dans le chœur de leur église, le tombeau d'un chevalier Castillan dont on prétend qu'il sort des accents et des plaintes toutes les fois que quelqu'un de sa famille doit mourir, et surtout

pour y admirer cette fameuse cloche ayant dix brasses de tour, cette énorme sœur de notre Georges d'Amboise, du *Great Tom* d'Oxford, et du nouveau *Kaiser-cloche* de la cathédrale de Cologne, qui sonnait toute seule, à pleine volée, tant le jour que la nuit, pour annoncer quelque sinistre accident.

Bien convaincu d'avance de ne rien retrouver] de ces stupéfiantes merveilles, je m'en consolais, de reste, en me disant que M^{me} d'Aulnoy elle-même, auteur de contes de fées connus de nos enfants, et par cela même assez disposée à admettre comme possibles les faits les plus extraordinaires, n'avait pu s'empêcher de répondre à don Fernand : « Vous voulez que je vous croie, il semble que je suis trop opiniâtre de ne pas me rendre encore, mais vous conviendrez qu'il est des choses dont il est permis de douter. »

Je me figurais toujours Valladolid restée une cité noble, enjouée et active, je ne pouvais m'empêcher de me représenter ses rues toujours parcourues par Gongora, Cervantes, Léonard d'Argensola et toute cette pléiade de poètes, d'historiens, de savants qui en avaient fait leur résidence, alors qu'elle était le siège de la cour brillante de la monarchie espagnole.

A cette seule pensée de la cour, je voyais se succéder sur les vastes places de ma ville aimée, de brillantes processions religieuses, des courses de taureaux, des cortéges militaires, des mascarades resplendissantes, des danses, tout un bruyant carnaval de fêtes données à l'occasion de la naissance de Philippe IV et se continuant depuis l'arrivée de l'amiral anglais, escorté par 600 seigneurs montés

sur des chevaux merveilleusement équipés, jusqu'à ce dernier festin dont parle encore la tradition populaire, et sur les tables duquel parurent 1,200 plats de viande sans compter ceux qui ne furent pas servis.

J'avais enfin l'inébranlable certitude d'y rencontrer, parce qu'ils sont de tous les temps comme de tous les pays et que le génie de Lesage les a créés immortels, les personnages des premières aventures advenues à Gil-Blas, précisément à Valladolid.

D'abord, le docteur Sangrado, l'inventeur de l'éternel axiome de médecine ; « saigner, faire boire de l'eau chaude, voilà le secret de guérir toutes les maladies du monde, »

Son rival, le petit médecin brun Cuchillo, dont *Celse* n'était point l'oracle,

Fabrice, le rusé fils du barbier Nunez, Sedillo et le vieux chanoine,

L'aventurière Camille, avec la vieille et son complice, le traître don Raphaël, poursuivis par les alguazils et les archers de M. le corrégidor.

Partis vers le milieu du jour de Burgos, nous n'arrivâmes qu'à la nuit. Nous descendîmes, non plus comme dans la vallée de Baztan, sur le versant des Pyrénées, dans une *venta* isolée de muletiers, ou comme à St-Ignace-de-Loyola, dans une modeste *posada*, mais bien dans le *Parador* indiqué par le *Joanne* comme le meilleur de la ville.

L'heure de la table d'hôte était passée depuis longtemps, et, vu la fraîcheur relative de l'heure avancée du jour, pas une seule *criada* ne vint, comme je l'avais vu, en passant à Pampelune, agiter l'air de la salle à manger, à l'aide d'un bâton à longues la-

nières de papier, destinées à empêcher les mouches, attirées par l'odeur des mets, de s'abattre, en bataillons épais, dans les assiettes et les verres des convives. Les mouches de Valladolid dormaient alors au plafond noirci, tout à la fois, et par elles, et par leurs déjections.

Il faut un peu de bonne volonté pour s'habituer aux ragoûts de la cuisine espagnole ; mais enfin on s'habitue à tout. J'ai lu qu'elle ne se composait que de miel, de champignons, d'œufs pourris et d'escargots assaisonnés d'ail, d'oignons et de ciboules ; c'est une plaisanterie. Si les Italiens ont le macaroni, les Anglais le plum-pudding, les Espagnols ont le *puêhero*. Ce plat national, servi, invariablement tous les jours, sur toutes les tables, depuis Fontarabie jusqu'à Cadix, est dans l'art culinaire ce qu'en littérature est l'anthologie ; on y trouve de tout et du meilleur, dit la population entière qui le dévore avec une avidité Rossinienne. Un bon morceau de vache bouillie en est la pièce essentielle ; une aile ou un col de poulet, du lard, du jambon, des herbes, un boudin d'un jaune éblouissant (couleur que j'ai revue plus tard sur les jupes des femmes de la *Huerta* de Valence, et en France, sur les tableaux et surtout dans la *Salomé* du regretté Henri Regnault), en sont les accessoires obligés. En dessous, au-dessus et dans les plus petits intervalles des *garbanzos*, Luis, un rusé Basque, qui, tout en me volant, me servit de cicerone, à ma très grande satisfaction, dans tout le Guypuscoa, ne prononçait jamais le mot *garbanzos* qu'avec respect. Les *garbanzos* sont de simples pois chiches, plus gros, plus tendres, plus savoureux que tous les pois connus ; pois, disent

les fanatiques, tombés ici-bas d'un monde supérieur, où la végétation, semblable à la nôtre, est fécondée par un astre plus puissant que notre soleil.

Tel est le puchero banal. Mais chaque ménage le modifie, selon les ressources de sa bourse. Le pauvre se contente de viandes et de garbanzos, le Grand d'Espagne y ajoute mille autres ingrédients exquis.

Un bon sonnet vaut tout un long poème ; en réalité, le puchero est plutôt un dîner qu'un plat. Un puchero, arrosé d'un flacon de *Val de Penas*, suffit à nourrir son homme pendant 24 heures. On nous servit le nôtre, flanqué de petits artichauts, nageant dans l'eau même qui les avait aidés à cuire. C'était la première fois, mais non pas, hélas ! la dernière, que je devais revoir cette sauce primitive, saupoudrée de safran et d'herbes hachées. Encore peu familiarisé avec ces étranges aliments, et bien convaincu, par plusieurs tentatives antérieures, qu'en définitive les garbanzos sont durs, insipides et indigestes, je les laissai intacts sur mon assiette, et après avoir savouré de délicieux raisins et des oranges servies, coupées en disques épais, inondés d'une pluie de grains de grenades d'un rose pâle du plus charmant effet (ragoûts plus réjouissants aux yeux que nourrissants à l'estomac), je me hâtai de gagner mon lit.

Au beau milieu du palier formant antichambre et sur lequel ouvraient les portes de toutes les pièces de l'étage, je trouvai installés, sans façon, comme s'il eût été affecté à leur usage exclusif, un groupe de robustes lurons. Ces voisins que m'offrait le hasard pour une nuit de voyage, tous d'une égale et splendide

beauté, vrais types de gladiateurs antiques, aux formes sculpturales, au teint brun, aux grands yeux noirs et fiers, les uns de haute stature et taillés en hercules, les autres plus petits, minces et sveltes, n'étaient rien moins que les acteurs, *espadas*, *toreros*, *banderillos*, *picadores*, *capéadores*, *chulos* de la célèbre *quadrilla* du Tato.

Tel était alors le nom de la plus vaillante des Épées de l'Espagne. On ne parlait plus de Francesco Montès, ni de Cucharès, illustrés par Dumas père et Théophile Gauthier, et il n'était point encore question de Frascueto, de Lagartijo, de Cayetano, ni de Felype, qui viennent de se couvrir d'une gloire immortelle dans les courses offertes au jeune roi Alphonse XII, à l'occasion de son avènement au trône. C'est là, du moins, ce qu'affirment *de visu*, après une rapide excursion *tra los montes*, Albert Millaud, le spirituel rédacteur du *Figaro*, et mon ami, M. Gaston Le Breton, conservateur, depuis la mort de M. l'abbé Colas, de notre intéressant musée céramique.

Imitant, à leur insu, les habitudes affichées à Ménilmontant par les premiers apôtres de Saint Simon, ces bouviers élégants, s'aidaient fraternellement dans les petits soins réclamés par leur toilette de nuit. Ils se tressaient la mince et courte corde de cheveux, à l'aide de laquelle ils attachent ensuite, sur leur nuque, un énorme chignon d'emprunt, pour paraître, dans le cirque des taureaux, vêtus de soie, de satin et de velours, orange, bleu, nacarrat, vert ou rose, couverts de riches broderies, de franges, de galons, de filigranes, de nœuds de rubans, de glands agrémentés

d'or, de jais et d'argent, coquettement enveloppés d'amples capes jaunes ou rouges, en bas blancs, ceinture de soie, toquet noir à pompons sur la tête.

Délicieux et pittoresque spectacle qui, tout en vous obligeant presque à fermer les yeux dans un éblouissement, un miroitement réel, vous charme cependant par toutes les nuances et les couleurs d'un jardin, les splendeurs d'un cortège royal, toute la gentillesse d'une bande de masques, toute la noblesse d'une troupe de guerriers, le luxe et la pompe des princes de l'extrême Orient.

Ces mauvais repas, ces mets étranges, repoussants, si vous voulez, ces rencontres fortuites de scènes toutes locales, sont les joies les plus vives, mais, hélas ! de jour en jour aussi les plus rares du voyageur. Le début était du plus heureux présage ; ravi, enchanté, je m'endormis avec la pensée délicieuse que le lendemain je me réveillerais dans une ville inconnue.

Quel mot magique ! une ville inconnue ! Se dire que depuis la sortie de l'auberge jusqu'à l'heure où vous y rentrerez, à la nuit close, vous ne ferez que courir d'une chose merveilleuse à une autre non moins stupéfiante, d'une surprise à une autre surprise ; que tout ce que vous allez rencontrer sera nouveau, et qu'à chaque pas, vous découvrirez des objets qui se graveront pour toujours dans votre mémoire ; que pendant la journée entière, libre comme l'air, léger comme l'oiseau, vous distraire, sera votre unique préoccupation ; et qu'en vous amusant ainsi, vous donnerez à la fois, la santé à votre corps et à votre esprit ; enfin que le terme de tous ces plaisirs, au

lieu d'apporter avec lui, sa teinte de mélancolie comme le soir d'un jour de fête, ne sera que le début de toute une série de plaisirs qui vous accompagneront en quittant cette ville pour en visiter une autre, en abandonnant celle-ci pour une troisième, et cela, successivement, durant une période de temps à laquelle votre esprit se complait à ne pas fixer de limites. Toutes ces pensées, dis-je, qui se présentent en foule à l'heure de votre réveil, vous procurent une telle commotion de joie, qu'avant même de vous en être aperçu, vous vous trouvez debout, au milieu de votre chambre, le chapeau sur la tête, et le *Guide* à la main.

Allons donc jouir de la vue de Valladolid ! Hélas ! quel changement depuis les beaux jours de Philippe IV ! La population qui, jadis, était de 100,000 âmes, est aujourd'hui descendue à un peu plus de 20,000. Dans les rues principales, font de courtes apparitions quelques rares étudiants de l'Université et des voyageurs se rendant à Madrid. Ces passants ont-ils conservé les goûts, les passions des bacheliers et des licenciés de Lesage ? Je l'ignore, mais ce que je sais, c'est qu'ils ne portent plus ces élégants costumes si bien retrouvés par le peintre Gigoux dans la belle édition illustrée de *Gil Blas*, et inventés de nos jours par Gustave Doré qui, malheureusement pour les touristes trompés par la magie de son crayon, n'a point pu les copier sur nature, puisqu'ils n'existent plus, et ne les a vus que dans son imagination d'artiste.

Les autres rues sont mortes. Valladolid me fit l'effet d'un grand palais abandonné dans lequel on aperçoit encore, de place en place, des traces de bas-

reliefs, de dorures et de mosaïques, et vivant là, par charité, un chétif ménage de mendiants ou de gardiens, que la vaste solitude de l'édifice couvre poétiquement d'un manteau de sombre mélancolie.

Plusieurs places spacieuses, quelques palais dégradés, des maisons en ruine, des couvents vides, de longues rues désertes dont le pavé est envahi par l'herbe, tous les signes, en somme, d'une grande cité déchue. Le quartier le moins misérable, est la Grande place, énorme, toute entourée de galeries couvertes formées par des piliers de granit bleuâtre, surmontées par des maisons uniformément à trois étages, ayant chacune de très longs balcons sur lesquels, dit on, pouvaient s'asseoir commodément 24,000 spectateurs.

Ces galeries se continuent des deux côtés d'une large rue qui débouche sur la place. Son nom de *Calle de la Plateria*, et de nombreuses petites boutiques d'orfèvres, où l'on voit encore quelques bijoux populaires, ne manquant pas d'originalité, me rappelèrent que Valladolid était autrefois une ville des plus renommées pour son orfèvrerie, et que Juan de Arfe y Villafane, appelé vulgairement le Benvenuto Cellini de l'Espagne, y séjourna longtemps ainsi que son frère Antonio.

Le mouvement des passants était assez considérable. C'était jour de marché; sous les arcades et sur la place s'agitaient, une foule de gens de la campagne, des marchands de légumes et de menues merceries. Je constatai là, pour la première fois que, depuis mon entrée en Espagne, je n'avais point encore aperçu une pipe. Les ouvriers, les paysans, les pauvres gens, tous, fument la cigarette. Et il y a

vraiment à rire, de voir de superbes gaillards à l'épaisse chevelure noire, musculeux, moustachus, circuler, portant à leur bouche un microscopique rouleau de papier, à demi caché par la barbe, le fumer le plus voluptueusement possible, jusqu'au dernier petit brin de tabac, jusqu'à n'avoir plus qu'une étincelle mourante sur la lèvre inférieure, l'y maintenir encore comme une goutte de liqueur exquise, et ne se décider à la dernière extrémité, à en jeter la cendre, qu'avec l'air d'un homme faisant, malgré lui, le sacrifice d'un objet de quelque valeur.

Je fis une autre remarque confirmée par la suite de mon voyage. Pendant tout mon séjour en Espagne, je n'y ai jamais entendu personne siffler ni rencontré un homme ou une femme en état d'ivresse.

M^{me} d'Aulnoy observait déjà qu'il n'y a jamais eu de gens si sobres que les Espagnols. Ils ont, dit-elle, une si grande horreur pour ceux qui rompent cette tempérance, qu'il est porté par les lois que lorsqu'on produit en justice un homme pour rendre témoignage, il est récusé pour témoin si l'on prouve qu'il se soit enivré seulement une fois et il est renvoyé après avoir été réprimandé en pleine chambre.

On ne saurait leur faire un plus sensible outrage que de les accuser d'être ivres, et quand il arrive que l'on appelle un homme *boracho*, cette injure se venge par l'assassinat.

Espérons qu'aujourd'hui les Espagnols se contentent de réparations moins sanglantes.

M^{me} d'Aulnoy donne, il est vrai, de cette retenue surprenante sur le vin, une explication contre laquelle vous êtes tout à fait libres de protester. Quant au vin,

dit-elle, il ne me semble point bon. On le met dans des peaux de bouc qui sont apprêtées ; il sent toujours la poix ou le brûlé, et je ne suis pas surprise que les hommes fassent si peu de débauche avec une telle liqueur.

Il faut croire, pour l'honneur de l'Espagne, qu'il existe d'autres causes de cette louable tempérance, et comme cette vertu Lacédémonienne n'a jamais été en France l'objet d'un culte bien fervent, il faut, à part nous, nous féliciter d'avoir, dans la loi nouvelle sur l'ivresse publique, préféré, à des sanctions purement morales, les peines plus positives de l'amende et de la prison.

La statistique prouve même que ces armes ne sont que trop souvent impuissantes contre les tristes habitudes de certaines classes de notre population, et nous invite à ne point railler, comme le fait ici notre malicieuse compatriote, les travers et les vices que nous croyons découvrir dans des pays étrangers visités sans attention et en courant.

De la grande Place, je me rends à la place Saint-Paul, sur laquelle s'élève l'antique Palais royal. La façade n'est remarquable ni par ses grandes proportions, ni par la richesse de ses détails. Je m'approchai de l'entrée, et avant d'éprouver un élan d'admiration pour la majesté du lieu, je fus saisi d'un sentiment de tristesse par le silence sépulcral qui y régnait. Rien ne produit sur moi une impression plus semblable à celle d'un cimetière que la vue d'une résidence royale abandonnée, car là plus que partout ailleurs, est puissant et vivace le contraste entre les souvenirs du passé, et les réalités du présent. Oh ! superbes cortèges de guerriers empanachés. Oh ! somptueux festins, Oh ! jouissances fiévreuses d'une prospérité

qu'on croyait éternelle ! Devant ces grands sépulcres vides, on éprouve une sorte de satisfaction à élever la voix comme font parfois les malades, pour l'entendre répéter par l'écho sonore, et s'assurer qu'on est encore, sinon jeune, au moins bien portant.

Dans l'intérieur du palais règne une grande cour, entourée de murailles sur la paroi basse desquelles sont gravées des têtes d'empereurs romains. Un bel escalier conduit aux galeries de l'étage supérieur.

Un vieux concierge, presque endormi, m'indiqua, sur la même place, un autre palais que je n'avais pas remarqué, et je compris, grâce à mon Guide imprimé, qu'il me disait que là était né, le 21 mai 1527, le grand Philippe II qui fit de Valladolid une ville florissante.

Vis-à-vis le palais Royal est le couvent des Dominicains de St-Paul, fondé par les ducs de Lerme. La façade gothique est tellement riche et surchargée de statuettes, de bas-reliefs et d'ornements de toute nature, que la moitié suffirait encore à la décoration d'un autre palais immense. Le soleil l'éclairait en plein et l'effet en était éblouissant. Je retrouvais presque le portail de don Fernand de Tolède. Mais je dois avouer qu'à ma grande satisfaction, la cloche prophétique, tant admirée du noble Castillan, ne daigna pas sonner pour signaler mon passage à Valladolid, comme jadis elle le fit, quand Alphonse V, roi d'Aragon, alla en Italie prendre possession du royaume de Naples, à la mort de Charles-Quint, au départ pour l'Afrique du roi de Portugal don Sébastien, à l'agonie du roi Philippe second et au trépas de sa dernière femme, la reine Anne.

Au détour d'une rue voisine, j'aperçois le collège

de St-Grégoire, édifice de même style, plus grandiose, plus riche que le précédent. Puis, passant par quelques petites rues, j'atteins enfin la place de la Cathédrale. Bien qu'inachevée, cette église est une des plus vastes de l'Espagne. Son architecture, grandiose et simple, emprunte à la couleur noirâtre de la pierre comme un reflet de tristesse. Les parois sont entièrement nues ; les chapelles ténébreuses, les voûtes, les piliers, les portiques, tout y est gigantesque et sévère. C'est une de ces cathédrales qui font balbutier la prière avec un sentiment de secrète terreur.

Je n'avais pas encore visité l'Escorial, *le plus grand tas de granit qui existe sur la terre*, dit Gauthier, *le leviatan de l'architecture*, ajoute un voyageur italien, *la huitième merveille du monde*, prétendent les Espagnols ; (je vous fais grâce de beaucoup d'autres qualifications aussi prétentieuses), et cependant je songai à lui. C'est l'œuvre du même architecte, don Juan-Baptista di Toledo. L'église fut laissée inachevée pour s'occuper de la construction du couvent.

Le lendemain, en parcourant celui-ci, involontairement je me suis souvenu de celle-là. A droite du maître-autel, dans une petite chapelle, s'élève la tombe de Pierre Ansurez, seigneur et bienfaiteur de la ville. Au-dessus du monument, on aperçoit encore son épée. Mes compagnons de voyage, mes chers amis, MM. Jacques Duval, conseiller à la cour de Rouen, et Paul Allard, l'auteur de *Rome souterraine* et d'une étude, non moins digne d'éloges, sur les *Esclaves chrétiens*, m'avaient momentanément laissé, j'étais seul dans l'église et j'entendais sur les dalles usées retentir le bruit de mes pas ; je me sentis pris, tout-à-coup, d'un sentiment

de froid glacial et de je ne sais quelle frayeur puérile, je tournai bien vite le dos au mausolée et je sortis.

Dans ma précipitation, je heurtai un jeune prêtre qui, fort heureusement, parlait un peu français. Je lui demandai où se trouvait la maison qu'avait habitée Cervantes pendant le court séjour qu'il fit à Valladolid, de 1603 à 1605. Rue Cervantes, me répondit-il en m'indiquant obligeamment le chemin à suivre. Après avoir traversé deux ou trois rues étroites et silencieuses, je finis par inventer la rue Cervantes, longue, droite, pleine d'immondices et bordée de misérables masures, mais, par malheur, presque solitaire. Il me semblait que dans ce triste faubourg j'allais tout-à-coup me trouver devant ce fameux Jeu de paume tenu par la dernière victime des remèdes administrés par Gil Blas, alors qu'il suppléait le médecin Sangrado auprès du lit de ses nombreux malades. Mon imagination reconstituait ce tripot, ce lieu de réunion des fainéants et des débauchés de Valladolid. Il me semblait y voir encore, jugeant impérieusement les contestations qui survenaient entre les joueurs, ce brave de profession, ce casseur de raquettes, originaire de Biscaye, qui se faisait nommer don Rodrigue de Mondragon, et dont le nez fort épaté tombait sur une moustache rousse qui s'élevait en croc jusqu'à la tempe.

Je marchai ainsi, rêvant et interrogeant les murs à la recherche de la banale inscription : Ici a vécu Cervantes, et ne découvris rien. Parvenu à l'extrémité, je me trouvai en pleine campagne. Je n'apercevais plus un être vivant. Après être resté quelque temps à regarder autour de moi, je revins

sur mes pas, et, m'adressant à un muletier, sans grand espoir d'être compris, je lui demandai à tout hasard, en français, où était située la maison de Cervantes. Pour toute réponse, il administra une volée de coups de bâton à sa pauvre mule innocente et disparut.

Un soldat, plus serviable, me conduisit dans une boutique. Là, une horrible vieille crut que je désirais acheter le don Quichotte et m'envoya chez un libraire. Ce dernier, qui voulut faire l'avisé, ne pouvant se décider à m'avouer qu'il ne possédait aucun renseignement sur l'habitation de Cervantes, se mit à battre la campagne, parlant, dans une langue qui n'était ni le Français, ni l'Espagnol, de la vie et des ouvrages de l'immortel écrivain. Si bien, qu'il me fallut enfin me résoudre à partir sans avoir rien vu. Et cependant on doit avoir gardé souvenir de cette maison que, certes, je serais parvenu à découvrir, si j'avais pu me faire comprendre, non-seulement parce que Cervantes y a vécu, mais surtout parce qu'il s'y est passé un fait dont tous ses biographes font mention.

Peu de temps après la naissance de Philippe IV, une nuit, un seigneur de la cour et un gentilhomme inconnu s'étant rencontrés par hasard, se prirent de querelle sans qu'on ait jamais su pourquoi, mirent flamberge au vent, et après un combat qui dura peu de temps, le courtisan tomba, frappé d'un coup mortel. Le meurtrier parvint à fuir et sa victime, toute couverte de sang, se traîna jusqu'à une maison voisine, en réclamant des secours. Là, habitaient Cervantes avec sa famille et la veuve d'un célèbre

rédacteur de chroniques, avec ses deux fils. L'un de ceux-ci accourut, prit le blessé dans ses bras et appela Cervantes qui, déjà était couché. Le poète étant descendu, aida son ami à transporter dans l'appartement de la veuve le seigneur, qui y mourait deux jours plus tard.

La police eut bruit de l'aventure et chercha, comme c'était son devoir, à découvrir la cause du duel. L'on crut généralement que les deux champions étaient des rivaux en amour et qu'ils faisaient la cour à la fille ou à la nièce de Cervantes. Toute la famille fut préventivement arrêtée; puis, peu après, remise en liberté. Et on n'en sut jamais davantage. Le malheureux auteur de don Quichotte trouva dans cette injuste incarcération, une nouvelle raison de dire que le sort lui réservait, à lui et aux siens, des infortunes de tout genre.

Si la chance de contempler la demeure de Cervantes ne m'était pas réservée, j'eus du moins, à peu de distance de là, la compensation de découvrir celle où est né don José Zorilla, un des poètes espagnols les plus estimés de notre époque.

Peut-on visiter le musée de peinture? *Porqué no Caballerito?* La concierge m'ouvrit alors les portes du grand collège de la Sainte-Croix et m'accompagna dans l'intérieur. Les tableaux sont assez nombreux; mais sauf quelques-uns peints par Rubens, Cardenas, Vincenzo Carducci, tous sont presque sans valeur. Pris çà et là dans des monastères et des églises, ils sont éparpillés au hasard, dans des salles, des corridors, des escaliers et des galeries. Néanmoins ce musée produit sur le visiteur une impression pro-

fonde assez semblable à celle que donne, la première fois, le spectacle d'une course de taureaux.

Huit années se sont écoulées depuis le jour dont je parle et cependant, en vous lisant ces notes informes, je la ressens comme si je venais de la recevoir.

Je trouvais là, formant un hideux ensemble, tout ce que le pinceau des peintres espagnols les plus féroces, a jamais enfanté de plus triste, de plus sanglant, de plus horrible. Figurez-vous des plaies béantes, des membres mutilés, des têtes séparées du tronc, des corps épuisés, exsangues, flagellés, tenaillés, brûlés, déchirés par tous les genres de tortures décrits dans les histoires de l'Inquisition, et vous ne parviendrez jamais à vous former une image aussi épouvantable que celle gravée dans mon esprit par le souvenir du musée de Valladolid. Parcourez toutes les salles, et partout et toujours vous ne voyez que des morts, des mourants, des démoniaques, des bourreaux ; de tous les côtés, du sang, du sang, du sang. Vous croyez le voir couler, jaillir des murailles qui vous enserrent, et former des ruisseaux sur le parquet où vous courez.

C'est une accumulation de souffrances et de douleurs, un amoncellement d'horreurs, à remplir tous les hôpitaux du monde. D'abord, j'éprouvai comme une impression de tristesse, d'abattement, puis de frayeur, enfin, plus que de l'épouvante, de la colère contre ces bouchers, artistes qui ont prostitué l'art divin de Raphaël, de Velasquez et de Murillo d'une aussi extravagante façon.

La toile, qui, au milieu de tant de détestables pein-

tures, mérite peut-être le plus d'arrêter le regard, bien qu'elle soit aussi d'un réalisme impitoyablement espagnol, représente la *Circoncision de Jésus*, avec tous les détails les plus minutieux des instruments, de l'organe incisé, et des fragments de peau tranchés par les ciseaux du rabbin. Le tout, dans un cercle de spectateurs inclinés et attentifs, comme des étudiants à une leçon de clinique chirurgicale, groupés autour du professeur, expliquant une opération. Mon esprit songeant au docteur Tulp, fit, de suite, un rapprochement avec la célèbre *Leçon d'anatomie* de Rembrandt, dont le sujet est presque identique. Mais hélas ! quelle distance sépare la toile espagnole de la perle lumineuse du riche musée de la Haye !

Allons, partons, dis-je à l'obligeante portière, oubliant qu'elle ne parlait point ma langue. Si je reste là encore un instant, je ne sortirai que brûlé, écorché, écartelé ; n'avez-vous point quelque chose d'un peu plus réjouissant à m'exhiber ?

Elle me conduisit devant une *Ascension* de Rubens, grand tableau d'un grand effet et qui serait mieux placé sur un maître-autel que là où il me fut donné de l'admirer. Une vierge majestueuse, éblouissante, en pleine lumière, monte au ciel. A ses côtés, en haut, en bas, glisse un nuage resplendissant d'anges, de fleurs, de couronnés, de chevelures d'or, d'ailes blanches, de frémissements de plumes et de rayons ; toute la céleste vision semble voltiger, fendre l'air, s'agiter, comme un essaim d'oiseaux ensoleillés, et devoir, d'un instant à l'autre, disparaître et s'évanouir dans le pur azur.

Il était écrit que je ne sortirais pas du musée avec

une impression agréable devant les yeux. Mon cicerone m'ouvrit une porte basse, et riant, me fit signe de pénétrer. A peine entré, je reculai surpris. Je crus être tombé dans une caverne de malfaiteurs géants. La pièce sombre et située au rez-de-chaussée était pleine de colossales statues en bois colorié, représentant tous les personnages, acteurs et comparses, du grand drame de la *Passion*; soldats, argousins, spectateurs, bourreaux, chacun dans l'attitude imposée par son rôle : celui-ci prêt à flageller, celui-là à nouer et serrer les liens, cet autre à porter des coups de lance, cet autre encore à jeter à la face l'insulte et les crachats. Hideux personnages muets, hideusement sculptés. Puis des femmes agenouillées, Jésus étalé sur une croix énorme, les deux larrons, l'échelle, l'éponge, les instruments de torture, en un mot tout ce qui est nécessaire pour représenter le supplice du divin maître. Tel était en effet, autrefois, l'emploi de ce matériel théâtral et religieux; pendant la semaine sainte, on en composait sur la place publique, un *paso*, sorte de reposoir immense. Le duc de Saint-Simon raconte dans ses mémoires qu'en visitant l'Espagne, il vit certaines machines qui sont élevées sur des théâtres et qui représentent les mystères de la vie et de la mort de Notre-Seigneur. Le maréchal de Bassompierre signale la même particularité et ajoute que les figures sont de grandeur naturelle, très mal faites et très mal habillées. Il y en a, dit-il, de si pesantes, qu'il faut cent hommes pour les porter.

Je vois encore, en vous parlant, une face patibulaire, face de juif, méchante, vile, qui plus d'une fois

a dû mettre le populaire en furie; peut-être même l'a-t-elle poussé, un jour, à proférer des injures et à perpétrer des violences. Une vierge cependant me parut fort belle. Est-elle sortie du ciseau du Berrugnete ou de celui de Juan de Juni, ou encore de Gregorio Hernandez? je ne le saurais dire. Elle est à genoux, les mains jointes, les yeux levés au ciel avec une expression de douleur si navrante qu'elle inspire la pitié, comme le pourrait faire un désespoir vivant. A une certaine distance, elle me fit illusion; un instant, je la crus animée, et la phrase populaire, mais vraie, me vint aux lèvres: il ne lui manque que la parole.

Quand je sortis j'avais la tête pleine d'images ensanglantées, et je saluai le ciel joyeux avec un sentiment inusité de plaisir, comme un étudiant, à son début, qui se sauve de l'amphithéâtre d'anatomie où il vient d'assister à une première autopsie.

Il ne me restait plus à visiter que le palais de l'Université et une place dont le nom m'échappe, sur laquelle la sainte Inquisition allumait ses bûchers. Le *Joanne* m'y indiquait quinze couvents et une église ornée de peintures peu remarquables, je mis le petit volume résolument dans ma poche et j'eus grand soin de n'entrer dans aucune de ces seize merveilles architecturales; je m'apercevais en effet que tout ce que j'avais admiré depuis le matin commençait à se confondre un peu dans mon esprit, et je m'acheminai vers la Grande Place.

Telle est ma manière habituelle d'agir en voyage. Lorsque l'esprit est fatigué, le contraindre encore à être attentif pour obéir en tous points aux indications

banales du *Guide*, peut être un acte d'énergie ; mais comme la mémoire est impuissante à tout retenir, je trouve plus intelligent de ne pas noyer le vif souvenir des choses principales dans une infinité d'impressions vagues d'objets de minime importance.

Cependant, pour me donner une idée de la physionomie de la ville, le soir, je fis un tour de promenade sous les arcades. Les magasins, les boutiques d'orfèvrerie commençaient à s'éclairer. Il régnait là une certaine animation, un va-et-vient de militaires, d'étudiants flâneurs et de jeunes filles qui circulaient, en éludant avec malice leurs poursuivants (probablement leurs *novios*) enveloppés dans de vastes capes. Des bandes d'enfants jouaient sur la place remplissant l'air de cris sonores.

La journée avait-elle tenu toutes les promesses du matin ? Rarement la réalité parvient à égaler les fantasmagories et les somptuosités du rêve. Heureux ceux qui n'entrent pas sur la terre promise ! Mais une réalité indiscutable, c'est que j'étais fatigué. Après un mauvais et rapide repas, je regagnai promptement ma chambre. La Cuadrilla du Tato était partie ; elle nous précédait de quelques jours à Madrid, où, aristocratiquement assis, sur les gradins, *à la sombra*, nous devions, plus tard, la voir, sous le séduisant costume du Figaro du Barbier de Séville, dans le cirque des Taureaux, retentissant des rires, des applaudissements, des cris de joie d'admiration et de terreur d'une foule immense, faire preuve d'agilité, de grâce, de courage et d'adresse.

Tel est, Messieurs, le récit de mes pérégrinations à travers cette ville peu connue des touristes, et en

somme, peu digne de l'être. Il n'a, je vous l'avais annoncé, ni l'imprévu plaisant et original des narrations d'Alex. Dumas, ni la splendeur des descriptions de Gauthier, ni l'abondance historique de M. Charles Davilliers; il n'a, pour lui, que sa complète fidélité photographique; je commence même à craindre qu'il ne lui manque un mérite essentiel et que d'abord je m'imaginais facile, celui d'être court. Tous mes souvenirs se sont successivement réveillés, et je n'ai point eu l'héroïque courage de vous faire grâce d'un seul. Je vous l'avouerai même, ma narration devrait être plus longue encore. En effet, à peine assis dans le train qui nous conduisait à l'Escorial, je m'aperçus, mais trop tard! que j'avais oublié de visiter la chambre où est mort, le 20 mai 1506, le grand Christophe Colomb. Ce défaut de mémoire fort heureusement vous sauve d'une dernière description.

Et maintenant, pour finir comme débute les comédies de Caldéron et du théâtre de Clara Gazul de Prosper Mérimée, veuillez, Messieurs, pardonner les fautes nombreuses de l'auteur et l'ennui qu'il vous a causé.

LES HOMMES DE JUSTICE

DANS LE

THÉÂTRE DE MOLIÈRE,

PAR M. BUCHÈRE.

Molière, ainsi qu'il le disait lui-même, prenait son bien partout où il le trouvait. Aucun ridicule n'échappait à son observation, et pour le mettre en lumière, il s'initiait aux habitudes et au langage spécial des hommes dont il devait produire les portraits. On sait que voulant, sur l'invitation de Louis XIV, ajouter une scène à sa comédie des *Fâcheux*, il s'adressa au grand veneur, M. de Soyecourt, qui lui apprit les termes de venerie et de chasse. On prétend même que le grand veneur servit à son insu de type au ridicule signalé par le roi, et que c'est lui qui est photographié, (si vous me permettez cette expression moderne), dans la scène du *Chasseur* de cette comédie (1).

Le médecin de Molière, Mauvillain, qui lui ordon-

(1) *Les Fâcheux*, acte 2, scène VII.

nait des remèdes qu'il ne prenait pas (1), resta son ami malgré la guerre déclarée que son client faisait à la médecine, et lui fournit des indications précieuses sur les termes dont il devait se servir.

L'auteur comique s'est, à maintes reprises, occupé des hommes de loi : notaires, procureurs, huissiers ou sergents, et aucun de ses biographes n'indique où il puisait les renseignements qui lui étaient nécessaires. La langue cependant ne lui fait pas défaut. Rappelez-vous avec quelle exactitude de langage juridique s'explique M. de Pourceaugnac menacé d'un procès en bigamie : « Quand il y aurait infor-
« mation, ajournement, décret et jugement obtenu
« par surprise, défaut et contumace, j'ai la voie de
« conflit de juridiction pour temporiser et venir aux
« moyens de nullité qui seront dans les procé-
« dures Je serai toujours reçu à mes faits
« justificatifs, et l'on ne saurait me condamner sur
« une simple accusation sans un récolement et con-
« frontation avec mes parties (2). »

Faut-il croire que Molière aurait eu la prétention qu'il prête à un gentilhomme Limousin, « que ces mots-là lui viennent sans qu'il les sache, » et qu'il parlait la langue du droit sans l'avoir apprise, comme M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir ? il repousse lui-même cette pensée : « Le sens commun
« d'un gentilhomme, fait-il dire à Sbrigani, peut

(1) Tout le monde sait qu'un jour le roi dit à Molière : « Vous avez un médecin, que vous fait-il ? — Sire, répondit Molière, nous causons ensemble ; il m'ordonne des remèdes ; je ne les fais pas et je guéris. » (*Vie de Molière*, par Voltaire.)

(2) *Monsieur de Pourceaugnac*, acte 2, scène xii.

« bien aller jusqu'à concevoir ce qui est du droit et de l'ordre de la justice, mais non pas à savoir les termes de la chicane (1). » Ce qui paraît plus exact, c'est que Molière puisait à cet égard ses ressources en lui-même. Il avait étudié le droit à Orléans, et avait été reçu avocat avant de songer au théâtre (2).

Ce fait, contesté par certains biographes, pourrait s'appuyer sur le témoignage d'un satyrique de son époque, Le Boulanger de Chalussay qui, dans sa comédie d'*Elomyre Hypocondre* ou *les Médecins vengés*, publiée en 1670, met en scène Molière lui-même et le fait parler ainsi :

Puis venant d'Orléans où je pris mes licences,
Je me fis avocat au retour des vacances ;
Je suivis le barreau pendant cinq ou six mois,
Où j'appris à plein fond, l'ordonnance et les lois.
Mais quelque temps après, me voyant sans pratique,
Je quittai là Cujas et je lui fis la nique.

Quoi qu'il en soit, Molière connaissait à fond non-seulement les usages et le style de la chicane, mais ses lenteurs et ses abus. Est-il possible de les relever avec plus de verve et de vérité que dans cette scène des *Fourberies de Scapin*, où le rusé valet veut obtenir d'Argante l'argent réclamé par Octave son maître ? Argante s'est prononcé : il ne veut faire aucun sacrifice d'argent, il aime mieux plaider. Scapin en prend thème pour lui dire :

« Eh, Monsieur, de quoi parlez-vous là ? Et à quoi

(1) *Monsieur de Pourceaugnac*, acte 2, scène XII.

(2) *Vie de Molière*, en tête de l'édition publiée par Aimé Martin.
— Fabre, *Etude sur les Clercs de la Bazoche*, p. 309.

« vous résolvez-vous ? Jetez les yeux sur les détours
« de la justice ? Voyez combien d'appels et de degrés
« de juridiction, combien de procédures embarras-
« santes, combien d'animaux ravissants entre les
« griffes desquels il vous faudra passer : sergents,
« procureurs, avocats, greffiers, substituts, rappor-
« teurs, juges et leurs clercs. Il n'y a pas un de tous
« ces gens-là qui, pour la moindre chose, ne soit
« capable de donner un soufflet au meilleur droit du
« monde. Un sergent baillera de faux exploits, sur
« quoi vous serez condamné, sans que vous le sa-
« chiez. Votre procureur s'entendra avec votre
« partie, et vous vendra à beaux deniers comptants.
« Votre avocat, gagné de même, ne se trouvera
« point lorsqu'on plaidera votre cause, ou dira des
« raisons qui ne feront que battre la campagne, et
« n'iront point au fait. Le greffier délivrera par
« contumace des sentences et des arrêts contre vous.
« Le clerc du rapporteur soustraira des pièces, ou le
« rapporteur même ne dira pas ce qu'il a vu ; et,
« quand, par les plus grandes précautions du monde,
« vous aurez paré tout cela, vous serez ébahi que vos
« juges auront été sollicités contre vous, ou par des
« gens dévots, ou par des femmes qu'ils aimeront.
« Oh ! monsieur, si vous le pouvez, sauvez-vous de
« cet enfer-là. C'est être damné dès ce monde que
« d'avoir à plaider ; et la seule pensée d'un pro-
« cès serait capable de me faire fuir jusqu'aux
« Indes (1). »

Argante est ébranlé ; mais il résiste encore ; le

(1) *Fourberies de Scapin*, acte 2, scène viii.

sacrifice d'argent lui paraît trop considérable ; écoutez alors le tableau que fait Scapin des frais de justice :

« Mais pour plaider il vous faudra de l'argent. Il
« vous en faudra pour l'exploit ; il vous en faudra
« pour le contrôle ; il vous en faudra pour la procu-
« ration, pour la présentation, conseils, productions,
« et journées du procureur. Il vous en faudra pour les
« consultations et plaidoiries des avocats, pour le
« droit de retirer le sac, et pour les grosses d'écri-
« tures. Il vous en faudra pour le rapport des substi-
« tuts, pour les épices de conclusion, pour l'enregis-
« trement du greffier, façon d'appointement, sentences
« et arrêts, contrôles, signatures et expéditions de
« leurs clercs, sans parler de tous les présents qu'il
« vous faudra faire (1). »

Il est difficile d'exposer et de critiquer avec plus de perfection les embarras et les frais qu'entraînait alors le mécanisme de la justice : Peut-être Molière y a-t-il mis une certaine exagération ; mais on ne peut exiger de la comédie une rigoureuse exactitude, alors surtout qu'elle veut signaler des abus, pour arriver à les corriger.

Permettez-moi de vous citer encore deux autres passages qui complètent l'exposé de la série des tribulations qui attendent le plaideur. L'un est relatif au style judiciaire si baroque et si souvent incompréhensible, mais que les hommes de loi conservaient avec un saint respect :

Philaminte, dans *Les Femmes savantes*, supplie son notaire d'employer un meilleur style :

(1) *Fourberies de Scapin*, acte 2, scène VIII.

Ne sauriez-vous changer votre style sauvage,
Et nous faire un contrat qui soit en beau langage?

LE NOTAIRE.

Notre style est très bon, et je serais un sot,
Madame, de vouloir y changer un seul mot.

BÉLISE.

Ah ! quelle barbarie, au milieu de la France ! (1).

L'autre passage, que je voulais vous rappeler, est relatif à un abus qui s'est un peu perpétué de nos jours ; je veux parler de l'illisibilité des pièces de procédure. Molière l'a signalé dans une des scènes de son *Misanthrope* :

Monsieur, un homme noir, et d'habit et de mine
Est venu nous laisser jusque dans la cuisine
Un papier griffonné d'une telle façon
Qu'il faudrait, pour le lire, être pis qu'un démon.
C'est de votre procès, je n'en fais aucun doute,
Mais le diable d'enfer, je crois, n'y verrait goutte (2).

Ces citations ne sont pas étrangères à notre sujet, puisque nous y trouvons une appréciation générale des hommes de justice. Recherchons d'une manière plus spéciale comment Molière s'en est occupé dans ses comédies.

Quelques publicistes se sont étonnés qu'il ait gardé le silence sur les magistrats, et ont prétendu qu'il en était de même à l'égard des avocats.

Ils ont attribué ce silence au respect que Molière portait à l'ordre judiciaire. Pour les magistrats, on

(1) *Les Femmes savantes*, acte 5, scène III.

(2) *Le Misanthrope*, acte 4, scène IV.

prétend expliquer par un fait spécial, une réserve qui n'était guère dans les habitudes de l'auteur comique. Etant jeune, il avait la coutume de suivre le théâtre ou plutôt les farces jouées à cette époque par trois associés célèbres, Turlupin, Gros Guillaume, et Gauthier Garguille.

Un jour, ces acteurs représentèrent une pièce dans laquelle le Parlement crut voir des allusions injurieuses contre les magistrats. L'un d'eux fut arrêté, conduit en prison et y mourut au bout de quelques mois. Molière fut dit-on très-impressionné de cet incident, et se promit de ne jamais s'exposer à de telles rigueurs (1).

Le fait peut être exact; mais il est permis de contester l'influence qu'il eut sur le silence de Molière à l'égard des magistrats. A une époque contemporaine Racine écrivait son admirable comédie des *Plaideurs*, et il mettait en scène le grotesque personnage de Perrin-Dandin sans s'exposer à aucun désagrément de la part de la justice. Dans tous les cas, il est difficile d'admettre que les craintes que je viens de signaler eussent pu empêcher Molière de s'occuper des avocats.

Sans doute au XVII^e siècle, comme de nos jours, le barreau jouissait d'une estime et d'une considération injustement méritées; mais parmi les avocats de cette époque, se trouvaient quelques hommes dont les noms sont venus jusqu'à nous, et dont les ridicules pouvaient être relevés sans porter atteinte à cette considération. Patru lui-même, avait dans ses dis-

(1) *Les Clercs de la Bazoche*, p. 311.

cours un apprêt académique, fort en usage dans ce temps, mais qui nuisait souvent à la clarté de son langage. Auprès de lui brillait Gautier, *aigre et mordant*, comme l'appelle Boileau, Huot et Lemazier signalés également par le poète satyrique et qui pouvaient fournir à Molière des types excellents et qui auraient été justement applaudis. La farce de M^{re} Pathelin, attribuée aux clercs de la bazoche, était depuis longtemps connue et avait été maintes fois représentée en public (1), sans exciter la moindre protestation de la part du barreau. Il faut donc attribuer à une autre cause qu'à un respect exagéré la réserve de l'auteur comique.

Est-il même vrai que Molière n'ait point joué les avocats, et leur ait témoigné une bienveillance inexplicable ? — Le publiciste qui a soutenu cette thèse (2), me paraît avoir oublié la scène si plaisante de *M. de Pourceaugnac* où deux avocats sont consultés par le gentilhomme de Limoges ; l'un traînant ses paroles, l'autre parlant très vite et bredouillant, invoquant tous les anciens législateurs et glossateurs, depuis Justinien jusqu'à Cujas, pour arriver à conclure que « la polygamie est un cas pendable (3). »

Ce n'est pas la seule fois que Molière s'exprime d'une manière peu respectueuse sur les avocats. Si

(1) Suivant certains auteurs, la farce ou comédie de *Maître Pathelin*, considérée comme le chef-d'œuvre du théâtre avant Corneille, daterait du commencement du quinzième siècle. (*Les Clercs de la Bazoche*, ch. 8.)

(2) M. Ch. Truinet, avocat, a publié, dans *la Revue historique du Droit français*, un article sur ce sujet, sous ce titre : *Pourquoi Molière n'a pas joué les Avocats ?* (*Revue hist.*, t. 1, p. 84.)

(3) *Monsieur de Pourceaugnac*, acte 2, scène XIII.

dans le *Malade imaginaire*, le notaire Bonnefoi se borne à les représenter comme « des gens de difficulté et qui sont ignorants des détours de la conscience » (1) ce qui peut être interprété en leur honneur, dans l'*Etourdi*, Mascarille, avec son accent suisse, s'en exprime ainsi :

La procès, il faut rien ; il couté tant t'archant !

La procureur, larron ; l'afocat pien méchant. (2)

Enfin, rappelez-vous ce passage des *Fourberies de Scapin*, que je vous citais tout à l'heure, où l'avocat est représenté comme devant être gagné par la partie adverse, pour ne pas se trouver à l'audience lorsqu'on plaidera la cause, ou devant dire « des raisons qui ne feront que battre la campagne et n'iront point au fait. » (3)

Ce dernier trait paraît être un des travers le plus souvent reproché aux avocats de cette époque. Dans une lettre du 25 février 1660, Gui Patin le signale dans les termes suivants : « Il se plaida, le 21 de ce mois, une cause à la grand'chambre entre les médecins et les chirurgiens. L'avocat des chirurgiens dit bien des choses *qui ne servaient de rien à son fait*, comme entre autres, que Rome avait été trois cents ans sans médecins, et que les Romains avaient chassé Archagathus. » (4)

Si Molière n'a point fait une pièce spéciale pour relever les travers et ridicules des avocats, il est fa-

(1) Acte 1, scène ix.

(2) Acte 5, scène iv.

(3) Acte 2, scène viii.

(4) Gui Patin, t. 3, p. 177. (Édition de 1846.)

cile d'en deviner la cause : Son bien était pris, pour parler son langage. Le sujet n'était plus à traiter au théâtre. Assistant à la première représentation des *Plaideurs* en 1668, il s'était écrié en sortant : « Cette comédie est excellente ! » Comment mieux peindre, en effet, l'emphase du style oratoire employé au palais, les paroles inutiles qui n'allaient pas au fait, que dans cette admirable plaidoirie de Petit-Jean et de l'Intimé, que vous connaissez tous, et dont je ne veux vous rappeler que quelques lignes : commençons par l'exorde de Petit-Jean :

Messieurs, quand je regarde avec exactitude
L'inconstance du monde et sa vicissitude ;
Lorsque je vois, parmi tant d'hommes différents,
Pas une étoile fixe et tant d'astres errants,
Quand je vois les Césars, quand je vois leur fortune,
Quand je vois le soleil et quand je vois la lune,
Quand je vois les États des Babyboniens
Transférés des Serpents aux Nacédoniens ;
Quand je vois les Lorrains de l'état dépotique.
Passer au démocrite et puis au monarchique ;
Quand je vois le Japon.....

Que de matières inutiles, et que nous comprenons bien l'exclamation du juge Dandin s'écriant :

Je suis sang et eau, pour voir si du Japon,
Il viendrait à bon port au fait de son chapon... (1)

Ecoutez la réponse de l'Intimé, vous y trouverez le style déclamatoire, joint aux inutilités signalées par Gui Patin :

(1) *Les Plaideurs*, acte 3, scène III.

Avant

La naissance du monde, et sa création,
Le monde, l'univers, tout, la nature entière
Était ensevelie au fond de la matière.
Les éléments, le feu, l'air, et la terre et l'eau,
Enfoncés, entassés, ne faisaient qu'un monceau,
Une confusion, une masse sans forme,
Un désordre, un chaos, une cohue énorme ;
Unus erat toto naturæ vultus in orbe
Quem Graeci dixere chaos, rudis indigestaque moles.(1)

Si ces scènes étaient applaudies au théâtre, et considérées comme une vive peinture, exagérée sans doute, mais vraie au fond, du style oratoire des avocats de cette époque, nous pouvons partager le regret exprimé par quelques publicistes, que Molière n'ait pas consacré une comédie spéciale à peindre les travers et ridicules du barreau ; mais il admirait assez l'œuvre de Racine, pour ne point essayer de recommencer un tableau tracé par la main d'un tel maître.

Au surplus, Molière n'a pas davantage joué les procureurs, et personne n'a prétendu que son respect pour le personnel judiciaire se fût étendu jusqu'à eux. A cette époque, il eut trouvé dans la corporation de ces officiers publics, des hommes dont la réputation laissait quelque peu à désirer, si nous en croyons les poètes satyriques. Pé-Fournier dont Boursault disait : « Pé-Fournier, méchant borgne et procureur subtil » et Rolet dont le nom est devenu proverbial sous le trait que lui a lancé Boileau :

J'appelle un chat, un chat, et Rolet un fripon (2).

(1) *Les Plaideurs*, acte 3, scène III.

(2) Boileau, *Satire* 1.

Molière n'a pu faire une pièce particulière pour peindre chacun des ridicules qu'il apercevait dans les diverses classes de la société, mais il n'en épargnait aucun, lorsqu'il trouvait l'occasion de le signaler par un trait pouvant avoir quelque portée.

¶ Dans la tirade des *Fourberies de Scapin* que je vous ai citée, ne place-t-il pas sous la même dénomination « d'animaux ravissants par les griffes desquels il faudra passer » : les sergents, procureurs, greffiers, substituts, rapporteurs, juges et leurs clercs ? Et ce qu'il a voulu surtout relever dans cette scène, ce sont les habitudes si blâmables des sollicitations dont on reprochait alors aux magistrats et aux procureurs de subir l'influence. « Vous serez ébahi, dit-il, que vos juges auront été sollicités par des femmes qu'ils aimeront. »

Ce n'est point la seule fois qu'il relève cet abus regrettable. Rappelez-vous la première scène du *Misanthrope* : Philinte conseille à Alceste de donner à son procès une part de ses soins. Ecoutez la réponse du Misanthrope et le dialogue qui la suit :

ALCESTE.

Je n'en donnerai pas, c'est une chose dite.

PHILINTE.

Mais qui voulez-vous donc qui pour vous sollicite ?

ALCESTE.

Qui je veux ? la raison, mon bon droit, l'équité.

PHILINTE.

Aucun juge par vous ne sera visité ?

ALCESTE.

Non. Est-ce que ma cause est injuste ou douteuse ?

PHILINTE.

J'en demeure d'accord : mais la brigue est fâcheuse (1).

Il faut bien reconnaître que l'abus des sollicitations était de mise à cette époque. Les auteurs sérieux l'ont constaté, et Racine l'a relevé dans ses *Plaideurs*. Petit-Jean se vante des gros profits que lui rapportait sa place auprès du juge Perrin Dandin :

On n'entrait point chez nous sans graisser le marteau
Point d'argent, point de suisse, et ma porte était close.
Il est vrai qu'à Monsieur j'en rendais quelque chose,
Nous comptions quelquefois....

Ainsi, ce n'était pas seulement le juge qu'il fallait solliciter, il importait aussi de gagner les faveurs de ses valets, comme celles des procureurs et de leurs clercs. Ecoutez la recommandation du plaideur Chicaneau.

Prends-moi dans mon clapier trois lapins de garenne,
Et chez mon procureur porte-les ce matin.
Si son clerc vient céans, fais-lui goûter mon vin (2).

Mais revenons au théâtre de Molière. Parmi les hommes de justice, celui qui est mis le plus souvent en scène est le notaire. Dans *l'école des Maris*, il ne paraît que comme un personnage muet. Le commissaire le présente à Sganarelle comme « notaire royal, et de plus homme d'honneur », cela va sans dire,

(1) *Le Misanthrope*, acte I, scène II.

(2) *Les Plaideurs*, acte I, scène VI.

répond Sganarelle ; ce qui ne l'empêche pas d'ajouter quelques instants après :

Mais ne vous laissez pas graisser la patte au moins (1).

Dans *l'Ecole des Femmes*, le notaire prend un rôle plus sérieux. C'est le tabellion bouffi de son importance et de sa science du droit. Sans s'inquiéter s'il a un auditeur attentif, il expose toute la théorie du préciput, du douaire, préfix et coutumier ; puis s'apercevant enfin de l'inattention d'Arnolphe, son client :

Pourquoi hausser le dos ? Est-ce qu'on parle en fat,
Et que l'on ne sait pas les formes d'un contrat ?
Qui me les apprendra ? personne, je présume.
Sais-je pas qu'étant joints, on est par la coutume
Communs en meubles, biens, immeubles et conquêts,
A moins que par un acte on y renonce exprès ?
Sais-je pas que le tiers du bien de la future
Entre en communauté pour ?...

ARNOLPHE.

Oui c'est chose sûre,
Vous savez tout cela : mais qui vous en dit mot ?

LE NOTAIRE.

Vous, qui me prétendez faire passer pour un sot,
En me haussant l'épaule et faisant la grimace (2).

Nous avons déjà entendu le notaire des *Femmes savantes*, ce praticien que rien n'émeut, qui ne connaît que les règles de la coutume, qui y soumet son

(1) Acte 3, scène v.

(2) *L'Ecole des Femmes*, acte 4, scène II.

style, son langage; il a refusé à Philaminte de changer la forme du contrat qu'il est appelé à rédiger.

Moi, si j'allais, madame, accorder vos demandes,
Je me ferais siffler par tous mes compagnons.

Mais il se peint plus complètement, dans l'expression naïve qui lui échappe, lorsque Philaminte lui indique Trissotin comme l'époux qu'elle destine à Henriette, alors que Chrysale lui montre Clitandre comme celui auquel il veut donner la main de sa fille. Il ne relève pas ce qu'aurait de blessant pour la morale cette union avec deux époux; mais il pense à la coutume :

Deux époux ?

C'est trop pour la coutume.....

Mettez-vous donc d'accord, et, d'un jugement mûr,

Voyez à convenir entre vous du futur (1).

Le notaire du *Malade Imaginaire* nous offre un type tout différent : c'est l'officier public habile et rusé, qui lui aussi connaît la coutume, mais sait se jouer avec facilité des dispositions les plus embarrassantes de la loi.

Argan veut faire un testament au profit de sa femme. Il a fait appeler M. de Bonnefoi, que celle-ci lui a présenté comme un très honnête homme, et tout à fait de ses amis. Le notaire lui explique qu'il ne saurait rien donner à sa femme par testament. « La coutume y résiste. » Argan veut consulter un avocat; écoutez la réponse de M. de Bonnefoy.

« Il y a d'autres personnes à consulter qui sont

« bien plus accommodantes, qui ont des expédients
« pour passer doucement par-dessus la loi, et rendre
« juste ce qui n'est pas permis ; qui savent aplanir
« les difficultés d'une affaire, et trouver les moyens
« d'éluder la coutume par quelque avantage indirect,
« Sans cela, où en serions-nous tous les jours ? Il
« faut de la facilité dans les choses ; autrement nous
« ne ferions rien, et je donnerais pas un sol de notre
« métier (1). »

Ainsi, Molière semble avoir voulu présenter tous les types du notaire ; mais il jette surtout du ridicule sur celui qui, manquant à ses devoirs professionnels, se vante de l'habileté avec laquelle il apprend à ses clients à éluder les dispositions de la loi.

Le rôle de l'huissier est assez insignifiant dans les comédies de Molière ; nous l'avons vu indiqué dans le *Misanthrope* comme « un homme noir et d'habit et de mine, » mais dans cette comédie, il ne paraît pas sur la scène : Nous ne l'y voyons apparaître que dans *Tartuffe*, sous le personnage de M. Loyal, qui se présente avec l'arrogance qu'il puise dans ses fonctions, et cette fausse bonhomie qui lui permet d'user de rigueur avec les apparences les plus douces.

Je m'appelle Loyal, natif de Normandie,
Et suis huissier à verge, en dépit de l'envie.
Et je vous viens, monsieur, avec votre licence,
Signifier l'exploit de certaine ordonnance.

.....
Ce n'est rien seulement qu'une sommation,

(1) Acte 1, scène ix.



Un ordre de vider d'ici, vous et les vôtres,
Mettre vos meubles hors, et faire place à d'autres,
Sans délai ni remise, ainsi que besoin est (1).

Monsieur Loyal est le type de l'huissier instrumentaire, qui exécute les ordres de ses clients et les ordonnances de justice, avec un sang-froid et une rigueur dont il ne démord jamais. Cette scène peut être saisissante de vérité, mais elle n'intéresse pas le spectateur. C'est encore à la comédie des *Plaideurs* qu'il faut nous reporter pour retrouver la peinture comique de cet officier public. Il est vrai que Racine n'a pas mis en scène un véritable huissier. C'est l'Intimé qui se déguise pour en remplir les fonctions. Rappelez-vous la scène où Chicaneau furieux de recevoir un exploit signé Le Bon, s'emporte jusqu'à donner un soufflet à l'Intimé qu'il prend pour un huissier. Quoi de plus plaisant que le sang-froid de l'Intimé, dressant procès-verbal des insultes qu'il reçoit :

. Un soufflet ! écrivons.
Lequel Hiérôme, après plusieurs rébellions,
Aurait atteint, frappé, moi sergent, à la joue
Et fait tomber, du coup, mon chapeau dans la boue.

CHICANEAU, (*lui donnant un coup de pied*).
Ajoute cela. . . .

L'INTIMÉ.

Bon, c'est de l'argent comptant
J'en avais bien besoin. — Et de ce, non-content,

(1) *Tartufe*, acte 5, scène iv.

Aurait avec le pied réitéré. — Courage !
Outre plus, le susdit serait venu de rage,
Pour lacérer ledit présent procès-verbal.
Allons, mon cher monsieur, cela ne va pas mal.
Ne vous relâchez point.

Ne vous déplaise,
Quelques coups de bâton, et je suis à mon aise.

CHICANEAU, (*tenant un bâton*).

Oui dà : je verrai bien s'il est sergent

L'INTIMÉ.

Tôt donc,

Frappez : j'ai quatre enfants à nourrir.

Ce dernier trait désarme Chicaneau ;

Oui vous êtes sergent, monsieur, et très sergent.
Touchez là : vos pareils sont gens que je révère ;
Et j'ai toujours été nourri par feu mon père
Dans la crainte de Dieu, monsieur, et des sergents (1).

Cette peinture rentre plus dans le ton de la comédie que la sommation présentée précédemment par M. Loyal, et elle nous laisse une impression plus vraie du caractère intéressé des huissiers du XVII^e siècle.

Il me reste à vous faire connaître un officier de justice qui n'existe plus aujourd'hui, mais qui joue un certain rôle dans le théâtre de Molière ; je veux parler du commissaire. Cette classe d'officiers publics remplissait des fonctions partie civiles, partie criminelles. Ils étaient chargés surtout des mesures d'exécution. Ainsi les commissaires au Châtelet de Paris, et ceux qui, à leur exemple, avaient été établis

(1) Acte 3, scène iv.

dans quelques villes, étaient commis à la surveillance des lieux publics et chargés de l'ajournement et de l'emprisonnement des délinquants. Ils participaient ainsi à l'office des sergents, et ceux-ci, de leur côté, se faisaient un titre d'honneur de prendre le nom de commissaires.

Les offices de commissaires étaient vénaux et les titulaires passaient pour avoir des habitudes de cupidité entretenues par la vénalité de leurs charges.

Le type de commissaire est peint avec une grande vérité dans l'*Avare*. Il serait trop long de vous citer les différentes scènes dans lesquelles le commissaire, appelé par Harpagon pour rechercher les auteurs du vol de sa cassette, interroge successivement, et d'une façon qu'il cherche à rendre habile, tous ceux que l'avare soupçonne : Écoutez seulement le portrait qu'il fait de lui-même.

« Ce n'est pas d'aujourd'hui que je me mêle de découvrir des vols, et je voudrais avoir autant de sacs de mille francs que j'ai fait pendre de personnes. »

Ainsi, dès les premiers mots, Molière nous présente le type de son personnage : L'amour du métier et l'endurcissement causé par l'habitude, le rendent plus jaloux de trouver des coupables que de découvrir des innocents. Je n'y ajouterai que le trait final :

Peu lui importe qu'Harpagon soit rassuré sur le sort de sa cassette et que la paix soit rétablie dans la famille. Il songe à ses intérêts personnels.

« Holà, messieurs holà. Tout doucement s'il vous plaît, qui me paiera mes écritures ? » (1).

(1) Acte 5, scène vi.

Nous trouvons également l'intervention du commissaire dans les *Plaideurs* de Racine, que les nécessités de notre sujet, nous ont amené à étudier en même temps que les comédies de Molière. Léandre prend un instant la robe de commissaire, comme l'Intimé avait pris celle de sergent. Mais cette fois, Racine n'est pas comparable à Molière. Le commissaire n'a qu'un rôle épisodique, qui ne donne qu'une idée vague des habitudes et des travers de ces officiers publics.

Je m'arrête ici ; j'ai essayé de vous donner en quelques mots une idée exacte du rôle que remplissent les hommes de justice dans le théâtre de Molière, sans avoir la prétention d'ajouter une seule ligne aux études si sérieuses publiées sur les œuvres du grand auteur comique qui a illustré le règne de Louis XIV. — Vous y avez remarqué une fois de plus, le soin minutieux, l'exactitude des détails avec laquelle il peint chacun des ridicules et des abus qu'il veut signaler.

Par les quelques traits que nous avons mis en saillie, vous pouvez vous convaincre que Molière prenait au sérieux cette vérité qu'il met dans la bouche d'un de ses personnages : « C'est une étrange entreprise que de faire rire les honnêtes gens. » (1)

Il y a usé sa vie, mais son nom est passé à la postérité comme celui d'une des illustrations les plus notoires et les plus pratiques du grand siècle.

L'étude de la vie privée a été le sujet de tous ses travaux ; son œuvre lui a survécu. Il est resté le pre-

(1) *La Critique de l'École des Femmes*, scène VII.

mier peintre de la comédie humaine et a laissé à ses successeurs des exemples à suivre, sans que personne, jusqu'à notre époque, soit arriver à le surpasser, ni même, à mon avis, à s'élever à la hauteur de son talent dans la critique des mœurs, but constant des auteurs qui cherchent au théâtre des succès sérieux et durables.



NAPOLÉON A PROVINS.

ÉPISODE DE L'INVASION DE 1814,

Par M. HONNBERG.

MESSIEURS,

Lorsque, sous la Restauration, j'étais substitut du procureur du roi à Provins, il existait dans cette ville une dame âgée, habitant une très belle maison dans un quartier isolé de la ville haute.

Cette dame, chez laquelle j'étais toujours gracieusement reçu, s'appelait M^{me} de Montmirail.

C'était une personne de beaucoup d'esprit et de grandes manières, joignant à une véritable distinction une certaine originalité d'attitude et de langage qui donnait un charme particulier à sa conversation.

Parmi les histoires qu'elle se plaisait à raconter, il en était une, déjà bien connue des habitants de Provins, qui, quand je la recueillis de sa bouche,

m'intéressa assez pour que je lui demandasse la permission de l'écrire sous sa dictée.

M^{me} de Montmirail n'était pas une femme qui pût s'astreindre à faire une dictée. Elle parlait toujours. Seulement, elle voulait bien que, pendant qu'elle parlait, j'écrivisse et, quand j'avais écrit, elle avait, non sans quelque peine, assez de patience pour me permettre de lui lire ce que j'avais écrit et pour rectifier celles de mes phrases qui n'avaient pas rendu comme elle le voulait sa pensée ou ses expressions.

C'est de cette façon que j'ai recueilli un souvenir que je ne voulais pas laisser périr avec elle.

Cela dit, je laisse la parole à M^{me} de Montmirail. C'est elle que vous allez entendre :

« Lors de la première invasion, en 1814, plusieurs batailles se livrèrent à peu de distance de Provins et je fus obligée de loger beaucoup de militaires.

« Depuis quelques jours cependant, ma maison était libre et j'étais occupée à y faire mettre un peu d'ordre quand, un soir, on sonna à ma porte et mon domestique m'annonça un commandant de bataillon qui venait loger chez moi.

« Au même instant, je vis entrer un homme de petite taille, assez gros, les cheveux noirs et plats. Quoiqu'en uniforme, il ne portait ni épaulettes ni décorations. Son costume consistait dans un gilet jaune, un froc bleu et un pantalon de même couleur, entrant dans des bottes à revers très luisantes.

« Je lui témoignai d'abord très franchement la contrariété que me faisait éprouver sa visite et, entrant

ensuite en conversation, je lui demandai d'où il venait ?

Il me répondit qu'il venait de Bray-sur-Seine.

— « Ah ! bien, lui dis-je, vous deviez être à cette bataille où on m'a dit que l'empereur de Russie et le roi de Prusse avaient été bien près d'être pris. Vous allez pouvoir me raconter ce qui s'est passé. »

— « Volontiers, me dit-il, et il me fit avec beaucoup de détail la désignation du terrain et de l'emplacement que chaque corps d'armée occupait pour couper la retraite aux ennemis.

« Si nous les avons manqués, ajouta-t-il, c'est la faute de ce gueux de . . . qui avait l'ordre d'être à sept heures sur la route de Nogent et qui n'y est arrivé qu'à neuf heures, les deux princes étaient partis par où ils étaient venus. »

— « Et qu'a dit le petit homme ? Il devait être d'une belle colère ! »

— « Je ne puis répéter devant une dame les expressions dont il s'est servi ; mais, de colère et sans qu'on s'en aperçût, il assommait son cheval de coups de poings sur le col et sur la tête. »

« Madame, connaissez-vous l'empereur ? »

— « Je ne l'ai vu qu'une fois, lorsqu'il était général en Italie. Je ne le reconnaîtrais certainement pas.

— Hé ! bien, regardez-moi. Ce sera comme si vous le voyez. Je lui ressemble étonnamment. Jamais je ne le quitte. A moins d'être dans sa chemise, on ne peut en être plus près. »

— « Cela doit vous être souvent bien incommode. »

— « Oh ! je vous en réponds. Presque toujours à cheval devant la voiture, ce sont des ordres à recevoir, des pétitions à remettre. On m'arrête par mon habit, par mes bottes, par la bride de mon cheval. »

— « Mais où allez-vous de ce pas ? »

— « Je vais à Paris. Quand je dirais à une belle dame que je vais lever des cadres, elle ne me comprendrait pas. »

— « Comment ! vous dites que vous ne quittez jamais l'empereur et vous voilà ici. »

— « C'est juste ; mais il y a des circonstances... »

— « Avez-vous un billet de logement ? »

« Vous savez que nous ne pouvons loger qu'avec des billets de logement. »

— « En ce cas, vous allez me renvoyer, car je n'en ai pas. »

— « Oh ! non, vous ne vous en irez pas, mais, vous, qui paraissez savoir tant de choses, dites-moi donc si les ennemis nous viendront. »

— « Gardez-vous d'en douter. On ne nous soutient pas. Si, seulement, les femmes voulaient prendre des fusils et être derrière nous, nous les ferions fuir par delà le Rhin ; mais tout le monde nous abandonne. »

Comme il finissait de parler, j'entendis sonner violemment à la porte et je m'écriai, en me levant :
« Ah ! mon Dieu, que je suis malheureuse ! ma maison va être encore envahie. »

Le commandant vint à moi, me prit les mains et me dit avec beaucoup de douceur : « Tranquillisez-

« vous, calmez-vous, c'est sans doute quelqu'un qui
« veut me parler. »

Effectivement, le domestique vint annoncer deux chirurgiens-majors qui demandaient le commandant et je vis entrer deux messieurs, dont l'un était d'une taille remarquable et qui, tout deux, laissaient voir, sous leur redingote, l'uniforme d'officier général.

Le commandant était assis auprès du feu et se balançait sur sa chaise en tenant son pied droit dans sa main.

Il fit aux deux généraux le signe de *motus*, en mettant son doigt sur sa bouche ; puis, sans se déranger, il leur dit :

« Saluez madame, demandez-lui pardon de vous
« présenter devant elle faits comme vous l'êtes et
« de crotter son beau tapis. »

Ils allèrent droit à lui, le saluèrent en baissant leur chapeau jusqu'à terre ; puis, se retournèrent et me saluèrent aussi, pendant que, pour leur faire honneur, j'allumais une seconde bougie.

Le commandant leur fit signe de s'asseoir. Ils se tinrent sur le bord de leurs fauteuils et lui adressèrent quelques paroles auxquelles il répondit :
« Soyez tranquilles. A sept heures précises, je se-
« rai prêt. Je ne vous ferai point attendre. Vous son-
« nerez doucement. Je ne veux pas qu'on trouble
« le sommeil de madame qui est incommodée et qui
« me reçoit avec beaucoup de grâce. » Puis, en me regardant, il me dit : « Convenez que nous galon-
« nons bien nos chirurgiens-majors. »

« Comme j'ai logé beaucoup de généraux, lui dis-

« je, je crois bien connaître leur uniforme et c'est
« celui que portent ces messieurs. »

« Non, reprit-il, ce sont des chirurgiens-majors. »

Quand ils se retirèrent, le commandant leur recommanda encore de me saluer et de me faire des excuses.

En traversant la cour, ils demandèrent au domestique qui les reconduisait si c'était lui qui fermait la porte de la maison. Sur sa réponse affirmative, ils l'envoyèrent chercher la clef et, quand il l'eut représentée, l'un d'eux, le plus grand, lui dit : « Vous
« fermerez la porte à double tour, vous mettrez les
« deux verrous et vous n'ouvrirez que quand, de-
« main matin, je vous dirai : Je viens chercher le
« commandant. »

Quand ils furent partis, j'offris à souper au commandant.

Il me dit qu'il attendrait mon heure. « En ce cas,
« lui dis-je, vous attendrez longtemps. Je suis ma-
« lade ; j'ai une fièvre nerveuse et je ne mange pas ;
« mais il me reste un poulet, et, puisque les ennemis
« vont venir, je vais vous le faire préparer. Je veux
« que ce soit un Français qui le mange.

« Un poulet ! s'écria-t-il, un poulet ! de la soupe à
« l'oignon et des pommes de terre, c'est tout ce qu'il
« faut à un soldat. »

Je lui demandai s'il avait de la suite. « Non, me
« répondit-il, je suis seul. Nous sommes déjà assez
« malheureux de dévorer ainsi les habitants, sans
« leur amener encore cette canaille.

« Puisque vous avez tant de bonté, ajouta-t-il, me
« permettriez-vous de vous demander une grâce ? Ce

« serait de dîner ici, sur cette petite table, auprès
« de votre bon feu, sur votre joli tapis. Je vous
« promets que je ne gâterai rien. »

Pendant qu'on préparait le souper du commandant, je causai beaucoup avec lui.

Je lui parlai de l'Empereur. Je lui dis qu'il était mon héros, et qu'ayant vu Frédéric à Berlin, je pouvais dire avoir vu deux grands hommes. Il m'interrompit en me disant que je faisais bien de l'honneur à Bonaparte en le comparant au roi de Prusse.

J'ajoutai que, cependant, je le blâmais de ne pouvoir se tenir en place, et que je ne comprenais pas comment un *petit Corse* ne se trouvait pas satisfait d'être empereur des Français.

Il m'écoutait en souriant et en balançant toujours sa jambe dans sa main.

Par moments, je m'animais et je marchais dans la chambre en lui parlant avec beaucoup de chaleur.

Alors, il se levait, venait à moi et me prenait les mains en me disant : « Mais calmez-vous donc, vous
« vous ferez du mal. Mon Dieu ! que vous êtes
« vive ! »

Je lui demandai s'il était vrai que l'Empereur ait eu pendant quatre jours la paix dans sa poche.

« C'est très vrai, me répondit-il, en frappant sur
« sa poche. Il l'a eue et il l'a encore ; mais tout
« le monde ne connaît pas le dessous des cartes. »

« L'empereur, ajouta-t-il, a trois fautes à se repro-
« cher : la première, c'est d'avoir trop enrichi ses
« généraux, qui, à présent, voudraient jouir de leur
« fortune ; la seconde, c'est d'avoir quitté Joséphine
« qu'il aimait tant, et, la troisième, c'est d'avoir

« épousé une autrichienne ; Marie-Louise l'a rendu
« très-heureux, mais l'Autriche a toujours été fatale
« à la France.

« Dans un autre moment, il me dit, que voulez-
« vous ? Nous devons maintenant nous attendre à
« tout. Dieu nous tient dans sa main. Les choses de-
« vaient se passer ainsi.

« Ah ! bien, lui dis-je, si les ennemis viennent,
« je m'en vais. »

Il me prit encore les mains et me dit :

« Ne faites jamais cette folie-là, vous perdriez
« tout. Je m'y connais, madame, suivez mon conseil.
« Vous avez une habitation charmante, demandez
« toujours de gros chefs. Vous et vos propriétés se-
« ront conservées. »

Pendant que nous causions ainsi, on apporta le
souper. La soupe à l'oignon lui fut servie dans une
casserole. Il mangea le poulet presque en entier et
s'écria plusieurs fois : « Quel bon souper ! »

Quand on lui apporta des pommes pour son des-
sert, il me demanda la permission d'en mettre une
dans sa poche.

A huit heures et demie, je le congédiai en lui disant :
« Commandant, il faut aller vous reposer et moi
« aussi. »

Il me remercia beaucoup de la manière dont je
l'avais reçu, et me dit qu'il ne me ferait pas ses adieux
le lendemain pour ne pas interrompre mon sommeil.

Je pris une bougie pour le conduire à sa chambre.
Il y eut alors entre nous un débat de politesse. Il prit
la bougie, m'offrit la main, et nous arrivâmes ainsi à
son appartement.

En ouvrant la porte, il s'écria : « Ah ! le beau feu, « le bon lit ! Il y aura longtemps que je n'aurai été si « bien couché. » Je lui souhaitai le bonsoir et un bon voyage. Il reprit la bougie, me prit la main et me reconduisit à mon appartement, où il me salua et me réitéra ses remerciements.

Le lendemain, à sept heures, j'entendis sonner. Le grand officier dit qu'il venait chercher le commandant. Alors, on ouvrit les portes et on trouva le commandant à moitié de l'escalier, sa bougie à la main.

Quand mon domestique s'était levé, à cinq heures, il avait vu le commandant se faire la barbe et ensuite se promener, d'une fenêtre à l'autre, les bras croisés derrière le dos.

Lorsqu'il descendit, quatre cavaliers étaient à la porte. Le commandant monta sur un petit cheval gris qu'on lui avait amené ; puis, il demanda quel chemin il fallait prendre pour aller à Bray-sur-Seine sans passer par la ville basse. Le domestique le lui indiqua, et, en un clin-d'œil, les cinq cavaliers disparurent sans faire entendre le moindre bruit, ce qui fit dire à mon domestique que leurs chevaux avaient des bottes ou des chaussons.

J'ai logé le lendemain deux colonels d'état-major auxquels j'ai raconté ces détails, et qui m'ont assuré que le commandant ne pouvait être autre que Bonaparte lui-même.

LETTRES INÉDITES

ADRESSÉES

A M. BRIFAUT OU ÉCRITES PAR LUI;

Par M. l'abbé Julien LOTH.

PREMIÈRE PARTIE.

BRIFAUT ET LAMARTINE.

Le 19 avril 1813, le Théâtre-Français donnait au public une tragédie nouvelle *Ninus II*, jouée par Talma et M^{lle} Duchesnois. Le succès fut complet, éclatant, et porta d'un coup l'auteur encore inconnu la veille, à la célébrité. Il faut entendre les journaux du temps pour se faire une idée de ce triomphe littéraire. Pour ne parler que du seul *Moniteur*, toujours sobre d'éloges pour les auteurs qui, comme le nôtre, n'avaient pas l'attache gouvernementale, il dit : « *Ninus second*, tragédie nouvelle, a obtenu ce soir beaucoup de succès. Le sujet est d'invention : il présente une action très intéressante, un nœud forte-

ment conçu, des situations vives et dramatiques, un dénouement dont l'effet est très imposant.

« L'auteur a été nommé au milieu des applaudissements les plus vifs. »

Et le lendemain le même journal revenait en ces termes sur cette pièce :

« Un nouvel ouvrage vient d'exciter de très vifs applaudissements. *Ninus II* est le début dans la carrière du théâtre d'un jeune poète connu par diverses productions que distinguent le naturel et la sensibilité. L'auteur a paru sous les auspices d'une bienveillance unanime, et il a été traité par le public en homme que ce public regarde déjà comme très digne de ses encouragements. » Après une exposition de la pièce, le critique ajoute : « Ce qui appartient à l'auteur est le grand talent avec lequel il a noué son action, l'intérêt puissant qu'il commande au troisième acte, et qu'il soutient par des combinaisons nouvelles fort attachantes dans les deux derniers, la chaleur du dialogue, les mouvements éloquents qui animent quelques scènes, les traits naturels et touchants qui forment opposition, et le mérite éminent d'un style élégant, facile, clair, où parmi des beautés réelles on ne remarque que des négligences qui peuvent facilement disparaître. Le succès a été complet : il est mérité, il doit être pour son jeune auteur la source de l'émulation la plus vive. » Le succès se renouvela à chaque représentation qui fut donnée, pendant l'année, de cet ouvrage.

Bien éloigné des impressions du moment, un critique contemporain en a porté ce jugement :

« Dans cette tragédie de *Ninus II*, une action artistement conduite, dit M. Bignon, une vive peinture des remords vengeurs qui s'attachent au fraticide, de beaux élans d'amour maternel, des situations un peu factices mais pathétiques, un style presque toujours noble et brillant, le firent saluer comme un second Œdipe annonçant un second Voltaire. » La vérité est que : « sans être un chef-d'œuvre, elle fut, avec les *Templiers*, *Omasis*, *Hector* et *Artaxerce*, une des productions les plus recommandables de cette tragédie impériale trop vantée alors, trop décrite ensuite. »

M. Jules Sandeau constate dans son discours de réception à l'Académie française le mérite de cette tragédie : « Malgré les sombres préoccupations du moment (on était en 1813), le succès fut immense ; il était légitime : le souvenir en est resté. Un style brillant, plus d'une situation hardie ou pathétique, de beaux élans d'amour maternel, une vive punition de l'ambition poussée jusqu'au crime et du crime aux prises avec le remords, ont sauvé l'œuvre elle-même de l'oubli. *Ninus* se détache encore aujourd'hui sur le fond un peu gris de la littérature impériale. » Chose étonnante, M. Sandeau reproduit dans son appréciation les sentiments de M. Bignon et jusqu'à ses expressions elles-mêmes. Le spirituel académicien ajoute : « La jeune génération, infatuée d'elle-même, fait assez bon marché de ces succès refroidis par le temps. Il est bon de lui rappeler que le monde ne date pas du jour où elle est née, que le talent et l'enthousiasme existaient avant elle, qu'elle doit vieillir à son tour, et que le dédain du passé est

à la fois une faute de goût et un manque de prévoyance. »

L'auteur racontant à cinquante ans de là les souvenirs que lui avait laissés ce jour de triomphe, disait avec autant de sérénité que de modestie :

« Après avoir traîné dix ans et plus dans les coulisses, ma tragédie obtient enfin les honneurs de la représentation devant un public en bonne humeur qui m'applaudit, peut-être sans savoir pourquoi. Le lendemain, je suis proclamé grand homme dans quatre journaux : trois autres, il est vrai, me contestent ce titre ; mais qu'importe ? L'élan est donné à l'opinion, je reste en possession de la faveur ; on me suit dans les promenades, on s'arrête dans les rues pour me regarder, le parterre monte sur les banquettes pour me saluer au spectacle, et cela pendant tout un été : de façon que ma célébrité devient immortelle aux yeux de quatre cents désœuvrés de la capitale... »

Toutefois, il en convient, quoique comblé d'éloges, saturé de compliments, embrassé, porté en triomphe par des admirateurs d'un jour qui devaient l'oublier le lendemain, il connut bientôt le vide de cette félicité factice, et il s'écria mélancoliquement : « Gloire, gloire, que tu es peu de chose ! Mais ne prostituons pas son sublime nom, un peu de vogue n'est pas la gloire, comme un éclair n'est pas le jour. »

Or si l'on demandait aujourd'hui, à ceux-mêmes qui sont les plus épris des choses littéraires, le nom de l'auteur de *Ninus II*, en est-il beaucoup qui pourraient répondre ?

Le fait est que le nom de Brifaut est à peu près

aussi inconnu aux hommes de notre génération que ses œuvres.

Ce que c'est que la renommée littéraire !

Cet homme a passionné pendant quelques jours l'opinion, l'Académie française lui a ouvert ses portes en 1826, il a été proclamé immortel, et on ne trouverait pas aujourd'hui un littérateur qui pût citer de mémoire un seul de ses vers. Étaient-ils donc si mauvais ? Assurément non. Brifaut a laissé huit tragédies : *Ninus II*, *Aurélius*, *Cyrus et Artaxerce*, *Alexis IV*, *Empereur de Constantinople* ; *Lamech ou les descendants de Caïn*, *Théodose*, *Yvan ou les Scandinaves*, et *Sigismond*, parmi lesquelles on trouve de belles scènes, des mouvements d'un vrai pathétique, des élans tragiques, des vers toujours corrects et quelquefois sublimes.

Le II^e tome de ses œuvres, consacré à des pièces de poésies variées, est rempli de perles, dont plusieurs de la plus belle eau. Il y a de tout dans ces chants pleins de sentiment : des larmes et des sourires, l'ode aux accents sonores, au souffle lyrique et le conte badin, la ballade antique et la boutade du moment, des dialogues satiriques et des élégies. Remuez la cendre de ces milliers de vers, vous y trouverez l'étincelle. Mais qui la remuera ? . . .

Brifaut, comme poète, est mort et bien mort. Il chantait un jour :

Sur la route du Temps, dans une nuit d'orages
Voyageur, j'ai broyé la poussière des âges
Et j'ai passé . . . Dans quelques ans
La poudre de mon siècle à ma poudre mêlée
A son tour roulera foulée et refoulée
Sous les pas de nos descendants.

Il disait vrai ; il a passé, et tout entier.

Je me trompe ; Brifaut, après sa mort, s'est révélé sous un jour nouveau. On n'avait retenu de lui, de son temps, que des tragédies et des vers ; il a laissé de la prose, et d'excellente, qui, plus connue, lui mériterait un rang distingué parmi les bons écrivains de ce siècle. Son éditeur, homme de savoir et de jugement, avait dit timidement : « On sera surpris de la quantité et de la valeur des travaux dont son cabinet avait seul la confiance. » Un littérateur délicat et autorisé, M. Gustave Merlet, qui a fait des Mémoires de Brifaut une étude attentive, en a parlé avec une estime et une chaleur voisines de l'admiration. « Après ses campagnes dramatiques, dit le spirituel critique, marquées par une victoire, deux défaites et d'honorables blessures, il avait pris ses invalides à l'Académie française en 1826. Dès lors il s'obstina dans l'incognito, et c'est à peine si le fantôme de Ninus apparut une ou deux fois pour distribuer des prix de vertu ou des couronnes d'immortelles. Mais l'écrivain démissionnaire ne s'était retiré du service que pour échapper aux embarras de la célébrité : il en avait goûté les douceurs et surtout les amertumes ; sa curiosité étant satisfaite, il ajourna sa renommée au delà de sa mort, dans l'intérêt de son repos. Tandis que le public pouvait le comparer à la Belle au bois dormant, il échangeait le cothurne contre les escarpins, et voltigeait de salons en salons, de châteaux en châteaux, de boudoirs en boudoirs, vif, enjoué, scintillant, illuminant toutes les fêtes de ses sourires, semant partout les compliments flatteurs, les anecdotes amusantes, la fine épigramme,

les ingénieuses malices, en un mot tous les charmes d'un esprit inépuisable qui s'alimentait dans le commerce du monde. Tout en s'éparpillant avec une prodigalité d'imagination qui n'eut d'égale que la générosité de son cœur, le moraliste étudiait, le peintre observait : aussi, quand vint l'heure du recueillement forcé, l'abeille put rentrer dans sa ruche pour distiller son miel. C'est alors que M. Brifaut s'apprêta à paraître devant la postérité qui ne s'attendait guère à cette surprise. Pour être sûr de lui plaire, il n'eut qu'à s'entendre causer et à écrire sous la dictée de ses souvenirs, en cachette, toutefois, car il voulait ménager à son ombre le doux murmure des applaudissements posthumes. » La surprise, tel est en effet le premier sentiment qu'on éprouve en parcourant ses œuvres, mais qui fait bientôt place à un attrait, à un charme, à une sympathie, et disons le mot, à une admiration dont on ne se défend plus.

Je l'avoue, quand j'ai entrepris cette lecture d'un homme qui avait écrit huit tragédies et quelques dix mille vers, et avait appartenu à cette école pompeuse et déclamatoire de l'Empire, je me suis armé de courage, je m'imaginai rencontrer de la prose à la manière de Thomas, ou de Bitaubé. Mon étonnement fut grand de me trouver en présence d'un écrivain de race, plein de naturel, de clarté et de goût, pétillant d'esprit, d'enjouement, de bonne grâce, d'une verve intarissable, d'une originalité de bon aloi. Je ne savais lequel admirer le plus chez lui ou du conteur ou du moraliste. Il a des traits à la Saint-Simon, des grâces à la Marivaux, des observations dignes de La Bruyère. Je ne m'étonne pas d'avoir

lu depuis ce jugement de M. Sandeau : « En général les œuvres posthumes n'ajoutent rien à la réputation d'un auteur; celles de M. Brifaut sont toute une révélation; sa renommée refleurit depuis qu'il n'est plus; il semble que la mort lui ait restitué la vie et la jeunesse... La mort met tout dans son vrai jour. Nous le savons maintenant, M. Brifaut n'avait pas cessé d'aimer, de cultiver les lettres : il les aimait pour elles-mêmes, comme elles veulent être aimées. Il travaillait, produisait sans relâche, cet homme que les salons pensaient posséder tout entier; seulement comme les avares, il enfouissait son trésor. Près de s'éteindre, il avait confié à deux de ses amis le soin de recueillir et de publier ses manuscrits : un magistrat, M. Rives, honneur de la magistrature; un poète, M. Bignon, se sont fidèlement acquittés de ce pieux devoir. »

On trouve de tout dans ces œuvres posthumes, malheureusement peu connues, et tirées à un nombre assez restreint d'exemplaires.

Dans les rares moments où cet homme d'esprit a fait de la politique, il a flagellé avec une impitoyable ironie les travers du gouvernement qu'il avait sous les yeux. Voulez-vous savoir ce qu'il pensait du régime parlementaire? Son opinion vaut bien qu'on la cite : « Que voyons-nous aujourd'hui? s'écrie-t-il, les rhéteurs faisant les lois, et les lois conspuées. Une religion reconnue et opprimée, une stricte justice se manifestant par l'arbitraire. Trois pouvoirs législatifs dont le premier a été fait par le second qui a décimé le troisième... Un galant homme bien obscur arrive du fond de sa province armé du don précieux

de l'improvisation. Le voilà placé à la Chambre, au milieu des partis, qu'il étudie pour chercher ses dupes, je veux dire ses soutiens. Que va-t-il faire? Entrer, sans contredit, dans les rangs de l'opposition : seul poste où l'on peut étaler les ressources de son esprit et se rendre redoutable et nécessaire. Un discours le porte au ministère. Le portefeuille est devenu un prix de rhétorique.

« Songe-t-on à donner le pouvoir à des hommes connus seulement par leurs talents administratifs? Non! Quel besoin d'avoir parcouru la carrière des affaires? on ne vous demande ni capacité ni expérience. Sachez péroter, et vous obtenez tout. Honneur aux phrases! »

Ailleurs il nous décrit avec une malicieuse complaisance ces majorités, fruit de l'artifice et de l'intrigue. « tournant au vent ministériel ou au souffle de l'opposition, se morcelant, se recomposant au milieu du conflit des ambitions et des jalousies, dont tour à tour elles aident à déterminer la victoire ou la défaite.

« Voulez-vous savoir quel fonds il faut faire sur elles? Vous voilà ministre : vous avez une majorité bien compacte, bien dévouée, se levant à votre signal comme un seul homme : sept voix de plus que l'adversaire.

« Vous vous dites les organes du pays, les pouvoirs légitimes et légaux reconnus par le consentement national, vous envoyez vos ordres aux ambassadeurs, aux généraux, aux préfets, aux commissaires de police; vous percevez les impôts, vous levez les armées; vous semblez avoir pris la France à bail

amphythéotique. . . Mais voici le malheur ! Le refus d'une pension change en mécontent un de vos fidèles : l'opposition vous enlève un niais ou un poltron de vos amis ; la fièvre retient au lit votre serviteur le plus infatigable, un caprice entraîne votre quatrième défenseur dans le camp ennemi. Quatre voix vous manquent : l'opposition les a gagnées ; elle devient tout et vous n'êtes plus rien. Nous allons voir la France remuée, retournée, bouleversée de nouveau. Nous allons apprendre par le *Moniteur*, votre ancien porte-voix, que ce n'est plus vous qui convenez au pays, qui comprenez les nécessités sociales, etc., et à quoi tiennent de si grands résultats ? A une seule voix. Un sot ou un vaurien peut faire les destinées de l'Etat. Mystification. Mais, je redirais toujours : Malheur aux nations qui essaient de se tenir en équilibre sur ce mensonge. »

Qu'en pensez-vous, cela n'est-il pas fortement pensé et vivement exprimé ?

Il ne manquait pas de sens pratique ce poète aux huit tragédies, et quand il quittait son Parnasse il savait prendre pied sur le terrain de la réalité. Un jour il parle des journaux et leur fait entendre de dures vérités. « Cette puissance, dit-il, abat les autres puissances, soulève sans cesse les passions contre la raison, l'imagination contre l'expérience, les sujets contre le souverain, les petits contre les grands, ceux qui ne possèdent pas contre ceux qui possèdent ; elle remue les nations, détruit tous les principes, met en question tous les droits, se joue des institutions : avec elle, rien n'est et rien ne peut être. » Et parlant du vide

d'idées et de la pauvreté du style qu'étaient souvent ces in-folios périodiques à vingt-quatre colonnes. « Pourquoi élever, dit-il, un théâtre colossal quand on n'a que des marionnettes à montrer ? La raison pour laquelle presque tous les journaux nous ennuiant c'est que leurs rédacteurs sont comme les conducteurs de diligence, obligés de faire partir leur malle pleine ou vide. »

Il y aurait cent passages de ce genre à glaner dans les œuvres de M. Brifaut si on voulait en extraire l'esprit et les enseignements. Mais ce qu'il fut par-dessus tout, c'est un causeur délicieux, le chroniqueur des salons de son temps, qui tous lui ouvrirent leurs portes et lui livrèrent leurs secrets. Admis à titre d'intime dans les cercles les plus fermés de la haute aristocratie, il a vu défiler devant lui tous les personnages marquants, hommes et femmes de l'Empire, de la Restauration et du Gouvernement de Juillet. Il a croqué leur silhouette et esquissé leur portrait, quelquefois même il les a peints en pied en homme du métier. Il a retenu leurs meilleurs mots ; saisi leur caractère et pénétré les mystères de leur vie. Mais tout cela sans aigreur, sans parti pris, sans méchanceté aucune, et surtout sans retours et sans vanité personnels. Brifaut était essentiellement bon par nature, bon par sagesse et philosophie, et il savait tempérer la pointe de son esprit très fin et très délié par une modération de pensée et d'humeur que le temps n'a fait que développer.

M. Sandeau l'a comparé à Voiture, non sans quelque raison. « Il excellait, dit-il, comme Voiture, dans l'art de causer à peu près perdu de nos jours ; il avait

l'ironie enjouée, le mordant sans fiel, le trait qui effleure et ne blesse jamais ; ce don de plaire que je signalais tout à l'heure, il en avait fait, sans l'altérer, une science complète et raisonnée. Comme Voiture, au charme du bien dire il joignait le charme du bien écrire ; ses lettres, ses billets surtout, ses billets du matin, sont d'un joli tour, d'une vive allure, et je regrette qu'on ne les ait pas recueillis... Il n'avait pas seulement les séductions de l'esprit, il avait aussi les qualités sérieuses qui font les affections durables.

« Ce serait faillir à sa mémoire que de ne point nommer une des grandes maisons de France : il trouva dans la maison d'Uzès ce que La Fontaine avait trouvé chez M^{me} de La Sablière, une sollicitude, un dévouement, une adoption qui furent le bonheur de sa vie. »

C'était un homme d'un beau et ferme caractère. Le trait suivant le prouvera. La Révolution de Juillet le blessait dans ses plus chères convictions, elle lui fit offrir cependant une pension équivalant à celle qu'il tenait des bontés du roi Charles X. Il répondit : « Honoré des bienfaits du Roi déchu, je me vois dans l'impossibilité d'en recevoir d'autres. Je ne puis ni ne veux déplacer ma reconnaissance. Puisque le Gouvernement est généreux, j'espère qu'il me pardonnera d'être fidèle. »

Maintenant que vous connaissez l'homme, je puis vous dire la raison qui m'a déterminé à entreprendre ce travail.

Un heureux hasard a mis entre mes mains une partie des papiers laissés par M. Brifaut à l'héritier

et à l'éditeur de ses œuvres, le savant magistrat dont il a été question plus haut, M. Rives, ancien conseiller d'Etat, mort doyen des conseillers de la Cour de cassation.

Honoré d'une hospitalité bienveillante dans le château de Triquerville, propriété de M. Rives, habité aujourd'hui par une noble dame qui continue dignement les traditions aimables et élevées de son devancier, j'ai pu parcourir à loisir les manuscrits et la correspondance de Brifaut, et j'y ai recueilli quelques documents inédits dont la communication m'a paru présenter quelque intérêt historique ou littéraire.

J'ai choisi d'abord les lettres écrites par Lamartine à M. Brifaut, lesquelles, j'ai à peine besoin de l'observer, n'ont pas encore été livrées à la publicité.

M. Brifaut était lié d'amitié avec l'illustre auteur des *Méditations poétiques*. Voici comment il parle dans ses *Mémoires* de l'impression que produisirent sur lui ses premiers chants : « Notre matinée se passa divinement. Il nous dit des vers nouvellement éclos de son génie; il les débitait comme un prophète sur son trépied : l'inspiration lui donnait je ne sais quoi de surnaturel. Oh ! avec quelle religieuse attention chacun de nous recueillait dans son cœur ces magnifiques stances qui le pénétraient des joies du Ciel ! Cette étroite salle à manger se changeait pour nous en sanctuaire où les anges faisaient la répétition de leurs concerts séraphiques.

« Je ne le loue pas bien : mais qui peut louer dignement de telles poésies ? Quelles paroles ont assez d'éloquence pour peindre les bouleversements de nos

pensées, les ravissements de nos âmes, jetées par une magie inconnue dans cet ordre d'incomparables beautés !

« La langue poétique semblait s'être agrandie, épurée, perfectionnée. Lorsqu'il eût achevé son hymne lyrique, nous nous regardions tous, muets, haletants, étonnés, éperdus, comme si quelque grand événement avait changé la marche des choses sur la terre. Et qui produisait ces merveilles ? Un mousquetaire réformé de vingt-neuf ans.

« Depuis cette époque, nous avons vécu lui et moi dans une heureuse et douce intimité. »

Les lettres écrites par Lamartine à M. Brifaut, et conservées par lui, sont au nombre de onze.

La première lettre en date a trait à la candidature de Lamartine à l'Académie française.

Lamartine avait sollicité les suffrages de la Compagnie, une première fois en 1824, pour succéder à Lacretelle aîné. Il échoua et se vit préférer M. Droz. Sa jeunesse fut sans doute la principale cause de son insuccès. Sa bonne mère écrivait après cet événement (4 décembre 1824) : « Alphonse revient de Paris ; il n'a pas été nommé à l'Académie française ; c'est M. Droz qui l'a emporté sur lui. J'ai été fâchée d'avoir trop engagé mon fils à se présenter. J'ai été affligée surtout pour mon mari, qui mettait un grand intérêt à ce succès ; enfin Dieu et les hommes ne l'ont pas voulu, il faut accepter cette peine sans aigreur et sans murmure ; toute sensible qu'elle soit, elle n'est point comparable à des peines de cœur. »

Cet échec fut aussi très sensible au poète. Toutefois, quoi qu'on en ait dit, il ne renonça pas à obte-

nir ces palmes académiques dont on médit si aisément quand on n'en est pas digne ou qu'on ne peut les conquérir. La lettre suivante en est une preuve jusqu'ici inconnue. M. Daru étant mort en 1829, Lamartine se mit sur les rangs avec MM. Philippe de Ségur, Azaïs, David, le duc de Bassano ex-académicien, de Salvandy, Pongerville et Viennet. Ce fauteuil, on le voit, devait être fort disputé, et l'élection promettait d'être chaude. Il écrivit le 27 septembre, de son château de Montulot, près Dijon, à M. Brifaut :

« Monsieur,

« J'ai une requête éventuelle à vous proposer. Je désirerais remplacer M. Daru à l'Académie. Dans le cas où j'écirais au Secrétaire perpétuel pour lui manifester mes prétentions, appuyées de trop faibles titres, voudriez-vous m'accorder votre suffrage et m'appuyer auprès de vos amis ?

« Si vous avez des engagements préalables, soyez assez bon pour me le dire avec une franchise dont je vous serai reconnaissant.

« Je ne voudrais solliciter qu'à coup sûr ; un second refus me paraîtrait trop pénible à supporter. Je ne me mettrai officiellement sur les rangs que si les chances me semblent assurées et au dernier moment. M. Lainé a la bonté de me diriger dans mes tentatives.

« Je vous ai indiqué à lui comme un des académiciens que je croyais le mieux disposé par une ancienne bienveillance en ma faveur. Me suis-je trompé ?

« Comme j'ignore si vous êtes à Paris et que je ne

compte pas y aller moi-même, je prie M. de Ville-neuve par M. de Narbonne, de vous découvrir et de vous faire parvenir ce billet.

« Agréez les nouvelles et constantes assurances de mes sentiments les plus distingués, et je dois peut-être ajouter de ma reconnaissance,

« AL. DE LAMARTINE.

» Au château de Montulot, près Dijon, par Fleury,
27 septembre 1829. »

Sa mère écrivait de son côté, à la date du 21 septembre 1829, dans ce manuscrit si touchant et si pieux édité en 1871 que vous avez tous lu :

« Il y a aussi en ce moment une place vacante à l'Académie française : beaucoup d'académiciens, entre autres M. Lainé et M. Royer-Collard ont écrit à mon fils de se présenter, avec la certitude cette fois d'être admis. Il s'y est refusé avec une fierté que j'ai peut-être tort d'approuver : on l'a refusé une première fois, il ne veut à aucun prix solliciter de nouveau ; comme il est interdit de nommer un candidat qui ne fait pas de nouvelles visites aux académiciens, je crois qu'il ne sera pas nommé. Mon amour-propre ambitieux pour lui en souffre, je l'avoue ; mais que Dieu l'humilie, j'y consens avec toute la partie supérieure de mon âme. »

Il faut croire que la vue de cette souffrance intime de sa mère qu'il adorait, les vifs désirs de son père, et peut-être aussi ses propres sentiments modifièrent sa première résolution, puisqu'à six jours de là Lamartine écrivait à M. Brifaut la lettre que je viens de rapporter.

Quels sentiments fit naître dans le cœur de Brifaut la démarche du poète qui lui avait inspiré dès les premiers temps tant d'enthousiasme, il est facile de le conjecturer par la suite de cette curieuse correspondance. M. Brifaut se sentait attiré par une ardente sympathie vers l'auteur des *Méditations poétiques*, et lui aurait certainement donné sa voix s'il ne l'eût promise au duc de Bassano qui l'avait sollicitée bien avant l'ouverture faite par Lamartine.

M. Brifaut était engagé vis-à-vis de M. de Bassano (Maret), son compatriote, qui lui avait montré un intérêt assez vif lors de ses débuts dans le monde littéraire.

Le frère de ce personnage avait été l'un de ses meilleurs amis. « Celui-là, dit-il dans ses mémoires (t. I. p. 256), s'occupait réellement de ma fortune et de ce qu'il appelait ma gloire. Je l'ai perdu, je l'ai pleuré : je lui garde toujours un tendre et respectueux souvenir. Il avait tant de vertus ! il m'a prouvé tant d'amitié ! »

Rien d'étonnant que M. Brifaut par reconnaissance n'eût promis sa voix au frère de son ami, à son ancien protecteur, alors surtout qu'il ignorait le désir de Lamartine de se porter comme candidat.

D'ailleurs le duc de Bassano était, comme je viens de le dire, un ancien académicien, il avait été nommé en 1803 et exclu en 1816 comme plusieurs autres serviteurs compromis de l'empire ou de la Révolution.

C'est dans ce sens que Brifaut a dû répondre à la lettre d'ouverture. Nous le voyons par celle que lui écrivit le 10 octobre M. de Lamartine.

« Je reçois votre affligeante (*sic*) réponse. Vous avez tort de me reprocher mon silence. Je n'y songeais pas (à l'Académie) quand je vous ai vu puisque personne n'avait laissé de place vacante. Quelques-uns de nos collègues parmi lesquels MM. Lainé, Barrante, Villemain, Chateaubriand, Cuvier, Feletz me firent demander de me présenter à la première vacance.

« Je tiens ma promesse, voilà tout.

« Je ne croyais pas qu'on s'engageât avant de savoir entre quels concurrents on aurait à prononcer. On me mande que M. le duc de Bassano se retirera vraisemblablement cette fois. Il me reste cet espoir.

« Je suis dans l'impossibilité absolue d'aller solliciter moi-même. Il ne faut pas présenter sa joue à trente soufflets (*sic*). C'est assez d'un, selon l'Évangile, et je l'ai reçu en 1824.

« Je suis désolé de ne pas vous avoir pour moi. Mais j'aime votre franchise. Vous avez tort de me faire des reproches. Je vous ai toujours aimé d'esprit et de cœur. (M. Brifaut lui avait sans doute reproché de ne pas s'être ouvert à lui de son projet à la candidature.)

« Nous nous sommes peu vus parce que j'ai vécu ou à l'étranger ou dans la retraite et que vous êtes au plus épais du monde, mais je n'ai jamais douté d'une sympathie entre nous.

« Espérons que nous nous verrons plus et mieux dans l'avenir. Adieu.

« Si on vous dit : Pourquoi ne vient-il pas ?

« Répondez en ami : Sa mère est malade, il l'est lui-même. Il a fait ses visites rigoureusement en

1824. Faut-il en faire tous les ans ? Je ne les referai jamais. Ce serait surérogation d'humilité et de fatigue perdue. Je sais comment on est reçu.

« Adieu encore.

« LAMARTINE. »

Nous n'avons pas la réponse à cette lettre, mais tout donne à penser qu'elle fut favorable.

Le 14 octobre, Lamartine écrivit de Semur à M. Brifaut.

« Mon cher ami, » Ce n'est plus le « Monsieur » de la première lettre.

« Mon cher ami,

« Tout le monde me dit que M. Bassano n'y compte plus. Souvenez-vous donc de moi. Je crains seulement M. de Ségur. Soutenez-moi, je vous prie, contre ceux qui se plaindront de mon absence. Dites-leur même la vérité s'il le faut. La vérité est que je n'ose pas m'exposer en face à un refus s'il y a lieu : or, quoi de certain sous le soleil et sous le dôme des quatre nations ?

« Si j'ai votre voix, je me crois assuré du succès, ou si même vous la donnez d'abord au Duc et puis au ballottage à moi, si cela est possible.

« Adieu, à revoir, j'espère le 8 novembre.

« LAMARTINE.

« P.-S. On dit que MM. Jouy et Lemercier seraient amenés à moi. Songez à eux.

« De Semur, mais en visite. Toujours adresse à Dijon. »

Le duc de Bassano se désista, et avec lui MM. de Salvandy, Pongerville et Viennet. Les concurrents

en présence restèrent avec M. de Lamartine, MM. Philippe de Ségur, Azaïs et David.

M. Brifaut fut alors sympathique à la candidature de Lamartine, épousa chaudement sa cause, comme en témoigne la lettre suivante, intéressante à bien des points de vue, que le poète lui écrivit le 1^{er} novembre 1829.

« Mon cher ami,

« Je suis bien touché de votre sollicitude vraiment admirable pour mes intérêts académiques. Soyez convaincu que je le sens vivement et que j'ai honte de voir mes amis si zélés et moi si inactif dans une affaire qui ne concerne que moi. Soyez de plus convaincu que j'ai un vif et sincère désir du succès malgré mon apathie forcée ; cela ferait le bonheur de mon vieux père et non le mien, mais par là même ce serait du mien aussi. Votre lettre me désole donc. (M. Brifaut lui avait sans doute montré la nécessité de faire les visites réglementaires). Mais, continue Lamartine, je ne puis aller voir des figures négatives et rapporter (*sic*) de la honte toute chaude. (Les fautes d'orthographe que nous rencontrons dans ces diverses lettres prouvent que les plus grands esprits peuvent tomber dans ces distractions involontaires, à moins qu'elles ne proviennent d'un parti pris, ce que nous ne croyons pas.)

« J'aime mieux attendre dans ma paisible obscurité ici où personne ne me dira rien du succès ou de la chute où je travaille en paix le lendemain comme la veille du 5 novembre.

« Qu'est-ce que ma visite ferait à des gens qui sont

décidés à me repousser toujours parce que je ne marche pas sur leurs traces ou dans leurs rangs. J'ai écrit à plusieurs pour n'avoir rien à me reprocher ; cela vaut bien une carte.

Adieu. »

« D'après vos nouvelles, je n'attends plus rien. Je sais mon sort et je m'y résigne. Mais d'où vient cette défection. J'ai plus de vingt voix promises. Pourquoi me quittent-elles ? je n'y comprends rien.

« Adieu encore et soyez sûr que je me souviendrai tant que je vivrai de ce que vous m'avez montré d'amitié en ceci. J'en ai une bien préparée et bien naturelle pour vous.

« Mille compliments à M. Roche. Rappelez-lui un recours en grâce pour un homme de Mâcon. Il connaît l'affaire. »

M. Brifaut, qui avait pris à cœur la candidature de Lamartine ne voulait rien négliger pour en assurer le succès, c'est pourquoi il avait tant insisté sur la nécessité des visites. D'ailleurs il n'épargne ni démarches, ni peines pour recruter des voix et les assurer à celui qui l'appelait son cher ami. Les poètes se laissent aller facilement au découragement, et sont d'ordinaire les plus impressionnables des hommes. Les tristes pressentiments de Lamartine ne devaient pas se réaliser.

L'élection eut lieu le 5 novembre ; il fut élu à la majorité de dix-neuf voix contre quatorze données à M. Philippe de Ségur.

Il fut ainsi appelé au 37^e fauteuil académique, auquel plus que personne en France, il avait droit.

Bien des poètes moins brillants, moins illustres, que lui, mais encore estimables, s'y étaient assis à la suite de Chapelain. Tels Benserade, Sedaine, Collin-d'Harleville. Hélas, Messieurs, comme les grandes douleurs coudoient nos meilleures joies, dans cette triste vie ! L'élection de Lamartine, qui devait, ce semble, être pour sa mère la source des plus douces émotions, ne fut pas étrangère à sa mort. C'est lui-même qui le constate dans le livre intime déjà cité.

« Les alternatives d'espérance et de joie, les vives émotions qu'elle avait ressenties de mon élection à l'Académie et de ma nomination de ministre en Grèce avaient légèrement échauffé son sang. » Le 27 novembre, cette sainte femme, cette incomparable mère expirait à Mâcon à la suite d'un bain imprudemment réchauffé. Elle ne revit pas son fils et mourut en prononçant son nom. Lamartine accourut de Paris en toute hâte ne put étreindre que le cadavre de sa mère. Sa douleur fut immense.

Brifaut, car il fut encore mêlé à cette triste période de la vie du poète, essaya d'apporter à ce grand deuil les consolations de son amitié. Un peu plus d'un mois après le fatal événement, Lamartine lui écrivit la touchante lettre qui suit, inédite comme les précédentes.

« Si je ne vous aimais pas d'instinct et de jugement depuis que je vous ai connu, je vous aimerais maintenant où j'éprouve, et dans le bien et dans le mal, toutes les délicatesses de votre âme sensible et aimante. Rassurez-vous donc sur la nature du sentiment que m'inspirent vos lettres si affectueuses. C'est tout reconnaissance et sensibilité. J'y réponds bien

mal parce que je n'ai plus de paroles, je suis triste jusqu'à la mort et les jours n'y font rien. J'ai trop perdu. Mais j'éprouve cependant en lisant les lettres que vous m'écrivez et celles de quelques vieux amis que c'est un bienfait de la Providence que cette sympathie à mes tristesses entendue dans l'âme des autres ! »

« Cela ne console pas, mais cela rappelle que l'on vit, qu'il faut vivre et qu'on ne vit pas encore seul.

« Je suis solitaire par nature il est vrai, mais ce n'est que physiquement que je vis seul, ma pensée a toujours été avec les autres. Voilà pourquoi elle retombe si péniblement sur moi, quand je perds ce qui l'occupait en grande partie. Ecrivez-moi donc chaque fois qu'une bonne pensée vous viendra.

« Je répondrai indirectement et mal, mais vous pouvez être sûr que les lignes de vous auront été lues avec un œil ami et heureux.

« Je vais m'occuper si je puis d'écrire mon discours de réception dans quelques semaines, on m'a envoyé force notes. Donnez-moi, je vous prie, les renseignements suivants à l'égard de tout ceci :

« Combien faut-il que dure ce discours ?

« A quelle censure passe-t-il et combien de jours y reste-t-il ?

« Suffira-t-il que j'aie à Paris dix jours avant de le prononcer ?

« Faut-il être en uniforme de l'Institut ce jour-là ?

« Qu'est-ce que l'uniforme et combien coûte-t-il ?

« Est-il long à se faire ?

« Lit-on le discours ou le récite-t-on ?

« Pardon de tous ces minutieux détails, mais il faut les savoir. J'ai recours pour cela à votre bonté. Ne vous ennuyez pas à me les écrire ; faites-les moi écrire par qui que ce soit sous votre dictée.

« Adieu. Que faites-vous ? Avez-vous sur le métier quelque ouvrage qui occupe et amuse notre pensée ? C'est l'essentiel : l'immortalité est une plaisanterie plus ou moins longue dont nous savons le fin mot. Se plaire à soi-même voilà tout l'écrivain. Si on peut plaire de plus à quelques amis c'est trop. Envoyez-moi donc quelques nouvelles de vous.

« J'aime vos vers où l'esprit et la sensibilité sont si bien mariés que l'une ne fait jamais tort à l'autre.

« Adieu, encore. Je suis si malade que je ne puis écrire, mais griffonner. Je voudrais aller en Orient retrouver au moins du soleil ! Je ne puis vivre sous ce ciel. J'aspire à me faire réemployer depuis mon malheur. J'ai bien moins de liens ici. Adieu donc tout de bon,

« LAMARTINE.

« Mâcon, 20 janvier 1850. »

Le profond sentiment de douleur que Lamartine exprimait dans sa lettre à M. Brifaut s'exhala dans son discours de réception à l'Académie qui eu lieu le 1^{er} avril 1830. On se rappelle peut-être ce passage de son exorde : « Mon bonheur ! j'en avais alors ! La distinction dont vos suffrages m'honoraient, cette gloire des lettres dont votre choix est la récompense ou le présage, un éclat d'estime et de bienveillance que répand sur une famille, sur une patrie tout entière l'élection d'un de ses enfants ; toutes ces joies de l'esprit, de la famille, de la patrie étaient doublées

pour moi ! Elles se réfléchissaient dans un autre cœur. Ce temps n'est plus ! Aucun des jours d'une longue vie ne peut rendre à l'homme ce que lui enlève ce jour fatal ou dans les yeux de ses amis il lit ce qu'aucune bouche n'oserait lui prononcer : « Tu n'as plus de mère ! » Toutes les délicieuses mémoires du passé, toutes les tendres espérances de l'avenir s'évanouissent à ce mot ; il étend sur sa vie une ombre de mort, un voile de deuil que la gloire elle-même ne pourrait plus soulever ! Ces joies, ces succès, ces couronnes, qu'en fait-il ? Il ne peut plus les rapporter qu'à un tombeau ! »

Les six autres lettres adressées par Lamartine à M. Brifaut ont trait à des événements familiers, sans importance pour l'histoire. Il y est question de sa triste santé, de ses fréquentes migraines, des contre-temps qui le privent du plaisir de le voir.

Il en est une qui mérite d'être rapportée cependant, à cause des sentiments religieux qui y sont exprimés.

Elle répond à une lettre de M. Brifaut qui apportait à Lamartine des consolations dans une épreuve de sa vie que nous n'avons pu déterminer, la lettre du 14 septembre n'a pas de millésime.

« Mon cher ami, disait-il, de toutes les consolations dont vous me parlez, il n'en est qu'une réelle, c'est l'affection qui reste au fond du cœur de quelques hommes qui savent comprendre, sentir et aimer. Celle-là vous me la donnez. Soyez-en béni.

« Je vois avec bonheur que vous allez mieux. Pour moi, je vais encore mal et je ne puis surtout tenir une plume. J'espère surtout vous voir bientôt et

vous dire alors en longues et bonnes causeries ce que je voudrais tant et ne puis vous griffonner.

« Le monde va mal comme nous, mais Dieu est derrière qui répare tout et revivifie tout. Aimons-nous donc et fions-nous du reste en lui.

LAMARTINE. »

Enfin, un dernier billet de Lamartine adressé à M. Brifaut nous montre que le chantre d'Elvire s'intéressait vivement au succès de la candidature du poète des Orientales.

C'était au 11 janvier 1836. Il lui écrit :

« Mon cher confrère et ami,

« J'ai été en vain deux fois chez vous pour savoir si vous étiez assez généreux (ce dont pour ma part je suis sûr), pour avoir oublié notre petite brouille avec Hugo et le recevoir s'il allait chez vous solliciter votre suffrage. Répondez-moi un mot que je lui communiquerai. Mille sentiments affectueux et persévérants.

LAMARTINE. »

Nous ne savons quel effet eut cette démarche. Victor Hugo ne fut reçu à l'Académie qu'en 1841. M. Brifaut, dans les rares passages de ses mémoires où il parle de M. Victor Hugo, ne lui a jamais dénié le génie, mais il a déploré comme tous les gens de bien l'usage qu'il lui a plu d'en faire.

J'arrête ici cette première partie de mon étude sur la correspondance de Brifaut, j'aurai encore à soumettre à l'Académie quelques-uns de ces documents inédits qui ne seront peut-être pas, j'ose du moins l'espérer, tout-à-fait indignes de son attention.

LA MUSE NORMANDE

DE

DAVID FERRAND;

PAR M. DE DURANVILLE.

Un mémoire d'Ampère, qui parut en 1851, appela l'attention des gens lettrés sur la poésie populaire. Il ne faut pas croire que l'esprit ne récolte que dans des ouvrages d'un haut style et circulant dans les salons dorés : l'esprit trouve à glaner partout. Des hommes doués d'une intelligence supérieure, Montaigne et Molière, se préoccupaient, au xvi^e et au xvii^e siècle, de l'esprit populaire ; ils l'étudiaient soigneusement, et portaient quelquefois plus d'intérêt à une chanson de carrefour qu'à un poème didactique. Charles Nodier, dans une préface écrite pour la réimpression de quelques ouvrages de la *Bibliothèque bleue*, parle du charme qu'il a rencontré à la lecture de ces ouvrages écrits sans aucune prétention ; c'était peut-être un sot orgueil qui les faisait dédaigner autrefois. M. Leroux de Lincy, dont chacun connaît

le mérite et la vaste érudition, n'a pas cru qu'il fût au-dessous de lui de rédiger quelques notices sur ces ouvrages réimprimés à Paris, en 1842. M. Champfleury a publié un travail fort intéressant sur l'*Imagerie populaire*, dans laquelle il a découvert, à force d'investigations, les reflets des croyances religieuses et politiques, l'esprit gaulois et le sentiment amoureux. « La naïveté, » dit-il, « cette fleur délicate si difficile à cueillir dans les temps modernes, se dégagera à quelque jour de la barbarie et de l'archaïsme (1). » Semblable étude, il y a cinquante ans, n'eût pas semblé de bon goût ; maintenant on étudie tout, toujours et partout : l'histoire a subi sa réforme, et ne se renferme plus, comme autrefois, dans les actes des souvenirs ; on veut y voir les peuples et toutes les conditions de la société, même les plus basses. Il en est de même pour la poésie : les *Chants populaires de la Bretagne*, publiés par M. de la Villemarqué, ont reçu du public un accueil favorable. Le goût qui s'est établi depuis quelque temps de faire des recherches dans la littérature et dans les arts populaires n'a pas été sans produire quelques bons résultats. On les avait dédaignés pendant longtemps, et ce dédain n'avait pas été sans utilité, puisqu'il fallait former le goût public, et donner l'instinct du beau : mais une fois ce goût formé, rien n'empêche de descendre quelque peu ; ceux qui ont leur fortune faite ne se refusent pas à quitter quelquefois la position où ils se trouvent et à chercher quelque délassement dans ce qui, quelques années

(1) Préface, p. XLVIII.

auparavant, leur aurait semblé au-dessous d'eux ; ils n'ont plus les mêmes précautions à garder ; ils ne craignent plus de se compromettre ; *Gratæ sunt divitibus vices.*

L'adjectif *populaire* a plusieurs significations. S'il exprime ce qui est né chez le peuple, ce qui s'est développé chez le peuple, ce qui a été fait pour le peuple, il exprime également ce qui est fait suivant la mode ou le langage du peuple, sans avoir été fait précisément à son intention, et même sans avoir jamais circulé chez le peuple. Que ces productions appartiennent à l'une ou à l'autre catégorie, elles sont bonnes à recueillir.

Quant aux poésies populaires de la première catégorie, celles qui sont nées chez le peuple, qui se sont développées chez le peuple, ou qui ont été composées pour le peuple, il est presque toujours impossible d'en découvrir les auteurs ; et même, pour rassembler ces poésies éparses, il faut entrer dans les plus humbles réduits, et n'en saisir quelquefois, après de longues recherches, qu'un ou deux couplets. Les poésies de la *Muse Normande* viennent presque toutes de David Ferrand. On ne saurait les mettre dans la première catégorie. Rien ne prouve qu'elles aient été chantées : le rythme en rendait même un grand nombre impropres à l'être, du moins par le peuple, auquel il ne faut pas une large facture de vers. Si elles font connaître les mœurs du peuple, elles ne contiennent pas ces anecdotes légendaires, ces croyances puériles qui se rencontrent dans les chants populaires de la Bretagne. David Ferrand, au lieu de les destiner au peuple, en offrit quelques-unes aux Palinods. Il parle

plusieurs fois de cette Compagnie, à laquelle la population des quartiers pauvres de Rouen ne devait porter aucun intérêt, dont peut-être elle ne savait pas le nom : David Ferrand se plaçait à un autre point de vue.

David Ferrand appartenait à une famille d'imprimeurs connue à Rouen depuis l'an 1570, et qui exerçait encore la même profession dans cette ville en 1820. Il naquit vers la fin du ^{xvi}^e siècle ; il exerça la profession de sa famille, en y joignant celle de libraire ; il avait l'esprit orné, possédait une verve facile, et composa un grand nombre de poèmes, dont quelques-uns furent couronnés par les Palinods. Les envois de David Ferrand à l'Académie des Palinods ne durèrent pas moins de quarante années. Cette société littéraire obtenait toutes ses sympathies ; elle l'avait couronné en 1622, en lui adjugeant pour prix le Soleil, et plus tard, en 1651, il fut un des juges du concours ouvert par les Palinods, ce qui prouve qu'on lui reconnaissait un talent d'appréciation. M. Weiss, qui a consacré un article à David Ferrand dans la *Biographie Universelle*, le juge ainsi : « Ferrand néglige
« les règles de la versification, ou plutôt il semble
« n'en faire aucun cas ; son style est quelquefois
« grossier, mais il ne manque ni de franchise ni de
« gaieté ; il raconte sans prétention des anecdotes qui
« peuvent encore amuser des lecteurs peu difficiles.
« L'ouvrage de Ferrand est d'ailleurs le plus curieux
« de tous ceux qui ont été écrits en patois normand,
« et cette raison seule peut déjà justifier en partie
« l'estime qu'en font les curieux, »

Voici maintenant ce que l'abbé Guyot dit de la

Muse normande dans le *Moréri normand*. « La lecture
« en est insoutenable pour les étrangers : mais les
« habitants du pays en font leur amusement, surtout
« quand on sait prendre le véritable accent du peu-
« ple. Il y a bien loin de ce langage à celui de Clément
« Marot; il y a cependant des écrivains qui l'ont
« imité assez heureusement, et auprès de la *Muse*
« *normande* il faut mettre le *Coup d'OEil purin*. »

L'auteur du *Manuel du Bibliographe normand* signale avec raison la *Muse normande* comme « un recueil
« inestimable pour qui veut connaître les mœurs et
« l'esprit du peuple rouennais, et les événements
« principaux arrivés à Rouen dans la première moi-
« tié du xvii^e siècle, époque où la France était trou-
« blée par des dissensions intestines. Sous le rapport
« du langage, dont la grossièreté est toujours affectée,
« elle n'en est pas moins curieuse : au milieu du
« patois normand appelé langage *purinique*, on ren-
« contre des mots latins et des mots habilement
« forgés. »

Les goûts se forment quelquefois d'après les hommes qu'on fréquente; les amis exercent une influence réciproque. Or, David Ferrand eut un ami doué, comme lui, de quelque verve poétique : il s'agit de Jean Auvray, auteur de plusieurs recueils de poésies recherchées des bibliophiles de notre ancienne province. « Ce poète, » dit M. Weiss, dans l'article *Auvray*, de la *Biographie Universelle*, « ne manquait ni
« de grâce ni de facilité; quelques-unes de ses poé-
« sies étincellent d'esprit; il réussissait surtout dans
« l'épigramme et dans la satire, où il occuperait un
« rang distingué parmi nos anciens poètes, si ses

« meilleures pièces n'étaient dénaturées par des « expressions basses, grossières et des images indécentes. » La plupart de ses œuvres furent imprimées par son ami David Ferrand, en 1621, 22, 23, 26, 27 et 28. Jean Auvray mourut en 1633. Sur la recommandation qu'il en fit avant de mourir à David Ferrand, une édition posthume de ses *Œuvres saintes* fut publiée par celui-ci l'année suivante, peut-être comme une expiation de compositions d'un tout autre genre. David Ferrand les dédiait à messire Alexandre Faucon, seigneur de Ris, premier président du Parlement de Normandie. On y trouve une ode signée D. F., probablement David Ferrand, et adressée à l'auteur. Si cette pièce est louangeuse, rien ne doit surprendre de la part d'un ami (car tous les amis ne sont pas des critiques sévères, comme ceux que demandait Horace) (1); les paroles louangeuses n'ont rien non plus qui doive surprendre dans un temps où les compliments offerts aux auteurs et placés en tête de leurs œuvres ne connaissaient point de bornes. David Ferrand avait également un grain d'encens pour Alexandre Faucon de Ris, et disait à propos de ce magistrat :

On le tient en la Normandie
Pour le père de la patrie,
Et pour un Nestor en tous lieux.
François il est de sa naissance;
Mais le Normand se tient heureux
D'avoir ce beau don de la France.

Or, en 1625 et 1651, David Ferrand publiait un petit volume intitulé : *La Muse normande ou Recueil de*

(1) *Ad Pisones*, v. 445 et suiv.

divers ouvrages facétieux en langue purinique, ou gros normand, recueillis de divers auteurs. Puis, en 1655, il publiait un petit in-8° de 480 pages, beaucoup plus complet, sous ce titre : *Inventaire général de la Muse normande divisée en XVIII parties, où sont descrites plusieurs batailles, prises de villes, guerres étrangères, victoires de la France, histoires comiques et notions populaires, grabuges et choses remarquables arrivées à Rouen depuis quarante années.* Ce volume est dédié au duc de Longueville. Dans la dédicace, David Ferrand, après s'être excusé d'offrir des vers grotesques à un esprit tel que celui du duc, qui ne demande que du sublime, espère que celui-ci voudra bien, par manière de passe-temps, jeter les yeux sur le langage d'une province qui ne saurait exprimer tous les bienfaits qu'elle a reçus de lui : car il lui « procure une douce « paix au milieu des efforts de la guerre de ses plus « proches voisins. » Le duc de Longueville était pour la seconde fois directeur *de la Confrairie du sacré-concert de la Reyne des anges.* Déjà, lorsqu'il en était directeur pour la première fois, David Ferrand lui avait présenté quelque partie de la *Muse normande.* Depuis lors quarante années se sont écoulées ; l'œuvre s'est accrue au fur et à mesure des événements.

Puis vient une seconde dédicace en vers ; ces vers ne sont pas en langage populaire, comme ceux qui forment le corps du *Recueil* :

Grand duc, comme c'est la coustume
 Qu'après l'espitre d'un volume
 L'on doit estendre par des vers
 La gloire à qui on la dédie
 Pour la chanter malgré l'envie
 Aux quatre parts de l'univers ;

C'est ce que je n'ai voulu faire
Puis qu'il ne m'estoit nécessaire
De prendre un si commun sentier.
Car, mon prince, vous pouvez croire
Que cet ouvrage en son entier
Chante en cent endroits vostre gloire.

David Ferrand, dans des vers adressés à Luisard, s'explique catégoriquement sur le livre. Se voyant au déclin de l'âge, comme, à son dire, il y avait dans le puy beaucoup de gens qui clabaudaient et ne faisaient rien de bon, et que souvent, pour leur complaire, il fallait imprimer tout ce qu'ils voulaient, il a fait choix d'une gerbe qui renfermait beaucoup d'herbes mauvaises, de telle sorte que, d'après l'avis de telles personnes qui l'ont aidé dans ce choix, il n'est guère resté que du sien : neuf à dix pièces seulement venant d'autres auteurs ont trouvé passage. Il dit franchement que, depuis qu'il est monté sur un tel Parnasse, personne ne l'a déplacé. Toutefois, loin de se donner pour savant, il dit n'avoir pas étudié; seulement il a pris l'habitude

De faire une œuvre en gros normand.

Le prêtre et le religieux pourront, à son dire, ouvrir son livre sans la moindre appréhension; ce livre n'alarmera, ni la pudeur de la femme, ni celle de la jeune fille. Ceux qui lisent maintenant le *Nouvel inventaire de la Muse normande* trouveront insuffisante la garantie donnée par David Ferrand.

Il faut laisser à chacun ce qui lui appartient; on ne doit appauvrir personne injustement; on ne doit enrichir personne injustement aux dépens d'autrui. Puis-

que plusieurs pièces, en petit nombre, il est vrai, ne viennent pas de David Ferrand, il est difficile de savoir si ce ne seraient pas les meilleures, c'est-à-dire celles qui tranchent sur les autres par un style correct. Ainsi donc ce n'est pas David Ferrand qu'il s'agit d'apprécier, c'est la *Muse normande*.

Pendant qu'on imprimait le *Nouvel Inventaire de la Muse normande*, David Ferrand était malade, et tellement qu'on le crut parfaitement mort, lui et sa *Muse*. Comment fut-il guéri? Ce fut, dit-il, *par l'ayde du père Bacchus*. Aussi se montre-t-il reconnaissant, et plusieurs pages montrent l'intérêt qu'il porte à la vigne et à son produit : le *Nouvel Inventaire de la Muse normande* commence par une doléance sur la gelée de 1621, qui atteignit les vignes.

Toutefois le titre annonce que le livre renferme des choses sérieuses; les événements politiques y tiennent leur place. Il y est question de la paix conclue devant Montpellier, en 1622⁽¹⁾; de la guerre de la Valteline⁽²⁾; du siège de la Rochelle, qui occupe plusieurs pages⁽³⁾: on sait quelle importance le cardinal de Richelieu attachait à ce que cette place tombât au pouvoir du roi; elle ne fut prise qu'après treize mois de siège, au moyen d'une digue gigantesque. Le poète consacre quatre chants royaux à ce siège de la Rochelle. La tentative inutile des Anglais commandés par le duc de Buckingham sur l'île de Rhé; la résistance vigoureuse de Toyrac, comman-

(1) P. 4.

(2) P. 11.

(3) P. 54 et suiv.

dant de cette île, les efforts infructueux du duc palatin fournissent matière à plaisanteries. Mais pourquoi nommer cette guerre *la guerre à Perrette*? L'usage s'était introduit chez le peuple rouennais de désigner par ce sobriquet ridicule cette place, qui se croyait plus forte que Sedan. Louis XIII y fait une entrée vraiment triomphante, étant armé comme le dieu Mars; tandis que le maire et les échevins semblent plus défaits, plus maigres et plus harassés que les morts gisant dans les cimetières; car les assiégés, pour prolonger leur existence, ont mangé les chiens et les chats. Vainement Montauban renforce ses remparts; Montauban n'en sera pas moins renversé, comme vient de l'être *Perrette sa grand'mère*. Maintenant qu'on a vaincu Mégère, les gens de Paris sont en grande joie, chérissant le roi guerrier, le principal Mars de la France, et la terreur de tous ses ennemis; on lui a fait une réception vraiment royale. L'Anglais a été chassé sans Jeanne la Pucelle : tel est le refrain d'un chant royal. Les Rouennais les moins versés dans l'histoire connaissaient la libératrice d'Orléans. C'était merveille à leurs yeux que les Anglais eussent été chassés sans aucune circonstance extraordinaire, avec les seules ressources humaines, et sans cette force, soit divine, soit diabolique, que les Français et les Anglais attribuaient à Jeanne d'Arc. On chantait le *Te Deum* dans la cathédrale de Rouen pour la prise de la Rochelle; on quêtait à la Crosse pour la *boîte à Perrette*; il fallait boire à la santé du monarque; les enfants de Saint-Godard allumaient des feux de joie; les gens d'alentour pensaient que le feu était dans Rouen. Le Vieux-Palais tira tant de coups que ceux

qui les entendaient devinrent sourds ; on prêtait l'oreille, après un laps de vingt ans, aux admirables volées de la Grosse-Horloge ; la Rigaut et Georges-d'Amboise n'avaient jamais été entendues avec plus de plaisir depuis le jour où l'on prit la boise (M. Floquet a fait un récit charmant à propos de cette boise) (1) ; on mit des lanternes aux fenêtres, et ceux qui les voyaient pensaient être au jour des Rois, où l'on crie Noël. Bravo pour les réjouissances : mais n'est-ce pas chose déplacée de la part du poète que de tourner en ridicule le jeûne forcé des malheureux assiégés de la Rochelle, jeûne qui ne leur méritait rien pour le ciel ? Quelle que soit la haine des partis, ne doit-on pas, même en souhaitant le triomphe de la cause qu'on adopte, plaindre les souffrances de victimes innocentes, femmes, vieillards, enfants, livrés aux horreurs de la famine ? Le Béarnais le comprenait bien, quand il laissait passer des vivres aux habitants de Paris. Mieux valait s'amuser de ce soldat *échappé de la guerre à Perrette* (2), soldat qui n'était pas du nombre des vaincus, quand il revenait à Rouen avec son grand plumet, son casaquin en pendeloques, sa ceinture soutenant une énorme rapière, ses braies de cuir (tel était l'équipement de ce soldat fort peu vaillant de sa nature). Il y avait plaisir à l'entendre parler de toutes ses frayeurs, des boulets arrivant avec un bruit semblable à celui du tonnerre ; il eût voulu se tenir caché dans la Grande-Bretagne ; tous ses membres tremblaient encore ; ayant souffert lui-même, ainsi que la Didon de l'*Enéide*, il savait compatir aux

(1) *Anecdotes Normandes*.

(2) P. 81.

souffrances des assiégés, qui se trouvaient heureux quand ils pouvaient manger du pain d'avoine. Le bon roi de France, au dire de ce soldat, savait bien qu'on l'avait trompé. Permis et très permis de rire de ce poltron : mais jamais le vainqueur ne doit rire de la misère du vaincu.

La reprise de Corbie par les Français en 1635, fut l'occasion d'une démonstration faite par des jeunes gens de Rouen, pour lors de garde à la porte Beauvoisiné, qui firent un simulacre de siège au Champ-du-Pardon : il y avait là quelque motif de s'égayer à leurs dépens. La défaite des Croates, en 1635, par Saint-Simon, commandant de la cavalerie, les ennemis défaits, en 1637, devant Leucate, la reprise de Trèves par les Français, la défaite des Espagnols par Gassion, ce sont autant de sujets qui excitent la verve du poète. Si Mardick demeurait au pouvoir des Espagnols, la France obtenait un dédommagement quand Gassion envoyait à Paris une riche capture : vingt drapeaux, neuf cornettes, douze cents chevaux pris dans les bois; les ennemis de la France ne devaient pas aimer les fleurs de lis. Les Espagnols assiégés dans Perpignan furent vaincus par la famine (1).

Un chant royal présenté probablement aux Palinods, est une allusion à la reine d'Angleterre (2). Cette pièce tranche sur les autres en ce qu'elle n'est pas écrite en langue populaire. En voici l'analyse : une âme unie à Dieu ne songe plus qu'à lui; elle

(1) Voir pp. 115, 178, 209, 213, 215 et 271.

(2) P. 325.

possède les cieux, quoiqu'étant encore sur la terre, et ne craint aucune puissance humaine : aussi le poète montre *La Reyne en paix au milieu de la guerre*. Le roi ayant permis à la reine d'avoir une chapelle, (cette chapelle dont Bossuet a parlé), le peuple profana le lieu saint ; mais on vit toujours *la Reyne en paix au milieu de la guerre*. Forcée de s'embarquer, elle est attaquée sur mer ; une tempête l'assaille ; elle prie comme fit jadis ce pieux abbé auquel on doit l'origine de la confrérie des Palinods. Alors :

Le feu s'esteint et perd sa violence,
Le vent se rompt, l'air reprend son essence,
La mer se calme, et ses ondeux replis
Luy figuroient les lys d'un beau parterre,
Et sans nul mal surgit en ce pays
La Reyne en paix au milieu de la guerre.

L'envoi de ce chant royal est une invocation à la reine du ciel, qui est *la Reyne en paix au milieu de la guerre*.

Après les événements politiques qui eurent du retentissement à Rouen, même dans les quartiers les plus pauvres, viennent les événements relatifs à la ville, événements auxquels la population portait un intérêt tout spécial, et qu'on est encore bien aise de connaître maintenant, précisément parce qu'ils sont loin de nous. L'histoire de Rouen renferme un grand nombre d'émeutes, qui éclatèrent dans des proportions plus ou moins grandes, et pour des motifs divers. L'auteur de l'*Histoire sommaire et chronologique de la ville de Rouen* en mentionne quarante-six. Les plus grandes émeutes furent celle de la *Harelle*, qui

eut lieu en 1382, par suite de laquelle la mairie demeura supprimée jusqu'en 1692, et celle des *Nu-Pieds*, qui eut lieu en 1639, et sur laquelle on trouve de nombreux détails dans le *Diaire* publié par M. Floquet. « Il y eut à Rouen le 19 janvier 1622, » dit M. Nicéas Periaux, « une émotion populaire à l'occasion de la boise de Saint-Nicaise, qui servait aux habitants pour s'asseoir dans la rue près de leur église, et qui avait été enlevée nuitamment par les hommes de garde du quartier Saint-Hilaire. Plusieurs personnes furent blessées dans cette affaire. » Après ce que M. Floquet a dit de la boise de Saint-Nicaise, il serait superflu de rien ajouter. Il fallait que cet événement eût fait beaucoup de bruit, puisque David Ferrand lui a consacré deux pièces assez longues, et dont l'une est intitulée : *Complainte de la Boise* et l'autre : *Le bout de l'en de la Boise* (1). La perte d'un objet pour lequel la vénération avait passé des grands-pères aux petits-fils méritait bien un anniversaire : aux yeux des habitants du quartier de Saint-Nicaise, on en faisait pour des choses qui ne le méritaient pas autant. *La Muse normande* contient aussi trente-deux stances relatives à des nouvelles venant du bureau établi sur la boise proche du Plat, au bout d'en bas de Saint-Nicaise (2).

Un dialogue est intitulé : *l'Émotion rouennoise* (3). Le bruit s'étant répandu qu'on va percevoir un impôt

(1) P. 17 et suiv.

(2) P. 232.

(3) P. 44.

sur les vivandiers, beaucoup de gens courent à la demeure du commandant (probablement le gouverneur); des femmes échevelées, rouges comme des tisons, et les poings sur la hanche, jurent par sainte Barbe qu'on leur fera raison. Les émeutiers obtiennent de bonnes paroles; néanmoins la populace se rue sur deux ou trois maisons qu'elle soupçonne, boit le vin et pille tout ce qui se trouve sous sa main, sans aucune distinction, meubles, habillements, épées, objets utiles ou superflus jusqu'à l'innocent oiseau renfermé dans une cage. Le lendemain viennent les *reîtres*, mécontents de n'avoir pas eu leur part au gâteau. La justice s'en mêle; la force armée se présente; plusieurs arrestations ont lieu. Le narrateur rend grâce au ciel de n'avoir rien pris et par conséquent de ne pas être obligé de rendre compte en prison.

On sait que la fabrication des draps, maintenant complètement disparue de Rouen, fit pendant plus de six siècles, la richesse de cette ville. Le commerce des draps fabriqués à Rouen s'étendait fort loin. La corporation des drapiers était la plus opulente et la plus nombreuse des corporations de la ville; car les drapiers de Rouen se réunirent à plus de mille dans des assemblées délibérantes. Elle était aussi la corporation la plus turbulente. Déjà en 1331 et 1382, époque de la *Harelle*, les drapiers s'étaient soulevés (1). Or, en 1630, des Anglais étaient en train de décharger dans le port un navire rempli de draps d'Angleterre de plusieurs sortes; cela établissait une

(1) *Histoire des anciennes corporations*, par l'abbé Ouin-Lacroix.

concurrence fâcheuse aux draps fabriqués dans le pays. Comme les lois ne s'opposaient pas à cette importation, on avait déjà descendu deux grandes balles, qui allaient être visitées devant la Romaine. Mais voilà que mille à douze cents *purins* et drapiers, avertis de ce qui se passe, et poussés probablement par leurs patrons, arrivent sur le quai, commencent par brûler entièrement les deux balles, montent ensuite dans de petites barques, arrivent au navire, mettent en pièces tous les draps, et les jettent à la Seine. L'autorité, qui n'a pas été prévenue, ne peut empêcher cette émeute. L'auteur était présent (1), on peut l'en croire : il fit un chant royal. L'année 1632 lui fournit le sujet d'un nouveau chant royal, relatif aux drapiers qui s'étaient encore soulevés, parce que quelques drapiers-tailleurs employaient des marchandises d'Angleterre. Ces émeutiers, réunis au nombre de mille à douze cents, s'adressent au Parlement, qui est obligé de requérir la Cinquantaine et les arquebusiers. L'auteur nomme ces émeutiers *reîtres d'Allemagne*, parce qu'ils habitaient sur un point élevé, dans les circonscriptions des paroisses Saint-Nicaise et Saint-Vivien (2).

David Ferrand garda le silence sur la révolte des *Nu-Pieds*; on s'en étonna; on alla même jusqu'à blâmer son silence : il s'était tut d'après l'ordre de magistrats qui agissaient prudemment, et lui avaient enjoint de ne dire mot : les mesures prises par le chancelier Seguier, envoyé en Normandie avec

(1) P. 107.

(2) P. 132.

droit de vie et de mort, avaient dû, tout en jetant l'épouvante, laisser beaucoup d'aigreur dans les esprits.

Malgré l'Edit de Nantes, qui accordait aux protestants l'exercice de leur culte, le protestantisme n'en fut pas moins, au xvii^e siècle, l'occasion de rixes, les dissidences religieuses y fournissaient jadis autant et plus de matière que les divisions politiques. Or il advint que des protestants revenant de leur prêche de Quevilly, eurent à subir les avanies d'une troupe de gendarmes qui se trouvèrent sur leur route. Le poète décrit la détresse de ceux qui furent attaqués, et dit que jamais il ne se permettrait aucune plaisanterie à l'égard de la réforme : *Beaucoup d'édits*, dit-il, *m'en ostent la pensée* (1).

L'ancien pont de pierre connu sous le nom de pont de Mathilde, et dont on voyait encore les piles dans les vingt-cinq ou trente premières années du xix^e siècle, se trouvait en mauvais état en 1564, et le passage d'une rive à l'autre devait s'effectuer au moyen d'un bac, dont une rue perpétue le souvenir; des vues de Rouen, exécutées à la fin du xvi^e siècle, montrent l'absence de deux arches. Il fallut construire, en 1626, un pont de bateaux, dont on a fait honneur longtemps et à tort au frère Nicolas : on le signalait aux étrangers; il était sous le premier empire et sous la Restauration une des curiosités de Rouen; il eut besoin de réparations dès 1664 : on avait vainement essayé de rétablir le pont de Mathilde. Le poète parle d'un bâtardeau, fait à ce dessein, et qu'il compare au

(1) P. 335.

cheval de Troie; la chute de ce bâtardeau fut accompagnée d'un fracas épouvantable. Il dit que tout Rouen employait la dénomination de cheval de Troie, qui du reste ne pouvait avoir d'exactitude que pour les dimensions du bâtardeau, puisque cet objet ne devait pas amener d'ennemis dans la ville : les souvenirs classiques avaient alors beaucoup de vogue ; maintenant nous n'allons pas chercher à une aussi grande distance nos objets de comparaison (1).

Une pièce de vers est intitulée : *les Hydropotes* (2), ce qui veut dire : les Buveurs d'eau. Il est certain que, si ces vers eussent été faits pour circuler parmi le peuple, l'auteur n'aurait pas fait choix d'un mot dérivé du grec : cette racine hellénique forme un contraste très frappant avec la langue employée par l'auteur. Il s'agit des eaux minérales de Saint-Paul, alors très fréquentées ; l'établissement se trouvait situé à l'entrée de gauche de la rue qui se nomme maintenant rue du Val-d'Eauplet. Ce petit jardin *atiffé de verdure*, voisin d'une église et d'Eauplet, habité par des *renonceurs de Dieu* (c'est ainsi que le poète désigne les habitants de ce hameau, peut-être parce qu'on avait vu chez eux quelque grand scandale), était un but de promenades et de danses : Bacchus, *père des treilles*, s'en était éloigné rapidement. Le poète, dans cinquante-quatre vers qu'il adresse aux *Hydropotes*, leur donne des ridicules, et ne recule pas devant des expressions triviales et grossières. La description de l'établissement se trouve dans un mémoire de M. le

(1) P. 51.

(2) P. 187.

docteur Le Plé, intitulé : *Les Eaux minérales de Rouen autrefois et aujourd'hui* (1). Il existait encore dans le dernier siècle un corps de bâtiment d'une bonne architecture, une terrasse en face d'une vue pittoresque, une pelouse, des bosquets, des charmilles, une avenue. Les eaux minérales de Saint-Paul ont inspiré d'autres poètes que celui de la *Muse normande*. Hercule Grisel, l'auteur des *Fasti Rhotomagenses*, a consigné dans son mois de juin, qui fut publié en 1653, deux années avant la publication du volume dont nous nous occupons, des vers qui font connaître ce qu'étaient ces eaux minérales au milieu du XVII^e siècle. Il y parle d'une métamorphose, dont la ressemblance avec les pages d'Ovide forme un bien grand contraste avec les vers de la *Muse normande*. La source aurait été primitivement une nymphe, qui, poursuivie par le dieu Mars, se serait fondue en eau par la grâce d'Apollon, au moment où elle se sentait déjà saisie par des bras armés de fer; et de cette dernière circonstance serait venue la qualité ferrugineuse de la source. M. le docteur Le Plé dit qu'il parut, en 1717, une comédie anonyme, en un acte et en prose, intitulée : *les Eaux d'Eauplet*, dédiée à la présidente de Bernières, et sous le voile de laquelle on reconnaissait des allusions. Il parut, au bout de fort peu de temps, une *Critique de la comédie des seaux d'Eauplet*, en un acte et en vers : in-12 de 14 pages; Rouen, François Vaultier (2).

(1) *Bulletin des travaux de la Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure*, année 1872.

(2) *Manuel du Bibliographe normand*, par Ed. Frère.

On trouve dans la *Muse normande* de petits faits qui peignent les mœurs du temps, des anecdotes qui jadis firent bruit, et sans la *Muse normande*, seraient tombées dans l'oubli le plus complet. Des vilains se donnaient des airs de gentilshommes en se chaussant de bottes, par la bonne et très excellente raison qu'ils ne pouvaient avoir de souliers (1). Une lourde imposition sur les cuirs devaient forcer beaucoup de gens à porter des sabots et des galoches.

La corporation des savetiers avait pour adversaire celle des cordonniers, auxquels seuls était dévolu le droit de travailler en neuf : les cordonniers, vrais Argus jaloux de leurs droits, se tenaient toujours prêts à dénoncer les premiers à la justice pour le moindre oubli de la démarcation établie. Les savetiers s'ingéniaient de toutes leurs forces à rendre la pareille, à trouver les cordonniers en contravention ; car, quoique ceux-ci pussent être supérieurs pour la condition, ils ne devaient jamais descendre au-dessous de leur métier : le privilège du neuf et celui du vieux furent l'occasion de plus d'un procès : on a quelquefois plaidé pour bien moins dans la terre conquise par Rollon, n'y eût-il eu que ce nid de pies, dont la première narration se trouve dans la *Muse normande*, tandis que la seconde a été faite de main de maître par M. Floquet (2) : un relevé des procès entamés pour des vétilles, non pas seulement en Normandie, mais ailleurs, serait chose curieuse, et l'on pourrait faire là-dessus un travail humoristique. Les savetiers

(1) P. 103.

(2) *Anecdotes normandes*.

avaient donc leurs règlements, auxquels ils attachaient une haute importance. Or, dans une assemblée tenue à la Vieille-Tour, lieu ordinaire de leurs délibérations, et où ils s'étaient trouvés réunis tous, ou presque tous (le nombre des savetiers se montait à environ six cents dans la ville), ils avaient arrêté qu'on ne recevrait aucun apprenti. Hélas ! si les lois les plus saintes de la morale et de la justice se trouvent violées, et de la manière la plus révoltante, comment les règlements de la corporation des savetiers auraient-ils été préservés des infractions ? « Il se rencontra », lisons-nous, « un des gardes, « trouvant un enfant légitime du côté de la servante « d'un grand seigneur, qui, par l'autorité du maître, « pour de l'argent, le fit passer par la jurande et « introduire dans ledit estat. » Cela fournit la matière d'un chant royal. Un savetier, tout indigné de ce fait, dit adieu à son cuir, à son alène et à ses formes, dès lors qu'on ne voit plus que supercherie dans le monde, et qu'un des plus huppés du métier s'est laissé gagné par *un gros de testons*. Il méprise ceux qui se font valets de grands seigneurs, et dérogent à leur profession. Faut-il qu'une profession si nécessaire à l'existence soit réduite en gueuserie (1) ?

Plus loin, dans une pièce qui termine le volume, le poète se déclarera l'ami des savetiers, les justifiera de ce dont on les accuse, et dira que, s'il est un savetier fautif, il y a des torts, des écarts dans les plus hautes maisons. Il a toujours vécu très bien avec eux : quand il a eu besoin des savetiers, ils lui

(1) P. 183.

ont donné du cuir sans lui en faire payer l'impôt. Il va même jusqu'à rehausser considérablement leur capacité, jusqu'à dire que le savetier est propre à faire tout. Cela fait ressouvenir de ce que dit Horace en persiflant les disciples de Chrysippe :

..... *Si dives qui sapiens est,
Et sutor bonus, et solus formosus est et rex* (1).

Il y avait juste motif de doléance pour l'impôt mis sur les cuirs. On se ressouvient avec tristesse du temps où les tanneurs payaient moins pour le cuir de Barbarie qu'on ne débourse maintenant pour l'impôt mis sur les vieux souliers : les plus huppés sont réduits à changer le cuir en sabots et en galoches (2).

Il y eut quelques contestations relativement à la vente des fruits, dont certaines gens s'attribuaient le monopole. Cela provoqua des murmures et des réclamations ; le Parlement, trouvant que les lettres dont ces gens se prévalaient n'étaient pas en bonne forme, donna raison aux réclamations, et le bureau de ces monopoleurs fut abattu au grand contentement des fruitières de la ville (3).

Le monopole du papier intéressait moins directement les classes populaires ; néanmoins il produisait beaucoup d'effet ; on n'entendait partout que plaintes. L'impôt sur le papier fâche tous les sergents ; quant aux procureurs, ils vont quitter le métier de la

(1) *Satyrum*, l. I, s. 3, v. 125.

(2) P. 285.

(3) P. 359.

chicane ; que deviendront les poètes, ces enfants de la folie, si leurs œuvres sont délaissées, et qu'il faille satisfaire à l'impôt sur le papier ? Petite infanterie, qui frissonnez au collège, disait-on, gardez-vous bien d'employer votre argent en friandises ; il doit servir pour le papier. Quand à vous, éponges de l'Etat, harpies détestables, cet édit sur le papier vous met à l'agonie, à cause du papier qui remplit vos bureaux de déclarations (1).

Voici du reste, sur le même sujet, des vers en langage correct :

Le papier, comme noble, étoit exempt d'impôts ;
Mais, comme un roturier, il est mis à la taille.
Papetiers, pour cela, n'en vuidez moins les pots,
Et durant les gras jours n'en faites moins ripaille.
Le papier n'est-il pas tant utile aujourd'hui
Qu'il ne se fait plus rien que par son entremise.
Donc la nécessité de se servir de luy
Aura bien le pouvoir d'obtenir sa franchise (2).

L'arrivée de prisonniers de guerre espagnols et polonais fut la matière de beaucoup de conversations. La rue actuelle des Espagnols tire son nom de prisonniers qui furent logés auprès de la porte Guillaume-Lion, dans un bâtiment construit à usage de tuerie ; ce qui n'est aucunement douteux d'après ce qu'on lit dans la *Muse normande* (3).

La pendaison étoit très fréquente au xvii^e siècle, quoiqu'elle ne le fût peut-être plus autant qu'elle

(1) P. 147.

(2) P. 151.

(3) P. 308.

l'avait été dans les siècles précédents, par exemple au temps de la conjuration d'Amboise, quand les complices de La Renaudie la subirent en si grand nombre : elle avait le privilège d'intéresser la foule. Si le criminel, justement effrayé de la potence, et ne la regardant pas avec autant de sang-froid que le poète Villon, parvenait à s'échapper, cela prêtait aux commentaires. Deux sœurs, apprenant qu'on va pendre un soir, courent au Vieux-Marché, où elles ne voient qu'une échelle et pas de voleur. Quand l'antienne eut été chantée, quand un jésuite eut récité l'oraison, le voleur dit au public : Messieurs, pardonnez-moi, puis il s'élance plus vite qu'un papillon. L'exécuteur, la bouche béante, se plaint amèrement d'avoir perdu le prix de la corde et l'habit du larron. Les sergents courent de ruelle en ruelle, sans pouvoir retrouver le voleur. On ne s'entretient que du fait en question : Y a-t-il recèlement ? Est-ce le résultat d'un complot ? Quelques-uns disent que ce n'est qu'un tour d'adresse. Tant il y a que le criminel est libre.

Qui que tu sois, subril garchon,
Tu peux bien filer la venelle,
Car no pendroit comme un poultron,
Le criminel qui a fait velle (1).

Lorsqu'on montait la garde à Rouen, on se plaignait des officiers (les capitaines exceptés), qui, fiers de leurs grades, et probablement très fermes sur la discipline, montraient beaucoup d'arrogance. Leur attitude provoqua la composition d'un chant royal,

(1) P. 405.

où l'on dépeint sous un jour très peu flatteur *les hal-lebardiez engraissez par la garde* (1).

On doit louer les bonnes intentions du poète, qui s'efforce de prémunir contre ces faux mendiants toujours prêts à mettre toutes sortes de moyens en œuvre. Il n'entreprend pas de décrire la structure des cieux et leurs mouvements ; mais il signale à la race future un antre sombre, où la mère Nature produit incessamment des effets surprenants. Le lieu fortuné que Virgile nous montre comme la demeure des esprits glorieux, n'est qu'une ébauche de celui-ci, où l'on entend toujours un murmure ravissant, de doux concerts et des chants mélodieux. La curieuse Pandore n'y a pas ouvert sa malheureuse boîte ; les habitants y vivent exempts de peines ; les plaisirs n'y rencontrent pas d'obstacles. Là l'impotent devient alerte, et même guilleret ; l'estropié ne sent plus sa blessure ; la face du souffreteux devient joyeuse ; le muet y discourt plaisamment, et toutes les paroles y passent pour des oracles. Les Grecs suspendaient dans les temples des dieux des tables indiquant les cures qui s'étaient opérées ; mais dans ce lieu où l'on s'enivre et l'on jure, on apprend des choses bien autrement remarquables. On n'y connaît ni la vanité, ni l'avarice, ni l'usure ; un âge d'or y règne perpétuellement. Si la liqueur de la treille affaisse les corps, ils ne s'abattent que sous l'influence d'un doux sommeil.

Dedans saint Oüen, place fort spacieuse,
Est cette cave en tout miraculeuse,

(1) P. 387.

Où tous les gueux hantent journellement,
Et puis qu'il faut que le vray mot j'en racle,
Un chacun d'eux la nomme proprement
L'heureux séjour de la cave aux miracles (1).

Le tabac, qui fut présenté par Nicot à Catherine de Médicis, semblait être aux yeux de certaines gens une importation déplorable ; le sultan Amurat IV, homme à la fois vaillant et cruel, en proscrivit l'usage sous une peine atroce ; le pape Urbain VIII, qui s'assit sur le trône en même temps qu'Amurat, prononça l'excommunication contre ceux qui prendraient du tabac dans les églises ; la docte cabale d'Aristote en blâmait l'usage. Un personnage de Thomas Corneille, personnage applaudi peut-être par des habitants de Rouen, pensait autrement, et disait :

Quoi qu'en dise Aristote et sa docte cabale,
Le tabac est divin, il n'est rien qui l'égale,
Et par les fainéants, pour fuir l'oisiveté,
Jamais amusement ne fut mieux inventé.
Ne saurait-on que dire ? On prend la tabatière ;
Soudain à gauche, à droite, par devant, par derrière,
Gens de toutes façons, connus et non connus,
Pour y demander part, sont les très-bien venus.
Mais c'est peu qu'à donner instruisant la jeunesse
Le tabac l'accoutume à faire ainsi largesse,
C'est dans la médecine un remède nouveau :
Il purge, réjouit, conforte le cerveau,
De toute noire humeur promptement le délivre ;
Et qui vit sans tabac n'est pas digne de vivre (2).

Un ouragan arrivé dans l'île Saint-Christophe, ce point de départ des flibustiers, cette île où le tabac

(1) P. 136.

(2) *Le Festin de Pierre*, acte 1^{er}, scène 1^{re}.

fut la première plante cultivée par les Européens, semble être aux yeux du poète l'effet d'une malédiction céleste sur le tabac.

De l'Aquilon s'élève un gros nuage,
 Le Ciel se voit privé de ses flambiaux,
 L'air se descharge en de petits grumiaux,
 Le vent leu pousse un si cruel orage
 Qu'il rend dans l'isle un vray déluge d'ieaux :
 Le feu voulant y tenir sa partie,
 Au sein des airs tesmoignit sa sortie :
 Il tonne, gronde, et frappe tellement
 Leurs batimens, qu'il les met en ruine,
 Et là fut veu dans ce tracassement
L'herbe au Tabac que le foudre yeux-termine.

Le feu roulant le long de ce rivage,
 Saute, pétille, et brusle leu vaissiaux :
 Ils sont rompus en dix mille morciaux,
 Les Matelots dans ce triste naufrage
 Creusent en mer eux-mêmes leurs tombiaux.
 Nature estant du grand Dieu établie
 N'a point produit sur la terre ennoblie
 Rien qui ne serve en drogue ou aliment,
 Mais tout excez nous lafflige et ruine :
 Aux Matelots faut laisser seulement
L'herbe au Tabac que le foudre yeux-termine (1).

Un bon villageois d'un âge avancé se lamente de ce que tous ses biens sont au pillage, et de ce qu'il ne lui reste plus *pille ny croix* : il s'adresse au ciel. Voici cette pièce dans son entier : le gros normand est beaucoup plus accentué dans un bon nombre d'autres pièces, et souvent difficile à comprendre.

(1) P. 278.

Dieu tout-puissant, Majesté infinie
Que nous devons adorer icy-bas,
De tout mon cœur ores je vous supplie,
De m'assister en ma mélancolie
Qui dans mon sens livre mille combats :

Je sçay, grand Dieu, que par ta providence,
Que l'homme doit pour sa première offence
Vivre en esclave au labeur de ses mains :
Mais observant la Loy que tu commande
Je suis réduit à dire néanmoins

Tant moins j'en ay, tant plus on m'en demande.

L'homme peut-il, avec son industrie,
Ainsy que toy faire ce qui n'est pas :
Je n'ay pour biens qu'un loth de métairie,
Qui n'est capable à me donner la vie,
Et encor est-ce au labeur de mes bras :

Et cependant avecques violence,
L'on me ravit jusques à la semence
Que je conserve à refaire mes grains,
Foulant les Loix et la Charte normande,
Dieu tu congnois que dedans tels desseins,

Tant moins j'en ay, tant plus on m'en demande.

Un Collecteur entrera de furie,
Que saisira mes biens jusqu'à mes plats,
Pour le Taillon, Taille, ou autre industrie,
Où il me faut avec grand fascherie,
Voir enlever le tout de dans mes draps :

Est-il payé, alors que moins j'y pense
Un Archer entre et l'arrest recommence,
Pour Taux de sel (dont je me sers le moins)
N'ayant l'argent, mon corps il appréhende,
Considérez si je dis en ces points,

Tant moins j'en ay, tant plus on m'en demande.

Ce n'est un rien que cette mangerie
(Ceux qui la font, la disent peu de cas)
Si la fureur de la Gendarmerie

Ne mettoit pas nos biens en pillerie,
 Ravageant tout sans règle et sans compas :
 Elle est montée à tel point d'impudence,
 Que l'on rougit d'oüyr leur insolence,
 Le féminin fuit leurs actes vilains,
 Y l'ont pillé aux pieds vin et viande,
 Prins mon argent qui fait que je me plains,
Tant moins j'en ay, et plus on m'en demande.

Ils entreront dans une Bergerie,
 Et choisiront les Aigneaux les plus gras.
 Puis devant tous en feront la tuerie
 Et l'envoyront en d'autre compagnie,
 Qui le feront payer à leur repas :
 Quel crève cœur, voyant cette despence,
 Car vous n'avez un seul mot d'audience,
 Si par argent on n'a tels inhumains,
 Il ne leur tient où vous preniez l'offrande,
 Ils se riront d'oüir ces mots certains,
Tant moins j'en ay, et plus on m'en demande.

ENVOY.

Plaise, grand Dieu, donner par ta puissance,
 Dans ces malheurs une Paix à la France,
 Meurir les cœurs des Princes Souverains ;
 Que la grandeur de nostre Roy s'estende,
 Pour ne chanter aux effects que je crains
Tant moins j'en ay, et plus on m'en demande(1).

L'aïeule Marie, qui avait vu la guerre, et savait la généalogie de tous les rois de France en remontant jusqu'à Hugues Capet, alléguait parfois, en soupant auprès du feu, l'autorité de M. Lucas, clerc en philosophie, qui disait dernièrement que tout change ici-bas. Un ouvrier assis sur son escabeau, voyant toutes

(1) P. 228.

choses tourner et chanceler, ruminait en lui-même ,
et disait : *Le temps va mal, Dieu nous garde d'un pire.*
Un autre ouvrier lui demande s'il veut se révolter :

Le Roy l'entend, sa volonté est telle,
Nos corps, nos biens sont à ly sans proçais,
Heureux sont ceux qui sont sous se n'Empire.
Tais-toy, ou bien, dis que pour nos meffais,
Le temps va mal, Dieu nous garde d'un pire (1).

Une ballade sur le même sujet a pour refrain :

Le bon temps est dedans la bière (2).

Que faire sinon prendre le cilice ! Toutefois quand
la bourse était garni de quartz *d'escus et de testons*, on
ne manquait pas de compagnie ; on ne hantait pas les
grands cabarets, et l'on ne disait pas, faute d'argent.

Le bon temps est dedans la bière.

On a souvent regretté le temps passé. Horace ne
disait-il pas sous le règne d'Auguste :

*Ælas parentum pejor avis, tulit
Nos nequiores, mox daturos
Progeniem vitiosiore (3) ?*

Peut-être avait-on dit la même chose avant la nais-
sance du poète de Tibur.

Un poète du xv^e siècle, Martial de Paris, parlait du
vieux temps en ces termes :

Chacun vivoit joyeusement
Selon son estat et mesnage ;
L'on pouvoit partout seurement
Labourer en son héritage,

(1) P. 167.

(2) P. 427.

(3) *Carm.*, l. III, v. 7.

Si hardiment que nul outrage
 N'eust été fait en place et voye
 Sur peine d'encourir dommage :
 Hélas ! le bon temps que j'avoyé !

Puis chacun connaît le joli rondeau commençant
 par ces vers :

Au bon vieux temps un train d'amour rouloit
 Qui, sans grand art et bruit se démenoit,
 Si qu'un bouquet donné d'amour profonde
 C'estoit donner toute la terre ronde.

Un homme du peuple, dans une des pièces de la
Muse normande, ne voit plus que débauche, que ruse,
 supercherie, larcins, chicane.

Ou est le temps que sous une feuillie
 Tous les vesins nichez par compagnie
 O pain benist buvest à qui mieux mieux,
 Car y l'avest le vin de Malvoisie
 A six patars tant le nouvel que vieux.

Les taverniers prenest aussi la peine
 D'en apporter o Bourgeois sans fredaine,
 O cabarets noz aller peu souvent
 Les Partisans n'enflest leu gibecières,
 N'avon nou point asteure assurement
D'un siècle d'or, un siècle de misères

No ne fesoit de Neuche à l'estourdie
 Sans ses parens, et sans queremonie
 Ni sans ossi faire feiste à Gouvieux !
 En plain midy marchoit la Bru jolie,
 Et devant elle allest les viollonneux :

Tous ses parens jusques à sa Maraine
 Dret à l'Eglise allest tout d'une traine,
 Et les garc hons assistest le Brument,

Noise et débact n'entrest dans leu zaffaires
Asteure ichy chequ'un fait meschamment
D'un siècle d'or, un siècle de misères (1).

Le poète, dans un chant royal, considérant l'état du siècle, fait entendre des lamentations. La loi divine n'est plus mise en pratique; on ne cherche que l'or; la pauvreté n'obtient que mépris.

Tel n'a vaillant seulement une brique
Qui s'imagine atteindre o grands z'états,
Pourceu qui l'ayt un chapiau fantastique,
Un mantel rouge et un habit de crique,
Y s'estime estre ossi grand que Galas (2).

Alors on parlait beaucoup de ce général allemand, qui marchait de front avec Jean de Vert et Lambois, et que le Dorante de Molière se plaisait à nommer.

Un chant royal sur l'oppression du pauvre, offre des pensées fort sages. Le Verbe, pour nous instruire, naquit dans la pauvreté : le riche néglige cette instruction. Dieu conserve le pauvre en temps de maladie, remédie souvent à ses maux, le console dans ses afflictions, et, si le malheur des temps diminue le gain, il a pour lui des inventions favorables. Les aïeux du pauvre, à force d'industrie, lui ont-ils laissé quelque petit coin de terre, le pauvre le cultive; mais, nouveau Naboth, il souffre mille extorsions de ses compatriotes. Dieu, pour alléger ses peines, plante-t-il chez lui la corne d'abondance, on l'impose doublement. Ce monde-ci n'est autre chose qu'une comédie où chacun cherche à s'illustrer par ses actions.

(1) P. 425.

(2) P. 254.

Tel fait le Roy qui demain par folie
 Sra un valet hors de conditions :
 Avare aprens aveuque ta finance
 Que tu ne l'as sinon que par avance,
 Tu en rendras le conte exactement ;
 Dieu est benin, pourveu qu'on se corrige . .
 Pour tay yèuxprès j'ay pris pour argument
Dieu donne o povre et le riche l'afflige (1).

La ballade relative à des Espagnols détenus à Rouen après la bataille de Rocroy, se compose de quatre stances ou strophes, dont les trois premières sont en langage *purinique*, et même très grossier; la quatrième forme un contraste :

Notte bonheur se renouvelle
 Sous un Roy jeune et triomphant,
 Et sous le Père, et sous l'enfant
 La fleur de lys est immortelle :
 Dieu vueille qu'en l'aage suivant
 La France ayt le mesme avantage.
 De voir ainsi quo paravant
Lez Espagnols nourris en cage (2).

Cela certainement est du français; toutefois il semble que l'auteur ait eu quelque scrupule d'employer un style pur et correct; car il a placé sciemment une lourde faute d'orthographe en écrivant en deux mots *quo paravant*.

Le pain fut très cher en 1647; un chant royal commence ainsi :

(1) P. 289.

(2) P. 313.

Dieu est tout saint, tout puissant et tout sage,
Et sa bonté est sans règle et compas ;
Tout ce qu'il veut s'accomplit icy-bas,
Nous luy devons aussi par droict l'hommage
Que bien souvent nous ne luy rendons pas.

Cette grandeur Divine et Souveraine,
N'a de besoin de la Nature humaine,
Mais l'ayant prise il l'ayme tendrement,
Et la punit quand elle est indiscrette,
C'est ce qui meut que no fait à présent
Gogaille o vin et o pain la disette (1).

On croit volontiers à certaine époque que les signes de la vengeance divine se manifestent. Le bruit courait que l'Antechrist venait de naître. Il en fut de l'Antechrist comme du juif errant, qui, disait-on, ayant été rencontré dans la ville de Hambourg, en 1542, par deux gentilshommes allemands, vint, plus tard, dans plusieurs hameaux des Pays-Bas, à Strasbourg, enfin, en 1604, dans la France, où l'on ne s'occupait que de lui, de ses cheveux tombant sur les épaules, de sa grande barbe, de ses pieds nus et de son long manteau (2). Le chant royal de la *Muse normande* n'a pas eu la même vogue que la complainte reproduite pendant longtemps par les imagiers d'Épinal, et reproduite aussi dans les *Chansons populaires de la France*. Le poète de la *Muse normande*, tout en conservant le langage populaire, n'en prenait pas moins un ton élevé, quelque chose de large dans sa manière, un pinceau plus ferme. Voulons-nous sa-

(1) P. 369.

(2) Notice de P. L. Jacob, bibliophile.

voir ce qu'on disait au xvi^e siècle de l'Antechrist, nous, hommes du xix^e, qui ne croyons plus au merveilleux ? Cherchons dans la *Musc normande* ce qui le concerne. On tient pour certain que l'Antechrist vient de naître auprès de Babylone : le père Denys a lu cela sur un écriteau ; qui pourrait en douter ? Voici le portrait de l'Antechrist. On ne connaît que sa mère ; il a les dents comme une fourche, le nez camus comme un chat ; on le dit prophète ; le juif le tient presque pour le Messie ; le mahométan est tout effrayé, l'Antechrist ressuscite les morts dans les cimetières, et soulage les langoureux. Quant il vint au monde, il y eut dans l'air une agitation épouvantable ; les hommes se crurent à leur dernière heure ; les morts tremblèrent dans leurs tombeaux ; les ours quittèrent leurs tanières ; les hurlements des animaux firent que leur monarque, le redoutable lion, descendit de son trône.

Foudres, éclairs, gresle, tempeste et pluyē,
Lorsqu'il nasquit en l'air firent sortie,
Les habitans pu delfaits qu'un drapel,
Emmy les camps pensant perdre la vie,
Se doulousest tretous en un troupel :

Les Morts tremblants à l'extraordinaire
Forchest les Ours à quitter leur repaire :
Les animaux hurlant effriamment,
Firent sortir leur Roy hors de son Trosne,
Qui tesmoignest par sen rugissement
L'antechrist né oprès de Babylone.

Un interlocuteur ne voit là que pure niaiserie. La conclusion est que l'Antechrist se trouve véritable-

ment en ce monde, et cela par les impôts qu'on annonce, et non dans le sens adopté par Denys (1).

On ne saurait douter que ces échantillons bizarres n'aient été présentés aux Palinods plusieurs fois. On lit à la page 194, ce qui suit : « L'avarice du maistre
« des Palinods de cette année (1636) fit qu'il n'y eût
« point de trompettes : l'auteur en fit une complainte
« aux autres maistres, et la récita sur le puy le len-
« demain. »

Le poète, fort dévoué à cette réunion poétique des Palinods, portait également intérêt au puy de Sainte-Cécile. La confrérie de Sainte-Cécile, établie dans la cathédrale, et dont les statuts avaient été confirmés, en 1603, par l'archevêque Charles III de Bourbon, avait pour but le perfectionnement de la musique religieuse et distribuait des prix. Hercule Grisel, dans ses *Fasti Rothomagenses*, donne sur le puy de Sainte-Cécile des détails curieux. Mais, en 1646, lisons-nous, « l'auteur se plaint de ce que les
« anciennes coustumes s'abolissent, et que le puy de
« Sainte Cécile, qui se célébroit si cérémonieuse-
« ment avec des prix pour les meilleurs musiciens,
« est entièrement abattu. » C'était probablement aux Palinods que le poète transmettait son chagrin, non sans rendre grâces au ciel de ce que le puy des Palinods n'avait pas le même sort de celui de Sainte-Cécile, et qu'au contraire il était en prospérité. Le prince étant indiqué dans cette pièce, on ne saurait hésiter sur sa destination.

Le titre d'un chant royal apprend qu'il fut com-

(1) P. 282.

posé « le soir du banquet que l'on donne le diman-
« che d'après la Conception de la glorieuse Vierge,
« aux prince, poètes et juges des ouvrages et pré-
« senté le lundy sur la ligne que donna Monsieur
« Blondel, pour lors conseiller à la cour de Parle-
« ment, etc., pour lors maistre de ladite confrairie. »
Le refrain proclame en langue *purinique* que l'eau
doit être pour la Muse et le vin pour le poète. Pour-
quoi recourir à l'eau glacée de Pégase ? Mieux vaut
le fils de Sémélé. Quand le poète a bu du vin, il l'em-
porte sur tous les chantres de la Grèce : l'eau pro-
duit des vers plus plats que l'escarcelle qui se voyait
à la ceinture de l'abbé Carrel. Le vin venu, soit
d'Orléans, soit de la Rochelle, profite à l'avocat, qui
le prend dans les buvettes ; le marchand peut y trou-
ver aussi quelque avantage : aussi l'eau doit être
pour la Muse, et le vin doit être pour le poète.

Une chanson à boire improvisée à la fin d'un
repas, valut au poète un prix proposé pour le prince
des Palinods, qui avait établi un concours et fourni ce
dernier vers :

Le vin est excellent : il nous en faut tous boire.

Le poète bachique, devançant Boileau, qui mena-
çait Bourdaloue d'une condamnation pour hérésie, et
qui pis était, pour jansénisme, intitulait sa pièce de
vers : *Jansénius au rang des hérétiques*. Noé, joyeux au
sortir de l'arche, cultive la terre, et voit une chèvre
broutant un beau fruit : cet animal sautille de joie.
Le patriarche s'approche de la vigne, exprime le jus
des grappes, en fait l'essai, puis il en donne à ses
enfants, en leur disant :

Le vin est excellent : il nous en faut tous boire.

Le prix remporté fut une boîte d'onyx.

David Ferrand, qui a consacré les trois premières pages du volume à des doléances sur la gelée des vignes en 1621, revient plusieurs fois aux vignes et au vin. Deux compagnons drapiers se réjouissent de ce que la récolte du raisin est très abondante : il y aura

La guerre au vin et la paix à la bière.

Mais « les vigneronns se complaignent en une année
« où il y a abondance de vin, à cause du nombre des
« subsides qu'ils paient, et n'ont presque rien de
« leur vin estant à Rouen pour leur nourrir le reste
« de l'année. » Quant au poëte, qui ne paie pas de
subsides, il se félicite de

La clef du vin de nouvel retrouvée.

Les vigneronns, ne recouvrant pas leurs frais, pensent à détruire leurs vignes ; Meulan, Mantes et Triel sont dans le chagrin, leurs vins étant arrêtés au Pont-de-l'Arche. Pleurez, disciples de Bacchus : vous espériez : mais combien d'espérances sont déçues dans ce misérable monde ! Les vins, ayant été rares en 1642, le sont également en 1643, et, dans cette année du joyeux avènement de Louis XIV, où la nature, au dire des poëtes, devrait le célébrer par son exubérance, la Normandie, n'a ni poiré ni cidre, et l'on peut répéter ce refrain :

Bon temps est mort, on l'a mis à la bière.

Puis on s'écrie joyeusement, en une année tout exceptionnelle, sans regret du passé, sans souci de l'avenir :

Vive le vin et nargue de la bière (1).

Deux ou trois autres pièces sont relatives à un même objet, la dive bouteille. Beaucoup d'autres après vous, David Ferrand, s'avanceront sur le même terrain, à l'ombre des treilles; mais vous ne valez sur ce terrain ni votre contemporain, le menuisier de Nevers, ni le joyeux chantre du Caveau; le bon temps de la chanson bachique, qui fut jadis en France celui de Jean Le Houx, y sera plus tard celui de Désaugiers.

Quand David Ferrand fut devenu vieux, on crut pouvoir l'insulter sans égard pour ses cheveux blancs; on crut aussi pouvoir l'insulter sans péril: mais David Ferrand n'était pas encore dans la même situation que ce lion de la fable, qui, après avoir été la terreur des forêts, ne conservait plus une dent pour se défendre. David Ferrand put encore riposter à celui qui l'attaquait, et le menacer de vers produisant le même effet que ceux d'Archiloque produisirent sur Lycandre, de vers après lesquels l'agresseur peut recourir à la corde.

L'auteur d'un ouvrage récemment publié sur la ville de Rouen place à l'année 1661 la mort de David Ferrand; mais il avait cessé de vivre quelques années auparavant, puisque la veuve de David Ferrand et Jean Oursel firent paraître, en 1656, dans

(1) Voir aux pages 88, 92, 140, 156, 265, 275, 373.

le format petit in-8° : *La première, la deuxième et la troisième partie de la Muse normande, ou Recueil de plusieurs ouvrages facétieux en langue puriniqua ou gros normand.*

« Ce fragment de la *Muse normande*, » dit l'auteur du Manuel du Bibliographe normand, « a été réimprimé sans date (xviii^e s.) petit in-8° de 24 p., chez J.-B. Besongne, chez Guill. Dumesnil et chez Jean Oursel; puis Rouen, sans date et sans nom d'imprimeur, petit in-12, avec une gravure sur bois, p. 7, en tête de la *Complainte des habitants de Saint-Nicaise*, et Rouen; Lecresne-Labbey, sans date, in-12 de 24 p., faisant partie de la *Bibliothèque bleue.* »

David Ferrand avait publié, en 1616 : *les Réjouissances de la Normandie sur le triomphe de la paix*, sans nom d'auteur, soit qu'il ne voulût pas que le nom de l'auteur fit double emploi avec celui de l'imprimeur, soit qu'il voulût sonder le public avant de se faire connaître.

On a également de lui trois publications sans date :

Les Estrennes de la Muse normande sur le dérèglement du temps qui court. Dédiées aux habitants des terres nouvellement découvertes : petit in-8° de 24 p.;

Les Entretiens de la Muse normande, petit in-8 de 15 p.;

Les Adieux de la Muse normande aux Palinods, petit in-4° de 31 p.;

Le Congé burlesque de l'armée normande; Rouen, jouxte la copie in-4° de 7 pages, qu'on classe parmi les mazarinades, et qui parut en 1649, cette année si féconde en pamphlets.

David Ferrand dédiait au duc de Longueville son *Nouvel inventaire de la Muse normande*. Nous avons fait remarquer ailleurs (1) combien David Ferrand se montrait audacieux dans cette dédicace, les frondeurs du duc étant tournés en ridicule dans une ballade de celivre. Si l'on juge de l'auteur d'après l'œuvre, David Ferrand pouvait bien être un homme d'humeur enjouée, mais pacifique, ni frondeur, ni mazariniste ; s'agissait-il de la guerre de Moulineaux, du licenciement de l'armée de la Fronde, il s'égayait ; dès que l'occasion de s'égayer se présentait, c'était pour lui une bonne fortune.

On comprend que David Ferrand ait voulu s'exercer dans la langue populaire, pour obéir à une fantaisie, de même qu'on pourrait s'exercer dans la langue des Caraïbes, des Hurons, ou de tel peuple sauvage. On comprend que, sous ce langage barbare, il ait enveloppé des pensées judicieuses, et quelquefois très belles ; le jugement et la noblesse des sentiments se rencontrent jusque dans les plus bas étages : mais pourquoi, en prenant le langage du peuple, en exprimant ce que le peuple peut parfaitement sentir, ajouter une érudition qui forme disparate ? Pourquoi des noms mythologiques complètement ignorés de ce monde illettré ? Les *purins* du XVII^e siècle ne pouvaient tout au plus connaître de la Fable que le seul Bacchus, dont ils voyaient la représentation grossière sur la porte de quelque cabaret ; s'ils connaissaient ce petit dieu joufflu assis sur un

(1) *Quelques pages sur des Mazarinades, imprimées à Rouen en 1649.*

tonneau, ou buvant à l'ombre d'une treille, ils ignoraient complètement les attributions de Caron, *le voisin des Parques*, celles du cheval Pégase et d'Apollon, la boîte de Pandore, le jugement de Pâris et le siège de Troie. Cette disparate ne montre-t-elle pas que l'auteur, tout en ayant pris la résolution de parler en habitant des quartiers Saint-Nicaise et Saint-Vivien, l'oubliait momentanément, comme ces hommes de très bonne compagnie, qui, dans des temps de troubles politiques, pour échapper aux vengeances du parti vainqueur, prennent des vêtements au-dessous de leur condition, et se trahissent par la distinction de leurs manières ? Tout en sentant la nécessité d'en prendre de mauvaises, ils n'y peuvent réussir. Ou bien doit-on penser que le poète, écrivant en langage populaire, sans néanmoins s'adresser au peuple, ait eu l'intention de laisser quelques passages qui indiquassent l'homme lettré ?

Certainement David Ferrand ne songeait aucunement à l'étude que plus tard on pourrait faire du langage populaire à l'aide de son livre ; il qualifiait ce langage de *gros normand* ; la linguistique n'avait pas alors la vogue qu'elle a maintenant : elle n'existait pas pour les idiomes populaires ; ses lecteurs ne devaient guère s'occuper alors de l'origine des mots de la *Muse normande* ; ces mots *gros normand* ne devaient pas signifier aux yeux de David Ferrand la langue transmise par ceux qui furent jadis les sujets du duc Guillaume, et firent à sa suite la conquête de l'Angleterre.

La langue de la *Muse normande* différait beaucoup de la langue usitée à l'hôtel de Rambouillet, dans les :

cercles des Précieuses. Le mot *Précieuses* avait d'abord été pris en bonne part; mais la langue de ces femmes d'un mérite réel, qui se réunissaient à l'hôtel Rambouillet, devint bizarre; il y eut une seconde école de Précieuses et des ruelles qui prêtèrent à rire. Aurait-il existé chez David Ferrand un parti pris de prendre l'opposé de Vaugelas, de faire une sorte de protestation, et d'arriver, pour le langage, à une conclusion analogue à celle que le bonhomme Chrysale adoptait pour l'intérieur de son ménage? Voulait-il faire entendre que, si le *gros normand* était mauvais, la langue des fausses précieuses ne l'était pas moins, que la grossièreté du langage n'offrait rien de pire que l'affectation, que du moins la langue du bas peuple était parlée et comprise par beaucoup de gens, tandis que le vocabulaire précieux circulait seulement dans quelques cercles? Rien n'établit que David Ferrand ait eu ce motif, et l'on ne doit voir chez lui, ce nous semble, qu'une pure fantaisie. De même que certains artistes s'attachent au beau idéal et se plaisent à reproduire de grandes scènes, d'autres aiment à faire des croquis de scènes populaires, de vieilles barraques, de costumes déguenillés; les mendiants ont des peintres aussi bien que les rois. Ce pouvait être une fantaisie originale chez un homme lettré que de s'exprimer en *gros normand*: mais on a vu des princes, dans des jours de divertissements, se travestir en rustres, et conserver, sous le vêtement du débardeur, tout leur esprit de cour.

On ne saurait considérer David Ferrand comme un poète tout à fait burlesque. Voici la définition du mot *burlesque* dans les *Eléments de littérature*, de Marmon-

tel : « Genre de style ou de poésie qui travestit les
« choses les plus nobles et les plus sérieuses en
« plaisanteries bouffonnes. » Voici maintenant celle
de l'Académie française : « Ce qui est une effronterie
« outrée et contre nature ». Le mot *burlesque* vient de
l'italien *burlesco*, dérivé du verbe *burlare*, se moquer.
Berni, chanoine de Florence, fut, en Italie, le maître
du burlesque ; son *Orlando innamorato rifatto*, est
estimé des Italiens ; mais, en travestissant l'œuvre
de Baiardo, il employa toujours un langage pur et
riche : il y eut en Italie une école *berniesque*. Scarron,
qui s'exerça chez nous dans la poésie burlesque, était
vraiment lettré. D'Assoucy, auteur de l'*Ovide en belle
humeur*, fut surnommé l'*Empereur du burlesque*, et ne
valut pas l'auteur du *Virgile travesti* : Boileau fit justice
d'une mascarade qui avait plu par sa nouveauté ;
d'Assoucy ne trouverait maintenant de lecteurs que
chez les bibliomanes, et peut-être ne trouverait-il
chez eux que des acheteurs ; car les bibliomanes ne
lisent pas toujours les ouvrages qu'ils achètent.
David Ferrand ne ressemble pas à Scarron ; David
Ferrand ne ressemble pas davantage à Tabarin, ce
célèbre bouffon, qui débitait force quolibets, tout en
débitant les drogues de son maître, le charlatan
Mondor ; il exprime au naturel les mœurs du bas
peuple de Rouen, dont il emprunte le langage ; il
place dans la bouche des ouvriers des récits plaisants
ou sérieux, et quelquefois de belles pensées.

Un travail sur le langage employé dans la *Muse
normande* serait chose curieuse et même utile. Beau-
coup de mots peuvent bien ne pas présenter les
vestiges d'un autre âge ; on peut n'y voir que des

altérations produites par la prononciation de gens complètement ignorants, altérations qui s'opèrent encore de nos jours : forgez un mot tiré de telles racines anciennes ou modernes que vous voudrez ; livrez-le maintenant, en plein dix-neuvième siècle, à une agglomération de gens étrangers aux premiers éléments de l'instruction primaire ; ce mot se trouvera dénaturé très promptement dans leurs entretiens, et l'injure faite au langage correct se perpétuera dans les générations suivantes, si les louables efforts tentés en faveur de l'instruction primaire n'atteignent pas ces générations ; il ne faut pas confondre la corruption avec l'archaïsme. Toutefois, des mots tels que *Biau*, *Bouticle*, *Cheinture*, *Chavetier*, *Candelle*, *Caudière*, *Chimelière*, *Pouvre*, employés dans la *Muse normande* pour *Beau*, *Boutique*, *Ceinture*, *Savetier*, *Chandelle*, *Chaudière*, *Cimetière*, *Pauvre*, sont bien antérieurs au temps de la *Muse normande* et se trouve dans le *Glossaire de la langue romane* de Roquefort. Parmi les mots fracturés, usés, émoussés, comme le deviennent les meilleurs instruments aux mains d'ouvriers maladroits, il s'en trouve un certain nombre qui avaient eu leur domicile acquis dans une langue devenue surannée ; tels sont les mots *Troupelet* pour *petit troupeau* ; *Oisel* pour *Oiseau* (ce mot avait pour pluriel *Oiseux*) ; *Pourchel* pour *Pourceau*, *Vezarde*, qui signifie Effroi ; *Triollaine*, qui signifie longue file de monde ; *Trestous* ou *Tretous*. Maître Jean Clopinel, qui vivait à la fin du XIII^e siècle, dit, en parlant des hommes primitifs :

Trestous pareils estre souloient ;

Montaigne a dit : « Les sens font trestouts la ligne
« extrême des facultés. »

L'adverbe *illec*, dont l'origine latine saute aux yeux,
a été employé par Clément Marot :

En quelque part ou fust la terre,
Estoit le feu, l'air et la mer illec.

Le mot *Pctiot* et le mot *Serée* sont encore employés
dans le pays de Bray : ce dernier est pris dans la si-
gnification de *veillée*, de même qu'on disait jadis : le
matin et la *vesprée*.

Oui, un travail sur le langage que nous a transmis
David Ferrand serait une chose bonne et utile. Con-
tentons-nous de formuler le vœu : qu'un plus savant
le mette à exécution.



QUELQUES
DÉTAILS BIOGRAPHIQUES ET LITTÉRAIRES
SUR
FLORIAN,

PAR M. A. DECORDE.

Il est des littérateurs sur lesquels il s'est fait une opinion que chacun accepte tour à tour et de confiance et que l'on ne songe même pas à contrôler. De ce nombre est Florian. Si vous parlez de lui, on vous renverra à ses Pastorales et à ses Bergeries; on vous dira qu'il représente un genre de littérature aujourd'hui passé de mode et qui est à bon droit abandonné. A peine ses fables lui mériteront-elles un jugement moins sévère de la part de quelques esprits moins prévenus. Mais pour tout le reste de son œuvre, on le condamne sans le lire et on le voue entièrement à l'oubli.

Cet oubli n'est pas juste. Publiées d'abord par Didot en 1784, les œuvres de Florian ont été rééditées à plusieurs reprises, sous le premier Empire et sous

la Restauration et toujours avec succès. Tout n'y est pas [d'ailleurs Pastorales et Bergeries. Le sentiment chevaleresque éclate dans ses Nouvelles, la gaiété anime ses Contes, l'épigramme brille souvent dans ses Fables et dans ses Poésies fugitives, le talent de l'historien se révèle dans son Précis sur les Maures d'Espagne. Et quand on songe qu'il est mort à trente-neuf ans, enlevé par le contre-coup de cette Révolution qui a moissonné avant l'âge tant de savants et d'écrivains distingués, on se sent porté à réagir contre cette opinion générale qui ne veut voir en lui que le représentant d'un genre littéraire un peu faux et usé.

C'est l'impression qui m'est restée de l'étude que j'ai eu occasion de faire, dans le cours de l'année dernière, de la vie et des œuvres de Florian. C'est à cette étude que j'emprunterai quelques traits qui feront apprécier, je l'espère, cet écrivain sous un aspect, je ne dirai pas absolument nouveau, mais au moins peu connu.

Jean-Pierre-Clovis de Florian appartenait à une famille noble, qui comptait à la fois des hommes de robe et d'épée. Il avait lui-même commencé par suivre la carrière des armes, et il était lieutenant-colonel de cavalerie, lorsque le duc de Penthièvre, en l'attachant plus particulièrement à sa personne, en fit définitivement un homme de lettres. C'est à cette première vocation qu'on doit attribuer le caractère brillant et chevaleresque qui règne dans quelques-unes de ses productions. Il dut y puiser aussi une certaine liberté d'opinion et d'allures, qui fait assez contraste avec la

position, en apparence un peu dépendante, qu'il occupait dans la maison du duc de Penthièvre, mais qui se fait jour également dans plusieurs parties de ses écrits. Dans un récit, où il a tracé sous des noms supposés, l'histoire de sa première jeunesse, il nous apprend que lorsqu'il faisait son apprentissage, à l'Ecole d'artillerie de Bapaume, il lui avait fallu, plus d'une fois, soutenir son opinion l'épée à la main. Il y a loin de là aux Bergeries et aux Pastorales, et c'est négliger un côté important du caractère et du talent de Florian que de voir seulement en lui un émule et un imitateur de Gessner.

Florian a fait pour ses œuvres littéraires de nombreux emprunts à la littérature espagnole. Sa mère, Gillette de Salgues, était d'origine castillanne. Suivant les auteurs de la *Biographie Universelle*, elle lui avait appris l'espagnol. Jauffret, éditeur et ami de Florian, assure, au contraire, qu'il avait perdu sa mère de bonne heure. Mais il ajoute que ce fut en souvenir d'elle qu'il se mit à étudier la langue et la littérature espagnoles, et l'affection qu'il voua constamment à sa mémoire peut bien, en effet, justifier cette assertion. Quoi qu'il en soit, il dut certainement à cette étude une bonne partie de ses succès. Sa pastorale de Galatée, son roman héroïque de Gonzalve de Cordoue, son précis sur les Maures, son imitation du Don Quichotte de Cervantes, plusieurs de ses nouvelles et de ses contes procèdent de cette source. Il déclare lui-même, dans la préface de son volume de Fables, qu'il a pris beaucoup de ses sujets dans un poète espagnol peu connu en France, Yriarte.

Une particularité qui m'a surtout frappé, c'est qu'en

professant pour le grand philosophe du XVIII^e siècle, dont il avait été l'hôte et le favori dans ses jeunes années, un enthousiasme qui ne se démentit jamais, Florian n'est cependant point un écrivain de l'école de Voltaire ; il n'adopte point ses doctrines et ne sacrifie point aux mêmes dieux.

C'est un curieux épisode de la vie de Florian que celui de ses relations avec le châtelain de Ferney. Ses biographes en disent peu de chose. Il y a, je crois, quelque intérêt à le raconter.

Le marquis de Florian, frère aîné du père de notre auteur, avait épousé une nièce de Voltaire. Le marquis parla au vieux poète de son jeune neveu et des dispositions précoces qu'il paraissait annoncer. Voltaire fut curieux de le voir. On le fit, en conséquence, venir du collège de Saint-Hippolyte, en Languedoc, où il faisait ses humanités, à Ferney. Son amabilité, sa gentillesse, ses vives réparties amusèrent singulièrement Voltaire, et il entra si vite dans ses bonnes grâces que le châtelain de Ferney ne l'appelait plus que M. de Florianet.

C'est avec ce petit nom amical et familial qu'il figure dans la correspondance imprimée de Voltaire dès le mois de septembre 1765 : il n'avait encore que dix ans et quelques mois.

Deux ans après, Voltaire écrivait au marquis :

« Florianet a écrit une lettre charmante en latin au
« Père Adam (c'était l'aumônier de Ferney). Je vous
« prie de le baiser pour moi des deux côtés (1). »
(Lettre du 14 janvier 1767.)

(1) *Œuvres de Voltaire*, édit. Dupont, 1825. — Correspondance générale, t. X, p. 252.

Et le 1^{er} avril 1771 :

« Vous avez un neveu qui est charmant. Voici un
« petit mot pour lui que je glisse dans ma lettre, sans
« cérémonie, pour ne pas multiplier les ports de let-
« tres (1). »

Le *petit mot* destiné personnellement à Florian n'a point été conservé. Mais la correspondance ultérieure montre que la bienveillante sympathie du vieux philosophe pour son jeune ami n'avait fait que croître avec les années.

Florian n'avait pas encore vingt ans qu'il devenait capitaine de dragons au régiment de Penthievre. Instruit de sa nomination, Voltaire écrit au marquis de Florian, le 6 janvier 1775 :

« Le Vieux Malade de Ferney (c'est ainsi qu'il aimait
« à signer sa correspondance à cette époque), vous
« fait son compliment sur la compagnie de cavalerie.
« Tel oncle, tel neveu (2) ! »

Et quelques jours après, le 22 janvier 1775, adressant sa lettre à Florian lui-même :

« Le Vieux Malade de Ferney, répétait-il, remercie
« sensiblement monsieur de Florianet. Il l'embrasse
« de tout son cœur. Il lui écrit sur ce petit papier
« imperceptible pour épargner à un jeune officier,
« très médiocrement payé, un port de lettre consi-
« dérable (3). »

Puis après quelques détails donnés sur ses deux tantes, qui se trouvaient alors à Ferney :

(1) T. XII, p. 240.

(2) T. XIII, p. 367.

(3) T. XIV, p. 12.

« Voilà, ajoute-t-il, tout ce que je puis vous man-
« der de votre famille, dont j'ai l'honneur d'être un
« peu par ricochet.

« Je vous donne ma bénédiction *in quantum possum*
« et *in quantum indiges* »

Florian ne resta pas longtemps à l'armée. Le duc de Penthièvre qui l'avait distingué lorsqu'il faisait partie de ses pages, et qui l'avait ensuite fait nommer capitaine, voulut se l'attacher plus intimement. Il s'occupa, en conséquence, de lui faire avoir une réforme, et Florian n'étant plus alors obligé de rejoindre, il en fit son gentilhomme ordinaire, et qui plus est son ami.

C'est encore une lettre de Voltaire qui nous donne la date de cet événement.

Elle est datée de Ferney, janvier 1777 et adressée à *M. le Chevalier de Florian*.

La voici dans son entier :

« Vous étiez né, Monsieur, pour plaire aux princes
« et pour servir l'Etat. Vous remplirez votre voca-
« tion. Nous autres habitants des cavernes du mont
« Jura, nous partageons les obligations que vous avez
« à ce Prince si vertueux et si aimable, auprès du-
« quel vous avez le bonheur de vivre.

« Voilà toute votre famille un peu dispersée. Mon-
« sieur votre père au fond du Languedoc, Monsieur
« votre oncle à Autun, et vous dans les palais en-
« chantés de Sceaux et d'Anet. Jouissez de votre
« heureux sort que vous méritez, et agréez les
« sincères assurances de tous les sentiments que

« M^{me} Denis et moi nous conserverons toujours, pour
« vous.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très hum-
« ble et très obéissant serviteur.

« Le Vieux Malade de Ferney (1). »

On sait que le Vieux Malade de Ferney mourait à Paris, l'année suivante (30 mai 1778), après avoir assisté à la représentation de sa dernière tragédie d'*Irène*, où le public, qui se pressait au théâtre, lui avait fait une pompeuse ovation.

Dix ans après, (le 14 mai 1788), Florian était reçu à l'Académie française. Il avait alors trente-trois ans. Malgré ce jeune âge il s'était acquis déjà une réputation méritée. Mais aussi reconnaissant que modeste, il aimait à reporter le mérite de son élection à ses protecteurs, le duc de Penthièvre et Voltaire. Son discours de réception est un éclatant hommage rendu à tous deux. Il n'y cache pas que l'intérêt dont l'honore le Prince a puissamment contribué à lui concilier les suffrages de l'Académie. Il y déclare aussi que plusieurs de ses nouveaux collègues, « amis, « élèves et compagnons de gloire de Voltaire ont « voulu s'acquitter envers son jeune protégé de ce « qu'ils croyaient lui devoir. »

Il n'est pas moins remarquable que c'est au souvenir de Voltaire qu'est dû le premier essai poétique de Florian.

En 1779, Louis XVI, par un édit célèbre, avait affranchi tous les serfs de ses domaines, en renon-

(1) T. XIV, p. 368.

çant en leur faveur à son droit seigneurial de main morte. S'inspirant de ce noble exemple, l'Académie française s'empessa de choisir pour sujet de son prix annuel de poésie : *L'abolition de la servitude de la main morte dans les domaines du Roi*. Mais après deux épreuves successives, aucun des ouvrages envoyés au concours ne parut digne du prix et l'on pensa, la troisième année, qu'il était préférable de laisser aux concurrents le droit d'adopter un autre sujet.

Florian était encore au service. « Je n'avais, dit-il
« à cette occasion, dans une de ses préfaces, jamais
« encore fait de vers, ni conçu, par conséquent, la
« pensée d'envoyer une pièce à un concours acadé-
« mique. Fâché cependant de voir mettre à l'écart un
« sujet aussi digne d'attention, pénétré de respect et
« d'amour pour la bonté du Roi, je voulus essayer de
« la célébrer, et prenant ma sensibilité pour de la
« verve, je me mis à écrire.

« J'étais plein de M. de Voltaire. Il avait com-
« blé de bontés mon enfance. Avant de savoir qu'il
« était le plus grand des écrivains, j'avais su qu'il
« était le plus aimable des hommes, et mon atta-
« chement pour lui était plus ancien que mon admi-
« ration. Dans mes fréquents voyages de Ferney, je
« l'avais vu bâtir une ville où il rendait heureux par
« ses bienfaits trois mille citoyens qu'il y avait
« attirés. Je l'avais entendu parler avec horreur de
« la servitude de la main morte et gémir sur le sort
« de douze mille habitants du mont Jura, soumis à
« cette loi atroce. Le nom de M. de Voltaire s'unissait
« de lui-même dans mon esprit avec le mot d'huma-

« nité et je croyais impossible de parler de l'un sans
« parler de l'autre.

« Je voulus donc que mes premiers vers fussent à
« la gloire de mon Roi, à la louange d'un grand
« homme dont je chérissais la mémoire et à l'utilité
« des malheureux main-mortables.

« Je fis l'ouvrage qu'on va lire. Il est très-imparfait
« sans doute. Il devait l'être. Je n'avais aucun usage
« de la poésie; mais mon cœur me tint lieu de talent,
« et ma pièce fut couronnée (1). »

Voltaire et le serf du mont Jura, tel est le titre de cette pièce, obtint, en effet, le prix de l'Académie française, en 1782.

Par une délicate attention, Florian la dédia à une nièce de Voltaire, M^{me} Duvivier. Il lui adressa également, quelques années plus tard, en souvenir du grand homme qui, dit-il, « avait daigné l'aimer, » une autre de ses œuvres, sa comédie de *Jeannot et Colin*, dont il avait emprunté le sujet à un charmant conte de Voltaire et qui eut un brillant succès.

Quand on voit cette admiration de Florian pour Voltaire, on peut être surpris, comme je l'indiquais plus haut, de ne point rencontrer dans ses écrits la tendance et l'esprit qui règnent trop souvent dans les œuvres du vieux philosophe. L'influence du duc de Penthièvre, l'un des princes les plus vertueux dont l'histoire ait gardé le souvenir, a pu sans doute contribuer à éloigner de Florian cette tendance et ces idées. Mais la sensibilité, qui était le fond dominant de son caractère et le but-élevé qu'à son sentiment

(1) *OEuvres de Florian*, édit. de l'an X, t. XIII, p. 16.

devait poursuivre l'homme de lettres ont dû aussi le soustraire à la contagion des doctrines voltairiennes.

Je trouve dans la préface imprimée en tête du volume qui contient ses pièces de théâtre, quelques lignes qui sont une véritable déclaration de principes et qu'on ne saurait trop applaudir.

Après avoir expliqué qu'à son sens toutes les bonnes pièces sont ou doivent être morales : « Dans
« le cadre restreint qu'embrassent les miennes,
« ajoute-t-il, je ne pouvais pas développer de grands
« sujets, ni prétendre à corriger les hommes en attaquants de grands vices. J'ai essayé, du moins, de
« les exciter à la vertu, en leur rappelant combien
« elle donne de vrais plaisirs. J'ai voulu surtout
« présenter le tableau de ces vertus familières, de ces
« vertus de tous les jours, les plus utiles peut-être,
« les plus nécessaires au bonheur. Car ce ne sont
« pas, ce me semble, les grands préceptes de la morale et de la philosophie que l'on trouve à mettre en
« pratique le plus souvent. On est rarement dans le
« cas de sacrifier à son devoir, à la patrie, à l'honneur, son repos, sa fortune, sa vie. Mais on est
« obligé à tous les instants d'être un bon fils, un bon
« époux, un bon père(1). »

On ne peut assurément ni mieux penser, ni mieux dire. Ces sages principes devraient être la règle de tous ceux qui s'occupent d'écrire. Ce n'est pas sans une certaine surprise, je l'avoue, que je les ai trouvés proclamés par Florian. Je dois dire cependant qu'en étudiant ses œuvres, on voit qu'il leur est tou-

(1) T. VI, p. 11.

jours demeuré fidèle et qu'il n'a rien publié qui ne puisse être hautement avoué.

C'est surtout dans ses fables qu'apparaît la pensée moralisatrice, et ce qu'il y a de charmant en lui, c'est qu'il sait rendre la morale attrayante et qu'il s'efforce de lui donner toujours un but pratique d'utilité. Dans un grand nombre d'entre elles, on sent percer le reflet de son caractère et l'expression naturelle et vraie de ses sentiments. C'est là que vous rencontrez ces vers qui sont dans toutes les mémoires :

Si jamais le sort t'est contraire,
Souviens-toi du sarigue, imite-le, mon fils ;
L'asile le plus sûr est le sein d'une mère.

Et cet autre :

Un bienfaiteur est plus qu'un père.

Et ceux-ci :

Cœurs dignes de sentir le prix de l'amitié,
Retenez cet ancien adage :
Le tout ne vaut pas la moitié.

Il est, du reste, bien peu d'écrivains plus aimables et plus sympathiques que Florian. Aussi s'était-il fait de nombreuses amitiés. Si je voulais, dit-il quelque « part, répondre à toutes les sollicitations que l'on me « fait, il ne me resterait pas une heure pour écrire. » Mais fidèle à la morale de l'une de ses fables, il répétait volontiers :

A quoi bon tant d'amis ?
Un seul suffit quand il nous aime ;

Et en dehors de la maison du duc de Penthièvre, auquel il voua toute sa vie la reconnaissance la plus

entière et l'affection la plus dévouée, je ne rencontre guère que deux hommes de lettres avec lesquels il ait entretenu des relations suivies d'intime et de cordial attachement. Ces deux hommes sont Delille et Ducis. Il a dédié à chacun d'eux une de ses meilleures fables, et il y exprime, avec une touchante délicatesse, ses sentiments à leur égard (1).

Je n'ai rien découvert dans les œuvres de Delille qui se référât particulièrement à Florian. Mais Ducis lui a consacré une Epître, bien oubliée aujourd'hui sans doute et à laquelle j'emprunterai quelques vers (2) :

Florian, ombre aimable et chère,
A qui, maîtresse en l'art de plaire,
Ta Muse apprit tous ses secrets,
Ami, sous tes ombrages frais,
Au milieu de ton Élysée,
Entends mes vers et mes regrets
Avec toi, quand la sourde Parque
Dans leur fleur trancha tes beaux ans,
Que de grâces et de talents
Caron emporta dans sa barque !
Tant de vers heureux et bien faits,
Tant de jours t'attendaient encore ;
Sans compter les charmants projets
Que nos cœurs avaient fait éclore.
D'Abufar, en couchant chez toi,
J'avais la tente à Sceaux-du-Maine ;
Je t'eusse, ami, logé chez moi,
Dans la chambre de La Fontaine.
Tous les ans, ô touchant plaisir,
Aux champs, dans les mois du Zéphir,

(1) Fables, liv. V, fable 1 et 21.

(2) Œuvres complètes, t. III, p. 171.

Quand l'herbe rit, quand l'oiseau chante,
Nous devions fêter à loisir
Moi mon Guillaume Shakespir,
Et toi, ton cher Michel Cervante.
Nous aurions de lauriers, de fleurs,
Paré leur poétique tête ;
Bons vers, bons mots et vous bons cœurs,
(J'y comprends aussi les auteurs),
Tous auriez été de la fête.
Le ciel n'écouta pas nos vœux ;
Mais Pluton, dans ses bois heureux,
T'auras mis au bosquet des roses,
Avec ton maître Fénelon,
Et l'ombre auguste de Platon,
Et Cervante avec qui tu causes,
Avec Tibulle, Anacréon,
Gentil Bernard, ou l'Art de plaire,
Gresset et ton oncle Voltaire.
..... Thomas et toi que je relis,
Vous consolez souvent ma peine ;
Les lieux où seul je me promène
Sont par vous souvent embellis.
Florian, ta Flore est la mienne,
Ma Muse, enfant comme la tienne.
Court vers les roses et les lis.
Cependant d'une horreur soudaine
Parfois je tremble et je pâlis ;
Je me souviens de Melpomène.
Mais ô mes bons, mes chers amis,
De ce trouble bientôt remis,
J'échappe à ma tragique ivresse
Et vais retrouver la sagesse
Dans votre âme et dans vos écrits.

Le ton général de ces vers n'est plus de notre époque, et un auteur moderne serait mal avisé de recou-

rir à cet attirail mythologique. La facture cependant en est gracieuse et vive. Ils prouvent d'ailleurs une chose, et c'est pour cela surtout que je les ai cités, c'est qu'au commencement de ce siècle, la mort prématurée de Florian avait inspiré les plus légitimes et les plus profonds regrets, et Ducis, qui s'en faisait l'interprète, ne parlait pas seulement en ami, mais était bien l'écho de l'opinion publique.

ESSAI

SUR LA

VIE DE CHARDIN,

Par COCHIN.

INTRODUCTION.

Chardin, peintre célèbre, trésorier de l'Académie de peinture de Paris, était lié avec Charles-Nicolas Cochin et avec Jean-Baptiste Descamps, l'un associé, l'autre, membre titulaire de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen. Ce furent eux qui l'engagèrent à solliciter de cette Société (1) le titre, alors

(1) *Lettre de Chardin à l'Académie de Rouen* : Messieurs, le plus beau droit des talens est de prétendre à l'association des personnes respectables qui les chérissent. Vous êtes depuis longtemps en possession de ce titre; je désire il y a longtemps de partager le sort de mes confrères qui ont le bonheur de vous appartenir. Permettez, Messieurs, que je saisisse la circonstance favorable à mes vues. Votre illustre compagnie jugeroit-elle à propos de les seconder? J'ay l'honneur d'être avec respect, messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur, CHARDIN.

Paris, le 10 janvier 1764. (*Arch. de l'Académie de Rouen.*)

assez envié, d'associé dans la classe des arts, en remplacement de Michel-Ange Slodtz, décédé le 26 octobre 1764. Au moment de l'élection, « on fit observer qu'il y avoit déjà deux surnuméraires ; mais, vu le mérite éminent du candidat, on alla au scrutin, et Chardin fut admis, sans tirer à conséquence pour l'avenir (1). »

A la mort de Chardin, Haillet de Couronne, secrétaire de l'Académie de Rouen, ne voulut point laisser passer l'occasion qui se présentait de faire l'Éloge public de cet artiste, il s'adressa tout naturellement à Cochin, qui était plus en état que personne de le renseigner exactement, et qui eut l'obligeance de rédiger exprès pour lui une notice assez détaillée, annoncée et rectifiée dans deux lettres dont les originaux, ainsi que la Notice, existent aux archives de l'Académie de Rouen. Ce sont ces documents que nous publions aujourd'hui. Bien que l'Éloge lu par Haillet de Couronne à la séance solennelle du mois d'août 1775 ait été publié assez récemment par MM. Dussieux, Soulié et Mantz, dans les *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture*, nous pensons qu'on ne lira pas sans intérêt le travail de Cochin, auquel sont empruntés les principaux traits consignés dans l'Éloge lu par Haillet de Couronne.

L'Académie de Rouen a reçu trop d'honneur de l'affection qu'en toute circonstance lui témoigna Cochin, du désir qu'il

(1) Registres des Délibérations de l'Académie. — Chardin s'empressa de témoigner sa reconnaissance à ses nouveaux confrères par la lettre suivante :

« Messieurs,

« Être admis au rang de vos associés, y occuper la place d'un de nos artistes célèbres, obtenir ce bonheur par une grace particulière, sont de ces bienfaits uniques dont on ne peut dignement s'acquitter que par les sentiments de la plus vive reconnaissance. Telle est, Messieurs, celle dont mon cœur est pénétré. Daignez en recevoir icy les témoignages sincères et me permettre d'y joindre les assurances du respect avec lequel j'ay l'honneur d'être, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur. CHARDIN.

« Paris, le 5 février 1765. » (*Arch. de l'Académie.*)

exprima plusieurs fois d'en faire la dépositaire de ses notes manuscrites, pour ne pas considérer comme une sorte de devoir de rendre public tout ce qui peut être avantageux à la mémoire de cet illustre graveur, qui ne paraît pas avoir été moins recommandable par les qualités du cœur que par celles de l'esprit. C'est, du reste, un devoir dont on pourrait dire qu'elle s'est déjà dignement acquittée en insérant, dans son *Précis* de 1868-1869, une excellente notice de notre confrère M. Decorde, intitulée : *Quelques lettres inédites de Cochin (1757-1790)*.

Ch. DE B.

Essai sur la Vie de Chardin, par Cochin.

Jean-Siméon Chardin(1), peintre célèbre dans son genre, étoit fils d'un menuisier qui s'étoit distingué par le talent de bien faire les billards : il étoit chargé de ceux qu'on faisoit pour le Roy. Ce talent a été héréditaire dans sa famille, et son fils cadet, qui l'exerce encore, l'a continué avec le même succès.

J.-S. Chardin étoit l'aîné. Son père, ayant beaucoup d'enfans, avoit voulu engager cet aîné à suivre sa profession, mais il y répugnoit : il sentoit en lui un courage qui le pousoit vers des talens plus élevés. Son père se prêta à l'inclination qu'il montrait pour la peinture et le mit chez M. Cazes, l'un des plus habiles peintres d'alors. Comme M. Chardin le père, chargé d'une famille nombreuse, ne pouvoit pas espérer de laisser à ses enfans une fortune suffi-

(1) Né à Paris, rue Princesse, faubourg Saint-Germain. (Note de Cochin). — Dans une lettre à Descamps, Cochin donne la naissance de Chardin : « 2 novembre, jour des morts de 1699 ; mort le 6 décembre 1779. »

sante, lorsqu'elle se trouveroit partagée, il ne chercha qu'à leur donner à chacun un sçavoir-faire qui pût leur assurer le vivre. C'est pourquoi il ne s'occupa pas du soin de leur faire faire leurs humanités, ce qui auroit consommé une partie de leur jeunesse, sans que cela les conduisît au but qu'il se proposoit. M. Chardin a souvent regretté de n'avoir pas eu ces secours d'une première éducation, qui semble devenir de plus en plus nécessaire, quoique cependant il soit vray qu'elle retarde l'étude des arts.

Il étudia chés M. Cazes la peinture et l'histoire, et n'y eut que des succès très-ordinaires. L'école de M. Cazes n'étoit pas bien propre à former des élèves : on n'y peignoit point d'après nature ; on se contentoit de copies des tableaux de son maître et de dessiner le soir à l'Académie. M. Cazes n'étoit point assés riche pour payer ses modèles. Il faisoit ses plus beaux tableaux, purement de pratique et au moyen d'un petit nombre d'études qu'il avoit faites dans sa jeunesse et des figures qu'il dessinoit à l'Académie. Il y dessinoit, à la vérité, supérieurement à bien des égards, mais cependant d'une manière trop maniérée. On croit avoir lieu d'attribuer ce défaut au système de son siècle, et sa routine, toujours la même, à cette fâcheuse épargne qu'il étoit forcé de faire en économisant les frais qu'entraîne l'usage du modèle.

Dans ce temps l'art de la peinture, sans appuy, sans protecteur, se traînoit languissamment à travers mille peines. A l'exception de M. Le Moyne, M. de Troy, et de quelques peintres de portraits, tout le reste vivoit dans une médiocrité assés approchante de la pauvreté. On faisoit très-peu de tableaux pour

des particuliers; rarement avoit-on quelques tableaux d'église, et c'étoit à un prix si modique qu'à peine y trouvoit-on le simple vivre. Les tableaux de Notre-Dame (qu'il falloit faire doubles, un grand et un petit) n'étoient payés que 400 livres. Il en fut de même de ceux que l'on fit ensuite pour l'abbaye S^t Germain des Prés. Néanmoins, ils étoient très-recherchés, car il n'y avoit alors que ce moyen de faire connoître ses talens. L'usage de l'Exposition de tableaux au Salon n'estoit point encore établi, et l'on peut dire que cet heureux établissement a relevé la peinture, en faisant connoître promptement les talens dignes d'estime, et en inspirant le goust des arts à quantité de personnes, qui, sans cela, n'y auroient jamais pensé.

M. Chardin n'étoit pas encore fort avancé lorsqu'il sortit de l'école de M. Cazes, et c'est le chemin, qu'il a fait depuis, à l'aide de l'étude de la nature, qui a développé ses dispositions, et montré qu'il étoit véritablement né peintre. Cependant, comme ces connaissances qu'il a trouvées par lui-même lui sont venues plus tard qu'elles n'eussent fait, s'il eût été dirigé de bonne heure à les chercher dans la nature, il n'a pu les appliquer à la peinture de l'histoire, qui eût exigé de lui des sacrifices de temps et d'argent qu'il n'étoit pas en état de faire. Cependant, il en avoit bien le germe. Les têtes d'étude qu'il a faites au pastel dans les derniers temps ont démontré qu'il avoit le sentiment du grand, la chaleur et la largeur du faire, qui caractérise le genre de l'histoire.

Il peut être intéressant de faire connoître comment il reconnut le besoin d'une étude exacte de la nature

dans l'art de la peinture. Il fut appelé à travailler chés M. Noël-Nicolas Coypel, qui avoit besoin d'un jeune homme pour le seconder dans quelques ouvrages. La première chose que M. Coypel luy donna à peindre étoit un fusil, dans le portraict d'un homme habillé en chasseur. M. Coypel se donna la peine de placer le fusil avec soin et de l'éclairer comme il devoit l'être dans son tableau. Il dit à M. Chardin de le peindre avec exactitude. Celui-cy fut étonné de ces précautions qu'il n'avoit pas encore vu prendre si severement. M. Chardin étoit alors dans la persuasion que le peintre devoit tout tirer de sa tête, et qu'on n'avoit besoin de la nature que lorsqu'on manquoit de génie. Il s'attacha cependant à l'exécution de cet objet, et le rendit bien, mais non pas aussi facilement qu'il l'avoit d'abord imaginé. Il apperçut alors que la vérité de la couleur et des effets de la lumière, que la nature présente, sont difficiles à atteindre, et les réflexions, auxquelles cette tentative donna lieu, l'ont fait ce qu'on l'a vu depuis.

Vers ce même temps et dans cette première jeunesse, un chirurgien, ami de son père, demanda au jeune homme de lui faire un plafond ou enseigne pour mettre au-dessus de sa boutique. Il vouloit des instrumens de son art, bistouris, trépan et autres. Mais ce n'étoit pas ce que le jeune Chardin se proposoit. A son insçu, il y peignit une nombreuse composition de figures. Le sujet étoit un homme blessé d'un coup d'épée, qu'on avoit apporté dans la boutique d'un chirurgien, qui visitoit sa playe pour le panser : le commissaire, le guet, des femmes et autres figures ornoient la scène, qui étoit composée avec beaucoup de

feu et d'action. Ce tableau n'étoit que heurté, mais traité avec beaucoup de goust et d'un effet très-piquant. Un jour, avant que personne fût levé dans la maison du chirurgien, il le fit poser en place. A son lever, le chirurgien fut surpris de voir les passans arrêtés devant sa porte : il sortit et vit ce plafond. Il fut bien tenté de se fâcher de ce qu'on n'avoit point exécuté son idée ; mais les éloges qu'il en entendit faire de toutes parts lui firent honte de son peu de goust, et il n'osa s'en plaindre que très-médiocrement. Ce tableau fit connoître avec estime à toute l'Académie les talens du jeune Chardin, car, au bruit qu'il fit, personne ne négligea de l'aller voir.

Les premières leçons que M. Chardin avait reçues de la nature l'engagèrent à en suivre l'étude assiduellement. Une des premières choses qu'il fit fut un lapin. Cet objet paroist bien peu important ; mais la manière dont il désiroit le faire le rendoit une étude sérieuse. Il vouloit le rendre avec la plus grande vérité à tous égards et cependant avec goust, sans aucune apparence de servitude qui en pût rendre le faire sec et froid. Il n'avoit point encore tenté de traiter le poil. Il sentoit bien qu'il ne falloit pas penser à le compter ni à le rendre en détail. « Voilà, se disoit-il à lui-même, un objet qu'il est question de rendre. Pour n'être occupé que de le rendre vray, il faut que j'oublie tout ce que j'ay vu, et même jusqu'à la manière dont ces objets ont été traités par d'autres. Il faut que je le pose à une distance telle que je n'en voye plus les détails. Je dois m'occuper surtout d'en bien imiter et avec la plus grande vérité les masses générales, ces tons de la couleur, la rondeur, les

effets de la lumière et des ombres. » Il y parvint et y fit paroître les prémices de ce goust et de ce faire magique, qui depuis a toujours caractérisé les talens qui l'ont distingué. Il se trouva engagé à traiter ainsi toutes sortes d'objets immobiles ou de nature morte. Il y joignit les animaux vivants qu'il rendit avec le plus grand succès ; et, comme ces ouvrages obtenoient les éloges de tous les artistes ses contemporains, il se trouva entraîné comme irrésistiblement à suivre ce genre.

Mais j'anticipe sur les dattes, et je ne veux point oublier une anecdote de sa jeunesse parce qu'elle honore la mémoire de M. Jean-Baptiste Vanloo, frère, aîné de plusieurs années, du célèbre Carle Vanloo et qui lui a servi de père. C'est le père de M. Louis-Michel Vanloo et de M. Amédée Vanloo. M. Jean-Baptiste Vanloo fut chargé de restaurer une galerie du château de Fontainebleau. Il emmena avec lui quelques-uns des meilleurs élèves de l'Académie : M. Chardin fut du nombre. Sa convention fut qu'il leur donneroit cent sous par jour (prix honnête dans ce temps-là), et qu'il les défrayeroit de tout. Au retour, M. Vanloo, satisfait de leur travail et de leur zèle, leur donna un bon dîner, et leur paya à tous le double du prix convenu.

Ce ne fut pas la seule fois que M. Chardin éprouva le caractère généreux de M. Vanloo. M. Chardin avoit exposé, soit au Salon, soit à la place Dauphine, car je ne me souviens pas bien de l'époque, et, les salons n'ayant commencé qu'en 1737, auparavant cet heureux établissement, les artistes les plus distingués exposoient leurs tableaux à la place Dauphine,

quoiqu'il en soit, M. Chardin avoit exposé un tableau d'un bas-relief de bronze, parfaitement imité et peint avec tout le goust possible. M. Vanloo lui demanda combien il estimoit ce tableau : M. Chardin lui dit un prix assés médiocre, mais qu'il doutoit fort de pouvoir obtenir de personne, car il n'avoit point encore eu le bonheur d'être payé avantageusement. « Il est à moy, lui dit M. Vanloo, mais il vaut mieux que ce prix là, » et, en effet, il le lui paya davantage. Rien n'est plus flatteur pour un artiste qu'une pareille marque d'estime de la part d'un homme célèbre comme étoit M. J.-B. Vanloo.

Le père de M. Chardin avoit absolument voulu que son fils fut maître de l'Académie de S. Luc. Cet honnête bourgeois, ancien membre et syndic de sa communauté, et d'ailleurs nullement au fait des arts, s'étoit persuadé qu'un homme n'avoit point d'état, qu'il ne fût reçu maître dans la profession qu'il exerçoit. Sans trop consulter son fils, qui ne s'y portoit pas volontiers, il paya ce qu'il fallut, et le fit recevoir. Aussi les maîtres peintres, dans toutes les occasions où ils ont tâché de donner quelque lustre à leur communauté et de persuader qu'elle étoit la pépinière d'où l'on tiroit les académiciens de l'Académie royale, ne manquoient-ils pas de citer M. Chardin ; mais depuis longtemps ils n'avoient presque que cet exemple à alléguer.

Il ne resta pas longtemps dans ce corps. Encouragé par les éloges qu'il recevoit de beaucoup d'artistes, il forma, en 1728, le projet de se présenter à l'Académie. Il voulut cependant connoître le sentiment des

principaux officiers de ce corps. Il usa d'un petit artifice, bien permis, pour s'assurer de leurs dispositions favorables. Il plaça dans la première chambre, comme au hasard, les tableaux qu'il avoit à présenter, et se tint dans la seconde. M. de Largillière, excellent peintre, l'un des meilleurs coloristes et le plus sçavant théoricien sur les effets de la lumière, vint chez lui. Il s'arrêta à regarder ces tableaux avant que d'entrer dans la chambre où étoit M. Chardin. En y entrant il lui dit : « Vous avés là de très-bons tableaux. Ils sont sûrement de quelque bon peintre flamand. C'est une excellente école pour la couleur que celle de Flandres. Voyons maintenant vos ouvrages. — Monsieur, vous venés de les voir, dit M. Chardin. — Quoy ? ce sont ces tableaux que..... — Oui, Monsieur. — Oh, mon ami, dit M. de Largillière en l'embrassant, présentez-vous hardiment. » M. Cazes, qui y fut pris à-peu-près de même, se trouva un peu blessé que son élève lui eût joué cette espèce de tour, qui lui avoit arraché un éloge des plus forts. Il le lui pardonna cependant bien vite, l'encouragea fort, et se chargea de sa présentation.

En effet, M. Chardin fut agréé à l'Académie avec un applaudissement général. Avant son agrément, comme M. Louis de Boullongne, directeur et premier peintre du Roy, entroît à l'assemblée, M. Chardin lui observa que les dix ou douze tableaux qu'il présentoit étoient tous à lui, et qu'ainsi, si l'Académie en trouvoit quelques-uns dont elle fut contente, elle pouvoit en disposer. « Il n'est pas encore agréé, dit M. de Boullongne, et il parle déjà d'être reçu. Au reste, tu

as bien fait de m'en parler (1). » En effet, il en fit la proposition qui fut saisie avec plaisir, et l'Académie prit deux de ses tableaux, l'un, un buffet chargé de fruits et d'argenterie, et l'autre, ce tableau représentant une raye et quelques ustensiles de ménage, qui fait encore l'admiration de tous les artistes. Effectivement, M. Chardin n'a jamais fait de tableau dont la couleur soit plus fière, et le faire, ainsi que l'effet, plus magique.

Vers ce temps-là, M. Chardin ayant par hasard été conduit dans un petit bal d'honnête bourgeoisie, y fit la connoissance d'une demoiselle fort estimable à qui il s'attacha. Ils ne tardèrent pas à être accordés ; mais comme l'état de M. Chardin n'étoit pas encore bien consolidé, le mariage fut remis à un autre temps, et par diverses circonstances a été retardé de plusieurs années. Dans cet intervalle, les affaires du père de la demoiselle s'étant dérangées, il se trouva qu'au lieu d'une fortune honnête, qu'elle avoit été fondée à espérer, elle n'avait plus rien. M. Chardin se piqua de constance, et l'épousa malgré ce revers. Cependant, cette position, jointe à la délicatesse de la santé de son épouse, qui à quelques années de là mourut de la poitrine, le tint longtemps dans une détresse qu'il sut cacher avec courage, mais qui le força à faire un usage peu satisfaisant de ses talens.

D'ailleurs ils n'étoient pas fort lucratifs. Il faisoit des tableaux dans les divers genres à quelque prix

(1) « M. de Boulongne, ainsi que M. le duc d'Antin, avait la mauvaise habitude de tutoyer tout le monde. » (Note de Cochin.)

que l'on voulût en donner. Jusques vers 1737, il n'avoit point tenté de tableaux de figures. Le fait qui le détermina à en essayer est assez singulier. M. Aved, peintre de portraits, étoit fort son ami. Il prenoit souvent des avis de M. Chardin, et s'en trouvoit bien. Cependant un jour que M. Chardin, par ses réflexions, le serroit de près, M. Aved lui dit avec vivacité : « Tu t'imagines que cela est aussi aisé à peindre que des langues fourrées et des cervelas. (1) » M. Chardin fut extrêmement piqué de cette répartie. Cependant il se contint et n'en témoigna rien dans ce moment. Mais dès le lendemain, il entreprit un tableau de figures : c'étoit celui d'une servante qui tire de l'eau à une fontaine. Il en sortit avec un succès fort satisfaisant. De là s'est ensuivi un nombre de tableaux très-intéressants dont les sujets se sont ensuite annoblis par un choix plus élevé dans les personnages. Tels sont les tableaux de la gouvernante et d'une dame variant ses amusemens.

Ces tableaux lui coutoient beaucoup de temps, parce qu'il ne se contentoit pas d'une imitation prochaine de la nature, qu'il y vouloit la plus grande vérité dans les tons et dans les effets. C'est pourquoi il les repeignoit jusqu'à ce qu'il fût parvenu à cette rupture de tons que produit l'éloignement de l'objet et les renvois de tous ceux qui l'environnent, et qu'enfin il eût obtenu cet accord magique qui l'a si supérieurement distingué.

Une longue pratique, de profondes réflexions et

(1) Cette anecdote a été rapportée dans l'Abecedario de Mariette, Notice sur Chardin.

les efforts qu'il avoit faits pour se satisfaire lui avoient donné des connoissances théoriques à cet égard, qui rendoient ses conseils infiniment utiles à ceux qui le consultoient; et plusieurs fois, sans toucher aux ouvrages des artistes qui avoient confiance en lui, il leur a enseigné les moyens de donner un accord harmonieux à des tableaux qui sembloient en être éloignés. Il leur indiquoit, s'il est permis de s'exprimer ainsi, une espèce de saulce qui relevoit leurs mets et les rendoit d'un goust excellent. Il avoit pour principe à cet égard que les ombres étoient une (*sic*), et qu'en quelque manière le même ton devoit servir à les rompre toutes. Cette vérité n'est guère connue que des peintres coloristes.

Aussi, quoiqu'en général son pinceau fût peu agréable et en quelque sorte raboteux, il étoit bien peu de tableaux qui pussent se soutenir à côté des siens, et l'on disoit de lui, comme de M. Restout le père, que c'étoit un dangereux voisin.

Ses tableaux avoient, de plus, un mérite fort rare : c'étoit la vérité et la naïveté, soit des attitudes, soit des compositions. Rien n'y paraissoit amené exprès ni pour grouper, ni pour produire de l'effet; et cependant toutes ces conditions étoient remplies avec un art d'autant plus admirable qu'il étoit plus caché. Indépendamment du vray et de la force du coloris, cette simplicité si naturelle charmoit tout le monde. En général, le public est peu touché des efforts de génie qu'on fait pour trouver des effets et des tournures qu'on nomme pittoresques. A la vérité, elles ont quelquefois un vray mérite; mais trop souvent elles s'écartent de la nature, et manquent par là

l'impression qu'on s'étoit proposé qu'elles fissent. C'est la vérité et le naturel que le plus grand nombre cherche principalement : aussi M. Chardin eut-il les plus grands succès dans toutes les expositions.

Cette réputation excita l'émulation de quelques peintres, même d'histoire. Les artistes qui embrassent ce grand genre se persuadent assez facilement que, quand on a quelque succès dans l'histoire, on doit réussir sans peine dans tous ces genres qu'ils appellent petits, et qui ne le sont que lorsqu'ils sont traités petitement. On voit la preuve de la difficulté dont ils sont lorsqu'il est question de les porter à ce degré de perfection. Ces concurrents eurent si peu de succès qu'ils furent forcés d'abandonner cette tentative et de laisser à chaque artiste la part qui lui était échue (1).

Ces succès étoient le fruit de la profonde étude qu'il avoit faite de la nature ; mais il convenoit aussi qu'elle lui avoit refroidi le génie, et qu'il ne pouvoit rien faire qui le satisfît, qu'elle ne fût présente. Cependant il paroît qu'il se jugeoit avec trop de rigueur. Ce peut n'être pas défaut de génie, mais une autre manière de l'appliquer, c'est-à-dire une sévérité cruelle à le châtier, suite naturelle de la manière de voir d'un homme instruit qui ne se permet aucune licence et ne se contente pas des à-peu-près.

(1) « Lancret qui, quoique inférieur aux talents de M. Chardin, avoit cependant des graces dans son genre, disoit plaisamment que les peintres d'histoire qui dessinoient bien un pied nud, ne le sçavoient pas dessiner lorsqu'il étoit dans un soulier. » (Note de Cochin.)

Je reviens à la vie domestique de M. Chardin. Sa première épouse lui avoit donné un fils dont je parleray dans la suite. Il se remaria avec une veuve aimable et femme d'un vray mérite. Elle lui apporta un bien honnête, qui l'a aidé à se soutenir honorablement jusqu'à la fin de ses jours. Sans ce secours, la peinture ne lui eût pas procuré une aisance suffisante. Dans ce temps-là on ne payoit pas les tableaux les prix qu'on a accordés depuis ; et, quoiqu'il y en ait de lui dans presque tous les cabinets de l'Europe, néanmoins il n'en a pas tiré beaucoup de profit. Celui qui lui fut payé le plus chèrement, lors de sa plus grande réputation, ne passa pas 1,500 livres. Il n'eut point d'enfans de son second mariage.

M. Chardin, comme je l'ay dit, fut agréé et reçu de l'Académie en 1728. Il fut fait conseiller en 1743 et trésorier de l'Académie en 1755, à la mort de M. Portail. Il voulut bien se charger gratuitement de l'arrangement des tableaux, ce qui lui donnoit beaucoup de peine et lui déroboit un temps assés considérable, et qu'il a néanmoins continué pendant près de vingt années.

Vers... M. le marquis de Marigny lui obtint du Roy un logement aux galeries du Louvre (1). Il avoit fait cette demande sans présumer qu'elle dût lui réussir ; car, autant il étoit ferme à repousser tout ce qui auroit pu sentir le mépris, autant il étoit modeste et présuinoit peu de soi-même. Mais son nom et ses ta-

(1) On voit, par une lettre de Cochin, postérieure à la rédaction de ce mémoire, que Chardin obtint son logement au Louvre en 1757.

lens étoient trop connus pour qu'il pût être exposé à de longues sollicitations. Il fut très-agréablement surpris lorsqu'il reçut la lettre qui lui donnoit l'assurance de ce logement, et il a toute sa vie conservé la plus grande reconnoissance pour le ministre qui lui avoit obtenu ce bienfait, et qui, dans la suite, y ajouta des pensions, lesquelles furent augmentées successivement, lorsque les circonstances le permirent. Ce logement a été ce qui lui a fait le plus de plaisir, parce que, outre que ces logements sont très-agréables, il se trouvoit par là au centre des artistes, qui étoient tous ses amis.

Lorsque M. Chardin accepta la place de trésorier de l'Académie, il la trouva embarrassée par la faillite de son concierge, qu'on avoit eu la confiance d'ériger en receveur. Il lui emportoit en mourant une année qu'il avoit reçue de la pension que le Roy lui accordoit. Cependant, par l'ordre qu'il mit et avec le secours de quelques avantages que le marquis de Marigny accorda à l'Académie, on parvint à faire face à tout. Il conserva cette place jusqu'en 1774; mais alors, fatigué des détails et des soins qu'elle lui donnoit et plus encore à son épouse, il la remit.

Son voisinage aux galeries du Louvre et les rapports continuels que lui donnoit cette place avec M. Cochin, secrétaire de l'Académie, les avoit liés d'une amitié intime, qui s'est soutenue jusqu'à la fin de sa vie. Son zèle même pour M. Cochin l'exposa à des contrariétés qui lui furent très-sensibles.

Plusieurs années avant sa fin, il fut attaqué de beaucoup d'infirmités qui lui firent quitter ou du moins exercer plus rarement le talent de peindre à

l'huile. Ce fut alors qu'il tenta de faire usage du pastel, genre de peinture auquel il n'avoit jamais pensé. Il ne l'employa point à ses genres ordinaires ; mais il s'en servit à traiter des études de têtes, de grandeur naturelle. Il en fit plusieurs de divers caractères, jeunes personnes, vieillards et autres. Il y eut les plus grands succès par son sçavoir et par sa manière large et facile, du moins en apparence, car elle étoit le fruit de beaucoup de réflexions, et il se satisfesoit difficilement. Ces morceaux firent connoître combien il avoit le sentiment du grand, et ce qu'il eût pu être dans le genre de l'histoire, s'il s'y fût attaché ; et je crois pas qu'on puisse nier que, s'il l'eût considéré sous le même aspect dont Michel-Ange de Caravage l'a traité, il n'y eût supérieurement réussi.

Il éprouva un chagrin qui lui fut extrêmement sensible : ce fut la perte de son fils. Il l'avoit élevé dans l'étude de la peinture, et, fâché de n'avoir pas eu lui-même, dans sa jeunesse, la connoissance de la langue latine et des lettres auxquelles elle conduit, à quoy il n'avoit pu suppléer que par la lecture, il ne négligea point de procurer à son fils de faire ses humanités. Il avoit espéré que ce fils pourroit acquérir quelque distinction dans l'exercice de son art.

Il gagna le prix de peinture. A la vérité, il l'eut à trop bon marché, c'est-à-dire sur un tableau trop faible. Ce fut cependant sans injustice, car les concurrents étoient encore plus faibles que lui. Il eût été mieux, sans doute, de ne point donner de premier prix cette année ; mais il est bien pardonnable à un père de s'aveugler sur les talents de son fils, et, d'autre part,

il n'étoit pas facile de ne pas incliner à satisfaire le désir d'un artiste, aussi estimé et aussi aimé dans la compagnie que l'étoit M. Chardin le père.

Chardin fils étant encore faible, lorsqu'il partit pour l'Italie, n'y fit pas de grands progrès. Cependant, à son retour, il eût dû figurer dans un genre différent à plusieurs égards de ceux qu'exerçoit son père, mais qui néanmoins eût eu son prix, d'autant plus qu'il y apportoit une partie essentielle des talents de ce père, c'est-à-dire celle du coloris et de l'intelligence des effets. Mais, par une incertitude ou une inconstance perpétuelle, il ne put tirer aucun parti utile de ses talents. On ne pouvoit lui reprocher aucun vice : il avoit de l'esprit et de la raison, mais une singularité de caractère qui lui étoit nuisible. Pendant quelques années qu'il resta à Paris, on ne put obtenir de lui de faire voir quelque chose qu'on pût regarder comme terminé. Il ébauchoit des tableaux qui promettoient de l'effet, mais ne pouvoit prendre sur soy de les achever.

M. le marquis de Paulmi allant à Venise, en qualité d'ambassadeur, désira d'emmener avec lui un artiste. M. Doyen, professeur de l'Académie, lui proposa Chardin le fils, ce qui fut accepté. Il y resta avec M. de Paulmi tout le temps de son ambassade, mais il ne revint pas en même temps : il resta à Venise ; et, peu d'années après, on apprit qu'il étoit tombé dans un canal et qu'il s'y étoit noyé.

Je reviens à M. Chardin le père. Dans la dernière année de sa vie, il éprouva une satisfaction à laquelle il fut extrêmement sensible. Pendant plus de quarante années il n'avoit jamais négligé d'exposer de

sés ouvrages au Salon, et on peut dire avec vérité que nous n'avons point vu de vieillard soutenir aussi longtemps ses talents. Ses derniers ouvrages annoncent encore tout le feu de la jeunesse. Au Salon de 1779, entre autres choses, il avoit exposé une tête d'un jeune garçon, peinte au pastel. Madame Adélaïde de France fut frappée de la force et de la vérité de ce tableau. Elle ordonna qu'on s'informât de la valeur de ce morceau qu'elle désiroit acquérir. M. Chardin n'y voulut mettre aucun prix, et déclara qu'il étoit trop flatté de l'honneur que Madame vouloit bien faire à sa vieillesse, et que cette faveur étoit pour lui au-dessus de tout. Madame lui fit présent d'une très-belle tabatière : il en fut pénétré de reconnaissance.

M. Chardin avoit été tourmenté de la pierre pendant longtemps. Elle ne s'étoit cependant pas entièrement formée et s'en alloit par petites écailles. D'autres infirmités s'y s'étoient jointes. Dans ces derniers temps, ses jambes s'enflèrent; enfin, l'hydropisie ayant gagné la poitrine, il mourut le 6 décembre 1779, âgé de quatre-vingts ans.

M. Chardin étoit de petite stature, mais fort et musclé. Il avoit de l'esprit et surtout un grand fonds de bon sens et un excellent jugement. Il avoit une force d'expression singulière pour rendre ses idées et les faire entendre, même dans les parties de l'art les moins susceptibles d'être expliquées, telles que la magie de la couleur et les diverses causes des effets de la lumière. Il avoit fréquemment des réparties vives et inattendues. Un jour, un artiste faisoit grand étalage des moyens qu'il employoit pour purifier et perfectionner ses couleurs. M. Chardin, impatienté

de ce bavardage de la part d'un homme en qui il ne reconnoissoit d'autre talent que celui d'une exécution froide et soignée, lui dit : « Mais qui vous a dit qu'on peignît avec les couleurs ! — Avec quoy donc ? » répliqua l'autre fort étonné. — On se sert des couleurs, reprit M. Chardin, mais on peint avec le sentiment. » On disait devant lui d'un artiste qu'il étoit haut. « Je ne me suis jamais aperçu de cela, dit-il. Il ne peut pas l'être : je ne l'ay vu qu'insolent. » M. Chardin étoit d'une sensibilité extrême : autant il étoit reconnoissant des bienfaits, autant il étoit affecté des tracasseries, lorsqu'il lui arrivoit d'en éprouver. Cette manière d'être a un peu empoisonné la fin de ses jours, en ce qu'il avoit pris trop à cœur quelques désagréments qu'on lui avoit donnés, et qu'il s'en occupoit trop fortement.

Il a été regretté non-seulement des artistes de l'Académie, mais encore des élèves, qu'il accueilloit avec affection et à qui il donnoit volontiers les conseils les plus utiles. Il laisse après lui la mémoire d'un homme de bien et d'un grand artiste.

APPENDICE.

LETTRE DE COCHIN A DESCAMPS,

Peintre du Roi,
Directeur de l'Académie des arts à Rouen.

Ce 1^{er} juillet 1780.

MONSIEUR ET AMI,

Voici l'esquisse de la besogne que s'est imposé notre cher ami M. de Couronne. Je ne donne une pareille esquisse à quelqu'un qui sçait bien mieux peindre que moy, que comme un croquis informe, et parce que j'ay des renseignements qu'il ne sçauroit où prendre. Il est chargé de tirer des perles du fumer d'Ennius ; y trouver un plan, y amener des transitions, etc., etc , *c'est son affaire.*

Il ôtera, mettra, détruira, rétablira, se donnera la peine de débrouiller des faits peu importants, sans forme, sans méthode, et leur donnera une couleur intéressante. Que m'importe ? Je ne suis que le Secrétaire de l'Académie de Rouën. J'ay eu assez de mal quand je l'ay été d'une de Paris, et j'ay acquis le droit de rire de la peine qu'ont les Secrétaires. *C'est leur affaire.*

Il aura d'abord à ajouter les époques et les circonstances de l'admission de M. Chardin à l'Académie de Rouën, toutes choses dont je ne sçavois pas un mot, et qui sont ce qu'il y a de plus intéressant pour votre Académie, puisque c'est le lien par lequel M. Chardin y tenoit. *Ce sont ses affaires.*

J'ay quelques dattes à vérifier, telles que le jour du décès de

de M. Chardin, l'année où il a obtenu son logement aux galeries (1) etc.. Je lui enverrai tout cela avant qu'il soit obligé de lire son discours publiquement. *Donner ces dates, c'est mon affaire.*

Mais sauver les répétitions, peser l'importance des faits, les rejeter, leur donner une meilleure tournure, c'est à M. de Couronne à s'en tirer. Oh ! pardieu, cela ne me regarde pas. *Ce seront ses affaires.*

Vous trouverez vers la fin quelques mots de certains désagréments, que cependant on n'explique pas. M. Pierre (2) ne se les appliquera-t-il pas ? Ne s'en formalisera-t-il point ? Par ma foy, s'il s'y reconnoist, *ce seront ses affaires.*

Vous me direz : pourquoi n'êtes vous pas entré dans certains détails que vous sçavez bien sur la nature et les causes de ces désagréments ? Ah ! diable, pourquoi ? *C'est que ce sont mes affaires.*

Cependant je me propose de vous envoyer dans la suite, des notes où tout cela sera exposé en détail, pour être déposé dans les archives de l'Académie de Rouën et n'en sortir qu'après que je seray bien véritablement et effectivement mort, et surtout bien enterré en terre sainte. Si MM. de l'Académie le font connoître un jour, *ce sera leur affaire.*

Vous serez peut-être surpris de n'y point voir certaine anecdote concernant le baron de Thiers. Vous le diray-je ? Elle m'a paru assés louche pour n'être pas assuré qu'elle fût bien à la gloire de notre ami. Elle porte je ne sçais quoy d'acte de violence mal mesuré, qui pourroit être pris en mauvaise part par le lecteur. Il faudroit d'abord bien sçavoir si les propos qu'avoit tenus le domestique étoient, en effet, de nature qu'on le précipitast du haut en bas d'un escalier au risque de le tuer. Notre ami Chardin avoit, comme l'on dit, la tête un peu près du bonnet. En second lieu, il faudroit examiner si la bravade d'aller chés le baron étoit bien mesurée. Elle est bien la marque d'un homme

(1) Les galeries du Louvre.

(2) J.-B. Marie Pierre, premier peintre du Roi, directeur de l'Académie de peinture.

brave, c'est-à-dire qui ne craint point de faire un coup d'épée, si besoin est. Mais est-elle aussi sensée que courageuse ? et n'y a-t-il pas du moins de l'étourderie de jeunesse dans ce procédé ? Or, si, comme j'en doute, cela ne peut guères honorer la mémoire de notre ami, *cela ne fait pas notre affaire.*

Je finis brièvement en vous priant de dire à M. de Couronne combien je suis son serviteur. *Faites-en votre affaire.*

Et c'est la mienne que de vous assurer, mon bon ami, combien je suis de vous et de tout ce qui vous appartient,

Le très-humble et très-obéissant serviteur.

COCHIN.

N'ajoutez pas foy au bruit que M. d'Espremesnil ait été invité à séjourner à la Bastille. On a beau supposer une forte dose d'extravagance dans des têtes ministérielles, il n'y a pas de despotes qui osent commettre une pareille absurdité. Quelques têtes échauffées de Rouen ont imaginé ce rêve. Mettre à la Bastille un conseiller du Parlement parce qu'il soutient une cause légitime où son honneur est engagé, *ce seroit une belle affaire* (1) !

(1) « Je travaille actuellement à quelques notes détaillées sur certains faits ; mais comme elles ne seront pas de nature à être rendues publiques, il n'importe à M. de Couronne de les avoir avant la lecture de son discours. Au contraire, c'est le débarrasser de la tentation d'en laisser échapper quelque chose. »

(Lettre de Cochin à Deschamps, 23 juillet 1780.)

AUTRE LETTRE DU MÊME

A M. HAILLET DE COURONNE,

Secrétaire de l'Académie de Rouen.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

J'ay tardé à vous remercier de l'envoy que vous m'avez fait de votre Éloge de M. Chardin. Je l'ay trouvé parfaitement bien écrit, et j'y comptois bien. Vous m'y avez donné un peu de l'encensoir au travers de la face, et vous ne m'avez pas plaint les épithètes louangeuses ; mais il faut laisser faire à ses amis ces petites incartades : il semble que sans cela leur amitié ne seroit pas satisfaite. Allons donc, puisqu'il en faut passer par là. Je chériss trop les motifs qui ont inspiré ces expressions, quoiqu'un peu fortes, pour pouvoir tracasser sur ce sujet.

Je vous dis donc avec vérité que je suis enchanté de votre discours, et que je reçois avec la plus grande reconnaissance les marques d'amitié que vous m'y donnés. J'ay quelques légères observations à vous faire pour plus grande exactitude dans quelques faits.

Vous dites en parlant de la pauvreté des arts avant les Salons : *nuls* tableaux de commande de la part des particuliers. *Nuls* est trop fort. Si cela eût été ainsi au pied de la lettre, il eût fallu demander l'aumône. Je dirois donc : *très-peu de tableaux de commande de la part, etc.* (1).

Je trouve dure l'expression concernant M. Cazes où vous

(1) Descamps, dans une lettre à Haillët de Couronne, approuve cette correction et la suivante : « *Nuls tableaux* est trop dire, car les Jouvenets, Boulognes, Silvestre, Dulin et bien d'autres étoient

dites : *il dessinoit d'une manière séduisante, mais maniérée.* Je crois qu'il seroit mieux de dire : *le caractère de son dessin étoit grand, large et facile, mais maniéré.* Icy c'est moi-même qui me corrige, car en cela vous m'avez suivi; mais on voit quelquefois mieux en regardant à deux fois.

Un peu plus loin vous dites : *les têtes en pastel qu'on a vues de lui dans les derniers momens de sa vie.* Je crois qu'il sera mieux de dire : *dans les dernières années de sa vie.*

Dans un endroit, à l'alinéa qui suit, vous dites : *c'est ainsy que d'un premier aperçu il s'est élevé à la pratique d'une touche large, pleine d'harmonie, à cet heureux accord des couleurs qui depuis l'ont rendu, etc.* Comme ce n'est pas la touche large qui produit l'harmonie, je crois qu'il sera mieux de transposer et de dire : *Il s'est élevé à cet heureux accord des couleurs, rempli d'harmonie, à la pratique d'une touche large qui depuis l'ont rendu si célèbre dans son genre.*

Pour l'exactitude du fait historique concernant le chirurgien, il me semble qu'il ne faudra pas dire : *le chirurgien descend dans sa boutique.* Car c'étoit un beau jour de dimanche, et la boutique ne fut point ouverte. Ainsi il sera plus exact de dire : *le chirurgien voit de sa fenêtre la foule des passans qui s'arrêtoient devant sa porte, il descend et aperçoit, etc.*

En parlant du premier mariage de M. Chardin, vous parlés du fils qui en provinl. Je pense qu'il faudroit renvoyer le fait de sa mort beaucoup plus loin; car, en le mettant icy, cela pourroit induire à croire qu'il mourut tout jeune. Au contraire, c'est dans les dernières années de la vie de M. Chardin que son fils est mort, et ce fils étoit bien homme fait et très en état de se faire un

très-riches. Il est vray même que les peintres d'histoire sont encore aujourd'huy moins employez qu'alors. Les églises sont meublées. Le goût en est si bien passé que les architectes écartent les tableaux, comme on vient de le faire à la cathédrale de Paris. Ce qu'il dit de M. Cazes est encore bien, et si cet artiste a effectivement été peu riche (je l'ay bien connu), c'étoit un homme trop simple pour Paris. »

nom, s'il avoit sçu tirer quelque parti de ses talens, où l'on voyoit quelque lueur de ceux de son père. Mais sa tête mal organisée n'a jamais permis qu'il fût propre à rien. Il a été plusieurs années à Paris, sans jamais pouvoir rien produire qu'on pût montrer. Il en a été de même de son séjour à Venise, et tout le reste de sa vie auroit été la même chose. Aussi ne sais-je où vous avés pris l'éloge que vous en faites. *Esprit, talens, raison, etc.* *Esprit*, oui, il avoit quelque esprit, mais il ne lui étoit pas de grand usage ; *talens*, oui, mais non encore débrouillés, et il n'avoit pas la capacité de les tirer du cahos ; *raison*, je demeure d'accord qu'il étoit raisonneur, mais fort peu raisonnable. Aussi n'aurois-je voulu qu'il eût été question de lui que vers la fin du discours, et seulement à cause du chagrin que son père ressentit de sa mort, d'autant plus qu'elle avoit l'air d'un suicide (ce dont cependant il ne faut pas parler clairement), en joignant à cela quelques mots sur ses talens qui consistoient en une couleur assés harmonieuse et de l'intelligence pour les effets, à quoy on auroit pu ajouter qu'il est resté peu de tableaux de lui, parce que ne pouvant jamais se satisfaire, il n'en a achevé presque aucun. C'est, ce me semble, tout ce qu'on en pouvoit dire de mieux ; car, dans le vrai, c'étoit un sujet bien médiocre, quoique son père, par la vertu de la paternité, s'efforçast de lui voir plus de mérite qu'il n'en avoit.

Je désirerois que vous trouvassiez le moyen de faire quelque changement à une phrase vers la fin du discours, où vous dites : *Notre confrère a vécu jusqu'à un âge fort avancé sans que l'amour du travail ait cessé un instant de faire le charme de sa vie.* 1^o un instant est une expression trop forte ; 2^o si nous pouvons, dans un éloge, exalter les qualités de nos amis, nous sommes en conscience obligés de ne leur pas donner celles qu'ils n'avoient pas. En général, notre ami M. Chardin n'étoit pas laborieux. Je ne parle pas de ces derniers temps où ses infirmités le justifioient assés, mais dans son âge viril. Un méchant critique qui le suivoit d'assez près le lui reprocha dans une brochure, et ce n'étoit pas absolument sans fondement. Je demande donc que vous trouviez le moyen de tourner votre phrase

de manière que le sens qu'elle présentera ne donne pas l'idée d'une qualité en lui, que trop de gens encore vivans pourroient vous nier.

En voilà bien long, mais aussi c'est tout, et d'ailleurs vous en êtes le juge, et n'en ferés que ce que vous voudrés.

J'ai promis des notes secrètes que vous pourrés conserver dans le Secrétariat de l'Académie. Elles sont commencées, mais j'ay été obligé de les suspendre, et d'ailleurs j'ay bien peu de temps à sacrifier à ces choses.

Je n'ay pas eu le temps de répondre à une lettre de mon bon ami M. Descamps, où il m'a annoncé ce qui s'est fait à votre dernière séance. Vous avés eu un ouvrage terrible, mais ce qu'il n'a pas dit et ce que j'ay appris d'ailleurs, c'est que vous avés fait de lui un éloge charmant qui a eu les plus grands applaudissemens. J'en suis enchanté : cela est bien digne de vous et il le mérite bien.

Il faut enfin prendre le parti de finir ma lettre ; mais je n'ay rien à vous dire de nouveau ; car j'espère qu'il y a déjà quelques années que vous êtes persuadé de l'estime et de la vénération que j'ay pour vous, aussi bien que du respectueux attachement avec lequel j'ay l'honneur d'être, Monsieur et ami,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

COCHIN.

LE CHATEAU DE LA MOTTE,

EN

LA VALLÉE D'YONVILLE, PRÈS ROUEN,

Par M. GOSSELIN.

Quand on entre à Rouen par le boulevard du Mont-Riboudet, on voit, sur la gauche, au milieu des jardins maraîchers qui couvrent la vallée d'Yonville, un petit château flanqué de deux tourelles ayant la forme d'un pain de sucre et dont la construction, sans caractère précis, paraît appartenir à une époque assez moderne, soit à la fin du xvi^e siècle, soit au commencement du xvii^e.

C'est le château de *la Motte*.

Il pourrait être intéressant de rechercher l'origine de cette propriété, mais cela est assez difficile, car le nom de *la Motte* ne se rencontre dans aucun titre avant l'année 1544. Ce que l'on sait seulement, et ce qui résulte de plusieurs actes, c'est qu'antérieure-

ment à 1440 (1) les terrains qui furent désignés plus tard sous ce nom appartenaient à Loys de Cormeilles, alors seigneur de Mesnil-Esnard et de Franqueville, que cette terre possédait un droit de colombier, et qu'à la place du château actuel il existait un simple manoir pour l'habitation du propriétaire, quand il lui plaisait d'y séjourner, et, en outre, quelques bâtiments pour l'usage du fermier.

Vers 1487, Marie de Cormeilles, fille unique de Loys de Cormeilles, épousa noble homme Robert du Bosc, écuyer, seigneur de plusieurs fiefs, et lui apporta, entre autres biens, la terre de *la Motte*.

Deux fils, Louis et Mathurin, naquirent de cette union.

Après la mort des époux Robert du Bosc, c'est-à-dire vers 1530, le second fils, noble homme Mathurin du Bosc, contrôleur pour le Roy de son grenier à sel de Rouen, hérita du Boscoursel et de la terre de *la Motte* dont, pour la première fois, il se qualifia seigneur, dans un bail à louage de cette terre, qu'il signa le 17 avril 1544 (2). Ce bail ne comprenait que les dépendances de la Motte, lesquelles consistaient en près clos de saules, en jardins et en quelques bâtiments et granges à l'usage du fermier; le tout était loué 75 livres par an, avec obligation pour Pierre Ortye, fermier, de curer et d'entretenir les fossés, couper les saules, en faire des bourrées et des fagots et de les porter *en ma maison de la Motte*, est-il dit au bail. De plus, Pierre Ortye devra « fournir ledit « seigneur de salades, légumes et herbes. »

(1) Archives de la Seine-Inférieure, années 1440 et 1453.

(2) Tabellionage, 17 avril 1544.

Mathurin du Bosc, seigneur du Boscoursel et de la Motte, avait épousé une demoiselle Helbout de Rémare qui lui donna deux fils : l'aîné, nommé *Guillaume*, devint seigneur du Boscoursel, et la Motte échut à *Nicolas*.

Ce Nicolas, seigneur de la Motte, se maria fort jeune, mais la naissance de son premier enfant, une petite fille nommée *Marie*, causa la mort de son épouse.

Environ l'année 1560, cette Marie du Bosc, qui avait eu pour tuteur son oncle Helbout de Rémare, épousa noble homme Antoine Le Pelletier, écuyer, seigneur de Claville, et lui apporta pour son douaire le fameux domaine de la Motte. Marie du Bosc mourut jeune, quelque temps après avoir donné le jour à un fils qui fut nommé Pierre.

En 1583, ce Pierre Le Pelletier épousa une demoiselle Françoise de Roussel et reçut de son père, à cette occasion, la terre de la Motte dont il prit immédiatement la qualité de seigneur. Dix ans plus tard, en 1593, il décéda, laissant sa veuve chargée d'une petite fille nommée Marie, à peine âgée de 9 ans ; mais Françoise de Roussel mit bientôt fin à son veuvage en épousant noble homme François Langlois, seigneur de Beauvais et d'Escalles.

La jeune Marie, devenue sitôt orpheline, fut élevée par son grand-père et tuteur Antoine Le Pelletier ; mais à peine touchait-elle à sa 19^e année, qu'elle perdit ce vaillant guide de sa jeunesse et se trouva seule, obligée de pourvoir à l'administration des biens qui lui étaient échus de la succession de son père, et de ceux qui lui revenaient de celle de son grand-père.

Par son père, elle était propriétaire de la seigneurie, ou plutôt du modeste manoir de la Motte.

Deux ans après la mort de son grand-père, c'est-à-dire en 1604, elle épousa noble homme Pierre Rocque, seigneur du Genestey, conseiller au Parlement de Normandie.

Le domaine de la Motte passa ainsi des mains de la famille Le Pelletier en celles de la famille Rocque.

C'est le moment de dire un mot sur l'origine de ce nouveau seigneur.

La famille Rocque était originaire de Varengueville. On l'y trouve bien établie et possédant déjà plusieurs immeubles dès le commencement du xv^e siècle. Au commencement du xvi^e, deux de ses membres vinrent s'établir à Rouen et y exercèrent la profession de marchand; l'un, Jean Rocque, habitait sur la paroisse Saint-Cande; l'autre, nommé Pierre, exerçait son commerce sur la paroisse Saint-Jean, et, plus tard, sur celle de Saint-Laurent. L'un des descendants de *Jean Rocque* se fit seigneur de Varengueville, se donna du *noble homme*, et son fils devint conseiller au Parlement sous le nom de Jean Rocque, seigneur de Varangeville; il avait pris pour armes l'écusson « d'azur, à trois rocs d'échiquier d'argent, 2 et 1. »

Pierre Rocque épousa, en l'année 1546, Anne Lecordier, fille de Pierre Lecordier, bourgeois et conseiller échevin de la ville de Rouen. Bientôt il fut lui-même élu conseiller échevin comme son beau-père. Cependant cette dignité ne satisfaisait pas tout-à-fait son ambition qui visait à la noblesse. En 1569, l'occasion se présenta de faire un premier pas dans cette voie. Le Roi avait envoyé en Normandie des

commissaires chargés d'aliéner quelques fiefs relevant de la couronne. Rocque les alla trouver et en obtint devant les notaires de Rouen, le 27 juillet 1569, un acte contenant promesse de vente du fief du *Genestay*, laquelle fut ratifiée le 11 novembre 1570. Dès ce jour-là et dans l'acte même de ratification, le marchand, conseiller de ville, prit la qualité d'*écuyer, seigneur du Genestay*; il va sans dire qu'il prit aussi des armes; ce sont absolument les mêmes que celles des Varengewille : « d'azur, à trois rocs d'échiquier d'argent, 2 et 1. »

De son mariage avec Anne Lecordier il eut un fils. Ce fils, nommé Pierre, terminait ses études au moment où son père était devenu seigneur du *Genestay*, et l'année suivante (19 janvier 1771) il prêta serment devant le Parlement en qualité d'avocat; peu de mois après, en décembre de la même année, il épousa Marie Lechandelier, fille de Jacques Lechandelier, seigneur de Cantelou, conseiller au Parlement, section des requêtes du Palais. Se qualifiant noble homme, comme son père, et comme lui se disant écuyer, seigneur du *Genestay*, il aspirait maintenant à une charge de conseiller au Parlement, et se flattait que son beau-père se déciderait bientôt à lui céder la sienne.

Cependant les années s'écoulaient : on était déjà parvenu à l'année 1575, et Jacques Lechandelier n'était point encore décidé à donner sa démission. Fatigué d'attendre, Pierre Rocque s'adressa au conseiller Martin Halley, sieur de la Chapelle, et le décida, en septembre 1575, à se démettre en sa faveur. Le traité venait d'être signé lorsque, tout à coup,

Jacques Lechandelier se démit de son office en faveur de son gendre ; cela créa des difficultés ; il fallut insister vivement auprès du conseiller Martin Halley pour l'amener à résilier son traité ; il y consentit enfin, mais au moyen d'une indemnité de douze cents livres (1). Enfin, Pierre Rocque fils était conseiller au Parlement, et il put se faire installer en cette qualité dès le commencement de l'année 1576. Mais il était dit qu'il ne transmettrait point sa charge à son fils, car il décéda en 1593, laissant à sa veuve la charge de deux fils mineurs, *Pierre*, à peine âgé de de dix-neuf ans, et *Jean*, d'environ quinze ans.

Marie Lechandelier fit de son mieux pour maintenir ses deux fils dans une bonne direction. Elle fit successivement recevoir l'un et l'autre avocats au Parlement. Pierre fut reçu au serment d'avocat le 16 novembre 1600 ; mais, par excès de tendresse sans doute, elle ne sut pas arrêter les écarts dans lesquels les passions menaçaient d'entraîner son aîné. Infatué de sa prétendue noblesse, de sa qualité d'aîné et de fils d'un conseiller au Parlement, ce jeune homme, vivant tout-à-fait en grand seigneur, s'adonnait à tous les plaisirs et se livrait aux plus folles dépenses.

Ce fut alors qu'elle songea sérieusement à le marier : Marie Le Pelletier, orpheline et majeure, se trouvant à la tête d'une fortune suffisante, appela son attention. La demande de sa main pour le prodigue fut immédiatement décidée et présentée ; l'agrément ne se fit pas attendre, et le mariage de Pierre Rocque du Genestay et de Marie Le Pelletier, dame de La

(1) Tabellionage, 15 septembre 1575.

Motte, fut célébré, comme je l'ai dit plus haut, en l'année 1604.

Presque en même temps qu'il s'occupait de son mariage, Pierre Rocque traita d'une charge de conseiller au Parlement, en laquelle il fut installé le 19 avril de la même année.

Jusque-là Marie Le Pelletier avait habité le manoir de la Motte : aussi se trouva-t-elle bien à l'étroit quand elle se vit dans la petite maison de la paroisse Saint-Laurent, où étaient nés son mari et le père de celui-ci, et où demeurait encore le grand-père, Pierre Rocque, l'ancien conseiller de ville, l'ancien marchand de la paroisse Saint-Jean. Le nouveau seigneur de la Motte, très infatué de sa prétendue noblesse et de son titre de conseiller en la Cour, fut aussi d'avis que des gens de leur qualité ne pouvaient conserver plus longtemps un si obscur domicile et qu'il leur fallait en changer le plus tôt possible.

Ce fut alors que les époux songèrent à tirer parti de la Motte ; à jeter bas le vieux manoir et à faire élever sur ses ruines un élégant château. Cette résolution une fois arrêtée, on en pressa fiévreusement l'exécution : architectes, maçons, charpentiers, terrassiers et jardiniers furent immédiatement appelés, et chacun se mit à l'œuvre. Tandis que l'on asseyait les fondations du castel, les terrassiers creusaient et les maçons construisaient les vastes fossés qui devaient l'entourer ; d'autres ouvriers traçaient les jardins dans des terrains qui s'étendaient jusqu'à la rue du Renard. Bientôt on vit s'élever le château flanqué des deux tourelles ; la chapelle se construisait en même temps. Quand tout cela fut à peu près terminé,

et qu'il s'agit de clore la propriété, on la décora d'un pont-levis vers la Seine et de magnifiques grilles en fer forgé du côté des champs. L'eau de Saint-Filleul fut amenée dans les vastes fossés, une fontaine jaillissante surgit dans la cour d'honneur; enfin une barque légère se balança sur les eaux des fossés.

Alors on meubla le château de la Motte; on s'y installa; avec la permission de Mgr le Cardinal, on fit bénir la chapelle, et l'on y célébra la messe. Tout cela était assurément très-beau; il était beau également de voir les seigneurs de la Motte sortir en carrosse par le pont-levis de leur domaine pour se rendre en ville, ou par la grande porte de la rue du Renard, pour aller assister à la messe paroissiale de Saint-Gervais.

Cependant il existait une ombre sur ces grandeurs. Tandis qu'on étalait tout ce luxe à la Motte, le vieux grand-père de ce fastueux seigneur, l'ancien marchand, l'ancien conseiller de ville, celui qui avait péniblement gagné la fortune, dont on se montrait si fier, mourait tristement dans le besoin, après avoir été réduit à solliciter de Marie Lechandelier, sa bru, « que, en considération de son grand âge, et par « piété, elle voulût bien le recevoir chez elle et pour- « voir à ses nécessités; » ce qui lui fut accordé(1).

Le bonheur au milieu duquel semblait nager Pierre Rocque ne paraît pas avoir duré de bien longues années. Tandis qu'il menait la vie de grand seigneur, madame Rocque ne restait pas inactive, car au bout de dix ans de ménage elle avait déjà donné à

(1) Tabellionage, 18 et 20 janvier 1601.

son noble époux neuf fois la preuve de sa fécondité ; neuf enfants s'ébataient dans les jardins du château, quand les époux s'aperçurent qu'il fallait déjà compter avec des créanciers mécontents. Dans l'impossibilité de les satisfaire, on recourut aux expédients, on emprunta, puis on emprunta encore, si bien qu'à la fin la désunion se mit dans le ménage ; afin de mettre à l'abri sa fortune personnelle, Marie Le Pelletier demanda sa séparation de biens : elle l'obtint ainsi que sa séparation de corps. Demeuré seul et à bout de ressources, Pierre Rocque essaya de vendre sa dernière ressource, sa charge de conseiller ; pendant six années, il attendit une occasion favorable ; pendant six années, pour être prêt à saisir cette occasion quand elle se présenterait, il renouvela sa démission et donna par devant notaire un pouvoir en blanc pour quiconque voudrait traiter avec lui et poursuivre devant le chancelier la délivrance des provisions nécessaires. Enfin la charge fut vendue au sieur Jacques Delamotté sieur de Boscguerard : il s'en rendit acquéreur par le prix de 42,000 livres, et, le 5 avril 1619, ayant obtenu précédemment ses provisions, il fut reçu conseiller à la cour. Forcé de vendre après 14 ans seulement d'exercice, Rocque du Genestay n'eut même pas la consolation de pouvoir espérer des lettres d'honneur, car il quittait ses fonctions dans une situation qui l'avait tout à fait déconsidéré.

Depuis déjà longtemps le Genestay et ses autres biens personnels avaient été vendus, et il n'était resté à la famille que le domaine de la Motte, lequel était un bien propre de Marie Le Pelletier, mais se

trouvait grevé des sommes dues aux entrepreneurs qui avaient construit le château.

Aussitôt donc que la vente de la charge de conseiller fut connue des créanciers, de nombreuses oppositions au paiement des 42,000 livres dues par l'acquéreur furent faites entre ses mains ; un ordre fut ouvert, et Marie Le Pelletier s'y fit admettre pour une somme très-importante, représentant sa dot et le prix des biens lui appartenant, que son mari avait vendus ; sa créance dépassait de beaucoup le prix dû par le sieur Delamotte. Jean Rocque, avocat, frère de Pierre et son créancier, fut nommé syndic de la masse.

Pendant de nombreuses années on plaida pour s'en partager les deniers. Pierre Rocque, réduit presque à la misère, paraît pourtant s'être chargé seul de ses *neuf* enfants, car en 1631, on le trouve devant le Parlement, se plaignant de n'avoir touché aucun revenu depuis deux ans, de ne pouvoir vivre ainsi avec ses *neuf enfants*, deux garçons et sept filles, et demandant que ses créanciers fussent tenus de lui payer la moitié du revenu de son épouse pour lui aider à subsister avec eux. La cour lui accorda par provision, pour sa nourriture et celle de ses enfants, la somme de 200 livres (1).

Il me paraît inutile de suivre plus longtemps les seigneurs de la Motte dans leurs infortunes. Tous deux étaient décédés en 1647 ; des neuf enfants il n'est resté aucune trace ; devenus pauvres, il se perdirent dans la foule des malheureux. Un seul échap-

(1) Parlement, arrêt du 4 novembre 1631.

pa à cet anéantissement; ce fut l'aîné, Nicolas Rocque, qui, héritier présomptif de ses père et mère, dont tous les biens avaient été vendus, à l'exception du château de la Motte, continue de s'en qualifier seigneur.

En 1632, ce Nicolas Rocque épousa une demoiselle Marie Le Planquois, et revint habiter avec elle le pauvre castel que ses parents avaient été forcés d'abandonner par suite de tous leurs revers.

Marie Le Planquois ne donna que des filles à son noble époux : c'était le commencement de l'extinction du nom des Rocque de la Motte. Ces demoiselles, au nombre de trois, furent assez bien mariées : l'aînée, Catherine, épousa un noble homme Jacques de Gouel, écuyer, seigneur de Bellefosse; la seconde, Marie, épousa aussi un noble homme, son petit cousin, Philippe de Roussel, écuyer, seigneur d'Acqueville; mais la troisième, nommée Madeleine, demeura dans le célibat.

En 1654, Nicolas Rocque s'en alla de vie à trépas, et sa veuve, restée seule avec sa fille Madeleine, et craignant de la laisser exposée à subir plus tard des chicanes de la part de ses beaux-frères, résolut de liquider de son vivant, entre ses trois enfants, la succession de son mari et la sienne propre. En 1663, elle en fit dresser trois lots, dont l'un, qui échut à Madeleine Rocque, était uniquement composé du domaine de la Motte. Mais en quel état se trouvait-il alors! Depuis 1654, Marie Le Planquois, ayant cessé de l'habiter, l'avait loué et le fermier, sans respect pour le noble lieu, l'avait mis à usage de cabaret et y avait même appendu cette dérisoire enseigne :

Au Château de la Motte! Bientôt ce cabaret était devenu le rendez-vous de la jeunesse folâtre. On n'y entendait plus que les chants avinés des buveurs, la grosse gaieté des danseurs et très-souvent le tapage de querelles qui se terminaient ordinairement par des rixes sanglantes. Alors les voisins accouraient, les passants s'attroupaient devant l'ex-château, et maintes fois on fut contraint de lever le pont-levis pour empêcher la foule d'envahir le cabaret et de prendre part aux luttes.

Pendant que des scènes aussi tumultueuses et aussi fréquentes s'accomplissaient, on pense bien que la chapelle, à laquelle on accédait par l'une des salles du cabaret, fut plus d'une fois profanée.

Aussi, ne faut-il pas s'étonner, si l'officialité de Saint-Gervais, à qui ces profanations avaient été dénoncées, s'en émut et crut devoir intervenir pour y mettre fin. En effet, à la date du 20 juin 1661, le Promoteur requit l'interdiction de la chapelle. Le même jour, une enquête fut ouverte.

Les témoignages recueillis établirent que depuis plusieurs années le château de la Motte avait été mis à usage de cabaret; qu'on y avait appendu une enseigne haute, portant cette indication : *Au Château de la Motte*; que toute sorte de personnes s'y retiraient pour boire, jouer à la boule, petuner, chanter et danser; qu'il s'y élevait fréquemment des querelles et de telles bateries qu'on était obligé de lever le pont-levis pour empêcher la foule d'intervenir; enfin que la salle principale où se réunissaient les buveurs et les petuneurs n'était séparée de la chapelle, où l'on célébrait encore assez souvent la messe, que par une

grande fenêtre qui, le plus ordinairement, demeurerait ouverte.

Sur le vu de cette enquête et dès le 25 du même mois de juin, messire Guillaume Amelin, curé de Saint-Godard et official de Saint-Gervais, prononça l'interdiction de la chapelle et fit défense à tous prêtres d'y célébrer la messe et d'y faire aucune fonction sacerdotale à peine de suspension.

Dans ses considérants, la sentence explique que la chapelle n'avait jamais été ni fondée, ni dotée et que son érection n'avait été autorisée qu'à la *considération* de M. Pierre Rocque, seigneur du Genestay et de la Motte, et conseiller au Parlement.

C'est dans cet état de discrédit que le trop fameux château devint la propriété de Madeleine Rocque. Ne pouvant aller fixer son domicile dans un lieu si mal famé, elle ne songea qu'à s'en défaire le plus tôt possible. Mais, par les mêmes considérations, peu de personnes auraient été disposées à l'acquérir. Le temps seul, en effaçant les mauvais souvenirs, pourrait à la longue susciter un amateur. Pendant neuf années Madeleine attendit, mais, en 1672, un bourgeois de Rouen, nommé Pierre Maurice, tenté par le bon marché de l'immeuble, se décida à en traiter. La vente fut réalisée devant un notaire de Rouen, le 27 août 1672, par le prix de 16,500 livres. L'acte révèle la triste situation dans laquelle étaient tombés les héritiers Rocque.

En effet, le sieur Maurice ne paie à sa venderesse que la modique somme de 1,500 livres, et les 15,000 livres, restant dus sur le prix, sont consignés entre ses mains pour être versées au créanciers de Nicolas

Rocque, vivant seigneur de la Motte et de Marie Le Planquois, sa veuve, l'un et l'autre décédés.

Le même acte de vente fournit, en outre, une désignation de la propriété, qu'il est intéressant de rappeler, parce qu'on y retrouve le petit castel absolument tel qu'on peut le voir encore aujourd'hui.

Voici cette désignation : « la demoiselle Madeleine
« Rocque vend, c'est à sçavoir le *fief* et terre de la
« Motte scituée en la paroisse de Saint-Gervais-lez-
« Rouen, en la vallée d'Yonville, consistant en une
« maison bâtie de pierres de taille *en forme de château*,
« fermée de *fossés et pont-levis*, composée de plusieurs
« chambres, salles, offices, escuries, seules, caves
« et greniers avec une chapelle estant au bout ; le tout
« couvert d'ardoises et de fond en comble avec toutes
« les choses qui sont attachées audit chasteau, tant
« à clou, chevilles que plastre, mesme *le tableau et*
« *ornements* servant à la dite chapelle ; et en une cour
« dans laquelle il y a une fontaine et droicture di-
« celle avec jardins derrière. Plus en 15 acres de
« terre ou environ appliqués en jardinage, dans
« lesquels il y a deux maisons couvertes de tuiles
« pour les fermiers ; *un colombier* avec le droit d'ice-
« lui et *un estang*. Le tout clos de fossés et murailles,
« borné d'un côté, la rue tendant à la chaussée du dit
« lieu de la Motte et aux prairies, d'autre côté, les
« représentants Ortie, d'un bout, la rue de la fon-
« taine Saint-Filleul, et, d'autre bout, la dite chaussée
« et le chemin y allant. »

Telle est l'histoire du château et des derniers seigneurs de la Motte. Les Rocque s'éteignirent en la personne de Madeleine ; sur les neuf enfants de

Pierre Rocque, son grand-père, et de Marie Le Pelle-
tier, huit ne paraissent pas avoir laissé de postérité,
et le neuvième, Nicolas Rocque, n'avait eu que des
filles, dont Madeleine, demeurée célibataire, fut la
seule et la dernière qui se qualifia dame de la Motte.

Quant au château, il demeura jusques vers 1787,
entre les mains de la famille Maurice; puis, en cette
année, soit par succession, soit par acquisition, il
devint la propriété de M. Tuvache, de Vertville, cha-
noine de l'Eglise métropolitaine de Rouen, dont le
premier soin fut de faire lever l'interdit prononcé en
1661 sur la chapelle. Il eut ainsi la satisfaction d'y
pouvoir célébrer la messe les jours où, par suite de
ses infirmités, il lui était impossible de se rendre à
l'Eglise cathédrale pour y entendre la messe capi-
tulaire.

Mais arriva l'année 1793, et alors, comme tant
d'autres, M. Tuvache, pour sauver sa tête, dut
abandonner chapelle, château et patrie. Après la
tourmente, il revint mais ce fut pour rendre son âme
à Dieu. Alors la propriété de la Motte échut à l'un
des neveux du vénérable chanoine qui la transmit à
son fils M. Augustin-Eléonore Tuvache de Vertville,
lequel, n'ayant pas d'enfants de son mariage avec
M^{lle} Joséphine Reculard, la laissa à cette dernière, qui
la conserva jusqu'à sa mort arrivée le 22 mars 1875.
Ce qui est digne de remarque et qui prouve de quelle
vénération les héritiers du chanoine entouraient sa
mémoire, c'est que, jusqu'à la mort de M^{me} veuve
Tuvache, le petit castel était resté garni de tous les
meubles qu'y avait apportés le digne chanoine au
moment où il s'y était installé en 1787.

Aujourd'hui la Motte appartient à M. Hardy (Louis-Jules), négociant, rue Armand-Carrel, 6, qui s'en est rendu acquéreur, par acte passé devant M^e Prévost de La Moissonnière, notaire à Rouen, le 10 août 1875.



CHRONOLOGIE

ÉGYPTIENNE ET HÉBRAÏQUE.

Par M. DANZAS.

Un lointain nébuleux nous dérobe les commencements de la civilisation indienne, sur lesquels j'eus naguère un travail à vous présenter. Cette civilisation toutefois le cède en ancienneté, et même de beaucoup, à celle de l'Égypte, le premier pays peut-être, avec la Chaldée, qui ait connu des institutions fixes et un ordre politique régulier. C'est dans les régions du Nil et de l'Euphrate que furent trouvés les premiers arts, ou du moins leurs perfectionnements les plus anciens. On pourrait bien noter entre l'Inde et l'Égypte, si éloignées l'une de l'autre dans l'espace, quelques traits d'analogie, par exemple leur organisation en castes et les formes colossales de leur architecture. Mais où trouver aussi des différences plus caractérisées et plus profondes ? Rien de plus opposé au génie poétique et abstrait tout à la fois de la nation du Gange que l'esprit égyptien, essentiellement calme, positif et toujours confiné dans les faits.

réels. Aussi a-t-on découvert dans les monuments de la vallée du Nil ce qu'on chercherait bien vainement au-delà de l'Indus : les éléments d'une histoire authentique. Il y a une chronologie égyptienne, que les travaux modernes éclaircissent tous les jours, et l'Académie m'a fait l'honneur de renvoyer à mon rapport un mémoire sur cette matière un peu aride, mais non sans intérêt, dû à la plume d'un érudit étranger, M. Lieblein, de Christiania. Il faut bien vous avouer, Messieurs, que mes études m'avaient peu préparé à la tâche dont je m'acquitte devant vous, et que, à vouloir déchiffrer les citations en hiéroglyphes dont M. Lieblein a émaillé son texte, j'éprouverais plus que de l'embarras. Je me bornerai donc à reproduire, sans me reconnaître le droit de les discuter, les conclusions du savant scandinave.

L'antiquité classique nous avait transmis sur le sujet même des recherches de M. Lieblein un document fondamental, les listes des Pharaons, extraites de l'ouvrage, malheureusement perdu, qu'un prêtre égyptien de l'époque des Ptolémées, Manéthon, avait consacré à l'histoire de son pays. Le livre de Manéthon, rédigé en grec, devait avoir une grande valeur documentaire, car l'auteur avait à sa disposition les archives des temples. Il ne reste guère de l'œuvre que des noms et des chiffres conservés dans les travaux des chronographes de Byzance. Longtemps il n'avait pas été possible de vérifier l'autorité de ces catalogues et d'en contrôler l'exactitude, mais la question est aujourd'hui résolue en faveur de l'historien, grâce à l'une des plus mémorables découvertes du XIX^e siècle, la lecture des textes hiéroglyphiques

qui longtemps avaient mis en défaut la sagacité des érudits. On connaît le concours singulier de circonstances qui permit à Champollion de résoudre le problème. Pendant l'expédition d'Egypte, un poste français, qui manquait d'eau, découvrit en creusant un puits, une pierre chargée de deux inscriptions, l'une en langue grecque et l'autre en hiéroglyphes. On supposa que la première était la traduction de l'autre, et comme par bonheur le texte grec offrait plusieurs noms propres, on rechercha parmi les hiéroglyphes les groupes de signes qui pouvaient y correspondre. On arriva ainsi à constater la valeur de plusieurs caractères, et, ce point gagné, on put déchiffrer des mots d'une autre nature. Or, c'étaient des mots coptes, et la langue copte, éteinte depuis le xvii^e siècle, s'est heureusement conservée dans la littérature et la liturgie des chrétiens indigènes.

En résultat il se trouve que, depuis un nombre de siècles qui effraie l'imagination, la langue égyptienne était restée essentiellement la même, et que la manière de l'écrire avait peu changé de l'époque la plus reculée jusqu'au règne de Dioclétien, après lequel l'usage des hiéroglyphes fut abandonné. Les sources de l'histoire étaient maintenant ouvertes, on pouvait arracher leur secret aux papyrus vénérables restés inutiles jusque-là dans nos musées, étudier les textes sans nombre qui s'étaient sur les parois des édifices, sur les obélisques, sur les statues. Il n'est pas de pays en dehors de l'Egypte, a dit M. F. Lenormant, dont l'histoire puisse être écrite d'après autant de documents originaux.

On s'est trouvé ainsi en mesure de comparer les

données de Manéthon avec trois documents égyptiens dont l'importance est de premier ordre : le papyrus de Turin, la table de Sakkarah et la table de Séthi, sans parler des notions de détails fournies par des monuments divers. Le précieux papyrus de Turin parut d'abord inutile à la science, vu son état de lacération, qui ne permettait pas d'en rapporter ensemble les différentes parties, mais la découverte de la table de Sakkarah vint, bien à propos, fournir les moyens de remettre à leur place quelques-uns de ces fragments. Depuis, une nouvelle faveur de la fortune a mis au jour la table du roi Séthi, trouvaille récente et inestimable de M. Mariette, le fondateur du musée du Caire, qui depuis vingt-cinq ans et plus s'est voué à l'exploration de l'Égypte monumentale. Cette table offre les noms de soixante-seize prédécesseurs de Séthi, auxquels ce prince rendait un culte religieux, fait qui n'a rien d'extraordinaire pour qui se rappelle l'apothéose des Césars, et qui se produisait en Égypte comme dans son sol naturel. Là, en effet, le roi était, au pied de la lettre, un Dieu sur la terre, et se regardait si bien comme tel, qu'il s'adressait ses propres adorations, s'élevait des autels et des simulacres, se faisait des prières et des sacrifices. La mort n'enlevait rien à sa divinité, qui lui donnait droit à la vénération religieuse de ses successeurs. La table de Séthi est donc un monument tout à la fois liturgique et historique. La chronologie en est reconnue exacte dans tous les points où il a été possible de la contrôler. Le résultat d'un travail de collation entre ces divers documents a été d'établir l'autorité des listes manéthoniennes. Restait le choix à faire entre les di-

verses leçons de ces mêmes listes. Ce point a exercé la sagacité de notre auteur, qui s'est prononcé pour la rédaction de Jules l'Africain.

Les catalogues de Manéthon comprennent, d'après ce chronographe, 30 dynasties, avec 446 rois, dont les règnes, pris ensemble, forment le total de 5,332 années. Suivant toute apparence, comme nous l'expliquerons bientôt, ce chiffre énorme doit subir une réduction considérable, sans qu'on ait pour cela rien à exclure des données fournies par Manéthon.

Les trois premières dynasties n'ont laissé aucun monument sur le sol, à moins qu'on n'adopte l'opinion de M. Mariette, qui attribue au quatrième roi d'Égypte la pyramide à degrés de Sakkarah, monument d'une antiquité prodigieuse, où ne s'offrent pas encore les traits particuliers du style égyptien. Sa disposition en étages faisant retrait les uns sur les autres rappelle les monuments de la Chaldée, entre autres la Borsippa, la tour des Langues, seule au monde encore plus ancienne, dont les monceaux de brique éboulée nous présentent au bord de l'Euphrate le premier vestige de la main de l'homme. Cet indice, avec beaucoup d'autres, montre dans les tribus de Misraïm des émigrants de la plaine de Sennaar, apportant de cet antique séjour, sur les bords du Nil, les premiers élémens de leur culture sociale. Depuis longtemps la science a fait justice d'une hypothèse suscitée par la physionomie africaine du Sphinx de Gisèh, et qui a eu son jour de vogue. On avait cru un moment que la civilisation des Egyptiens leur était venue des Ethiopiens et de la race nègre. Mais cette opinion singulière ne peut plus se soutenir aujourd'hui.

La durée collective de ces trois premières dynasties est de 779 ans, période déjà bien considérable, car elle égale précisément le laps de temps qui s'est écoulé jusqu'à nous depuis la première croisade. Cette vaste période a dû suffire à l'Egypte pour jeter les fondements d'une civilisation dont les témoins encore debout nous étonnent par leur majesté. Ces monuments apparaissent avec la 4^e dynastie, et les premiers dans l'ordre des temps sont aussi les plus extraordinaires par leur masse et par la puissance des moyens que leur construction a dû réclamer. C'est le sphinx colossal avec les grandes pyramides, œuvres tyranniques de Xufu et de Safrà, les Chéops et Chéphrem d'Hérodote, qui vivaient trente siècles avant l'ère chrétienne. Il ne faudrait pas supposer qu'avant l'époque monumentale l'Egypte fut plongée dans la barbarie et dans l'ignorance, et il existe des témoins avérés de ces âges si éloignés de nous. Le papyrus médical de Berlin nous offre la plus vieille page qui nous reste aujourd'hui d'une main humaine. Les égyptologues les mieux autorisés, rapportent ce document, d'après des signes réputés certains, au règne du cinquième Pharaon. Ce serait une antiquité de 5,600 ans.

Ces interminables séries de personnages souverains, ces périodes immenses de la durée qui ont passé sur l'Egypte sans rien changer d'essentiel dans ses conditions sociales et politiques ont de quoi surprendre les fils de la changeante Europe. On ne se croirait pas en présence de faits réels, si la Chine, sous nos yeux, ne perpétuait un phénomène de stabilité tout semblable. Les deux contrées n'ont pas laissé d'avoir

leurs révolutions. Elles ont également subi, sans rien perdre de leur manière d'être le joug des conquérants grossiers : ici les Hyksos ou rois pasteurs, là les dominateurs tartares, qui ont fini les uns comme les autres, par adopter les mœurs de la nation subjuguée. Des discordes intestines ont brisé à plusieurs reprises leur unité nationale, et ainsi ont existé en Egypte des dynasties contemporaines, qui régnaient rivales à Memphis, à Thèbes, à Eléphantine. En particulier, l'invasion des Hyksos a eu pour résultat une scission de l'Empire, car ces conquérants, qui ont dominé l'Egypte pendant six siècles, ne l'ont occupée dans son étendue qu'un très-petit nombre d'années. Une dynastie indigène et indépendante se maintenait dans la Thébaïde ; une autre, indigène également, mais vassale des vainqueurs, subsistait dans la Basse-Egypte. On trouve aussi à cette époque une série de soixante-seize rois, pour une période singulièrement courte, 184 ans, ce qui fait 2 ans et $\frac{1}{2}$ pour la durée d'un règne. Ces personnages ne sont en effet que des vice-rois, fonctionnaires révocables, dont les pasteurs, encore inhabiles à gouverner un pays policé, avaient dû réclamer le ministère, et qui, grâce à l'ignorance de leurs maîtres ont pu s'attribuer les honneurs de la royauté dans les monuments.

C'est sur la distinction des dynasties successives et des dynasties contemporaines que repose le système chronologique de M. Lieblein, ou pour mieux dire, sauf les détails, le système autorisé par les égyptologues de premier ordre, tels que l'allemand Lepsius et M. le vicomte de Rougé. Il y a pourtant un récal-

retranchant : M. Mariette, le dernier contre tous, s'obstine à considérer comme successives les trente dynasties de Manéthon : *Etsi omnes ego non*.

« En supposant, dit-il, que l'Égypte à diverses époques a été partagée en plusieurs royaumes, on peut raccourcir presque à volonté les listes de Manéthon. Il serait contraire aux faits les mieux constatés de l'histoire de prétendre que l'Égypte a toujours formé un royaume unique, mais tout montre que le travail d'élimination était déjà fait dans les listes de Manéthon. On n'a pas encore prouvé par les monuments que les dynasties données comme successives par Manéthon aient été contemporaines ».

Ainsi parle M. Mariette, mais il reste, comme nous l'avons dit, le seul à défendre sa thèse, qu'a part lui, les princes de la science ont abandonnée. M. Lieblein vient de remanier la question : il établit par des arguments qui paraissent d'un grand poids que la simultanéité de certaines dynasties manéthoniennes n'est pas une vague supposition, qu'elle se justifie d'après des données concordantes et précises, que sans elle beaucoup de faits certains deviendraient incompréhensibles.

Les trente dynasties fournissent, comme nous l'avons dit, un total de 5332 ans, dont il faut déduire la durée des dynasties contemporaines.

Celles-ci, d'après M. Lieblein, sont au nombre de sept, et leur durée collective est de 1777 ans. Retranchant ce nombre du plus grand, il reste 3555 ans, durée effective de l'empire indigène depuis son fondateur Ménès, jusqu'à Nectanébo, le dernier des Pharaons, qui vivait 340 ans avant l'ère chrétienne.

Le commencement du règne de Ménès et de l'histoire égyptienne sont ainsi reportés à l'an 3893 avant J. C. et à 5769 ans du moment où nous sommes.

Pour nous faire une idée de ces longues séries de siècles, il faut les comparer avec des périodes historiques qui nous soient plus familières. Ainsi, la durée de l'époque pharaonique, 3555 ans, est le double environ de celle qui s'est écoulée depuis le règne de Néron jusqu'à nos jours; prise dans son entier, elle remplirait tout l'espace qui nous sépare du temps de Moïse. Mais en la remettant à sa vraie place, elle commence beaucoup plus haut, et, comme nous l'avons dit, elle atteint l'an 3893 avant J. C.

Quel rapport peut-on établir entre ces résultats et les données chronologiques de la Bible? Ce point est resté en dehors des recherches de notre égyptologue, qui n'a voulu tenir compte que des documents d'origine égyptienne. Mais il a par lui-même tant d'intérêt que je vous demanderai la permission de m'y arrêter quelques instants.

De tout temps les interprètes ont librement discuté les questions chronologiques soulevées par le texte sacré. Le Jésuite Pianciani dit à ce sujet : *Ecclesia semper quæstionibus chronologicis libertatem concessit opinionum.*

Les anciens Pères ont proposé des solutions très divergentes, mais à partir de la Renaissance, on a généralement admis un chiffre très inférieur à celui que la plupart avaient adopté. Depuis lors, les abrégés d'histoire donnent environ 4000 ans pour l'âge du monde avant J. C. En cela on s'est conformé à la supputation d'un érudit qui a joui d'une autorité im-

mense, Scaliger, auteur d'un livre encore justement admiré, la *Doctrina temporum*, mais dans lequel il faut faire la part des préjugés de l'époque.

Il régnait alors pour le texte hébreu, que le moyen-âge n'avait pas connu, un engouement partagé par le grand critique, et le texte grec des Septante ne semblait pas mériter l'attention des savants. On ne possédait pas encore le Pentateuque samaritain, qui, sous le rapport de la chronologie, présente une moyenne entre l'hébreu et les Septante. Le fait est que, sur la question qui nous occupe, les trois textes possédant la même autorité, sont également admissibles et discutables. Ils ont servi de base à un nombre incroyable de systèmes, proposés presque tous par des érudits et des théologiens de grande valeur. On compte des systèmes divergents sur chaque texte, et d'autres systèmes non moins divergents sur la manière de concilier les trois ordres de données. Le nombre de solutions proposées s'élève à plus d'une centaine, et la différence entre elles va presque du simple au double, depuis le terme de 3700 ans jusqu'à 7000 environ.

On pourrait dire que, deux textes demeurant exclus, en vertu de raisons décisives, si elles venaient à être produites, le troisième sera vérifié par voie de conséquence. Ce serait encore aller trop loin, car, même alors, rien ne prouverait que ce texte, dans l'état où il nous est parvenu, renferme toutes les données requises pour établir la chronologie des âges primitifs. En effet, ce qu'on peut appeler, non la chronologie de la Bible, mais plus justement la chronologie extraite de la Bible par les commenta-

teurs, repose sur la généalogie des patriarches. Or les omissions s'expliquent facilement dans les généalogies, surtout pour des siècles qui n'offraient que des séries de noms propres sans narration de faits, sans aucune circonstance qui attache de l'intérêt à ces noms. On a dû être porté de bonne heure à abréger ces listes. Les omissions peuvent même avoir eu d'autres motifs. Nous en rencontrons un exemple dans le texte de saint Mathieu, qui, pris à la lettre, ferait Ozias fils de Joram, alors que ces deux princes sont séparés par trois personnages des mieux marqués dans l'histoire : Ochazias, Joas et Amasias. Les omissions de ce genre n'altèrent pas essentiellement la vérité historique que se proposent les compilateurs de généalogies. Cette vérité, c'est que le dernier personnage nommé descend en ligne droite du premier. Peu importe à ce point de vue le nombre des intermédiaires, pourvu que la ligne de descendance ne soit point faussée. Ainsi, chez les Indiens, il est d'usage de négliger tout autre terme que le point de départ, ce qui ne détruit pas, de l'avis des meilleurs indianistes, la certitude de la descendance. Les Arabes, et en général les peuples sémitiques recueillent seulement les noms de quelques personnages principaux. On peut admettre avec vraisemblance que les anciens copistes du Pentateuque, ou encore plutôt son auteur lui-même, aient procédé par abréviation, résumant les points essentiels d'une généalogie au lieu de la donner dans ses derniers détails. Moïse a connu et a inséré en partie dans ses écrits des mémoires d'origine antérieure. Tel est le X^e chapitre de la Genèse, relatif à la dispersion des peuples,

et dans lequel on reconnaît, surtout d'après les découvertes de l'Égyptologie, un document de l'antiquité la plus reculée. Il a pu de même avoir sous les yeux des listes détaillées de la filiation des familles patriarcales, sans juger utile à son but de la faire passer intégralement dans son livre. Le livre sacré indique l'ordre chronologique des faits qu'il raconte dans une mesure qui suffit à son but d'enseignement dogmatique et moral. On se prépare des mécomptes à y chercher ce que ce but ne rendait pas obligatoire. L'illustre Silvestre de Sacy aimait à répéter qu'il n'y a point de chronologie biblique. Cette assertion, dépouillée des éclaircissements que son auteur a pu lui donner, paraît trop absolue, et s'il nous était permis de prendre parti dans ces graves matières, la vérité nous semblerait formulée avec un tempérament juste dans cette proposition de M. l'abbé le Hir, le savant hébraïsant de Saint-Sulpice : la chronologie biblique flotte indécise. En effet, cette chronologie est vague, elle n'est point nulle, et si elle permet très largement de compter l'âge du genre humain par dizaines de siècles, en plus ou en moins, elle ne permettra pas d'accumuler les siècles par centaines, par milliers, au gré des inventeurs de systèmes, en suivant les prétentions décidément fabuleuses des Égyptiens, des Chaldéens et des Chinois.

L'HOMME ET LA JEUNESSE,

Par M. Henri FRÈRE.

L'HOMME.

Voici la nuit...; ma tâche est terminée,
Ce jour luit son dernier rayon.
Le corps brisé, l'âme au joug enchaînée,
Je m'endors au bout du sillon.
Demain viendra me réveiller encore...,
Je recommencerai demain,
Jusqu'à ce que, dans la nouvelle aurore,
Se lève mon dernier matin.
Pour décharger le fardeau qui me pèse,
Souvent j'ai fléchi le genou;
Mais c'est la loi : — qu'à l'homme elle déplaie, —
Je le traînerai jusqu'au bout.
Je n'y puis rien : c'est la robe virile
Que sur mon épaule a jeté,
Aux lois du temps, fatalement docile,
L'âge de la virilité.
Le père doit fertiliser la plaine
Où pousse le blé des enfants,

Et vaillamment leur amasser la graine
Qu'ils sèmeront devenus grands.
Il ne faut plus rêver sous les ombrages,
Les yeux perdus dans l'horizon,
Ni mesurer le sable des rivages
Pour y bâtir une maison.

Je l'ai construit ce fragile édifice
Tout fait de soleil et d'azur,
Et qui, dressé par la main du caprice,
De tous côtés ouvrait son mur.
Oh ! ma jeunesse, oh ! compagne infidèle,
Dis-moi pourquoi tu l'as quitté ;
Pourquoi s'en va la dernière hirondelle,
Loin du manoir inhabité ?
Ignorez-vous que les vieilles ogives
Gardent le mieux les jeunes nids ?
Seule de vous, charmantes fugitives,
L'hirondelle l'avait compris.
Seule à son nid, je la vois reparue,
Comme dans les premiers printemps.
Où donc es-tu ? Courbé sur ma charrue,
Jeune déesse, je t'attends.
Reviens, reviens ! Rapporte-moi les ailes
Qui montent dans le fond des cieux !
Elançons-nous, dans un vol radieux,
Vers les ivresses éternelles !

LA JEUNESSE.

Je ne puis me rendre à tes vœux,
Cher compagnon des jours heureux.

Les inexorables années
Ne permettent pas ces retours ;
Mais tu te souviendras toujours
Du parfum de nos fleurs fanées.

Tu murmures les mots charmants
Que disent les jeunes amants.
Tu saurais, sous le vieil ombrage,
Retrouver les sentiers fleuris
Où, tant de fois, nous ont surpris
Les grosses gouttes de l'orage.

Aujourd'hui, de ce souvenir,
Homme, vis, au lieu d'en mourir !
Comme une relique chérie,
Enferme en secret ses trésors ;
Mais n'épuise pas tes efforts
A changer le cours de la vie.

L'HOMME.

Oh ! ma jeunesse ! Oh ! mes chères amours ,
Ne parlez plus de cette fête !
Laissez mourir l'écho de vos discours
Qui trouble encor ma pauvre tête.
T'en souviens-tu ? — cruelle, dites-vous, —
Ma mémoire en est embaumée,
Et que de fois j'ai courbé les genoux
Devant votre image enflammée !
J'entends toujours vos magiques concerts,
Où votre voix cherchait la mienne
Et les oiseaux qui, sous les arbres verts,
Chantaient aussi la souveraine.

Harmonieux échos tombés du ciel !

Mes vingt ans battaient la mesure ;
Je me croyais le pontife immortel
De cette enivrante nature.

Dans les tombeaux, je n'avais pas d'amis.

Sur le chemin du cimetière,
Aucun de ceux que j'ai menés depuis
N'avait encor creusé l'ornière.

Si dans l'arène, où parfois je luttais,
La victoire et ses jeunes fées

M'avaient souri, gaiement je rapportais

Aux vieux parents mes fiers trophées.

Pour les suspendre aux lambris du foyer,

Il n'est plus là, mon pauvre père . . . ,
Et poussât-il une feuille au laurier,
Elle y resterait solitaire !

Je crois le voir, avec ses cheveux blancs ,

Me tendre encor la main loyale
Qui me guida, pendant plus de trente ans,
A travers un si long dédale.

Son bon regard s'attachait à mes pas,
Et sa science à ma faiblesse.

C'était le livre, où j'empruntais, tout bas,
L'éclat de ma fausse richesse.

Il le savait, mais l'oubliait toujours !

Oh ! le beau temps, ma belle amie !
Le gai poème et les douces amours !

Dans le passé, mal endormie,
Leur vision reparaît dans mon cœur.

.

Te souviens-tu d'un cher sourire,
De longs cheveux, de leur blonde lueur,
D'une robe de cachemire?
Comme ton cœur battait en la voyant,
Et se brisait, en son absence!
Te souviens-tu de son pas grave et lent
Que tu suivais dans le silence?
Nos doigts, mêlés sur le même lilas,
Dans un frisson se rencontrèrent.
Elle rougit..., je ne le savais pas
Ni pourquoi ses bouquets tombèrent!

.

Rêves heureux, romans du temps passé,
On ne retourne pas vos pages;
Le lendemain n'a jamais ramassé
Les vieux morceaux de vos images.
Ainsi, déesse, avant de remonter
A ton bras, le long du rivage,
Pardonne-moi... tu me vois hésiter;
Je tremble au début du voyage.

LA JEUNESSE.

Ami, qui te reprocherait
Ton impuissance et ton regret?
Pour ce voyage, il faut des ailes,
Et, toi, tu ne sais plus voler.
D'autres sauront te consoler
Par des tendresses plus fidèles.

Chaque saison donne ses fruits
Au sage qui les a cueillis.
Laisse au printemps ses fleurs vermeilles,
Et rentre les riches moissons
Que, du penchant de tes sillons,
L'été verse dans tes corbeilles.

Dans ta demeure vois grandir
Les moissonneurs de l'avenir.
Enseigne leur quelle doctrine
Apprend que le bon Dieu bénit
La bonté dans le plus petit,
La goutte d'eau sur l'aubépine.

Épelles-le leur le livre ouvert
Que, d'un unanime concert,
Murmure la nature entière.
Et lorsque tu le fermeras,
Le soir de ta leçon dernière,
Que ce soit dans leurs petits bras !

Adieu ! je retourne en arrière,
Rejoindre ma jeune bannière.
Elle se gonfle à tous les vents ;
Et quelquefois, ceux qui la tiennent
Dans tes rangs, tout à coup s'en viennent
Chercher des abris plus cléments.

C'est ainsi que parlaient du haut d'une colline
Un Homme et la Jeunesse, un instant réunis.
La Jeunesse, en riant, s'enfuit dans l'aubépine,
Pendant que, d'un pas lent, l'Homme s'était remis

A pousser devant lui son pesant attelage.
Il hésitait encore, et le cœur enivré
Par ces chaudes senteurs des parfums d'un autre âge,
Il allait rappeler le fantôme adoré,
Quand un son familier vint frapper son oreille,
Et vers d'autres chemins le fit se détourner.
Dans le clocher d'en bas, comme un garde qui veille,
Il avait entendu l'heure grave sonner.
A cet appel du soir qui marque la prière,
Et, dans le même son, le retour au foyer,
Il avait entrevu le toit de sa chaumière,
Et sa jeune famille au devant du sentier;
Puis, debout sur le seuil de sa porte bénie,
Tenant d'un bras vaillant le livre de la loi,
Les vêtements noircis du deuil de la patrie,
Deux héros, deux amis, le *Devoir* et la *Foi*.

DISCOURS

PRONONCÉ SUR LA

TOMBE DE M. FRÉDÉRIC DESCHAMPS,

Par M. Paul LEVASSEUR.

MESSIEURS,

Vous venez d'entendre l'éloquente expression des sentiments douloureux qu'a éveillés dans tous les cœurs, la fin prématurée de l'homme éminent dont nous déplorons tous aujourd'hui la perte.

Dans un langage noble et élevé comme le sujet, on nous a rappelé les services rendus, tant au barreau que dans la vie publique, par cette nature généreuse et grande.

Je sens en ce moment que je devrais m'incliner devant les pieuses émotions qui vous dominent, et le ferais avec empressement, si je n'avais le devoir de déposer sur cette tombe l'hommage suprême que l'Académie de Rouen m'a chargé d'offrir à la mémoire d'un de ses membres les plus illustres.

Il était grand parmi ses pairs, ce défenseur intrépide dont la diction pure, nerveuse, concise, entraînait toutes les convictions, alors qu'il s'agissait de faire triompher la vérité.

Il était grand dans nos assemblées publiques, cet orateur puissant qui s'inspirait toujours des devoirs comme des droits de l'homme.

Mais combien plus grand il se révélait, quand dégagé de toute entrave et de toute contrainte, il apportait à l'Académie les fleurs et les fruits de ses observations de chaque jour.

Il semble que les nombreuses occupations qui ont rempli sa vie si active, n'aient servi qu'à mettre en travail sa haute et belle intelligence.

Je ne saurais vous redire ici les mille communications que cet esprit supérieur et fécond a faites à notre savante Société.

La liste, seule, en serait trop longue.

Ses discours, ses rapports, ses études philosophiques, ses essais poétiques, ses revues critiques sont du domaine public; tout le monde les a lus ou entendus; et tout le monde a applaudi le philosophe éloquent, le poète gracieux, le critique aimable et discret.

C'est que les œuvres littéraires de ce maître ont un cachet de supériorité que l'auteur imprimait sur toutes ses conceptions.

On ne sait en effet ce que l'on doit le plus admirer dans ses écrits, de la grâce de la forme, ou de la richesse des idées, de la sûreté des jugements ou de la délicatesse des conseils.

Les questions qu'il traitait s'éclairaient d'un jour.

nouveau à la clarté de sa brillante imagination. La vérité apparaissait plus évidente, l'erreur plus manifeste, et l'art exquis avec lequel il savait les présenter, ajoutait aux charmes de la démonstration ce je ne sais quoi de convaincant qui remue l'esprit et s'empare de l'âme.

Convaincre et élever, n'est-ce pas le propre des esprits supérieurs et le trait qui les unit et les distingue tout à la fois des autres ; ils traversent la vie humaine en charmant et éclairant ceux qui les entourent.

Ils nous apparaissent comme ces astres bienfaisants qui viennent périodiquement éclairer notre ciel, et ne disparaissent de notre horizon que pour aller dans l'infini décrire leurs cercles éternels.

En saluant la dépouille mortelle du regretté F. Deschamps, ne nous laissons donc point abattre par la douleur. Que l'espérance, cette messagère du ciel, élève nos regards : et nous pourrons encore saluer avec joie cette âme d'élite, qui doit désormais briller d'un éclat toujours plus vif dans les sublimes régions de la lumière et de l'intelligence même.

PRIX

PROPOSÉS

POUR LES ANNÉES 1877, 1878 ET 1879.

1877.

LEGS BOUCTOT.

CONCOURS DE POÉSIE.

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur d'un *Conte* d'au moins cent vers.

1878.

LEGS BOUCTOT.

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'un des *Tableaux* qui auront figuré à l'exposition municipale de cette année, et dont l'auteur sera né ou domicilié dans la Seine-Inférieure ou dans la Normandie.

LEGS GOSSIER.

L'Académie décernera un prix de 700 fr. à un *Travail* consacré à la description des poissons existant dans le dé-

partement de la Seine-Inférieure. Le travail pourra être restreint à la faune ichthyologique des eaux douces; mais l'académie préférerait qu'il comprit aussi les poissons des côtes maritimes du département.

PRIX DE LA REINTY.

En exécution d'une donation qui lui a été faite par M. le Bon de Baillardel de la Reinty, l'Académie décernera en 1878, un prix de 500 fr. à un Marin de l'ancien pays de Caux, reconnu, de préférence parmi les plus âgés, comme le plus méritant par ses services tant à l'État qu'au Commerce maritime et à la Pêche, par des actes de dévouement, par sa conduite et par sa moralité.

Concourront aussi pour ce prix, dans la même circonscription, le Marin qui aura le plus contribué aux progrès et au développement de la Pêche maritime côtière, les femmes également méritantes de marins placés dans des conditions à ne pouvoir pas attendre de pension, par exemple, la veuve d'un Marin qui aurait péri dans le naufrage d'un navire de commerce et la femme d'un Marin qui serait mort ou seulement devenu incapable de continuer sa profession par suite d'une blessure grave reçue dans l'accomplissement d'un acte de dévouement ou d'une action d'éclat.

Seront admis, à défaut d'autres, à recevoir ce prix, les hommes appartenant aux professions qui concourent à la construction, à l'installation, à l'armement et à la conduite des navires à voiles ou à vapeur; enfin tous ceux qui contribueront à l'amélioration du sort de la population maritime dans les ports de l'ancien pays de Caux.



1879.

LEGS GOSSIER.

L'Académie décernera un prix de 700 fr. à l'auteur du meilleur *Recueil critique des inscriptions antérieures au XVI^e siècle, et qui existent encore aujourd'hui dans le département de la Seine-Inférieure.* (Remis depuis 1876.)

OBSERVATIONS COMMUNES A CES CONCOURS.

Chaque ouvrage manuscrit portera en tête une devise qui sera répétée sur un *billet cacheté* contenant le nom et le domicile de l'auteur. Pour les tableaux ou autres œuvres d'art, la désignation du sujet remplacera la devise. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidents sont seuls exclus du concours.

Les ouvrages envoyés devront être adressés *francs de port*, avant le 4^{er} MAI DE L'ANNÉE OU LE CONCOURS EST OUVERT (TERME DE RIGUEUR), soit à M. MALBRANCHE, soit à M. l'abbé LOTH, *Secrétaires de l'Académie.*

1877, 1878, 1879.

LEGS DUMANOIR.

L'Académie décerne, chaque année, dans sa séance publique, un prix de 800 fr. à l'auteur d'une *Belle Action*, accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

Les renseignements fournis à l'Académie doivent, pour le PRIX DUMANOIR, comprendre une *Notice circonstanciée*

des faits qui paraîtraient dignes d'être récompensés. Cette notice, accompagnée de l'attestation légalisée des autorités locales, doit être adressée *franco* à l'un des Secrétaires de l'Académie, avant le 4^{er} juin de l'année où ces prix seront décernés.

Extrait du Règlement de l'Académie.

« Les manuscrits envoyés au concours appartiennent à
« l'Académie, sauf la faculté laissée aux auteurs d'en faire
« prendre des copies à leurs frais. »

TABLE DES OUVRAGES

REÇUS PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1875-1876 (1).

Dressée conformément à l'article 63 des nouveaux Statuts.

(Voir le volume de 1848).



Adeline (Jules). *L. H. Brevière, dessinateur et graveur, rénovateur de la gravure sur bois en France, 1797-1869, 1876.*

Beaurepaire (Ch. de). *Cahiers des Etats de Normandie sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, 1^{er} vol., Rouen, 1876.*

Bertrand (J.). *Éloge historique de Elie de Beaumont, 1875.*

Buchère (Ambroise). *Dés titres au porteur, Paris, 1875.*

Chevallier. *Énumération des titres et travaux de M. A. Chevallier, Paris. 1862.*

Clos (M. D.). *Des Éléments morphologiques de la feuille chez les monocotylés. — Notice sur les titres et travaux scientifiques, de M. D. Clos, Toulouse, 1876.*

De la Codre (J. M.). *Les Destinées de l'âme, Paris, 1875.*

Delisle (Léopold). *La Bibliothèque nationale en 1875, 1876.*

(1) Ou n'a point compris dans cette liste les mémoires des Sociétés correspondantes.

Dupuy (B.). *Absinthe, ses propriétés et ses dangers. — Recherches expérimentales sur le rôle thérapeutique du suc concentré de cresson dans le traitement de la phthisie. — Histoire de l'Arsenic.*

Estaintot (vicomte d'). *Mémoires du président de Monville, 1876.*

Fahrner. *Système solaire d'après les découvertes et principes des immortels Hipparque, Copernic, Kepler, Galilée et Newton, Schlestadt, 1875.*

Félix (Julien). *De la réforme judiciaire tentée par le chancelier de Maupeou, 1867. — Notice de M. Antoine Blanche, 1876.*

Garnier. *Réponse au discours de réception de M. Obry.*

Geslain (Théodomir). *La littérature contemporaine en province. — Portraits biographiques et littéraires, 2^e édition, Mortagne 1876.*

Girault (Ch.). *Quelques mots sur les doctrines de la physique moderne, Caen, 1875.*

Guislain-Lemasle. *Monnaies, poids et mesures et usages commerciaux de tous les Etats du monde, 2^e édition, 1875.*

Hansen (P. C. V.). (Envoi de la Société de Copenhague).

Hasnot. *Revue Bryologique, 3^e année.*

Lecadre (Dr). *Une panique. Souvenir du choléra de 1832, 1875.*

Le Page (P. H.) et Ch. Patrouillard. *Guide pratique pour servir à l'examen des caractères... que doivent présenter les préparations pharmaceutiques... Paris, 1876.*

Letellier (C. A. L.). *Le mot, base de la raison et source de ses progrès, Caen. 1875.*

Lieblein (J.). *Die Aegyptischen Denkmäler in St Petersburg, Helsingfors, Upsala und Copenhagen, Christiania, 1873.*

Loth (Julien). *Fénelon: Orateur*, Rouen, 1875.

Lütken (Chr. Fr.). (Envoi de la Société de Copenhague.)

Malbranche. *Essai sur les rubus normands*, 1875.

Marion (A). *Le Mariotype ou art des impressions par la lumière*, 1873.

Ministère de la Justice. *Compte général de l'administration de la justice civile et commerciale en France pendant l'année 1873*, Paris, 1875. — *Compte général de l'administration de la justice criminelle en France pendant l'année 1873*, Paris, 1875.

Patrouillard (Ch.), *sur le gingembre blanc*, Evreux, 1875.

Siebke (H.). *Enumeratio insectorum norvegicorum, fasciculus 1^{er}*, Christiania, 1874.

Thielens (Armand). *Note sur les mollusques de la formation post-pliocène de l'Acadie*, 1876.

Thompson (Julien). (Envoi de la Société de Copenhague.)

Vingtrinier (Aimé). *L'éducation réparatrice. — Discours. — Rapport sur un Concours*, Lyon.

Zeuten (H. G.). (Envoi de la Société de Copenhague.)

TABEAU

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,

Pendant l'année 1876-1877.

OFFICIERS EN EXERCICE.

M. Paul LEVASSEUR, *Président.*
M. Henri FRÈRE, *Vice-Président.*
M. MALBRANCHE, *Secrétaire pour la Classe des Sciences.*
M. l'abbé LOTH, *Secrétaire pour la Classe des Lettres.*
M. VINCENT *, *Trésorier.*
M. DE BEAUREPAIRE *, *Bibliothécaire-Archiviste.*

Changements survenus pendant l'année 1875-76.

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS. DÉCÉDÉS.

MM. Prosper PIMONT, ancien Manufacturier.
Frédéric DESCHAMPS *, Avocat, Membre du
Conseil général.
CLOGENSON *, Conseiller honoraire à la Cour
d'Appel.

ACADÉMICIEN CORRESPONDANT, DÉCÉDÉ.

M. le D^r MAZADE, médecin à Anduze (Gard).

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS, NOUVEAUX.

MM. FÉLIX, Conseiller à la Cour d'Appel de Rouen.

le D^r ROUSSELIN *, Médecin en chef de Saint-Yon.



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PRÉSENT VOLUME.

	Pages.
<i>Séance publique tenue le 2 août 1876. Procès-verbal de cette séance.</i>	1
<i>Discours de réception de M. Félix. Une page de l'histoire des femmes au XVIII^e siècle.</i>	5
<i>Réponse de M. Buchère, président.</i>	40
<i>Rapport sur le prix de la Reinty, par M. le vicomte d'Estaintot</i>	52
<i>Rapport sur le prix Dumanoir, par M. le Dr Paul Levasseur.</i>	66
<i>L'habit, poésie par M. Decorde.</i>	72

CLASSE DES SCIENCES.

<i>Rapport sur les travaux de la classe des sciences pendant l'année 1875-76, par M. Malbranche, secrétaire de cette classe</i>	81

<i>Etude sur les colonies pénitenciaires de la Corse</i> , par M. le Dr Rousselin.	82
<i>Le radiomètre</i> , par M. Rivière.	83
<i>Les kystes de l'ovaire d'après M. Gallez</i> , analyse et réflexions de M. le Dr Paul Levasseur.	84
<i>Rapport de M. le Dr Foville sur les publications de l'Institut Smithsonian</i>	84
<i>Le papier et les matières premières</i> , par M. Pimont.	85
<i>Le chemin de montagne de M. Le Cordier</i>	86
<i>Eloge d'Elie de Beaumont</i> , par M. Bertrand.	87
<i>Décès survenus dans la classe des sciences</i> (MM. Pimont et Dr Mazade).	88
<i>Notice sur M. Prosper Pimont</i> , par M. Malbranche.	90

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION
DANS SES ACTES.

<i>Des colonies pénitenciaires de la Corse</i> , par M. le Dr Rousselin (Discours de réception). — 1 ^{re} partie.	99
<i>Réponse de M. Buchère, président</i>	142
<i>Des colonies pénitenciaires de la Corse</i> , par M. le Dr Rousselin. — 2 ^{me} partie.	153

CLASSE DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS.

<i>Rapport sur les travaux des Lettres et des Arts pour 1875-1876</i> , par M. l'abbé Julien Loth, secrétaire de cette classe	185

TABLE DES MATIÈRES.

491.

<i>Dictionnaire topographique de la Seine-Inférieure</i> , par M. de Beaurepaire.	186
<i>La Saint-Barthélemy à Rouen</i> , par M. le vicomte d'Estaintot.	187
<i>La Muse normande de David Ferrand</i> , par M. de Duranville.	190
<i>Le Cimetière de Saint-Ouen de Rouen</i> , par M. de Beaurepaire.	192
<i>Les hommes de justice dans Molière</i> , par M. Buchère.	193
<i>Les réformes sous Louis XVI</i> , par M. Semichon.	194
<i>Episode de la campagne de France en 1814</i> , par M. Homberg.	195
<i>Récits du sieur Paulin relatifs à la Révolution</i> , par le même.	195
<i>Remarques de M. de Duranville à ce sujet</i>	196
<i>Dialogue entre un paysan et des philosophes allemands</i> , par M. Homberg.	196
<i>Le manoir de la Motte (Yonville)</i> , par M. Gosselin.	197
<i>Le manoir de la Motte (Bonne-Nouvelle)</i> , par le même.	197
<i>Vue du XIII^e siècle</i> , par M. d'Argis.	<i>Ibid.</i>
<i>Correspondance inédite de Brifaut</i> , par M. l'abbé Loth.	198
<i>Florian</i> , par M. Decorde.	<i>Ibid.</i>
<i>L'Homme et la Jeunesse</i> , poésie par M. Henri Frère.	<i>Ibid.</i>
<i>Le théâtre contemporain, Madame Caverlet</i> , par le même.	199
<i>Valladolid</i> , par M. Nion.	200
<i>Rapport sur une modification introduite dans le prix Bouctot</i> , par M. Hédou.	201
<i>Les principaux illustrateurs de La Fontaine</i> , par M. Samuel Frère.	<i>Ibid.</i>
<i>Observation sur le même sujet</i> , par M. Hédou.	202

<i>Dissertation économique sur l'impôt des intermédiaires</i> , par M. de Lérue	203
<i>Rapport de M. Danzas sur un livre intitulé : « Le Mot, base de la raison et source de nos progrès »</i> . . .	204
<i>Rapport de M. Hellis sur les travaux de l'Académie de Lyon</i>	205
<i>Tables générales des Précis de l'Académie</i> , par M. Periaux	205
<i>Mort de MM. Deschamps et Clogenson</i>	206
<i>Election de M. Félix</i>	206

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION
DANS SES ACTES.

<i>Notes sur le cimetière de Saint-Ouen de Rouen</i> , par M. Ch. de Beaurepaire	211
<i>La Saint-Barthélemy à Rouen</i> , par le V ^{te} d'Estaintot .	231
<i>Valladolid</i> , par M. Nion	272
<i>Les Hommes de Justice dans le théâtre de Molière</i> , par M. Buchère	298
<i>Napoléon à Provins. — Episode de l'invasion de 1814</i> , par M. Homberg	319
<i>Lettres inédites adressées à M. Brifaut ;</i> 1 ^{re} partie : <i>Brifaut et Lamartine</i> , par M. l'abbé Julien Loth.	328
<i>La Muse Normande de David Ferrand</i> , par M. de Duranville	324
<i>Quelques détails biographiques et littéraires sur Florian</i> , par M. Decorde	354
<i>Essai sur la vie de Chardin</i> , par Cochin	400
(Introduction et notes, par M. de Beaurepaire.)	414

TABLE DES MATIÈRES.

493

<i>Le Château de la Motte en la vallée d'Yonville, près Rouen, par M. Gosselin</i>	442
<i>Chronologie égyptienne et hébraïque, par M. Danzas.</i>	458
<i>L'Homme et la Jeunesse, par M. Henri Frère . .</i>	470
<i>Prix proposés pour les années 1877, 1878 et 1879 .</i>	480
<i>Table des ouvrages reçus pendant l'année 1875-1876.</i>	484
<i>Tableau de l'Académie pour l'année 1876-1877 . .</i>	487

